This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

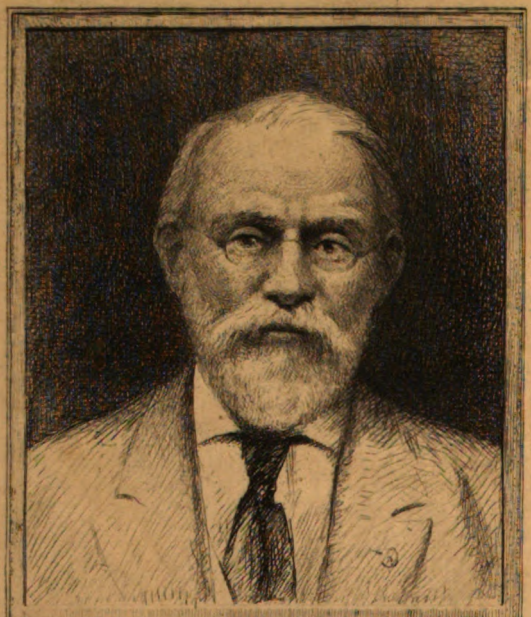

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

QL
.46
.C8

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

Digitized by Google

Le Mans, Imprimerie de CH. RICHELET.

Digitized by Google

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

SEPTIÈME SESSION,

Tenue au Mans, en septembre 1839.

TOME SECOND.

A PARIS,

CHEZ DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

AU MANS, CHEZ CH. RICHELET, LIBRAIRE,
RUE DE LA PAILLE, N° 10.

1839.

Digitized by Google

Digitized by Google

16143

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1839.

A une heure, les membres du Congrès qui se sont fait inscrire pour cette Section se réunissent dans une des salles de la cour d'assises, et M. Lair, Président du Congrès, prend place au bureau, ainsi que M. Houdbert, Secrétaire de la 5e Section.

Il est procédé, par la voie du scrutin, à l'élection d'un Président et de deux vice-Présidents ; cette opération terminée, et le dépouillement fait, M. Lair proclame que la majorité des suffrages a désigné pour la présidence, M. Edom, inspecteur de l'Académie de Caen ; pour vice-Présidents : MM. Gaudin de St-Remy, et l'abbé Auber.

M. Edom, présent, s'assied au fauteuil, et commence par remercier l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait en l'appelant à la présider, et promet le concours de son zèle.

Sur la proposition de M. le Secrétaire général du Congrès, MM. Paul Delasalle et Bergounioux sont ensuite nommés, par acclamation, Secrétaires adjoints.

Le bureau ainsi constitué, M. Jullien de Paris, demande que l'ordre déjà adopté dans les autres sections

Digitized by Google

soit suivi dans celle-ci, et que dès-lors les questions portées au Programme soient lues pour que ceux des membres qui se proposent de communiquer quelque travail relatif à ces questions, ou de prendre la parole sur l'objet qu'elles expriment, puissent s'inscrire à mesure qu'elles seront appelées.

Cette proposition est adoptée.

En conséquence, M. le Secrétaire lit successivement chacune de ces questions et les membres ci-après désignés s'inscrivent, savoir :

Sur la 1re question, MM. l'abbé AUBER, de LASICOTIÈRE, DELASALLE, TROLLEY.

Sur la 2e question, MM. ROUSSEAU, BOYER, de LASICOTIÈRE, HERVÉ et TROLLEY.

Sur la 3e question, M. HOUDBERT annonce qu'il a un travail qui s'y rattache, sur les progrès des lettres et des arts dans le Maine, pendant les siècles antérieurs au siècle actuel.

M. de CAUMONT aura aussi, plus spécialement sur la question telle qu'elle est posée, plusieurs communications à faire.

Sur la 4e question, M. de CAUMONT.

Sur la 6e question, M. RICHELET.

Sur la 11e question, MM. CASTEL, de CAUMONT.

Sur la 12e question, M. BOUVET, M. BOYER qui promet de plus des communications relatives à l'éducation des aveugles.

Sur la 12e bis, MM. EDOM et JULLIEN.

Sur la 13e question, MM. BOYER, HERVÉ, TROLLEY, ROUSSEAU.

Sur la 14e question, MM. HERVÉ, de LASICOTIÈRE.

Sur la 15e question, M. BOYER.

M. MENARD-BOURNICHON propose à l'assemblée de lui faire part d'un mémoire *Sur le parfait accord de la parole avec l'écriture.*

Digitized by Google

M. Boyer a fait des recherches sur les progrès de la Musique, dans les départements de la Sarthe et d'Indre-et-Loire, depuis soixante ans, et offre de les communiquer.

Enfin M. Hunault de Lapelterie a tracé l'historique du Congrès Scientifique de France, depuis sa formation, et se montre disposé à le faire connaître à l'assemblée.

Ces offres sont toutes accueillies avec bienveillance, et un rang sera ultérieurement assigné pour chacune de ces lectures.

M. Richelet, un des Secrétaires-généraux, dépose entre les mains de M. le Président, un mémoire de M. l'abbé Maupoint d'Angers, et qui a pour objet, *La réforme morale des jeunes détenus.*

M. Jullien demande ensuite qu'il soit nommé une commission chargée de constater l'état actuel de la littérature et des arts dans le département de la Sarthe.

M. de Caumont appuie la proposition et désire qu'elle soit étendue aux départements circonvoisins; il offre de mettre à la disposition des commissaires qui seront désignés dans les diverses Sections, quatre médailles d'argent qui pourront être distribuées comme récompenses aux personnes qui auront mérité cet encouragement dans les arts, les lettres, le commerce et l'industrie.

L'assemblée adhère avec empressement à la propoposition de M. Jullien et aux vœux de M. de Caumont, et nomme pour membres de cette commission à laquelle elle donne tous pouvoirs pour limiter la circonscription dans laquelle elle croira devoir se renfermer, savoir : pour la philosophie :

MM. Bouvet, Auber, Jullien.

Pour la littérature :

MM. Hervé, Rousseau, Carpentin.

Pour les arts :

MM. Boyer, de Lasicotière, Richelet.

Digitized by Google

La commission arrête qu'elle se réunira, à partir d'aujourd'hui, tous les soirs à huit heures.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. EDOM.

Le procès-verbal de la séance du 13 est lu et adopté sans réclamation.

On communique trois pièces de vers de M. Leflaguais (de Caen), M. Houdbert est prié de les examiner et d'en faire un rapport succinct.

Même commission est donnée à M. Mouchot, à l'égard de l'ouvrage de M. Menard-Bournichon, *Sur l'accord parfait de l'écriture et de la parole.*

M. JULLIEN dépose sur le bureau une pièce de vers de Mlle Elise Moreau, intitulée *le Musée de Versailles.* L'auteur en fait hommage au Congrès.

L'ordre du jour appelle la discussion de la première Question portée au programme. Elle est ainsi conçue :

« La littérature romantique peut-elle être considérée comme le moyen de transition vers une littérature nouvelle, ou simplement comme l'expression des idées du jour? »

M. TROLLEY prend la parole, et se demande d'abord s'il existe une littérature romantique; on l'a nié, mais c'est à tort, elle a son école, ses adeptes, ses adversaires; c'est une modification de la littérature, opérée sous l'influence des temps et des idées. La société a changé, des passions de toutes espèces l'ont profondément remuée, des instincts, des intérêts nouveaux ont surgi; la littérature, qui ne peut être que l'expression des idées des temps, a dû porter leur empreinte, d'autant plus

Digitized by Google

qu'elle s'est attachée à peindre la société telle qu'elle est, même dans sa laideur, sacrifiant à la forme et l'exagérant pour obtenir plus d'effet. Car il faut voir qu'elle tendait à une révolution, qu'elle devait agir sur une masse blâsée, fatiguée, impressionnable seulement aux mouvements vifs et animés, et que, pour détrôner sa dévancière, elle devait marcher dans une voie différente, négligeant quelquefois les règles du goût dont celle-ci n'eût jamais osé s'affranchir, s'adressant aux passions, agitant avec violence tous les sentiments et les orages du cœur pour assurer son triomphe, qu'une attaque mesurée n'eût pu faire réussir. Il y a excès peut-être dans le romantisme, mais la littérature classique est usée, elle est morte. Le romantisme au contraire est plein de sève et d'énergie ; issu d'une lutte opiniâtre, il a encore de l'âpreté, de la rudesse dans ses formes, mais il arrivera à un âge de calme et de maturité. Il est un fait d'ailleurs et c'est en vain qu'on tenterait de le rejeter.

M. Delasalle attaque la position même de la question, il y voit un non-sens ; toute époque en se rattachant au passé et à l'avenir est nécessairement une transition, c'est un anneau de la chaîne infinie dont les deux termes sont inconnus. D'ailleurs, si la littérature classique est morte, le romantisme aussi a fait son temps ; il promettait à sa naissance, c'était un enfant vigoureux, à qui on aurait pronostiqué une longue carrière, mais à croître il a usé sa constitution ; tel que nos prospectus du jour, il s'est annoncé sous les plus séduisantes apparences, mais qu'a-t-on vu dans cette bouffissure? De la pauvreté, et du vide. On prétend que le romantisme a été créateur, qu'il a opéré une révolution novatrice ; c'est une erreur, il n'est que la copie d'une littérature ancienne, il est sorti de l'école de Shakespeare et de l'école allemande, c'est plutôt un retour vers le passé : il a pu briller d'un certain éclat, il a pu substituer aux formes

Digitized by Google

usées de la littérature classique, des formes plus larges, mieux appropriées aux idées nouvelles; mais la société s'est déjà modifiée de nouveau, et voici que s'ouvre l'ère d'une littérature plus stable. On ne peut donc que répondre affirmativement à la question; seulement sa solution était par trop évidente.

M. l'abbé Bouvet considère les deux littératures comme vivant encore et pouvant très-bien sympathiser, non pas peut-être chez le même peuple, mais chez des peuples voisins; ce qui occasionne la confusion, c'est qu'on n'a pas défini ces littératures. La littérature classique est d'origine romaine, elle est entée sur l'antiquité; le romantisme, au contraire, est essentiellement national, c'est l'expression des mœurs, de la religion, de la philosophie, c'est la subtitution des couleurs vives et vraies du christianisme aux couleurs fausses et usées du paganisme. La littérature classique est celle qui a été reçue, enseignée dans l'enfance de nos sociétés modernes, mais la société grandit, et, comme chez l'individu, il se fait en elle une réaction; vient l'âge où elle peut marcher d'elle-même, où jeune et passionnée elle dépasse les bornes du vrai, où elle s'égare, où elle extravague peut-être; c'est l'ère que nous avons traversée, mais l'âge viril succédera et il amènera avec lui une littérature rationnelle, normale, et d'autant plus robuste qu'elle aura résisté à ses propres excès.

M. de Lasicotière pense que la question mérite une solution, mais toutefois avec quelque modification dans sa rédaction; il propose de demander si la littérature romantique est une littérature de transition, autrement on semblerait décider qu'elle est éphémère et sans consistance.

M. l'abbé Auber refuse même au romantisme le nom de littérature, il n'a pas de règles, il n'a pas su s'en faire, il s'abandonne aux plus incroyables écarts; c'est une débauche d'imagination. Dans la foule des

Digitized by Google

écrits qu'il a enfantés, qu'on en cite de comparables à ceux que fournit la littérature classique, et alors la querelle qui s'agite depuis si long-temps pourra être jugée.

M. de LASICOTIÈRE répond qu'il est loin de nier les grandes beautés du genre classique, mais sans faire mieux, on peut faire autrement, qu'on attende et les modèles ne manqueront pas.

La discussion est close.

La question est mise aux voix telle qu'elle est formulée au Programme, peu de personnes prennent part au vote.

M. le Président fait observer que, dans l'assemblée, il y a peut-être un assez grand nombre de membres qui viennent pour assister, sans se prononcer sur les questions; de nouvelles formules sont proposées, et soumises sans plus de résultat. Enfin M. Jullien de Paris s'élève avec force contre la position de la question qui lui paraît réellement insoluble au sein d'une assemblée consciencieuse et éclairée. En effet, les dénominations de *classique* et de *romantique* sont tellement vagues que les meilleurs esprits, et les partisans même de l'une et de l'autre littérature, seraient très-embarrassés d'en donner une définition exacte. Il n'existe, en effet, que deux littératures, l'une bonne, qui conçoit et remplit noblement sa mission, l'autre mauvaise, et qui, par ses exagérations et ses écarts, mérite également le blâme des hommes de sens et des hommes de goût; par ce motif, il demande l'ordre du jour.

M. DELASALLE, sans adopter les motifs du préopinant, propose l'ordre du jour pur et simple, qui est adopté.

L'assemblée passe à l'examen de la deuxième question :

« En admettant la décadence de la littérature actuelle,

Digitized by Google

quelle en est la cause et quels sont les moyens d'y remédier. »

M. Trolley a la parole. « On est d'accord, dit-il, que la littérature actuelle a commis de grands excès, quelles en sont les causes? l'orateur n'hésite pas à en accuser la démoralisation, l'industrialisme, l'excessive facilité du travail et cette puissance, qu'on ne peut nommer qu'avec certaine précaution, le journalisme littéraire. La démoralisation; elle est flagrante, non pas toujours sans doute chez les écrivains, mais dans la société, aux passions de laquelle ils sont obligés de s'adresser. L'industrialisme; l'orateur ne fait pas le procès à l'industrie, elle est la source de la fortune publique, mais il est de fait que les idées positives absorbent les idées grandes et élevées. La facilité d'écrire; qui ne voit qu'aujourd'hui on se hâte trop de produire, qu'on aspire trop tôt à une célébrité passagère, qu'au lieu de laisser le talent se développer et mûrir, on l'énerve, on le tue par une excessive précocité, qu'on n'obtient que des demi succès, des fruits avortés? Enfin, qui contestera que la littérature de journal, littérature indigeste et si bizarrement mélangée, a remplacé, pour la plupart des esprits paresseux ou superficiels, les lectures solides, sérieuses, les travaux de patience et d'érudition. Voilà les causes de la décadence qu'on signale, le remède est à côté : Réformer les mœurs, rendre à l'art sa dignité, rejeter avec dédain toute production qui ne porte pas le cachet de la conscience et de la vérité. »

L'heure étant avancée, la suite de la discussion est remise à demain.

Digitized by Google

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. DE SAINT-RÉMY.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté avec une modification demandée par M. Jullien de Paris.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur la 2e question du Programme.

M. BOYER a la parole, et lit un mémoire que nous essayons d'analyser rapidement.

La littérature est en voie de progrès, car toutes les parties qui la composent suivent une marche ascendante. L'étude des langues, plus répandue, s'est aussi attachée davantage à la définition des termes et de leur valeur, les traductions des auteurs anciens sont de beaucoup supérieures, pour l'exactitude et le style, à celles qui les ont précédées. L'éloquence, qui s'alimente au sein des grandes agitations politiques, a dépassé de nos jours, de toute la hauteur d'une époque régénératrice, l'éloquence des temps antérieurs. Un spiritualisme éclairé a fait place au desséchant pyrrhonisme, son application à l'histoire, a sous la plume des Thierry, des Guizot, donné au récit de nos grands événements, une couleur, un sens moral qui les rattache, pour l'homme méditatif, à la grande histoire de l'humanité. Qu'elles sont vastes et élevées les vues de ces écrivains, qui, planant sur un large ensemble de faits, les comparent, les coordonnent et démêlent à travers leurs complications apparentes, la main qui dirige tout; qu'on les juge à côté de la philosophie étroite du siècle passé. La poésie n'a-t-elle pas trouvé dans Chénier, Ducis, Picard, Delavigne, Lamartine, de nobles interprètes pour les élans du cœur, les merveilles de la nature, les glorieux faits d'armes du grand homme et les mouvements passionnés de

Digitized by Google

la scène ? Ne s'est-elle pas montrée dans les pieuses inspirations d'un de nos compatriotes (1), habile à reproduire les célestes beautés des Psaumes de David ? Qu'on n'accuse donc plus notre époque de pencher vers la décadence, si les noms ne rencontrent souvent parmi nous qu'indifférence et froideur, c'est que les esprits se préoccupent malgré eux des orages qui les entourent.

» Les mauvais écrits nous inondent, le théâtre est une école de dépravation, cela est vrai, mais quel siècle n'a pas à déplorer de semblables excès; la lutte du génie du mal contre celui du bien est aussi vieille que le monde. On s'en prend à la littérature romantique, quelle étrange aberration d'esprit ? Le romantisme est la peinture du réel, du familier; le classique tend au beau idéal, qu'y a-t-il donc d'inconciliable entre ces deux genres et pourquoi y voir un antagonisme exclusif! Le romantisme s'est de tout temps mêlé au classique, leur union est la première condition de toute œuvre littéraire et artistique, c'est l'union du beau et du vrai. Que notre génération actuelle ne se calomnie donc pas en proclamant la décadence de sa littérature, qu'elle voie ce qu'elle a produit, et qu'elle en soit fière. Enfin l'orateur, dans l'enthousiasme qui l'anime, laisse tomber cette exclamation :

« O filia matre pulchrior! »

M. de Lasicotière n'entend pas protester contre son siècle, il sait qu'il possède des hommes d'une supériorité incontestable et qui n'ont rien à envier au passé, mais il ne suffit pas de quelques noms pour décider de la supériorité d'une époque; quelques étoiles peuvent briller au ciel, même au milieu d'une nuit obscure, il est donc juste d'étudier une époque dans sa généralité : non pas sans doute que la nôtre le cède en

(1) M. de Sapinaud.

Digitized by Google

rien à ses aînées, mais elle offre maintenant l'affligeant spectacle de la misère, de la décadence, parce qu'elle reste inférieure à elle-même, parce qu'elle ment à ses promesses, parce qu'avec des éléments de grandeur elle élève peu de monuments durables. On a cité de grands noms, on a exalté la littérature de l'empire et l'influence du héros qui l'inspirait, on doit l'avouer cependant, la poésie d'alors s'est montrée pâle et asservie à côté d'une si illustre gloire. Napoléon a été peut-être le seul poète de son temps, et les seuls génies qui aient répondus à leur noble nature, Châteaubriland et Mme de Staël, sont ceux dont la fière indépendance brava la persécution plutôt que de se soumettre; ils prouvèrent que le génie est le seul roi qu'on n'enchaîne pas à un char de triomphe. On a parlé de nombreuses traductions, mais leur nombre même accuse la pauvreté de notre littérature, et ne prouve pas que les classiques grecs et latins soient plus étudiés qu'auparavant. D'ailleurs quelque soient les illustrations de ce siècle, il faut s'entendre; ce qu'on nomme *la littérature actuelle* est d'une date tout-à-fait récente, elle ne remonte pas au-delà de 1828; là s'est opérée une notable novation, là s'est creusé un abyme qui sépare profondément deux époques, mettons donc à l'écart tous les ouvrages de l'époque passée, ce sont des titres qui n'appartiennent point aux débats de la question actuelle, et voulût-on invoquer des ouvrages récents, encore n'est-ce pas leur date qu'il faudrait consulter, mais leurs principes, leur école et l'esprit qui les inspire. Or, en envisageant la question sous ce point de vue, comment ne pas admettre que nous restons au-dessous de nous-mêmes, que nous méconnaissons nos grandes destinées? On a signalé, dans la séance d'hier, plusieurs causes de cette décadance actuelle et parmi elles la démoralisation; certes sans prétendre imposer de la contrainte au génie des écrivains, on pourrait désirer sans doute qu'ils fissent

Digitized by Google

moins ouvertement appel aux mauvaises passions, qu'ils s'inspirassent davantage au foyer des sentiments honnêtes, que leur moralité se maintint plus souvent à la hauteur de leur talent. On a cité aussi l'extrême précocité des esprits; et qui n'en voit, chaque jour, de déplorables exemples, quand, chez de jeunes et vivaces intelligences, l'épuisement succède bientôt à une excessive dépense de forces? Le journalisme en ouvrant ses colonnes à des essais éphémères, ne détourne-t-il pas de leur vocation des plumes vraiment remarquables? Les choses ne valent que par ce qu'elles ont coûté. Avouons donc l'infériorité, non pas absolue mais relative, de notre âge, attendons le rémède à ce mal du calme, d'une direction morale, de la réalisation du sublime vœu de Vico : *Aux meilleurs l'empire du monde de l'intelligence* !

M. Boyer réplique que c'est très-arbitrairement qu'on fait dater de 1828 l'ère de la littérature actuelle, qu'elle est née de nos troubles, et que c'est à ce temps qu'il faut reporter son origine. Mais d'ailleurs depuis 1828, quels grands modèles d'éloquence n'ont pas fourni la tribune publique et la chaire chrétienne? L'histoire, la philosophie n'ont-elles pas fait d'immenses progrès? Pourquoi faire deux parts de la littérature? Il n'y en a réellement qu'une, et sur ce point nul dissentiment possible : le beau sera toujours inséparable du bon et du vrai, et ce qui doit nous rassurer en notre avenir, c'est cette tendance religieuse qui se manifeste de toutes parts, et qui ralliera tôt ou tard les esprits vers une grande unité.

M. Hervé croit qu'à procéder, ainsi que l'a fait un honorable préopinant, à retrancher d'une époque quelconque un certain nombre de sommités littéraires, et à la juger ensuite dans le dénuement où elle demeure, il n'y a nul aspect de justice; si on retranchait ainsi du grand siècle de Louis XIV, les noms de Pascal, de Bossuet,

Digitized by Google

de Fénélon, de Corneille, de Racine, de Molière, de Lafontaine, etc., où serait sa gloire ? D'ailleurs, pourquoi assigner une date si rapprochée à notre littérature actuelle, en rejetant hors de la question les chefs-d'œuvre qui honorent le commencement de ce siècle ? N'est-il pas trop facile de détacher ainsi dans le cours des temps une espace circonscrit et de réduire arbitrairement le cercle de la discussion ? Ce qu'il faut comparer en littérature, c'est non pas la valeur de tel homme, de tel genre, mais la valeur des idées et celle de leur expression ; il est de grandes renommées qu'on ne dépassera pas sans doute, ainsi Molière, ainsi Lafontaine ; mais la source des idées, mais la richesse et la justesse de l'expression est-elle moindre aujourd'hui que dans les siècles passés ? Voilà ce qu'il faut examiner, car la littérature ne se compose que d'idées, et sa forme et sa couleur consistent dans l'originalité et l'appropriation des termes. Or, en ce sens, qui pourra prononcer aujourd'hui qu'il y a décadence ? Le XVIII^e^ siècle est-il resté inférieur au XVII^e^ siècle ? Les grands noms de Voltaire, de Rousseau, de Buffon, de Montesquieu, de Mirabeau le cèdent-ils à ceux du siècle qui les précède ? et de nos jours, qui donc à porté plus haut l'éclat, l'harmonie, la majesté du style que Châteaubriand, Lamennais, Ballanche ? qui s'est montré plus sublime que Béranger dans la poésie lyrique ? Quelle époque offre plus de célébrités parmi les femmes ? Un siècle s'enrichit des conquêtes des temps antérieurs ; d'où viendrait donc notre infériorité prétendue ? Pour apprécier nos ressources actuelles, pour les juger par le meilleur *criterium*, demandons-nous si la société d'aujourd'hui a moins de bien-être et de lumières que la société d'autrefois ; et, s'il est vrai que, sous ce rapport, elle soit en véritable progrès, comment l'expression vivante de son état, comment la littérature serait-elle en voie de décadence ? Nos richesses peuvent être moins individuelles, plus

Digitized by Google

éparses, mais elles ne sont pas pour cela moins réelles. On reproche à notre âge sa corruption ; on a donc oublié que les déplorables productions du siècle passé s'inspiraient à des sources plus impures encore ; on attaque le journalisme, mais la littérature n'est pour lui qu'un accessoire, et qui pourrait méconnaître les grands services qu'il a rendus et le vif éclat dont il a brillé ? Proclamons donc hautement que nous sommes en progrès ; les idées vraies sont plus générales, et ont pénétré plus profondément dans la société ; l'expression, différente sans doute, mais plus vive et plus pittoresque, n'a rien perdu ni de sa justesse, ni de sa précision.

M. l'abbé Bouvet parle dans le même sens que le préopinant ; c'est à tort qu'on accuse notre siècle de rester en retard de lui-même, toujours et de tout temps il y a eu des retardataires et des hommes progressifs, mais l'esprit humain est en marche pour la conquête de l'avenir. Après l'âge de l'effervescence, après les égarements de la jeunesse, vient le temps de la réflexion qui perce en avant, or, cette réflexion a pris une direction grave, sérieuse, religieuse, elle est pénétrée d'un profond besoin de croyance, elle est toute empreinte de foi, non pas d'une foi formulée, mais d'une espérance ardente qui la ramènera vers la Croix ; comme l'enfant prodigue, la raison humaine s'est souillée par d'étranges égarements, elle a secoué le joug de l'autorité et a méconnu toute règle, mais, dans son abjection, elle commence à faire un sérieux retour sur elle-même ; indécise encore, elle cherche des chemins détournés, mais bientôt la confiance, la foi renaîtra pour elle et elle se dira : *surgam et ibo ad patrem.*

On demande la clôture qui n'est pas appuyée, la discussion est continuée à demain.

Digitized by Google

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. EDOM.

La discussion continue sur la deuxième question.

M. DE LASICOTIÈRE pense que la question a été déplacée par les orateurs entendus dans la séance d'hier. Il ne s'agit pas, en effet, comme ils ont paru le supposer, de savoir si la masse des idées bonnes et salutaires actuellement en circulation dans la société, et, par contre-coup dans la littérature, est plus ou moins considérable qu'autrefois. A cet égard, aucune difficulté ne saurait s'élever; les tendances élevées, généreuses de notre siècle, son retour aux idées religieuses, source de toute inspiration et de toute beauté dans les arts, sont avoués, proclamés par tous. Il ne s'agit pas davantage d'examiner si le XIX^e^ siècle est plus fort, plus grand, plus moral que le XVIII^e^ ou même le XVII^e^. La littérature étant l'expression des idées de la société, nous devons surtout rechercher si, *en tant qu'expression*, elle offre quelques symptômes de décadence. Nos littérateurs pourraient être supérieurs à ceux des siècles précédents, et cependant notre littérature, envisagée dans son ensemble, présenter des symptômes de décadence, uniquement par ce qu'elle ne s'associerait pas au mouvement progressif des idées, qu'elle se bornerait tout au plus à le suivre au lieu de le diriger. Pour le littérateur, « aller en » avant de la foule, c'est la gloire; aller avec elle, c'est » la vie; rester en arrière c'est la mort même. (1) » La condition de la littérature est la même vis-à-vis de la Société. Son infériorité peut donc être relative. Il y a décadence même à faire de grandes choses, si l'on peut, si l'on doit par conséquent faire mieux encore.

(1) Alfred de Vigny.

Digitized by Google

D'un autre côté, la littérature ne consiste pas seulement dans l'ensemble des ouvrages d'un pays ou d'une époque, mais aussi dans la loi selon laquelle ces ouvrages sont composés, dans la tendance qui préside à la manière de recueillir, de coordonner, de formuler les idées.

Examinons donc si, au fonds, la littérature actuelle est en décadence ou en progrès; en d'autres termes, si elle est l'expression satisfaisante des idées, des sentiments que l'on a glorifiés, avec raison sans doute, comme plus le bel apanage de notre siècle. En resserrant la question dans de plus étroites limites, examinons si le reproche d'immoralité que lui a fait M. Trolley, est fondé.

Nous examinerons ensuite, continue M. de Lasicotière, si, dans la forme et sous le second rapport par nous indiqué, il y a décadence dans le système général, de la composition. M. Trolley avait signalé, comme symptômes et causes à la fois de la décadence, l'esprit de mercantilisme et de spéculation, le journalisme, l'abus du travail facile. Nous avons ajouté l'anarchie dans les esprits, le défaut d'unité, de direction, de règle. Nous ne rétractons rien de ce que nous avions avancé, ou accepté.

M. DE LASICOTIÈRE écarte d'abord les objections présentées par quelques-uns des préopinants. M. l'abbé Bouvet a fait remonter aux doctrines du XVIII^e^ siècle les causes de la décadence qu'il ne peut entièrement méconnaître. Mais, si le XVIII^e^ siècle nous a légué des idées, il ne nous a pas légué des formes sacramentelles. Le moule dont il s'était servi est brisé. Pourquoi lui imputer des vices de forme qui sont parfaitement indépendants du fonds? ce ne sont pas les idées seulement que nous jugeons, c'est aussi l'expression.

Quant au mot de *Littérature actuelle*, il doit être entendu dans un sens restreint. Il s'agit ici de la littéra-

Digitized by Google

ture nouvelle, de cette littérature dont l'essor date des dernières années de la restauration, et non pas de la littérature usée, vieillie de l'empire. Sans doute plusieurs de nos écrivains les plus distingués avaient devancé, préparé la réaction de 1828; mais ce n'est guères que de cette dernière époque que date l'invasion et le triomphe des systèmes nouveaux. Tout s'est renouvelé depuis 1828, le roman, le drame, la satyre, la poësie intime, la forme du vers, tout, jusqu'au nom de la littérature; elle s'est faite romantique, de classique qu'elle était.

On s'est retranché derrière quelques grands noms pour défendre l'ensemble de la littérature actuelle. C'est une erreur de raisonnement; si beaux, si purs que soient certains noms, ils ne peuvent protéger les médiocrités ou les turpitudes qui voudraient s'abriter à leur ombre. Ils dominent la littérature; ils ne la font pas.

N'est-ce point une erreur aussi que d'avoir, dans une ferveur indiscrette pour la supériorité de la littérature actuelle, invoqué certains noms qui brillent dans les sciences morales, philosophiques, historiques, politiques? Ces sciences sont parfois comprises dans le terme général de littérature, mais on restreint le plus souvent le sens de cette expression aux ouvrages d'invention ou d'imagination, aux fruits du génie poétique. C'est dans ce dernier sens que l'on a pu dire que la littérature est l'expression de la société. Les facultés littéraires, dont la faculté de *bien sentir* est l'âme et le principe, sont soumises dans leur développement à l'action puissante des circonstances. La faculté de *bien sentir* elle-même est un fait relatif, pour lequel nulle règle générale n'existe et qui reste nécessairement abandonné à l'influence des causes variables et accidentelles. En littérature donc l'individu reçoit beaucoup et donne peu, il n'en est pas de même dans les sciences naturelles, ni même dans les sciences morales ou politiques. Les savants les font en partie; elles sont personnelles, et, si l'on ne peut méconnaître

Digitized by Google

l'influence de *l'esprit du temps* sur les plus forts et les plus solides esprits qui se livrent à l'étude de ces diverses sciences, il faut avouer qu'il y a réciprocité d'influence. Les savants agissent sur les circonstances, comme les circonstances agissent sur eux; la Société reçoit beaucoup en échange de ce qu'elle donne. Comment, dès-lors, chercher dans quelques individualités scientifiques, isolées, des raisons de se décider pour ou contre la supériorité de la littérature actuelle? ces individualités échappent le plus souvent aux impressions, aux sentiments dont la littérature est l'écho. Elles ne puisent pas toutes aux mêmes sources; elles n'obéissent pas aux mêmes règles; elles n'ont pas de tendances générales. La partie littéraire, la forme, n'est-elle pas d'ailleurs ce qui les préoccupe le moins? et si quelque grand ouvrage scientifique leur ouvre les portes de l'Académie, est-ce le fonds ou la forme, l'art ou la science qu'entend récompenser l'Institut?

M. De Lasicotière parcourt ensuite la série des griefs articulés contre la littérature actuelle.

L'immoralité.

Je n'entends pas, dit l'orateur, m'insurger contre mon siècle, faire le procès à nos mœurs, ou même à notre littérature d'une manière absolue; mon âge et mes sympathies me le défendent. J'aime mon siècle, comme j'aime mon pays. Je suis heureux et fier d'appartenir à une époque où le goût du bon, du beau se ranime; où l'on revient, fût-ce même par le desœuvrement et l'ennui, aux idées qui me paraissent nécessaires au bonheur de l'individu, à celui de la famille, à celui de la société. Les nobles, les généreuses croyances refleurissent. Les dieux s'en étaient allés; aujourd'hui les dieux s'en reviennent!...

Mais ceci ne saurait nous rendre indulgents sur les excès de la littérature; plus sa mission pouvait être belle

Digitized by Google

et sainte, plus elle est coupable de ne la pas remplir ou de la remplir mal ; plus nous devons nous montrer sévères !

Quelle est la mission de la littérature et celle de la poésie en particulier ? tâcher de rendre les hommes meilleurs et plus heureux ; consoler ou du moins charmer leurs douleurs en ranimant en eux toute la partie morale, divine, mélodieuse de la pensée ; « populariser » des vérités, de l'amour, de la raison, des sentiments » exaltés de religion et d'enthousiasme ; » (1) elles n'ont pas, elles ne peuvent avoir d'autre mission.

On a parlé de faire vibrer au fond du cœur toutes les cordes de la sensibilité humaine, d'un miroir où se réfléchisse poétiquement la vie réelle ; on a parlé de l'art pour l'art ; mensonge et blasphême !

Un de ceux qui, par leur exemple et leurs conseils, non moins que par l'autorité de leur génie, ont le plus contribué à propager ces erreurs, n'a-t-il pas dit, en parlant des poètes : (2)

> Nous, pasteurs des esprits, qui, du bord du chemin,
> Regardons tous les pas que fait le genre humain,
> Poètes par nos chants, penseurs par nos idées,
> Hâtons vers la raison les âmes attardées.

Hélas ! qu'ont fait les poètes et les penseurs pour *hâter* vers cet avenir promis les *âmes attardées* ? que font-ils encore ?

Il faut bien le dire, le nombre des ouvrages publiés dans un but utile et moral est petit, plus petit que jamais, eu égard du moins à celui des ouvrages qui s'impriment.

Parmi les littérateurs, les uns, innocents, nous ont initiés à tous leurs caprices, à toutes leurs fantaisies. Pour eux, l'art n'a été qu'un jeu frivole sans but, sans

(1) Lamartine.
(2) V. Hugo.

Digitized by Google

portée. Ils nous l'ont montré suspendu aux clochetons d'une cathédrale, à la corolle d'une fleur des champs. Ils nous ont amusés, distraits parfois : mais que nous ont-ils appris, que nous ont-ils enseigné? qu'ont-ils fait pour l'amélioration de l'individu, de la famille, de la société?

D'autres, plus coupables, ont attaqué ce qu'il y avait en nous de bons et nobles sentiments, sous prétexte de faire la guerre à nos illusions; ils n'ont pas respecté nos meilleures, nos plus saintes croyances. Dieu, l'humanité, la famille, la patrie, ils ont tout désanchanté, tout flétri.

Lord Byron a été leur maître, leur modèle; comme lui, ils ont affecté de ne point voir de mot à l'enigme de l'univers, de regarder la vie comme une affreuse ironie; comme lui, ils se sont posés en « fils du désespoir qui » méprise et qui renie, qui, portant en lui une incura- » rable plaie, se venge en menant à la douleur par la » volupté tout ce qui l'approche. » (1) Aussi que de larmes ont-ils fait couler! que de plaies ils ont élargies au fond des cœurs, au lieu de les guérir! Désanchantement est devenu le mot d'ordre d'une littérature tout entière. Poëtes et prosateurs, adoptant la devise célèbre du croisé dans Ivanhoë, *des dichados*, ont bataillé de droite et de gauche contre tout ce qui restait encore debout de foi, d'amour, d'espérance, au milieu de la grand mêlée des passions égoïstes et des passions généreuses; triste victoire, lamentable triomphe! nos petits hommes incompris ont éveillé une foule de sympathies, si non pour eux-mêmes, au moins pour leurs douleurs. Ils sont parvenus à désenchanter la réalité, sans rien donner qui pût la remplacer.

Que dire de l'immoralité scandaleuse qui déshonore certaines branches de la littérature, le roman entr'au-

(1) Châteaubriand.

Digitized by Google

tres, et le drame? le drame surtout, né du peuple et pour le peuple, le drame si puissant sur la classe populaire, qui porte son cœur au théâtre, et va puiser là les leçons du bien et du mal.

Hâtons-nous de le dire, toutefois, nous repoussons la vieille banalité du vice puni et de la vertu récompensée. Il y a des ouvrages où cette donnée est respectée, et qui n'en sont pas plus moraux pour cela, il en est d'autres qui peuvent s'en passer. La moralité, pour nous, est dans le but que s'est proposé l'auteur; dans l'impression produite par la lecture ou la vue de son œuvre.

Quels sont les tableaux que le roman et le drame modernes étalent sous nos yeux? quels sont les sentiments dont ils nous offrent le développement? Le drame et le roman ont tout dit et tout fait. Ils nous ont dévoilé les mystères de la chambre et ceux même du lit. Ils n'ont reculé devant aucune des scènes qui pouvaient, tout en révoltant la pudeur de ceux qui ont une femme, une fille ou une mère, réveiller la curiosité libertine et blâsée des oisifs. Ils nous ont étalé des passions furieuses, des amours grossiers, libidineux; ils ont arraché à la femme sa dernière pudeur et son dernier vêtement, et, quand ils n'ont pas osé aller jusques-là, n'est-il pas vrai que, dans tous leurs portraits de femme, à l'œil humide, au sein agité, qui aiment quiconque n'est pas leur mari, il y a comme une certaine gène, un certain regret de n'en pouvoir dire plus, une sourde impatience contre les exigences, non plus de la morale, on est convenu de s'en passer, mais des convenances et de l'opinion?

Citons un homme qu'on n'accusera pas à coup sûr de pruderie littéraire, mais qui a eu le droit de dire :

Mon vers rude et grossier est honnête homme au fond.

Barbier, dans ses Iambes, a déploré en vers magnifiques la décadence de la littérature dramatique :

Digitized by Google

C'en est fait aujourd'hui de la beauté de l'art,
Car l'immoralité levant un œil hagard
Se montre hardiment dans nos jeux populaires....

avec quelle énergie il peint les femmes *sortant de ces drames impurs*, et qui vont,

D'un pied lent, désertant la salle solitaire,
Regagner leur foyer en rêvant l'adultère !! (1)

Voilà ce qu'on ne saurait trop déplorer, trop flétrir.

Il est bien vrai qu'on nous parle de régénération morale, de foi nouvelle, d'avenir... Mais quelles vertus nous propose-t-on en échange de celle qu'on veut nous enlever ? il est bien vrai que c'est au nom de la morale même qu'on attaque ce qu'il y a de plus saint sous le ciel, la famille... Mais qu'est-ce cela, sinon un hommage à la puissance de cette morale qu'on n'ose attaquer ouvertement ? il est bien vrai enfin que la pudeur des mots adoucit parfois ce qu'ont de révoltant certains détails, ou certains tableaux? cela prouve que la société vaut mieux peut-être que la littérature, et les lecteurs que les auteurs...

On a prononcé le nom d'une femme, de M^me^ Georges Sand; je ne l'aurais pas nommée... mais puisque l'occasion se présente de dire ma pensée, je la dirai tout entière. Je déplore, dans les ouvrages de M^me^ Sand, l'abus du plus beau génie qu'une femme ait jamais reçu du ciel. Ce génie, qui lui avait été donné pour le bonheur et la consolation des autres femmes, qu'en a-t-elle fait ? a-t-elle séché leurs larmes, ou les a-t-elle fait couler? a-t-elle adouci leurs souffrances, ou leur a-t-elle révélé des dou-

(1) A. Barbier, Melpomène.

Digitized by Google

leurs inconnues? a-t-elle,oui ou non,excité cette activité si puissante de malheur qui fait leur tourment? a-t-elle réhabilité le devoir? ou plutôt ne l'a-t-elle pas flétri, désenchanté? n'a-t-elle pas condamné la femme aux jouissances du crime ou au supplice de la vertu?

L'anarchie dans les esprits.

On s'est récrié contre ce que nous avions dit de l'absence de toute règle, de toute direction littéraire. On a réclamé en faveur de l'indépendance de la pensée humaine. Nous n'entendons pas contester ses droits. Nous savons qu'il est impossible de l'emprisonner dans des règles immuables et uniformes. Le génie se fait à lui-même ses propres règles, et le goût, comme on l'a dit, n'est que *la raison du génie*. Mais, pour quelques hommes qui devraient donner la direction au lieu de la recevoir et créer les règles au lieu de les subir, combien en est-il qui ne peuvent s'en passer? ou quelles sont, de nos jours,les règles acceptées par tous les esprits? celles du classique ont fait leur temps; le romantique n'a pas encore formulé les siennes. A défaut de règles, quelles sont au moins les hommes supérieurs dont l'autorité soit reconnue, et qui servent de maîtres et de modèles? il n'est pas une réputation au-dessus de la critique. Racine et V. Hugo sont également attaqués, conspués. La littérature se fractionne en coteries, au lieu de se partager en systèmes; dans ce cahos de doctrines et d'idées, chacun ne prend conseil que de soi, et l'autocratie individuelle devient la maladie d'une foule d'écrivains qui se surfont et s'ignorent. S'il en est un plus consciencieux ou plus modeste, qui cherche des règles et un système, il perd à les chercher, pour ne pas les trouver toujours, un temps précieux qu'il est difficile de réparer...

Vainement dirait-on que ce qui se remarque de nos jours n'est pas nouveau; qu'à toutes les époques, le gé-

Digitized by Google

nie a eu des luttes à soutenir avant de s'imposer au monde ; que les grands noms des siècles précédents ont été discutés, controversés, balottés comme les grands noms d'aujourd'hui. Le génie n'est pas nécessairement condamné à s'insurger contre son siècle et son pays. Le génie littéraire surtout, qui, plus que le génie scientifique, s'inspire et vit des circonstances, n'a pas toujours à affronter d'injustes et tyranniques dédains. Un ministre pouvait se liguer contre le Cid, mais tout Paris, pour Chimène, *avait* les yeux de Rodrigue ; M^me^ de Sévigné disait que *Racine passerait comme le café*, mais Racine assistait à sa gloire. Voltaire et Rousseau régnaient sur leur siècle. Qui donc règne sur le nôtre ?....

Le Mercantilisme.

Jamais, il est triste de le dire, l'esprit de spéculation n'a exploité la littérature autant qu'à notre époque, et, comme il est dans sa nature de flétrir tout ce qu'il touche, jamais la littérature n'a plus souffert de ses atteintes. On pourrait reprocher à la spéculation l'immoralité dont nous avons parlé, le travail facile dont nous parlerons. On peut lui reprocher également d'avoir pressuré, jusqu'à la moëlle des os, beaucoup de littérateurs de nos jours, et des plus spirituels, des plus jeunes, des plus forts ; de leur avoir dérobé, à défaut d'articles, leurs notes commencées, leurs titres de contes, leurs brouillons, et même leurs noms avec un blanc-seing, quand il n'y avait que cela à prendre ; d'avoir ainsi compromis leurs noms, quand elle ne pouvait compromettre leurs talents....

Quelles sublimes inventions ne devons-nous pas à la spéculation littéraire ? n'est-ce pas elle qui fait les pièces de théâtre pour les acteurs, au lieu de former des acteurs pour les pièces de théâtre ? n'est-ce pas elle qui a imaginé de remplacer l'esprit, le style, et le senti-

Digitized by Google

ment par les décors et les costumes ? oh ! si quelques-uns de nos grands écrivains employaient à vérifier leurs drames le temps qu'ils perdent à dessiner ou à découper des costumes ?

C'est enfin à la spéculation que nous devons la presse pittoresque « vaste refuge des auteurs en décadence, » qui offre les invalides, avec petite paye, à toutes les » gloires éconduites par leurs libraires. » (1)

Le Journalisme.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette matière, poursuit M. de Lasicotière, mais ce n'est pas le lieu. Après quelques réflexions sur le rôle, si grand, si beau que pourrait jouer la critique dans l'art et la littérature, et sur la manière dont la presse remplit ce rôle, (2) il exprime le regret que la presse politique et littéraire arrache à leur vocation, à leurs projets plus sérieux, et plus graves, une foule de talents qui s'éparpillent en feuilletons et se dépensent au jour le jour, sans rien laisser après eux. Leur réputation ne brille qu'aux dépends de sa durée. C'est l'éclair qui illumine le ciel, mais qui n'a qu'un instant.

La Littérature facile.

On se rappelle, dit M. de Lasicotière, l'éloquent manifeste publié, en 1833, contre la littérature facile. On se rappelle aussi la réponse spirituelle de Janin à M. Nisard. Ce dernier avait raison alors ; il a raison encore aujourd'hui.

La littérature facile, ce n'est pas la bonne littérature faite facilement, c'est la mauvaise littérature facile à faire.

(1) Nisard.

(2) M. de Balzac n'avait pas encore publié son *Grand homme de province à Paris* et Mme de Girardin ses *Journalistes*. (*Note du secrétaire général.*)

Digitized by Google

On l'a définie « toute besogne littéraire qui ne demande » ni étude, ni application, ni choix, ni veilles, ni critique, ni art, ni rien enfin de ce qui est difficile; qui » court au hasard, qui s'en tient aux premières choses » venues, qui tire à la page et au volume, qui se contente de tout, qui note jusqu'aux moindres bruits du » cerveau, jusqu'à ces demi-pensées, sans suite, sans » lien, qui s'entre-croisent, se poussent, se chassent, » dans la boîte osseuse; produits moléculaires, résultats tout physiques d'une surexcitation cérébrale, » que les uns se forment avec du vin, les autres avec la » fumée du tabac, quelques-uns avec le bruit de leur » plume courant sur le papier; éclairs, zig-zags, comètes sans queue, fusées qui ratent, auxquelles » des complaisants ont donné le nom conciliant de » fantaisies. (1). » C'est à nos adversaires de nous dire si la définition est exacte, au moins pour quelques branches de la littérature !

Le même critique a défini la littérature inutile, qui pourrait sous certains rapports se confondre avec la littérature facile. « C'est toute littérature qui n'a point de » but, qui ne va à rien, qui ne s'inspire ni du passé, ni du » présent, ni de l'avenir, qui ne résout rien, qui n'éclaircit rien, qui n'ajoute aucune notion, soit de critique, » soit de psycologie, soit d'histoire au domaine des notions acquises; qui n'aide rien, qui ne conduit à rien, » qui n'est mue par aucune pensée ni de renversement, ni » de reconstruction, ni même d'érudition inoffensive, » qui n'a pas même l'honneur d'être sciemment nuisible. » Qu'en pensent encore les adversaires? le portrait est-il ressemblant?

Si la littérature facile, si la littérature inutile sont mauvaises et dangereuses, ne doit-on pas également condamner le travail facile qui n'approfondit rien, n'attend rien?

(1) Nisard.

Digitized by Google

Le défaut de patience est souvent le défaut de conscience. Quels sont les écrivains qui apportent à la composition de leurs écrits cette exactitude, ce soin religieux qui caractérisaient la manière des grands écrivains du XVII^e^ siècle? en repoussant une partie de leur héritage, nous pouvions sans scrupule accepter celle-ci. Quelques hommes, sans doute, apportent en naissant la faculté de concevoir le beau, mais ils ne peuvent le réaliser qu'à force de travail. Châteaubriand, sous ce rapport, offre un noble exemple : il a travaillé la forme comme le fond de ses ouvrages ; et quand d'autres écrivains érigent leurs fautes en systèmes, il n'a jamais hésité à reconnaître et à corriger les siennes. Il est difficile de faire vîte et de faire bien. Nos œuvres valent en général ce qu'elles nous coûtent ; aussi l'empressement de nos écrivains à publier, dès l'âge de 30 ans, des œuvres complètes, en 25 ou 30 volumes, aura médiocrement servi les intérêts de leur gloire.....

M. de Lasicotière résume la discussion à laquelle il vient de se livrer. « Je n'ai pas, ajoute-t-il, la prétention d'avoir traité la question sous toutes ses faces, de l'avoir même épuisée sous tous les rapports où je l'ai envisagée. J'ai signalé quelques-unes des tendances fâcheuses qui se manifestent dans notre littérature, soit au fonds, soit dans la forme, j'aurais pu lui adresser d'autres reproches, j'aurais pu examiner l'influence des idées romantiques sur les défauts comme sur les mérites que j'ai rélevés en elle. Mais ce n'est ni le moment, ni le lieu. J'ai l'usage de me maintenir en dehors de tout système et de ne signaler que ce que toutes les opinions littéraires doivent confondre dans une commune réprobation. Au reste, en demandant s'il y avait *décadence* dans la littérature actuelle, le programme me paraît avoir mal posé la question : moi-même, en employant le mot *décadence*, je me suis, je le crains, servi d'un mot impropre. Il n'y a pas décadence, car nous n'avons pas déchu de la gloire des siècles précédents ; car nous mar-

Digitized by Google

chons en avant, toujours, toujours..... Il me paraît seulement que certains obstacles embarrassent notre marche progressive, que nous inclinons dans de fausses directions, que nous n'allons ni aussi vîte, ni aussi droit que le permettent le soleil, le chemin et nos forces. Le remède au mal signalé, quel est-il? il n'est pas de législation, de puissance humaine qui le puissent décréter. Ce remède n'appartient qu'au temps et à Dieu qui dispose du temps. A mesure que l'unité et l'ordre se rétabliront dans les esprits, l'anarchie littéraire fera place à quelque chose de plus réglé, de plus sûr, à mesure que la littérature romantique se consolidera sur des bases plus fixes, les beautés nouvelles qu'elles nous a révélées deviendront plus classiques et plus populaires. A mesure enfin que la société se moralisera, la littérature se purifiera des souillures qu'il faut maintenant lui reprocher. Quant au mercantilisme, à l'abus du travail facile, au journalisme, les inconvénients qu'ils entraînent sont essentiellement transitoires. Ces inconvénients disparaîtront pour faire place à une littérature plus grande, plus pure, plus digne de la société dont elle sera le reflet et l'expression. Les destinées de la littérature sont intimement liées à celles de la société. Ces destinées seront belles, et je les attends avec confiance, car je crois à l'avenir. »

M. Hervé répond qu'on n'a peut-être pas envisagé la question sous le point de vue le plus philosophique, et que pour juger équitablement une époque littéraire, on doit examiner les écrivains sous le double rapport de la valeur intrinsèque, de la pensée et du mérite de l'expression; comme maxime générale, il n'est pas exact de dire, comme on l'a dit, que *la littérature est l'expression de la société*; car il existe simultanément trois classes d'écrivains; les écrivains rétrogrades, les écrivains qui réfléchissent la société, s'inspirent de ses pensées, et c'est seulement de la littéra

Digitized by Google

ture de ces auteurs qu'il est vrai de dire qu'elle est *l'expression de la société*; la troisième classe se compose de ces hommes qui jettent dans le monde de nouvelles idées civilisatrices, belles et vastes intelligences que leur contemporains regardent quelquefois comme des théoristes, des utopistes, parce qu'ils sont supérieurs à leur époque et que leur génie embrasse un trop vaste horison; ces écrivains sont les écrivains d'avenir, les flambeaux de l'humanité et la gloire des nations.

M. Hervé développe ces idées dans son improvisation et trace, dans les différents siècles, le sort des hommes de progrès luttant avec courage contre les idées de leur époque pour faire triompher la tolérance et la liberté de pensée; il cite l'exemple de Descartes et de plusieurs autres philosophes et les nombreuses persécutions qu'ils éprouvèrent à cause de l'indépendance de leurs opinions; ensuite il combat l'un de ses antagonistes qui veut exclure l'histoire du domaine de la littérature et y faire entrer une foule de romans et de drames qui ne sont pas dignes de figurer parmi les productions littéraires.

Après cette discussion, on demande la clôture.

M. Bouvet s'y oppose, craignant qu'une question aussi grave soit résolue sans avoir été suffisamment traitée, mais la continuation de la discussion n'étant pas appuyée, on met aux voix la clôture qui est prononcée.

M. le Président divise la question et propose d'interroger d'abord l'assemblée sur la première partie, savoir: La littérature actuelle est-elle en décadence?

M. de Caumont demande qu'il soit nommé une commission chargée de présenter une formule de réponse, cette proposition est adoptée.

En conséquence, M. le Président nomme MM. Rousseau, de Lasicotière, Auber, Hervé, Bouvet, qui voudront bien se réunir pour soumettre demain cette formule à la décision de l'assemblée.

Digitized by Google

Les 3e 4e 5e et 6e questions, comme se rattachant au même objet et intéressant toutes les Sections du Congrès, sont renvoyées en séance générale, sur la demande de MM. Hunault de la Pelterie et de Caumont.

On passe à l'examen du § II, relatif aux beaux arts, mais les membres inscrits sur ces questions n'étant pas présents, la discussion est envoyée au jour suivant.

La 1re question du § III, relatif à la philosophie et à la morale, est ainsi conçue :

« Quelles ont été les tentatives effectuées dans nos dé» partements de l'Ouest pour amener l'extinction de la » mendicité ? quels sont les résultats obtenus ? quels sont » les moyens d'accomplir cette œuvre philantropique ? »

M. de Caumont rend compte des essais faits par le prince de Monaco, qui consistent dans une association de propriétaires, qui, de concert avec MM. les curés d'une même commune, à l'aide de cotisations, organisent des distributions périodiques de subsistances aux pauvres vraiment nécessiteux, en excluant ceux chez qui l'habitude de mendier s'est invétérée. Il résulte de cette mesure que ces mendiants de profession refluent sur les communes voisines, qui se trouvent forcées de recourir aux mêmes moyens et qui s'associent même quelquefois entre elles pour réduire les dépenses. Toutefois, comme les vagabonds se portent où ces institutions n'existent pas, leur but ne sera pas complètement atteint, tant qu'elles ne seront pas généralement appliquées.

M. l'abbé Auber rend compte de ce qui a été fait à Poitiers pour cet objet. Cette année, un membre distingué de l'administration municipale, M. Bourjot, s'est occupé activement de l'extinction de la mendicité dans une ville où la mendicité est devenue une véritable plaie. Un appel a été fait à la charité publique pour la fondation d'un établissement annexé à l'un des hopitaux de

Digitized by Google

Poitiers, où seraient admis les mendiants. Là ils seraient astreints à un travail journalier, qui produirait des ressources pécunaires à la maison, et au travailleur lui-même une certaine somme, qui, à la longue, deviendrait pour lui une possession de quelque importance. Tous les soins religieux et moraux feraient partie nécessaire du bienfait accordé à cette nouvelle colonie, et, chaque année, une souscription volontaire soutiendrait cette heureuse innovation.

M. l'abbé AUBER ajoute que, s'il faut tout dire, de bons esprits, connus parmi ceux qui s'unissent de leurs vœux et de leurs moyens à fonder cet établissement, craignent que les ressources, puisées dans la charité des classes aisées, ne soient de beaucoup restreintes avec le temps. Mais toujours est-ce là un essai utile, louable, et dont il faut désirer la réussite.

La séance est levée à 3 heures.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. EDOM.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans réclamation.

M. HOUDBERT, secrétaire de la Section, prévient M. le Président que des affaires l'empêcheront d'assister à la séance du lendemain. M. Laurence est invité par M. le Président à remplir provisoirement les fonctions de secrétaire.

M. ETOC-DEMAZY (père) fait un rapport sur un mémoire de M. l'abbé Maupoint, d'Angers, ayant pour titre : *de la Réforme des jeunes détenus*. Après avoir donné de grands éloges à l'auteur, M. le rapporteur demande à

Digitized by Google

la Section que le travail de M. Maupoint soit lu en séance générale. Ces conclusions sont adoptées.

M. HOUDBERT lit une pièce de vers de M. Leflaguais, de Caen, ayant pour titre *Aspiration du Poète* ; la Section décide, sur la proposition de M. le Président, que cette pièce sera lue en séance générale.

M. MOUCHOT fait un rapport sur une nouvelle méthode de lecture de M. Ménard-Bournichon, ayant pour titre : *Parfait accord de la parole et de l'écriture ;* le rapporteur, après avoir exposé avec clarté le travail de M. Ménard, reconnaît que cette méthode se recommande par une *marche toute rationnelle, par les règles qu'elle donne pour applanir et résoudre les difficultés de prononciation* et pense que son emploi serait d'une grande utilité dans les écoles primaires élémentaires. Il exprime le vœu que la méthode soit aprouvée par l'Université et propose de voter des félicitations à l'auteur.

M. le Président pense que la Section n'est pas suffisamment éclairée pour voter sur les conclusions du rapport de M. Mouchot, et nomme une commission pour donner son avis sur ces conclusions. Cette commission se compose de MM. Boyer, Parandier, Goslin, Mouchot, Rousseau et Laurence.

Une commission avait été nommé pour rédiger une solution à la question n° 2 du Programme, ainsi conçue : « En admettant la décadence de la littérature actuelle, qu'elle en est la cause, quels sont les moyens d'y remédier ? » Les membres de cette commission étaient MM. l'abbé Auber, l'abbé Bouvet, de Lasicotière, Delasalle, Rousseau (d'Angers). Les trois derniers se sont seuls réunis et ont adopté à l'unanimité la résolution suivante : « Envisagée d'une manière absolue, la littérature actuelle ne présente aucuns symptômes de décadence ; elle est aussi riche en écrivains et en ouvrages remarquables que la littérature des siècles précédents ; elle lui est même supérieure sous divers rapports.

Digitized by Google

Mais on ne peut se dissimuler que de graves abus, résultat, soit de la perturbation morale et intellectuelle qui règne dans la société, soit de l'industrialisme qui exploite le talent, soit enfin de la facilité qui ne sait pas le ménager, se sont introduits dans le système général de la composition. Le remède est dans la consolidation de la littérature sur des bases plus fixes, dans le rétablissement de l'unité et de l'ordre dans les esprits, dans une préparation plus patiente et plus consciencieuse des matériaux que les littérateurs doivent mettre en œuvre.

M. de Lasicotière chargé de l'examen d'un mémoire de M. Hauréau, ayant pour titre : *Critique des hypothèses métaphysiques de Manès et de Pélage, et de l'Idéalisme transcendental de St.-Augustin*, propose d'adresser des remerciements à l'auteur ; mais après avoir fait observer que la lecture de ce mémoire pourrait soulever une discussion sur des matières religieuses, il en demande le renvoi à la commission permanente qui décidera s'il doit être imprimé.

La Section vote des remerciements à l'auteur.

Après avoir entendu MM. Hervé, de Boisthibault, de Lasicotière, Carpentin, la Section décide que le mémoire ne sera pas lu en Séance générale, mais sera renvoyé à la commission permanente qui pourra en autoriser l'impression.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'article 11, ainsi conçu :

« Quelles ont été les tentatives effectuées dans nos départements de l'Ouest pour amener l'extinction de la mendicité? « Quels sont les résultats obtenus? Quels sont les moyens d'accomplir cette œuvre philantropique?

M. Castel regarde le système de M. le prince de Monaco comme susceptible de produire les plus utiles résultats; il lit, à l'appui de son opinion, un compte-rendu

Digitized by Google

des membres de l'association pour l'extinction de la mendicité dans la ville de Thorigny.

M. Gendron annonce que la mendicité est abolie à Château-du-Loir, que ces heureux résultats sont dus à la générosité constante des habitants. Des dons sont versés annuellement dans la caisse du Bureau de charité. Les indigents sont secourus à domicile, on n'admet à ces secours que ceux qui ont déjà deux ans de résidence dans la commune ; du travail est donné à ceux qui peuvent être occupés, et le bénéfice produit par ce travail augmente le fonds de secours.

M. Hunault de la Pelterie expose la triste situation du dépôt de mendicité de la ville d'Angers. Le Conseil-général a cessé d'accorder des secours à cet établissement. La charité publique est insuffisante. Les administrateurs ont fait un nouvel appel au Conseil municipal ; si la ville ne peut se charger de tous les frais d'entretien du dépôt de mendicité, les administrateurs se verront forcés d'en faire sortir les indigents qui y ont été placés, et de les abandonner.

Il signale le même embarras dans la ville de Bordeaux; il croit que le moyen de remédier au mal serait de réunir les divers établissements qui existent dans la même ville et de fonder, à l'instar des maisons de charité de paroisse de l'Angleterre, de grands établissements où se trouveraient réunis des ateliers de travail, des dispensaires et des secours à domicile.

M. le capitaine Carpentin examine les deux systèmes déjà employés, les dépôts de mendicité et les secours à domicile, et donne la préférence au dernier ; en proposant de fournir aux indigents, non seulement la nourriture, mais le linge et les effets mobiliers dont ils ont besoin, il ajoute que des visiteurs pourraient être chargés de se faire représenter chaque année les objets donnés à chaque ménage.

M. Castel approuve le projet de M. Carpentin et

Digitized by Google

propose d'ajouter, aux effets mobiliers qui seraient donnés aux indigents, des outils pour travailler.

M. de Caumont fait observer que le système du prince de Monaco a besoin d'être étudié avec soin, que le prince de Monaco s'est adressé jusqu'à présent à des populations extrêmement dociles. Il pense que ce système ne peut être recommandé absolument.

M. Vié n'approuve pas les secours à domicile; il rend compte de ce qui s'est passé dans le canton qu'il habite. Plusieurs communes s'étaient réunies pour donner des secours aux pauvres et les empêcher de mendier, cette mesure n'étant pas générale, les moyens employés n'éteignaient pas la mendicité. Il s'est vu même obligé d'employer la force pour empêcher les mendiants des autres communes de parcourir celles qui faisaient des sacrifices pour nourrir leurs pauvres. Les communes qui s'étaient associées se sont successivement découragées, la commune seule qu'il administre a conservé son Bureau de charité. Il ne pense pas que le système du prince de Monaco produise les résultats qu'on semble espérer. Il termine en proposant les colonisations agricoles comme le moyen d'éteindre la mendicité.

M. Etoc-Demazy croit que le moyen d'arriver à un résultat assuré serait d'employer simultanément les dépots de mendicité et les secours à domicile. Il regarde les secours à domicile seuls comme insuffisants, les secours n'empêcheront pas les vagabonds d'errer dans les campagnes, la crainte des depôts peut seule les retenir dans leurs communes. Il n'approuve pas la proposition de M. le capitaine Carpentin, parce qu'il ne trouve pas le moyen de punir l'indigent qui aura vendu ou changé de destination les objets qu'il aura reçus.

M. le capitaine Carpentin annonce qu'il donnera à la prochaine séance de nouveaux renseignements.

La discussion est renvoyée au lendemain.

La Séance est levée à trois heures.

Digitized by Google

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. EDOM.

M. LAURENCE, invité la veille par M. le président à remplir les fonctions de secrétaire, en l'absence de MM. les secrétaires et secrétaires-adjoints, lit le procès-verbal de la précédente Séance.

M. P. DELASALLE Secrétaire-adjoint, remplit les fonctions de Secrétaire.

Après quelques rectifications, faites sur les observations de divers membres, le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce que le mémoire de M. Hauréau, qui avait était soumis à une commission, est retiré par son auteur.

M. LAIR dépose une notice de M. G. Mancel, sur le peintre Malbranche, né à Caen, et un rapport de M. Pattu, ingénieur en chef du Calvados, sur l'exposition qui a eu lieu à Caen en 1838.

M. J. HERVÉ offre un discours écrit en anglais, et imprimé à Richemond, sur l'histoire et l'importance de la philosophie.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur la 11e question du Programme, relative à l'extinction de la mendicité.

M. CARPENTIN s'élève contre l'abus des dépôts de mendicité, qui deviennent répulsifs pour les pauvres, en ce qu'ils sont une détention réelle et que leur régime est le même que celui des maisons pénitentiaires. Il réclame l'institution d'une seule maison centrale dans chaque département, pour y retenir les pauvres qui refuseraient de travailler, et demande pour les autres des secours à domicile, et propose de leur donner des vêtements et ustensiles. Il appelle la pitié sur les pauvres honteux et propose des moyens d'exécution.

Digitized by Google

M. Trolley adopte en partie le système de M. Carpentin : trois méthodes sont en présence ; celle des secours à domicile et des ateliers de travail, appliquée par M. le prince de Monaco ; celle des dépôts exclusifs de mendicité. Un troisième système concilierait les deux autres.

Le premier système est insuffisant ; il offre bien des secours ; il est empreint à un haut degré du sentiment de la charité, mais il est privé de toute sanction, de tout moyen qui prévienne les inconvénients et les désordres de la mendicité nomade.

Le second système est injuste ; le dépôt équivaut à une détention, c'est une atteinte à la liberté, et il ne faut pas en être prodigue.

M. Trolley expose le troisième système ; il demande que la détention, le dépôt, ne soient appliqués que comme châtiment ; il n'atteindra point les pauvres honteux, mais seulement les mendiants incorrigibles.

M. Trolley se livre ensuite à l'examen des moyens d'exécution, et pense que cet examen est tout fait, puisque nous avons d'un côté les expériences du prince de Monaco, de l'autre les maisons de détention et les dépôts de mendicité existants.

Il rédige ainsi sa proposition :

« Le Congrès pense que le seul moyen d'arriver à l'extinction de la mendicité est de combiner un système préventif et répressif tout à la fois ; on y parviendrait en établissant des dépôts, mais il faudrait les concilier avec le système de secours à domicile et d'ateliers temporaires, de telle sorte qu'on n'enfermerait dans le dépôt que les mendiants infirmes, qui continueraient à mendier malgré les secours qui seraient à leur disposition dans leurs communes, et les mendiants valides qui refuseraient d'entrer dans des ateliers de travail. »

M. Eroc-Demazy se réunit aux systèmes proposés par MM. Carpentin et Trolley.

Digitized by Google

M. Vié présente des considérations générales sur la somme des prospérités et des misères de ce monde.

M. le Président fait observer à l'orateur que le bien et le mal sont depuis longtemps constatés, et le prie de se renfermer dans la spécialité de la question posée au Programme.

M. Vié propose l'introduction en France des colonies agricoles déjà existantes en Hollande et en Belgique.

Plusieurs membres invitent M. Vié à restreindre ses développements.

M. Vié renonce à la parole.

M. l'abbé Bouvet pense que le vrai moyen d'arrêter la mendicité, c'est de donner au peuple l'éducation religieuse et morale, de lui apprendre à la fois la sagesse et le travail.

M. Gosselin répond à M. Bouvet que l'instruction religieuse et morale n'est pas, ainsi qu'il l'a dit, négligée dans les écoles.

M. Doublet de Boisthibault pense que l'éducation est aussi convenable qu'elle peut l'être, et revient à la question. Il se réunit à la proposition de M. Trolley, dont il adopte les motifs; mais il proteste contre l'établissement d'une sorte de système pénitentiaire dans les dépôts.

M. Trolley explique son idée de système penitentiaire, en disant qu'un pareil système doit autant prévenir que réprimer.

M. Etoc-Demazy considère la privation de la partie du gain affectée aux pauvres déposés comme une peine suffisante.

M. Hunault de la Pelterie cite l'exemple des maisons de paroisses en Angleterre; il cherche à concilier la dissidence qui existe entre la charité publique et la charité religieuse, et entre les établissements qui en émanent.

Digitized by Google

M. CASTEL penche pour le système de M. le prince de Monaco, qui est le seul que l'on ait appliqué; il formule ainsi sa proposition :

« La Section, après avoir entendu l'exposé du système du prince de Monaco, pour l'extinction de la mendicité, système qui sera développé dans une note jointe au procès-verbal, émet le vœu que des essais de ce système, qui a déjà produit de bons résultats dans plusieurs communes du Calvados et de la Manche, soient faits dans d'autres départements, soit seul, soit combiné avec des ateliers de travail et des dépôts de mendicité. »

M. CARPENTIN se réunit à la proposition de M. Trolley, et se réserve après son adoption, s'il y a lieu, de proposer un amendement destiné à la compléter.

La proposition de M. Trolley est mise aux voix et adoptée.

L'amendement de M. Carpentin est ainsi conçu : « Couvrir les frais par des centimes additionnels à l'impôt, discutés annuellement par les conseils municipaux et réglés définitivement par le conseil général, avec l'avis préalable du conseil d'arrondissement. »

M. DE BOISTHIBAULT fait observer que cet amendement est de droit, et rentre d'ailleurs dans la compétence administrative.

M. HUNAULT appuye l'amendement; M. Trolley le combat. L'amendement n'est pas adopté.

M. le Président met aux voix la proposition de M. Castel.

M. TROLLEY fait observer que le système de M. Castel rentre dans le sien; mais qu'il peut être utile de le convertir en une recommandation spéciale, ainsi formulée :

« Le Congrès recommande pour les secours à domicile, le mode de distribution appliqué dans plusieurs communes par M. le prince de Monaco. »

Digitized by Google

M. GENDRON s'oppose à la cotisation des centimes additionnels, parce que les pauvres paieront ainsi pour les pauvres.

M. TROLLEY répond que la répartition ordinaire des centimes additionnels n'engendre pas cet inconvénient.

La proposition de M. Castel, réduite aux termes dans lesquels l'a présentée M. Trolley, est adoptée, et il est décidé qu'elle sera ajoutée à la formule déjà accueillie par les votes de la Section.

M. BOYER offre au Congrès un poème en deux volumes sur l'éducation, et trois notices biographiques dont il est l'auteur.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 12e question du Programme, ainsi conçue :

« Quelles mesures conviendrait-il d'adopter dans les départements, dans ce celui de la Sarthe en particulier, pour donner aux sourds-muets une éducation proportionnée à leurs besoins. »

M. BOYER a la parole : il lit un mémoire sur la question, et annonce qu'il s'occupera en même temps des sourds-muets et des aveugles. Voici un extrait de son Mémoire :

« La loi, dit-il, a promis l'instruction primaire à tous. Elle la doit donc aussi aux sourds-muets et aux aveugles, car on ne peut séparer ces deux classes quand il s'agit de soulager l'humanité malheureuse. Les procédés de leur éducation sont une des plus précieuses conquêtes de notre époque. Mais il paraît que leur propagation et leur application éprouvent de grandes difficultés, puisque les écoles destinés à ces infortunés sont encore si fort au-dessous de leur nombre; car quelques statistiques élèvent le nombre des sourds-muets jusqu'à vingt mille, et leurs écoles à Paris et dans les autres villes n'en contiennent pas 600. Les aveugles sont encore plus nombreux, si l'on en juge par ceux que l'on rencontre si souvent; mais je n'en sais pas le

Digitized by Google

chiffre, et je ne connais d'école pour les instruire qu'à Paris.

» On se borne, dans la question présentée, à demander quelles sont les mesures à adopter pour donner, aux jeunes sourds-muets et aux jeunes aveugles, une éducation proportionnée à leurs besoins, particulièrement dans le département de la Sarthe.

» Il faut l'avouer, Messieurs, notre ville, si riche d'établissements pour tous les degrés d'instruction, réclame un complément bien important, et se trouve sur ce point en arrière de l'avantage quelle eut jadis de posséder une école de sourds-muets instituée à l'hôpital du Mans, par un respectable chanoine de la cathédrale, M. l'abbé Dumourier, depuis évêque de Bayeux. Ce digne prélat eut pour successeur dans ses charitables fonctions un pieux citoyen nommé M. d'Hardemare, dont la mort a privé les pauvres sourds-muets de ce pays d'une éducation appropriée à leur infirmité.

» Le chef éclairé de notre diocèse a essayé de relever une école si précieuse à l'humanité, en ouvrant une classe de sourds-muets dans l'établissement de St-Joseph, dont un maître ecclésiastique avait été envoyé à l'école de Paris pour y puiser les principes de cet enseignement, et venir en appliquer ici les ingénieux procédés. J'ignore pourquoi des vues si bienfaisantes n'ont pas eu de résultat. Ce non succès doit nous rendre bien circonspects pour proposer des mesures qui puissent obtenir un effet satisfaisant. J'oserai toutefois vous soumettre celles-ci.

» Il me semble qu'il faudrait commencer d'abord par dresser l'état le plus exact qu'il serait possible de tous les jeunes sourds-muets et aveugles, soit de naissance, soit autrement, qui existent, non dans le département mais dans le diocèse; ce qui pourrait être obtenu mieux par les curés que par les maires qui ne connaissent pas autant en détail toutes les familles et les infirmités qui les

Digitized by Google

affligent. Ainsi c'est par l'évêché que l'administration pourrait obtenir ces renseignements.

» Quand il seraient obtenus, il s'agirait d'ouvrir deux écoles de chaque classe pour les enfants des deux sexes. Nous voici arrivés à la plus grande difficulté, car ces écoles ne pouvant recevoir que des élèves à demeure, seraient nécessairement un peu dispendieuses.

» Le moyen le plus économique serait, je crois, de confier les garçons à des frères de la Doctrine chrétienne ou à des frères de St-Joseph, et les filles à des Sœurs de Charité. Un an suffirait pour les former à cet enseignement.

» Les écoles seraient organisées pour y recevoir non-seulement des pauvres, mais des pensionnaires payants, qui diminueraient beaucoup les frais de ces maisons. On suivrait, du reste, tout ce qui est pratiqué à la Maison-Mère de Paris, quant aux différents genres d'instruction qui serait donnée aux pauvres pour exercer des arts mécaniques à leur portée et capables de les faire vivre, et aux enfants aisés des riches, pour charmer, par une instruction convenable à leur condition, la triste existence à laquelle ils sont condamnés et qui peut être changée par les merveilles d'un enseignement bien exécuté, en une existence presque aussi heureuse que celle des autres individus; car il n'est point d'affliction que n'adoucissent le travail et une pieuse éducation.

» Car, Messieurs, c'est à ces infortunés surtout qu'il faut apporter les consolations de la religion, qui seule peut offrir des compensations à toutes les misères de la vie. Aussi cette œuvre de charité ne peut-elle être bien faite que par des personnes dévouées au soulagement de l'humanité, et dont la récompense ne peut être sur la terre; vous ne pouvez, Messieurs, vous faire qu'une très-légère idée de l'incroyable patience qu'exigent de si saintes fonctions.

Digitized by Google

» Nous ne nous flattons point, Messieurs, du succès des mesures proposées. Le bien est difficile à faire et trouve souvent des obstacles de la part même de ceux qui devraient l'accueillir avec le plus d'empressement. Il y a ici une grande indifférence à vaincre de la part des parents pauvres, qui, regardant des êtres si disgraciés comme le rebut de l'humanité, les laissent languir dans leurs foyers, les traitent comme de vils animaux! Que dis-je? ils s'en servent quelquefois pour favoriser leur avarice et leur fainéantise, en les traînant avec eux pour en faire leur gagne-pain. Quant aux enfants des riches, ou ils éprouvent trop souvent une pareille indifférence, ou, ce qui est horrible à dire, des frères, des sœurs, des parents inhumains, craignant que l'instruction ne leur rende leurs droits civils et ne les prive de leur succession, s'opposent à ce qu'ils puissent la recevoir : on peut juger de la funeste influence de ces deux causes par le petit nombre de ceux qui sont envoyés à l'Institut des sourds-muets et des aveugles de la capitale, où les boursiers de l'état sont le noyau principal de ces établissements.

» Enfin l'indifférence publique vient aussi de ce que ces infortunés enfants, oubliés dans le secret des maisons, ne frappent point les regards par le spectacle déplorable de leur misère. N'est-ce pas un motif de plus pour venir généreusement à leur secours?

» Prenez donc, Messieurs, sous votre patronage, ces jeunes infortunés qui n'ont jamais entendu les doux accents de l'amour maternel, et pour qui le monde est un silencieux désert. Prenez sous votre patronage ces malheureux enfants qui n'ont jamais vu le sourire et les regards de la tendresse, et qui coulent leur vie dans une éternelle obscurité : intéressez à leur malheureux sort et les autorités compétentes et notre bienfaisant prélat qui vous aidera de tout son pouvoir dans l'action la plus digne de vos lumières et de votre philanthropie. »

Digitized by Google

Il est plus de trois heures, la séance est levée et la discussion continuée à demain.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. EDOM.

Le procès-verbal de la précédente séance, rédigé par M. DELASALLE, secrétaire-adjoint, est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur la 12e question.

M. DOUBLET DE BOISTHIBAULT a la parole.

Selon lui, une question préjudicielle est avant tout à décider, celle de savoir si le nombre des sourds-muets et des aveugles, dans le département de la Sarthe, est suffisant pour qu'il leur soit fondé une institution spéciale, autrement il serait facile de suivre l'exemple de certains départements, qui, comme l'a fait celui d'Eure-et-Loir pour les aliénés, se sont abonnés pour un certain nombre de bourses avec des maisons centrales, qui ont été élevées dans le but de donner de l'éducation et de pourvoir aux besoins de ces malheureux Quant au mode à suivre, il est tout tracé par les excellentes institutions que tout le monde connaît, celle qu'a fondée l'abbé de l'Epée et celle des Quinze-Vingts.

M. BOYER réplique que la statistique qu'on demande est toute faite, que le nombre des sourds-muets, en France, est de 20,000 et qu'il est probable qu'il suffit de le répartir entre les différents départements, en proportion de leur population. Sans doute le département de la Sarthe pourrait prendre des abonnements à l'excellente institution de M. l'abbé Jamet, à Caen, mais il croit que le Mans est un chef-lieu assez important pour avoir son institution particulière ; il désire

Digitized by Google

surtout appeler la bienveillance publique sur la classe intéressante des jeunes aveugles, qui, par une fatalité inexplicable, ont été plus négligés que les sourds-muets. Ainsi le préopinant est dans l'erreur en supposant que la maison des Quinze-Vingts donne l'enseignement aux aveugles, ils n'ont pas de classes; si quelques-uns d'entr'eux s'instruisent ou se livrent à quelques genres d'industrie, c'est à l'aide de quelques leçons spéciales ou de leurs propres ressources. Cet établissement est plutôt un hospice qu'une école. Et même, pour les sourds-muets, il y a bien des améliorations à désirer, ce n'est guère que depuis quelques années que l'école parlante y a été rétablie; il persiste donc à demander une institution pour le département; mais il prévient que pour la réalisation de cette bonne œuvre, il faudrait avant tout former des professeurs.

M. Hunault de la Pelterie demande si, dans la Sarthe, on réclame ardemment une institution pour les sourds-muets: il en doute, quand il existe à Angers une institution de ce genre, qui s'ouvre avec libéralité pour les infortunés de Maine-et-Loire et des départements voisins; il se joint donc à M. de Boisthibault, pour que la question d'opportunité soit préalablement éclairée par des renseignements statistiques.

Quant aux jeunes aveugles, il convient qu'ils sont négligés et que le nombre des établissements est insuffisant, mais il vaudrait mieux d'abord consolider et améliorer ceux qui existent que d'en créer de nouveaux.

M. l'abbé Bouvet envisage la question sous le point de vue philosophique; elle se rattache d'une manière intime à la grande question de l'origine de nos idées, sur laquelle, aujourd'hui, tous les bons esprits éclairés, par des expériences décisives et surtout par celles des sourds-muets, sont d'accord pour admettre que l'intelligence ne se forme que par l'enseignement de la parole. Chez les sourds-muets, cet enseignement ne peut donc être rem-

Digitized by Google

placé que par la parole écrite, par la lecture, d'où il suit que sans le bienfait de l'instruction, ces infortunés sont privés de toutes notions complettes, soit intellectuelles, soit morales; il rappelle combien en général, et dans les campagnes surtout, on rencontre d'indifférence et d'opposition chez les parents eux-mêmes pour ce qui tendrait à l'éducation des enfants sourds-muets, et termine par proposer au Congrès d'émettre le vœu qu'une loi oblige les parents des sourds-muets à les envoyer dans une institution nationale, pour y être instruits, s'ils ne justifient que cette instruction leur est donnée dans la famille.

M. Trolley appuie la proposition de M. Bouvet, et demande pour elle la priorité.

M. Etoc-Demazy ne pense pas qu'on puisse ainsi contraindre la volonté des parents.

M. de Boisthibault rappelle que lors de la discussion de la loi sur l'enseignement, la question de liberté de cet enseignement fut agitée devant les chambres et qu'il fut reconnu, après un mûr examen, qu'on ne devait y porter aucune atteinte, malgré l'exemple de l'Allemagne où l'instruction est obligatoire.

M. Trolley répond qu'il convient que l'enseignement, en France, soit libre et ne puisse être imposé, mais qu'il en est autrement de l'enseignement à donner aux sourds-muets, le laisser libre au milieu de l'apathie, et de la répugnance que l'on reconnaît, c'est une indifférence barbare, un assassinat intellectuel et moral.

La priorité pour la propostion de M. Bouvet est mise aux voix et adoptée.

M. Gosselin désire qu'il y soit ajouté : que le gouvernement se chargerait gratuitement de l'éducation des sourds-muets pauvres, et que les autres seraient reçus à l'établissement moyennant pension.

M. Houdbert demande que la résolution formulée

Digitized by Google

par M. Bouvet, soit motivée sur le principe philosophique qu'il a invoqué.

M. le Président fait observer que si la Section manifeste le vœu d'une loi qui rende l'éducation des sourds-muets obligatoire, il serait superflu qu'elle s'occupât autant des moyens d'exécution annexés aux formules proposées par MM. Boyer et de Boisthibault. Il propose en conséquence qu'en adoptant l'esprit de la proposition de M. Bouvet, la Section nomme une commission chargée de la motiver et de la combiner avec les deux autres; pour en soumettre demain la formule à l'approbation de la Section.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Mme Touchard lit une pièce de vers de sa composition intitulée *Une Mère*.

L'assemblée émet le vœu qu'elle soit lue en séance générale.

M. Delassalle lit une notice communiquée par M. Richelet, au nom de l'auteur, sur l'enseignement secondaire au collége du Mans.

L'auteur, après quelques considérations sur l'enseignement secondaire, s'exprime en ces termes :

« On se trompe si l'on suppose que l'état actuel de l'instruction secondaire, au collége du Mans, est resté ce qu'il était à la fin du dernier siècle; quand tout marche autour de nous, l'état stationnaire serait si absurde, que, du fond de la tombe, la congrégation de l'Oratoire qui si longtemps dirigea cet important établissement, en se montrant constamment amie des pauvres, aurait droit de s'écrier : Oh! les indignes successeurs! « A côté de l'avantage d'améliorer, se trouve le danger d'innover», a dit une tête couronnée que les lettres réclament comme un de leurs plus fervents adeptes. C'était-là, en effet, l'écueil à éviter; il ne s'agissait pas de raser l'édifice, comme le voulaient et comme le veulent encore certains novateurs que nous nous abstenons de qualifier, mais de le res-

Digitized by Google

taurer, de l'approprier aux besoins nouveaux d'une société nouvelle. C'est à cette restauration que le collége du Mans a travaillé et travaille encore avec une sage circonspection. C'est ainsi qu'il y a bientôt trente ans, l'étude de la langue grecque y était déjà dans un état florissant, lorsque les autres établissements universitaires commençaient à peine à bégayer les premiers éléments de cette langue. Il y aurait de l'ingratitude à passer sous silence le nom de celui qui donna cet élan, ce fut un savant helléniste, un ancien oratorien, le père Rivière, qui réunissait à ses cours maîtres et élèves. Après ce complément donné à l'étude des langues, on sentit le besoin de fortifier l'étude des sciences mathématiques; il était moralement impossible qu'un seul homme pût suffire à cet enseignement; alors deux fonctionnaires, ne consultant que leur zèle pour la prospérité de l'établissement, secondèrent gratuitement le professeur en titre, de sorte qu'en réalité il y a au collége du Mans, depuis dix ans, trois professeurs de mathématiques, lorsque dans les colléges royaux il n'y en a ordinairement que deux. Il est vrai qu'à l'enseignement des mathématiques ces trois professeurs ont joint celui des autres branches scientifiques; le titulaire s'est chargé de la physique, de la chimie, de la cosmographie et de la minéralogie, et les deux autres de la zoologie et de la botanique. L'ancienne manière d'enseigner la philosophie réclamait aussi d'importantes améliorations, elles ont été introduites successivement par plusieurs professeurs de mérite, et particulièrement, depuis dix ans, par celui qui ne quitte cette chaire que pour être à la tête d'une maison à laquelle son âge et ses talents promettent une longue et intelligente direction. Les habitants de la ville du Mans n'ont pas oublié avec quel succès ce professeur fit un cours public, il y a quelques années; ils savent aussi qu'il vient de faire publier un ouvrage destiné à l'instruction religieuse de la jeunesse, instruction qui est la

Digitized by Google

base de toute bonne éducation. L'histoire et la géographie sont deux branches trop importantes pour avoir été négligées dans un système raisonné d'instruction. Ces parties si intéressantes ont été coordonnées et distribuées entre les différents cours, de manière à former un enseignement complet sur ces matières.

» Nous arrivons enfin aux arts d'agrément, utiles auxiliaires des études sérieuses, et nous sommes dispensés de parler du succès avec lequel la musique est cultivée au collége du Mans, depuis plusieurs années, ayant été prévenus par un honorable membre du Congrès qui en a parlé dans des termes qui nous dispensent de revenir sur ce sujet. Disons seulement que ce goût pour un art, qui a tant de charmes pour la jeunesse, a été entretenu par un professeur émérite, qui se regarde toujours comme appartenant à une maison, où il a fait entendre sa voix pendant plus de trente années. Le dessin n'est pas cultivé avec moins d'ardeur que la musique, comme en font foi les expositions faites à la fin de chaque année scolaire. Des leçons de gymnastique et de natation, si nécessaires pour l'éducation physique, se joignent à l'éducation religieuse, scientifique et littéraire que la jeunesse studieuse vient chercher dans une maison recommandable à tant de titres. »

A 8 heures la séance est levée.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. EDOM.

Le procès-verbal de la précédente Séance est lu et adopté.

La formule de la réponse à la 12e question du Programme, relative aux sourds-muets, est lue par M. de Lasicotière, au nom de la commission; mise aux voix, elle est adoptée.

Digitized by Google

M. Barisseau fait un rapport, au nom de la commission d'enquête, sur les médailles et encouragements à accorder; il fait observer que la commission a cru convenable de limiter ses recherches au département de la Sarthe et à ceux qui lui sont limitrophes, et ne pas devoir les reporter au-delà de l'année 1832, époque de l'institution du Congrès scientifique de France.

La discussion s'engage et l'assemblée émet, en définitive, le vœu que les médailles et encouragements soient repartis ainsi qu'il suit :

En dehors de tout concours.

Mentions honorables : 1° à M. Boyer, du Mans, officier de l'Université, pour son poëme de l'éducation.

2° à M. l'abbé Bouvet, auteur d'un ouvrage de philosophie intitulé : *La Raison de la Foi au Catholicisme.*

3° à M. Jolivard du Mans, peintre de paysages.

4° à M. Monanteuil d'Alençon, peintre de genre et de portraits.

5° à M. Godard (fils), d'Alençon, graveur sur bois.

Concours de Littérature.

Histoire. — Mentions honorables à M. Godard, d'Angers.

A M. l'abbé Fret, curé de Champs, près Mortagne.

Poésie. — Mentions honorables à Mlle Marie-Claire Carpentier, de la Flèche.

A M. Giraut, de Sablé.

A Mme Louise Touchard, du Mans.

Beaux-Arts.

Sculpture. — Une médaille à M. Noriet, de Tours.

Dessin et Gravure. — Une médaille à M. Hawke, d'Angers.

Digitized by Google

Composition musicale. — Mentions honorables à M. MARTIN, maître de chapelle de la cathédrale du Mans.

A M. BLIN, maître de chapelle du collége du Mans.

M. l'abbé AUBER lit un fragment de poésie intitulé : *Un Martyr.*

M. PARANDIER fait un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la méthode de M. Menard-Bournichon, *Sur l'accord parfait de la parole et de l'écriture.* Il est ainsi conçu :

« La commission que vous avez chargée de vérifier le travail de M. Menard, intitulé : *Le parfait accord de l'écriture et de la parole*, s'est réunie, hier 19, dans l'une des salles de l'école primaire supérieure de la ville, à 7 heures du matin; étaient présents MM. Lorence, Boyer, Gosselin, Mouchot, Rousseau, Menard et Parandier. M. Menard a exposé son système des *tildes* avec la méthode de lecture qu'il lui applique et qu'il proposerait de faire adopter dans les établissements d'enseignement primaire.

» Votre premier rapporteur, M. Mouchot, à la prière de ses collègues, a donné lecture du rapport que déjà il a présenté sur ce travail, et y a ajouté, de vive voix, tous les développements utiles à l'intelligence de la méthode de lecture que son rapport vous a fait connaître. Mais ici une considération a retenu quelque temps votre commission; l'un des membres a fait observer que, pour se prononcer sur la méthode de lecture fondée sur l'emploi des tildes, il fallait préalablement savoir si le système des tildes était ou non admissible. Votre commission s'est arrêtée devant la gravité de cette question; et elle s'est décidée à faire l'examen de la méthode dans la double hypothèse de l'adoption et du rejet même du système des tildes dans l'écriture. Dans le premier cas, celui de l'adoption du système, votre commission, après l'examen attentif qu'elle a fait de la méthode, a cru devoir

Digitized by Google

lui donner son assentiment ; elle y approuve 1° les deux divisions principales savoir : 1° lecture de l'écriture régulière d'une part, des phrases et des mots composés de lettres ayant leur valeur primitive sans aucune altération ; et de l'autre, lecture de l'écriture irrégulière, c'est-à-dire des phrases et des mots admettant des lettres dont la valeur doit être modifiée de quelque manière. Je me dispense de donner des exemples.

La commission, toujours dans l'hypothèse qui nous occupe actuellement, celle du système des tildes, reconnaît que la méthode de lecture présente des procédés rationnels, simples et très-propres à aplanir les difficultés que l'on rencontre généralement dans l'étude des éléments de la lecture : elle reconnaît comme excellents moyens d'atteindre le but : 1° les exercices sur l'écriture non tildée, destinés à former, par la pratique, à la véritable prononciation des mots ; et faciliter le passage à la lecture courante : la gradation des difficultés lui a paru bien observée dans la série des tableaux surtout ; et l'ensemble lui a présenté une méthode aussi complète que facile ; enfin le rapport fait à la commission sur les succès obtenus par l'essai exécuté dans les écoles communales de la ville, est venu confirmer l'opinion favorable qu'elle a conçue de la méthode et de ses procédés, dans l'hypothèse du système.

Dans la deuxième hypothèse, celle du rejet même du système, la méthode a paru à votre commission conserver en grande partie sa valeur ; mêmes divisions, mêmes procédés, même simplicité dans la succession des procédés, même marche enfin jusqu'au moment où arrive le point décisif de la méthode, celui du passage de la lecture des éléments à la lecture courante non tildée. Ici la commission a reconnu que, dans l'hypothèse du rejet des tildes, la méthode de lecture ne se présentait plus avec les mêmes avantages ; elle n'est pas assez convaincue que, dans cette hypothèse, le passage

Digitized by Google

de la lecture tildée à la lecture courante non tildée, puisse s'effectuer avec le même succès et obtenir un résultat durable ; et il lui semble que, sur ce point, il n'y a que l'expérience qui puisse donner une solution décisive. Cependant, dans cette hypothèse même, la commission a reconnu que les chances de probabilité étaient au moins égales pour le succès et le non-succès, et, à ce titre, la méthode a paru mériter de fixer l'attention du Congrès, mais ici le travail de votre commission a dû prendre une toute autre direction.

Un des membres, dès le principe, à l'exposé de M. Menard, avait fait observer que l'ouvrage, outre une méthode de lecture et avant tout, présente un mérite d'une autre nature, et, qu'à son avis, il lui semble renfermer tout un système réalisant aussi complètement que possible le titre de l'ouvrage : *Accord parfait de la parole et de l'écriture*, que, dès lors et pour cela surtout, il lui paraît mériter une sérieuse attention.

En envisageant en effet le système des tildes sous ce nouveau point de vue, conforme à son titre : *Le parfait accord de la parole et de l'écriture*, on en conçoit la haute portée, et les conséquences que l'on peut en déduire dans l'intérêt de l'avenir du langage. M. Menard justifie cette manière de voir par la lecture d'une note écrite dans laquelle il déclare qu'effectivement, dès le principe, il n'avait pas eu en vue une méthode de lecture, mais bien le résultat indiqué par le titre même de son livre.

Voici autant que possible, ramené à son expression la plus simple, l'ingénieux système des tildes. A l'aide de 5 petits signes de plus à introduire dans notre écriture, il fournit un moyen d'indiquer exactement la prononciation de tous les mots de la langue, sans aucun recours à leur étymologie ou à leur signification ; et par là de faire disparaître complètement les difficultés de la prononciation, soumise à tant de bizarreries ; aux ca-

Digitized by Google

prices si multipliés de notre langue ; et ce moyen nous a paru réellement infaillible. Deux ou trois exemples seulement suffiront pour vous en convaincre 1° les deux mots *mentor et menteur*, dont les premières syllabes s'écrivent de la même manière, et se prononcent différemment ; dans le premier, l'*e* se prononce comme l'*i* ; dans le second, il se prononce comme l'*a*, *mentor*, *menteur* ; 2° un *bénitier et initier ;* les deux dernières syllabes de ces mots sont absolument les mêmes, et cependant, comme dans l'exemple précédent, elles se prononcent tout différemment ; rien pourtant, dans l'ortographe, n'indique cette différence, et l'on conçoit tout l'embarras qui en résulte. D'ailleurs cette imperfection de notre langue est généralement bien reconnue. Eh bien ! l'emploi de l'un des 5 tildes introduits par le système nous offre le moyen de lever la difficulté ; ici c'est une simple cédille, placée sous la lettre dont la prononciation doit être modifiée.

Inutile de vous donner un plus grand nombre d'exemples ; l'immense multiplicité des bizarreries de notre langue nous les fournirait trop facilement. Ceux-ci d'ailleurs suffisent pour faire apprécier l'heureuse découverte de M. Menard, et tout le prix que nous devons y attacher. Je vais pourtant résumer ici, avec toute la brièveté possible, la doctrine du *Parfait accord de la parole et de l'écriture*.

Nécessité de faire disparaître les bizarreries si multipliées de notre langue écrite, par rapport à la langue parlée.

Pour atteindre ce but, le système introduit, dans l'écriture, seulement 5 petits signes analogues à nos accents, qui, comme ceux-ci, par la place qu'on leur fait occuper dans l'écriture, indiquent toutes les voix qui peuvent varier la prononciation des syllabes et des mots.

Ces cinq petits signes, désignés sous le nom de tildes,

Digitized by Google

sont 1° *le tilde dormant*, ainsi marqué — comme le signe moins dans les quantités algébriques, exemple : *fusil*. 2° le tilde bref ◌̆ forme du signe de la brève des latins *bien* et *loi* où l'*i* et l'*o* sont brefs, et ne se prononcent pour ainsi dire pas, ainsi que dans les diphthongues. 3° le point moniteur, qui est notre point ordinaire, placé sous certaines lettres pour indiquer diverses modifications dont le nombre est déterminé : par exemple celles de l'*e* dans les cas où il a la valeur de l'*a*, comme dans *femme*, *solennel*; et celles des 5 lettres suivantes *c*, *g*, *u*, *w* et *x*. Exemple : *second*, *gangrène*, *équateur*, *Moscow*, *dixième*, qui se prononcent *segond*, *kangrène*, *équateur*, *Moscou*, *dizième*. 4° *le tilde mouillé*, qui se place sous la consonne dont l'articulation est mouillée, exemple : *avril*, *digne*. Nous parlons ici de la prononciation adoptée par l'Académie, *avrilie* et *dinie*. 5° le tilde tercé, qui ne se place que sous l'*u* et l'*x* dans des cas exceptionnels, comme par exemple *junte*, *Bruxelles*, qui se prononcent *jonte*, *Brucelles*.

Ces exemples suffisent pour montrer en quoi consiste le système qui nous occupe, et prévoir, autant que possible, les conséquences que l'on peut en déduire dans l'intérêt de notre langue.

Le temps n'a pas permis à votre commission de vérifier si le système du « Parfait accord » comprend exactement toutes les particularités de la langue et remédie à toutes ses bizarreries, quant à la prononciation; de manière à remplir parfaitement les conditions de son titre : *Accord parfait de la parole et de l'écriture*; mais elle se croit suffisamment autorisée à vous présenter, avec ses considérants, les conclusions suivantes :

La commission fait deux parties distinctes dans le travail présenté par M. Menard : 1° une méthode de lecture; 2° un système de signes à adopter dans notre écriture,

Digitized by Google

pour établir l'accord parfait entre la langue écrite et la langue parlée. Sous le 1er rapport, comme méthode de lecture, considérant 1° que cette méthode, dans le système des tildes, remplit toutes les conditions d'une bonne méthode de lecture ; 2° que dans l'hypothèse même du rejet du système des tildes la méthode présente encore de grandes chances de succès ; 3° que le travail de M. Menard, envisagé sous l'autre rapport, celui qui répond réellement au titre : *Le parfait accord, etc.*, offre un moyen clair et facile de fixer la prononciation de la langue ; que ce système doit tendre, en atténuant les dialectes si variés des provinces, à établir l'uniformité complète quant à la prononçiation dans la langue nationale ; qu'il peut faciliter l'étude de la langue même aux étrangers ; qu'il pourrait devenir un moyen de conserver cette prononciation intacte lors même que la langue cesserait d'être une langue vivante ; par ces motifs, votre commission émet le vœu que le Congrès, en accordant au travail de M. Menard l'attention qu'il lui paraît mériter, appelle celle de l'autorité compétente à l'examen de ce système, considéré comme moyen d'établir l'accord parfait entre la parole et l'écriture ; comme une méthode de lecture, qui, dans l'hypothèse du système des tildes, présente un succès assuré, et qui, dans toute autre hypothèse, fait encore espérer d'heureux résultats.

Après cette lecture, on demande qu'une discussion s'ouvre sur les conclusions de ce rapport.

L'heure étant avancée, elle est renvoyée à demain.

Digitized by Google

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. EDOM.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le rapport de M. Parandier, relatif au système des tildes de M. Menard-Bournichon.

La nouvelle rédaction, proposée par la commission, est mise aux voix et adoptée, après quelques observations elle est ainsi conçue:

« La Section, sans s'expliquer sur le mérite du système des tildes proposé par M. Menard-Bournichon, recommande son travail à l'autorité compétente et au Conseil-royal de l'instruction publique. »

On passe à l'examen de la question 12 (*bis*) du Programme.

M. EDOM lit un mémoire sur l'importance des Salles d'Asyle, leur origine, leur progrès et les améliorations à y introduire. Ce mémoire répond aux questions du Programme ainsi conçues :

« Quels ont été, dans l'ouest de la France, les résultats obtenus par la création des Salles d'Asile? Quels sont les moyens de multiplier et de perfectionner ces établissements? »

L'institution des Salles d'Asile, dit M. Edom, est, sans contredit, une des plus importantes de notre époque.

En prenant l'enfant du peuple au berceau, elle a pour but de moraliser, par l'éducation, les classes inférieures, c'est-à-dire, d'affermir, sans secousse et sans bouleversement, la société sur sa base.

Cette institution est née en Angleterre, vers l'année 1816. Quel-

Digitized by Google

ques Salles d'asile furent alors ouvertes sous le nom *d'Infants' Schools, Ecoles de petits enfants.* On en compte maintenant plus de cent à Londres et plus de mille dans la Grande Bretagne.

Le premier asile fondé en France le fut à Paris, en 1826, par une association de dames charitables, à la tête desquelles parut bientôt M. Cochin, dont le nom est désormais inséparable de celui des Salles d'asile. Leur nombre s'est successivement accru à Paris jusqu'à 24.

Dans les provinces, l'institution a fait d'abord des progrès assez lents, mais, depuis quelques années, elle a pris un essor qui devient de plus en plus rapide, à mesure que les asiles sont mieux connus.

En 1834, quelques villes seulement, telles que Lyon, Rouen, Nîmes, la Flèche, Angers, possédaient de ces établissements. Depuis cette époque, une heureuse émulation s'est développée et le Ministre de l'instruction publique, dans son dernier rapport au Roi, pour l'année 1837, comptait 171 communes présentant un total de 261 Salles d'asile, fréquentées par 29,514 enfants.

Toutefois, il ne faudrait pas adopter ces chiffres comme exempts d'erreur, j'en dirai bientôt la raison.

Les départements de l'Ouest, compris dans les Académies d'Angers, de Poitiers, de Rennes et de Caen, comptent deux ou trois Salles d'asile chacun. Ainsi l'Académie d'Angers en possède neuf: quatre dans Maine-et-Loire, deux dans la Mayenne et trois dans la Sarthe. L'académie de Caen en compte sept; celles de Rennes et de Poitiers proportionnellement le même nombre.

Il résulte de cet aperçu que le nombre des Asiles est encore bien insuffisant. Car, pour atteindre le but de leur institution, il devrait être égal à celui des écoles primaires, qu'ils sont destinés à alimenter, ou du moins, à toute agglomération de quatre à cinq mille âmes.

Je répondrai, en conséquence, à la première question du Programme: « Que les résultats obtenus par la création des salles » d'asile, dans les départements de l'Ouest, ont été jusqu'ici peu » considérables par suite du trop petit nombre de ces établis- » sements. »

Mais je m'empresserai d'ajouter, « qu'en eux-mêmes ces résul- » tats ont été, en général, extrêmement satisfaisants. »

En effet, si j'en juge par l'Académie de Caen, que j'ai plus particulièrement inspectée, les enfants ont trouvé partout dans les Asiles les avantages de l'éducation religieuse, intellectuelle et physique. Ils y ont trouvé, en outre, des secours précieux pour leurs

Digitized by Google

parents dans le besoin. A l'aide des dons de la bienfaisance publique, des distributions de vêtements ont eu lieu, et, dans la saison rigoureuse, j'ai vu le pain quotidien donné au plus nécessiteux en même temps que l'instruction.

Il faut même avouer que beaucoup d'enfants ont été amenés aux Asiles par la considération de ces aumônes, plus puissante sur des mères de famille indigentes que celle d'une éducation morale dont elles ignorent le prix. C'est ainsi que jadis les populations accouraient vers le Sauveur du monde pour se faire guérir d'abord des maux du corps, toujours plus vivement sentis que ceux de l'âme.

Il conviendra donc que les Asiles conservent ce caractère de bienfaisance charitable.

Mais quels sont les moyens de multiplier ces établissements ?

Le premier, c'est de les faire bien connaître. Beaucoup de personnes ignorent absolument ce qu'ils sont. Les unes par indifférence, les autres par un malheureux penchant à condamner tout ce qui est nouveau. Ajoutons que le nom même qu'a reçu l'institution contribue puissamment à la laisser ignorer.

On s'imagine qu'une Salle d'asile est un lieu, où l'on reçoit de petits enfants uniquement pour les soustraire aux dangers de la rue. Mais comment les y occupe-t-on ? Quels moyens emploie-t-on pour former leur cœur à la vertu en même temps que leur corps à un travail intelligent ? c'est ce qu'on ne se donne pas la peine de rechercher. C'est précisément ce qui fait le mérite des Salles d'asile et ce qui les distingue éminemment.

L'erreur dans laquelle sont, à cet égard, des populations entières, sans en excepter leurs magistrats, n'est point une supposition, c'est malheureusement un fait que j'ai eu le regret de constater.

L'année dernière, on me signalait trois Salles d'asile dans un seul bourg du département de l'Orne, je les visitai : c'étaient de misérables petites écoles, où quelques jeunes enfants se trouvaient confondus sans surveillance parmi les ustensiles d'un ménage mal tenu.

Dans la Manche, où l'instruction primaire est généralement florissante, j'ai rencontré plusieurs méprises de ce genre. Ce département figure dans le rapport officiel de 1837 pour sept salles d'asile, et on lui en assigne seize en 1839 dans l'almanach de l'Université. Eh bien ! il n'en possède réellement qu'une seule, celle de Cherbourg, qui est, je suis heureux de le dire, parfaitement tenue.

Digitized by Google

Ces erreurs, en faussant les Statistiques du gouvernement, trompent l'opinion publique et retardent, pour les localités qu'elles concernent, l'établissement de véritables Salles d'asile.

On aurait prévenu, ce me semble, cet inconvénient, si l'on avait donné à cette institution vraiment nouvelle un nom nouveau (1) qui eût excité le désir de la connaître. Mais à défaut de ce moyen, il en reste d'autres, et d'abord reconnaissons que ça été une heureuse inspiration que de ranger la question des Asiles parmi celles qui méritaient d'être traitées au Congrès. J'espère que cette discussion, et surtout la solution qu'elle va amener répondra à la pensée généreuse des auteurs du Programme. Chacun de nous en retirera du moins le sentiment d'un devoir, celui de répandre les notions justes que nous nous serons faites en commun. Sur cet objet, s'il m'était permis, je recommanderais à MM. les ecclésiastiques qui siégent dans cette assemblée, d'user de leur puissante influence pour dissiper les injustes préventions que beaucoup de personnes pieuses ont conçues contre les Salles d'asile. Ils ne feraient en cela qu'imiter un éloquent orateur (2) qui dernièrement, du haut de la chaire de cette métropole, pressait les dames de son nombreux auditoire d'aller visiter la Salle d'asile de la ville (3), en déclarant que lui-même n'avait pu voir sans attendrissement *ces chers petits enfants*, comme il les appelait. J'ajouterai que plusieurs évêques de France ont pris cette œuvre sous leur protection et la favorisent de tout leur pouvoir. Ils témoignent, il est vrai, leur préférence pour les Asiles dont la direction est confiée à des personnes vouées à la vie religieuse. Mais qui oserait soutenir, lorsqu'il s'agit d'emplois qui n'offrent ni dédommagements d'amour-propre, ni avantages pécuniaires, mais seulement d'humbles et obscures vertus à pratiquer, qui oserait soutenir, dis-je, que l'on n'est pas plus assuré de trouver dans le sentiment religieux tout le dévouement nécessaire? Que l'on essaie de remplacer par des personnes appartenant à la vie séculière, ces admirables sœurs de charité qui se consacrent dans les hospices au service des ma-

(1) Sans recourir au grec, comme ressource de toutes les inventions du jour, il eût été facile de trouver, pour les Asiles, un nom simple et commode, qui se fût promptement popularisé. Le nom de *Scolette*, par exemple, de l'Italien *Scoletta*, petite école.

(2) M. l'abbé Frère.

(3) On vient de construire, au centre d'un des faubourgs les plus populeux du Mans, une deuxième Salle d'Asile qui fait honneur à l'esprit éclairé de l'autorité municipale.

Digitized by Google

lades, et l'on reconnaîtra pleinement cette vérité. D'ailleurs l'avantage d'une grande économie, joint à tant d'autres, devient déterminant dans cette question. Les personnes vouées à la vie religieuse n'ont ni établissement à former, ni famille à soutenir, elles vivent de peu et se contentent du plus strict nécessaire. Recommander ce système de personnel, c'est donc indiquer un puissant moyen de multiplier les Salles d'asile.

J'en proposerai encore un autre. Le gouvernement est intervenu, comme c'était son droit et son devoir, dans l'institution des Salles d'asile qui avait été créées sans lui. Une ordonnance royale, du 22 décembre 1837 a rattaché ces établissements au système général de la loi du 28 juin 1833, et, par un réglement en date du 24 avril 1838, le Ministre de l'instruction publique a sagement déterminé tout ce qui concerne le régime intérieur de ces premières écoles de l'enfance. Il ne cesse d'en favoriser de tout son pouvoir la création par des subventions et des encouragements, mais il lui reste à prendre une mesure plus efficace, c'est de proposer aux Chambres une disposition législative qui impose l'obligation d'avoir une Salle d'asile aux communes que la loi du 28 juin astreint déjà à raison de leur population (6,000 âmes et au-dessus) à avoir une école primaire supérieure. Ce sera entrer dans les intentions de cette loi, qui déclare, à son article premier, que l'instruction primaire pourra recevoir tous les développements que « comportent les besoins et les ressources des localités. » Or, quel besoin plus pressant que de donner à de malheureux enfants l'éducation morale, sans laquelle l'instruction qu'on leur offre dans les écoles d'un degré plus élevé n'atteint qu'imparfaitement son but, celui de les éclairer et surtout de les rendre meilleurs ? Ne pas combler cette lacune, c'est laisser sans base l'édifice dont on a construit le corps et placé le faîte.

Et si l'on s'étonnait que la loi n'eût pas elle-même complété tout d'abord son œuvre, je représenterais qu'en 1833 les Salles d'asile étaient à peine connues dans les départements, que réclamer en leur faveur un surcroît de dépenses, alors que les communes n'étaient préoccupées que de nouvelles charges qu'il s'agissait de leur imposer, c'eût été faire ajourner pour long-temps peut-être une institution qui, maintenant bien appréciée, sera acceptée comme un bienfait.

Il me reste à parler des perfectionnements que l'on peut introduire dans les Salles d'asile.

Le plus important, selon moi, c'est l'entière séparation des sexes, imposée aux écoles des autres degrés. Tous ceux qui

Digitized by Google

s'occupent d'éducation savent quels inconvénients résultent, sous le rapport moral, du mélange des filles et des garçons, à quelque âge que ce soit, surtout dans une grande réunion d'enfants, où la surveillance la plus active ne peut prévenir tous les accidents, tous les abus.

L'expérience, déjà acquise à cet égard dans les Asiles, les témoignages que j'ai recueillis de plusieurs surveillants, de plusieurs dames inspectrices et de personnes graves bien informées, me portent à provoquer de toutes mes forces cette amélioration nécessaire. — L'enseignement lui-même profitera de cette mesure et les progrès d'une classe d'enfants seront mieux assurés et plus rapides. Car, dans presque tous les Asiles, j'ai été frappé de l'infériorité des filles sous le rapport de l'instruction, et lorsque j'en ai demandé la cause aux directrices, elles m'ont fait cette réponse : *C'est que les filles ont moins de facilité pour apprendre.* Réponse que l'on ne peut admettre, lorsqu'on sait par expérience que ce sexe, doué de plus de docilité, de plus de finesse et d'amour-propre, ne laisse rien à désirer pour l'acquisition de ces premières connaissances dans les écoles qui lui sont exclusivement consacrées.

Si donc les petites filles paraissent inférieures dans les exercices qui leur sont communs avec les garçons, c'est qu'elles s'effacent et se découragent en présence d'un sexe qui a sur elles l'avantage d'une voix plus forte et d'une plus grande hardiesse.

Pour me résumer, j'ai l'honneur de proposer au Congrès d'adopter ces réponses aux questions du Programme.

Premièrement.—Les résultats obtenus, dans l'Ouest de la France, par la création des Salles d'asile, ont été jusqu'ici peu considérables par suite du petit nombre et de la nouveauté de ces établissements; mais en eux-mêmes ces résultats ont été en général extrêmement satisfaisants.

Deuxièmement. — Parmi les moyens qui paraissent propres à multiplier ces établissements, on indique ceux-ci :

1° Faire connaître, par toutes les voies possibles de publicité, le caractère qui distingue essentiellement les Salles d'asile des anciennes petites écoles, avec lesquelles elles sont confondues de fait dans un grand nombre de localités. Ce caractère consiste en une méthode ingénieuse, habilement appropriée à la faiblesse de l'enfance, pour assurer et hâter les progrès de son éducation religieuse, intellectuelle et physique.

2° Imposer, comme complément nécessaire d'un système d'instruction primaire établi par la loi du 28 juin 1833, et conformément aux intentions exprimées à son article 1er, l'obligation

Digitized by Google

d'avoir, au moins une Salle d'asile, dans les communes que cette loi astreint déjà à avoir une école primaire supérieure.

3° Recommander, pour la direction des Asiles, sans exclure une concurence salutaire, le choix de personnes consacrées à la vie religieuse, afin de conserver à ces établissements le caractère de bienfaisance charitable qui présida à leur création, et qui promet d'assurer leur prospérité, afin d'atteindre plus aisément le but principal de l'institution, savoir, une solide moralisation des classes inférieures, enfin parce que ce système d'organisation est réellement le moins dispendieux.

Troisièmement. — Quant aux améliorations à introduire dans les Asiles, on insiste principalement sur la nécessité d'appliquer, le plus tôt possible, à ces établissements, la complète séparation des sexes, déjà exigée pour les écoles des autres degrés; cette séparation, dont on sent à priori la convenance sous le rapport moral dans tout bon système d'éducation, étant d'ailleurs réclamée par l'expérience acquise dans plusieurs Salles d'asile.

CARACTÈRES DISTINCTIFS DES SALLES D'ASILE.

Que voyait-on, il y a peu d'années, dans toutes les villes de France? Que voit-on encore dans un trop grand nombre, lorsqu'on parcourt ces quartiers populeux habités par la classe indigente? Une multitude de malheureux enfants, à peine vêtus, dégoûtants de malpropreté, exposés à des accidents de tout genre qui menacent à chaque instant leur santé, leur vie même, et au danger, plus grave encore, d'une dépravation précoce. Journellement témoins des scènes de désordre qu'engendre, dans la maison paternelle, la misère, si irritable et si violente, lorsqu'elle n'est pas religieuse, ils ne tardent pas à balbutier le blasphème et l'injure, et à donner, dans un âge tendre, le spectacle affligeant des plus mauvaises passions. Il y a long-temps cependant que des écoles sont ouvertes en France à la classe pauvre. Avant que l'ingénieuse méthode de Lancaster (1) vint rivaliser avec celle du vertueux abbé de la Salle (2), les disciples de ce dernier travaillaient, depuis plus d'un siècle, à moraliser et à instruire les enfants du peuple.

(1) Joseph Lancaster, principal auteur de la méthode d'enseignement mutuel, appelée aussi de son nom *Méthode Lancastérienne*, est mort en 1838, à New-York, à l'âge de 61 ans.

(2) Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de la précieuse institution des

Digitized by Google

Mais l'expérience a démontré qu'il est déjà trop tard quand toutes ces écoles reçoivent cette malheureuse jeunesse, privée du bienfait de l'éducation. A six ans, les premières impressions, toujours si vives, ont laissé une profonde empreinte, les inclinations se sont fortifiées. L'enfant apporte à l'école des habitudes vicieuses que l'instituteur le plus habile et le plus vertueux est impuissant à corriger pendant ces quelques heures de la journée, après lesquelles son faible élève est abandonné à l'entraînement de l'exemple et de ses propres penchants.

De tout temps il a existé, nous le savons, et il se rencontre encore de petites écoles où de pauvres femmes, se faisant gardiennes plutôt qu'institutrices de jeunes enfants, s'occupent de leur apprendre à prier Dieu et à lire. Mais, outre qu'une rétribution, quelque légère qu'elle soit, écarte de ces écoles la classe indigente, on est forcé de reconnaître qu'elles ne sont point appropriées à leur destination. Privée d'air et d'espace, l'enfance y est captive et condamnée, sous peine d'un insupportable désordre, à un silence et à une immobilité contraire à sa nature. Par l'effet inévitable de la méthode vicieuse d'enseignement individuel, à l'exception de quelques minutes successivement accordées à chaque enfant, les longues heures de la journée sont perdues pour l'instruction comme pour l'amusement de cet auditoire, qui serait si heureux d'apprendre.

C'est donc avoir rempli une importante lacune dans l'éducation du peuple ; c'est avoir satisfait à un véritable besoin, disons mieux, c'est avoir fait une œuvre de profonde moralisation que d'avoir institué les Salles d'asile.

Dans un vaste local (1) qui réunit toutes les conditions de salubrité, s'élèvent plusieurs rangées de gradins, capables de recevoir jusqu'à trois cents enfants. A leurs regards se présente d'abord l'image du Dieu qui a dit : *Laissez venir à moi les petits enfants.* Sur les murs sont tracées les lettres de l'alphabet, les figures les plus simples de la géométrie, de courtes sentences morales et religieuses. Au milieu, sont placés les tableaux et les divers objets

Frères des écoles chrétiennes, qu'il essaya en 1679 à Reims, sa patrie, mourut en 1719, âgé de 68 ans, à St.-Yon (près Rouen), maison professe de son ordre.

(1) On s'est attaché à faire connaître ici moins ce qui a lieu dans telle ou telle Salle d'Asile, que ce qui est prescrit, pour toutes, par le règlement général que le Ministre de l'instruction publique a approuvé le 24 avril 1838.

Digitized by Google

qu'emploie une méthode ingénieuse pour donner l'enseignement. Près de cette salle en est une autre spécialement destinée au repas et à servir de chauffoir pendant la saison rigoureuse. En dehors s'étend un préau, en partie couvert et garni de bancs mobiles, en partie découvert et exposé de la manière la plus favorable à la santé des enfants, qui y trouvent tout ce qui peut favoriser leurs yeux.

Ce simple exposé suffit déjà pour montrer que dans les asiles tout est disposé pour conduire de front l'éducation religieuse, morale, intellectuelle et physique des enfants. Mais, pour atteindre le but que l'on se propose, il faut que l'action exercée sur eux soit précoce, longue et continue. Aussi l'asile les reçoit-il dès l'âge de deux ans, tous les jours de l'année, et depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. Le temps est sagement partagé entre les soins du corps et ceux de l'intelligence. Les premiers, on le conçoit, obtiennent une large part. Il faut une santé robuste à des êtres destinés à payer de leurs sueurs le pain de chaque jour. D'ailleurs l'éducation, qui est ici l'objet principal, se donne aussi bien dans les jeux du préau que dans les leçons de la classe; celles-ci se composent d'une suite d'exercices variés et habilement appropriés à la faiblesse de cet âge. Les enfants ont besoin de mouvement, on les fait marcher; ils aiment à parler, on les fait chanter. Les petites évolutions par lesquelles ils passent fréquemment d'un exercice à l'autre, tout en les délassant, les habituent à l'ordre et à la régularité. Leurs chants, composés avec soin, expriment tantôt des pensées morales et religieuses, tantôt les éléments des choses qu'ils apprennent, les noms des lettres, ceux des premiers nombres. L'instruction, donnée de cette manière, n'a plus rien que d'attrayant. Elle devient un jeu; et, c'est ainsi que se réalise, pour les enfants du peuple, le vœu du précepteur d'un prince : *Heureuse la jeunesse qui s'instruit en s'amusant !* Tous les exercices de l'asile ont ce caractère. Ils se font sans le secours des livres, la maîtresse en tient lieu ; elle prie et l'on prie avec elle, elle raconte et l'on répète ; elle interroge et l'on répond. Ses récits sont de touchantes histoires tirées de la Bible, des anecdotes simples et instructives ; ce sont des notions sur les objets les plus curieux, sur les animaux les plus utiles. Des images, préparées d'avance ou tracées à l'instant, achèvent de rendre ses explications sensibles aux yeux. L'attention générale, ainsi appelée sur un seul et même point, est fortement soutenue par ce désir si vif chez les enfants, de se surpasser les uns les autres. C'est la méthode d'enseignement simultané dans toute la perfection dont elle est susceptible ; elle se montre ici d'une puissance prodigieuse. On

Digitized by Google

conçoit à peine la quantité d'idées justes que l'on peut introduire par ce moyen dans ces jeunes intelligences, c'est au point que l'élan de l'institutrice a besoin d'être contenu : elle est sans cesse portée à sortir des limites d'un enseignement, d'autant plus restreint qu'il n'est ici qu'accessoire. Car, nous le répétons, l'objet principal des salles d'asile est *l'éducation*. Elles sont destinées à procurer, à de malheureux enfants, cette éducation morale que leurs parents n'ont ni le temps ni la faculté de leur donner. Et voici les autres avantages qui naissent de celui-là : la mère de famille, se trouvant déchargée de soins continuels, peut se livrer à un travail lucratif. Elle reçoit en outre, dans la personne de ses enfants, des secours précieux. La charité publique s'empresse de verser dans les asiles des dons qu'elle sait être parfaitement placés. L'asile de Caen (pour ne parler que de celui que nous avons habituellement sous les yeux) a fourni, chaque année, des vêtements au plus grand nombre de ses élèves et du pain aux plus nécessiteux. Tous ces enfants sont exercés aux petits ouvrages de main dont leur âge est capable, en attendant que leur instruction, complétée dans les écoles primaires, leur permette d'apporter dans la famille de nouveaux secours. C'est ainsi que les salles d'asile peuvent devenir un moyen doux d'éteindre la mendicité, cette lèpre des sociétés modernes.

Mais, s'il est vrai que le succès de toute institution dépende du choix des personnes chargées de la mettre en œuvre, et si l'on a eu raison de dire en particulier, pour ce qui concerne l'instruction de la jeunesse, *tant vaut le maître, tant vaut l'école*, c'est ici que ce principe s'applique dans toute sa rigueur. Que de bien peut faire dans un asile une femme sachant allier la douceur à la fermeté, l'activité à la patience, l'amour de l'ordre à celui des enfants ; une femme d'une piété sincère, remplissant cette pénible tâche avec le zèle consciencieux qu'inspire la religion ! Que de germes de vertus ses paroles et ses exemples pourront déposer et faire croître dans ces jeunes cœurs !

L'autorité universitaire n'a pas cru devoir exclure les hommes de la direction des asiles ; mais elle a voulu que des femmes leur fussent constamment adjointes dans le service journalier. Elle a en outre confié, dans chaque localité, la tutelle de ces établissements à une commission composée de dames respectables, chargées d'y exercer une surveillance toute maternelle. On comprend, en effet, que cette éducation de la première enfance ne convient qu'à des femmes : aussi la raison publique leur donne-t-elle presque partout une préférence exclusive.

Digitized by Google

Une ville de l'Académie de Caen se distingue jusqu'ici entre toutes par l'esprit vraiment libéral qu'elle a déployé dans la mise en œuvre de cette précieuse institution. La ville d'Alençon a établi son asile dans un bâtiment superbe, entièrement neuf et parfaitement approprié à son but. Faisant taire toute dissidence d'opinion pour n'envisager que le véritable intérêt de l'enfance, elle a choisi pour directrice une religieuse déjà vouée aux fonctions de l'enseignement. Cette dame, après être allée à Paris se former à la méthode particulière aux asiles, a formé elle-même deux sous-maîtresses qui la secondent avec une femme de service. L'établissement est tenu avec cet ordre et cette propreté que l'on admire communément dans les maisons religieuses. La discipline est douce et néanmoins exacte parmi les enfants, qui témoignent, ainsi que leurs parents, pour la directrice, un respect qu'impose déjà son costume. L'asile est très-fréquenté. Il jouit de la faveur du clergé de la ville, dont la préférence pour cet état de choses est fondée en raison. Partout où il y a des devoirs pénibles à remplir, un dévouement continuel et des vertus douces à pratiquer, le sentiment religieux a sur tout autre une supériorité incontestable. Si, à tous ces avantages, on joint celui d'une économie réelle, la directrice se contentant d'un traitement fort modique, on reconnaîtra que la ville d'Alençon a choisi un mode d'organisation qui mérite d'être pris pour modèle.

Il serait à désirer du moins que les villes dont la population exige plusieurs salles d'asile, appliquassent à l'une d'elles ce système de personnel, ne fût-ce que pour entretenir entre ces établissements l'utile émulation que les frères de la doctrine chrétienne excitent parmi les diverses écoles primaires.

M. l'abbé Guillois confirme, par son expérience, les idées de M. le président sur la séparation des sexes.

M. l'abbé Auber demande la parole.

« Nous sommes tous d'accord, dit-il, sur le fond aussi bien que sur la forme de la propositiou émise par M. le Président. Il n'y a donc plus qu'un point sur lequel on ne s'entendrait pas : celui de savoir s'il faut demander dans les Salles d'asile la séparation des deux sexes. Eh ! Messieurs, nous faut-il long-temps délibérer

Digitized by Google

pour le comprendre ! M. l'abbé Guillois vous a fait concevoir qu'il y avait de grands, d'immenses inconvénients à prendre le parti contraire. C'était d'ailleurs l'avis de M. Edom : c'est aussi le mien, et indépendamment des excellentes raisons que je pourrais faire valoir, je vous ferai observer, Messieurs, qu'ici nous ne devons jamais séparer la question de moralité de la question principale. Nous sommes un Congrès scientifique sans doute, mais n'en devons pas moins être une assemblée morale et religieuse. Demandons toutes les garanties nécessaires à la réussite du vœu que nous formulons, et parmi ces granties ne laissons pas échapper la plus sûre, la plus indispensable ; tenons à honneur de l'exprimer et votons, comme je vote moi-même, l'admission de cette clause importante de la séparation des sexes dans ces écoles, où se forment les premières impressions, bonnes ou mauvaises. »

M. Jullien de Paris, pense comme M. Edom, que la dénomination de Salles d'asile a été nuisible à cette institution ; elle a fait croire qu'elle n'était destinée qu'à recevoir des enfants pauvres, tandis que beaucoup de familles aisées s'empresseraient de profiter des bienfaits qu'elles procurent à leurs enfants, s'ils pouvaient y être admis moyennant une certaine rétribution. Il rend compte de la méthode d'enseignement suivie par la directrice de la salle d'Asile du 1^er^ arrondissement de Paris. Là, l'attention des enfants est constamment captivée ; un ingénieux système de mouvements à opérer est imaginé pour s'assurer que leurs oreilles, leurs yeux savent toujours ce qui se dit, ce qui se fait ; il recommande cette méthode comme utile à généraliser. Il insiste surtout sur le choix à faire dans le personnel des directrices, dont les importantes fonctions exigent à la fois, moralité, intelligence, dévouement ; il désirerait aussi qu'on les prit parmi ces femmes vouées à la vie religieuse que leur vocation destine à la pratique des bonnes

Digitized by Google

œuvres; il garantit qu'un grand nombre de dames patronnes se consacreraient avec zèle à la surveillance de ces premières écoles, dès que l'importance en sera généralement reconnue.

M. DE LASICOTIÈRE s'attache à démontrer que la séparation des salles d'Asile en deux classes, l'une destinée aux enfants payant, l'autre, aux enfants pauvres, aurait les plus déplorables conséquences en faisant naître chez les uns un sentiment d'orgueil, chez les autres un sentiment d'envie. Jusqu'à présent on n'a vu que des avantages à entretenir parmi les enfants des idées d'égalité; qu'on les trouve au moins aux portes de la vie ainsi que dans la poussière du tombeau; si les parents manifestent à cet égard des préventions et des répugnances, c'est que leur éducation est à faire, et c'est par eux qu'il faudrait commencer. Il cite l'exemple des frères de la doctrine chrétienne, qui ont repoussé toute distinction de classes dans leurs écoles et refusé de prélever un impôt sur la fortune, lors même que cet impôt eût pu venir au profit des pauvres. Il insiste aussi sur la nécessité de séparer les deux sexes, il en soutient l'urgence, et, si les moyens d'exécution manquent pour le moment, il croit cependant indispensable de déclarer sur le champ le principe.

M. JULLIEN répond qu'il a été mal compris, qu'il n'a point cherché à créer deux classes d'enfants, mais qu'il a demandé seulement que les familles fortunées puissent être autorisées à payer une rétribution quelconque; ce serait le moyen de vaincre leur répugnance. L'état ne leur doit point l'éducation gratuite, et elles se font scrupule d'ajouter à ses charges.

M. HUNAULT DE LAPELTERIE pense qu'en admettant les enfants des familles riches dans les Salles d'asile, on perdrait de vue le but de cette institution qui a été seulement de suppléer à la surveillance des parents que leurs travaux mercénaires forcent d'abandonner leurs

Digitized by Google

enfants à l'oisiveté et à l'immoralité de la place publique ; d'une œuvre de charité, on voudrait faire une école sociale, c'est une entreprise imprudente peut-être. Quoi qu'on fasse, l'égalité, parmi les enfants des classes différentes, ne sera toujours qu'apparente ; il y a dans l'hiérarchie morale des lignes de démarcation, qu'il est impossible d'effacer ; vouloir confondre les classes, vaincre les répugnances des parents, c'est peut-être compromettre l'existence des Salles d'asile elles-mêmes, quand, dans l'état où elles sont, elles rendent tant de services.

M. PARANDIER, inspecteur des écoles primaires, cite les résultats de son expérience ; beaucoup de familles enverraient leurs enfants aux salles d'Asile si l'enseignement n'y était pas tout-à-fait gratuit.

M. TROLLEY : l'égalité est sans doute une excellente base d'éducation, mais l'égalité ne se décrète pas, ce sont les mœurs, c'est l'opinion qui l'a créent ; pour les rencontrer dans les écoles d'enfants, il n'y a qu'un moyen, c'est de les rendre tellement supérieures que les riches comprenant quels avantages ils peuvent en retirer, surmontent leurs repugnances dans l'intérêt de leurs enfants ; améliorez les Asiles et bientôt toutes les classes y seront confondues. Il en a été ainsi des écoles chrétiennes ; ce qui y a attiré des enfants des classes riches, c'est l'excellence de la méthode et de la discipline. Les erreurs et les préventions ne peuvent-être combattues que par l'évidence, les lois sont impuissantes pour les détruire.

M. JULLIEN retire sa proposition. La discussion est fermée.

La formule, proposée par M. EDOM, est mise aux voix et adoptée.

M. VERDIER communique la note suivante, en réponse à la 14e question ainsi conçue :

« La liberté laissée à chaque professeur, dans le choix » d'une méthode d'enseignement, est-elle plus favora-

Digitized by Google

» ble aux progrès des connaissances humaines qu'une » méthode uniforme, réglementée par le corps enseignant ? »

« Il y a environ un an, M. le Ministre de l'instruction publique a arrêté que l'étude des langes vivantes, déjà facultative dans les colléges, serait désormais obligatoire dans tous, à partir de la cinquième jusqu'à la rhétorique inclusivement, et que même elle serait, comme le grec et le latin, une condition d'admission au grade de bachelier ès-lettres. Or, vous le savez, le diplôme de ce grade est, Messsieurs, passez-moi le terme, comme le passe-port nécessaire pour arriver aux diverses professions libérales et emplois supérieurs de la société.

» Maintenant, il s'agit de savoir de quelle nécessité peut être la connaissance des langues modernes pour les 9/10e des élèves des colléges, qui se destinent, ou sont destinés par leurs parents, à ne pas sortir du pays, à devenir jurisconsultes, juges, avocats, avoués ou notaires, médecins, pharmaciens, prêtres, professeurs ou même employés dans les diverses administrations, tous états fixés au sol, qui généralement s'exercent sans aucune relation nécessaire avec les populations voisines, et cependant chacune ne pourra les entreprendre qu'après avoir étudié, pendant cinq années, une langue qu'il n'aura jamais occasion de parler, ou qui pourra bien ne pas être celle dont il aurait le plus de besoin par suite d'une détermination ultérieure, ou des changements de position locale.

» On conçoit, Messieurs, que cette étude soit utile et même nécessaire aux militaires, aux industriels et commerçants, voyageurs et qu'elle pourrait être obligatoire dans les écoles appropriées à ces professions. C'est alors une sépécialité, rien de mieux, mais doit-il en être de même dans les colléges où l'étude, la comparaison et la littérature des trois langues grecque, latine et française fournissent déjà assez de termes et de formes

Digitized by Google

pour exprimer et peindre les objets de nos pensées et de nos raisonnements.

» Nous ne parlerons pas de la dépense et de la difficulté d'obtenir un personnel de deux ou de trois professeurs de plus par chaque collége, puisqu'il en faudra même un spécial pour les élèves de rhétorique ; encore moins insisterons-nous sur les frais que les parents seront obligés de faire pour l'acquisition d'énormes dictionnaires, de volumineuses grammaires et de nombreux auteurs, car il y aura des cours de différentes forces. Mais que de choses à dire sur le temps employé par le jeune étudiant, pendant cinq années, à l'époque la plus belle de la vie, pour apprendre péniblement une nouvelle prononciation, de nouveaux mots, de nouvelles règles, pour exprimer, d'une autre manière, les choses qu'il sait déjà énoncer dans trois langues différentes. Ne pourrait-il pas en faire un meilleur usage ; et, si le programme des études classiques n'était pas déjà suffisamment étendu, n'y a-t-il pas à apprendre des choses d'un plus grand intérêt, tout à la fois particulier et général.

» Ainsi ne serait-il pas plus important de donner aux élèves des notions sur le droit et la rédaction des actes civils; sur l'hygiène et la physiologie ; sur l'agriculture, l'archéologie, sur les principes du dessin et de la musique, enfin sur toutes ces connaissances usuelles énoncées dans les programmes des écoles normales primaires et dont on a besoin dans toutes les professions. Pourquoi n'en ferait-on pas aussi, avec beaucoup plus de raison, une étude obligatoire, une condition d'admission, ainsi qu'on l'exige pour le brevet de capacité des instituteurs. Par ce moyen, les arts les plus utiles et les plus agréables seraient cultivés avec zèle et succès et plus repandus.

» Nous ne parlons toutefois de ces innovations que pour faire remarquer qu'il reste, à cette classe de jeunes gens, beaucoup de choses à apprendre plus urgentes que les langues modernes, parce qu'elles ne sont nécessaires,

Digitized by Google

nous le répétons, qu'à un petit nombre de sujets, à ceux surtout qui habitent les frontières et pour qui les communications avec les étrangers sont indispensables; mais, dans ce cas, l'étude en serait toute différente, plus prompte, moins fatigante; l'élève aurait un but, il sentirait la nécessité et l'utilité de son travail.

» Dans cette discussion, Messieurs, nous ne prétendons nullement établir de comparaison entre l'étude des langues modernes et celle des langues anciennes qui est, avec la langue française, la partie véritablement essentielle et positive de nos études classiques, et sur le compte desquelles le public instruit est très revenu. C'est une chose démontrée et jugée par des personnes plus habiles que nous, nous ne pourrions qu'affaiblir leurs raisonnements en nous en emparant. Comme elles, nous savons aussi qu'il y a, dans l'étude de ces langues, autre chose que la partie matérielle.

» Le meilleur et le véritable système d'instruction ne doit-il pas consister dans un ensemble raisonné et bien coordonné des connaissances (langues, sciences ou arts) les plus utiles, les plus appropriées à notre état et à notre position sociale? ne doit-il pas être dans une équilibre tel que chacune n'y soit étudiée que, suivant son dégré d'importance? or, dans le plan proposé, il n'y a plus d'équilibre entre l'étude des mots et celle des choses. Luxe d'un côté, et presque pas le nécessaire de l'autre.

» L'instruction des colléges doit-être générale et non spéciale ni professionelle, et c'est encore pour ne pas faire cette distinction que bien des personnes ont tant de préventions si mal fondées contre les études de ces établissements.

» Nous ne sommes point exclusifs, Messieurs, et nous ferions les mêmes observations, nous trouverions les mêmes abus, s'il s'agissait d'étendre les programmes existants des sciences mathématiques, physiques et na-

Digitized by Google

turelles si bien combinés par les savants qui président à cette partie de l'enseignement. La vie est trop courte, les devoirs et les obligations des divers états sont trop nombreux, pour qu'on puisse augmenter le nombre des années d'études collégiales. S'il en est ainsi, il faut donc choisir, retrancher et spécialiser, quand la nature de l'enseignement l'exige. Il n'est pas possible de faire apprendre tout à tous.

» Or, nous avons des écoles industrielles et commerciales, des écoles supérieures, ou intermédiaires qui, dans peu devront être plus nombreuses que les colléges. Eh bien ! qu'une des langues modernes y soit la base des études et y serve de terme de comparaison à la langue française, comme les langues anciennes dans l'instruction secondaire : leur part sera encore fort belle. Les études de ces écoles en seront plus solides et plus appropriées aux exigences de l'époque. Mais alors on conservera intact ce bel et antique édifice, ou plutôt ce grand système des études classiques, qui a porté à un si haut point notre gloire littéraire et scientifique, et qui est menacé de crouler si l'on s'obstine à vouloir introduire ce nouvel enseignement dans le cadre des études obligatoires déjà si multipliées. »

L'heure avancée ne permet pas d'ouvrir la discussion sur cette question.

Avant de se séparer, l'asssemblée vote des remercîments à M. le président et aux membres du bureau.

A 3 heures la séance est levée.

Le Président : EDOM.

Les Vice-Présidents : GAUDIN de ST-REMY, l'abbé AUBER.

Les Secrétaires : HOUDBERT, PAUL DELASALLE, BERGOUNIOUX.

Digitized by Google

MÉMOIRE

POUR SERVIR DE RÉPONSE

A LA 16e QUESTION DU PROGRAMME,

(3e SECTION.)

PAR M. BOYER,

AUTEUR DU POÈME DE L'ÉDUCATION, ANCIEN PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE, OFFICIER DE L'UNIVERSITÉ.

16e Question. « Quelle est celle des trois méthodes suivantes qui paraît la plus propre à populariser le goût de la musique : 1° L'enseignement par le solfége ; 2° l'enseignement par le méloplaste, sur des tableaux, avec des chiffres au lieu de notes ; 3° l'enseignement simultané, suivant la méthode de Wilhem ? »

MESSIEURS,

Cette intéressante question ne peut être résolue que par un artiste praticien. Ayant uni, dans plusieurs des éducations particulières que j'ai faites, l'enseignement de la musique à celui des lettres, et m'étant plu, pendant une longue carrière, à comparer les diverses méthodes sous les rapports importants de la facilité, de la solidité et de la rapidité des progrès que, par leur secours, on

Digitized by Google

peut faire dans l'étude et la culture de l'art, je vais tâcher de répandre sur ce sujet les lumières de l'expérience. Je parlerai, d'abord, de l'enseignement par le solfége.

L'enseignement du solfége se pratique de plusieurs manières. Le maître dirige et soutient la voix de l'élève soit par la sienne propre, soit par le violon, ou quelqu'autre instrument de ce genre, soit par le piano ou l'orgue, ce qui est de beaucoup préférable ; on sent, en effet, que la voix du maître, quoique réglée par le diapason, est nécessairement sujette à quelques variations ; on sent aussi que le violon ou quelque autre instrument semblable, offre à peu-près le même inconvenient, et que l'un et l'autre peuvent habituer l'élève à la routine, à moins que le maître n'y apporte une attention et une intelligence fort rares.

Mais l'enseignement du solfége avec le piano ou l'orgue, enseignement qui exige la connaissance de l'harmonie, appliquée à l'accompagnement, convient le mieux, sous tous les rapports, parce que la voix de l'élève étant soutenue par des accords plaqués, acquiert, sans le grave inconvénient de la routine, une intonation juste et solide, et que, de plus, ayant à lutter contre une masse d'harmonie, elle est provoquée, excitée à développer toute son étendue. L'élève acquiert, ainsi, de la hardiesse, de l'aplomb ; son oreille, remplie de l'harmonie de l'accompagnement, lui fait mieux comprendre le morceau qu'il travaille. Si le maître est assez zélé, assez patient pour lui en réveler les modulations, pour lui faire apprécier ces transitions savantes, toujours si bien motivées par l'expression de la pensée musicale ou poétique, alors l'élève électrisé donne à ce qu'il chante le sentiment qui pénètre son âme inspirée. Le voilà devenu musicien.

Tel est, Messieurs, en supposant toutefois les dispositions et qualités requises, le résultat certain et même assez prompt de l'enseignement du solfége avec accompagnement de piano ou orgue, qui laisse au maître la faculté, tout en exécutant son accompagnement et en poursuivant sa leçon, de faire à son élève toutes les observations dont il a besoin pour bien rendre son morceau. On sent que cet enseignement individuel doit être le plus parfait ; mais il peut être aussi simultané avec un grand succès, et doit par-conséquent populariser le goût de la musique.

Quant à la seconde espèce d'enseignement, qui emploie des chiffres au lieu de notes, il exige nécessairement de la part des élèves beaucoup plus d'attention, puisqu'il est un calcul et non une peinture, et que tout ce qui frappe les yeux arrive bien plus promptement et bien plus fidèlement à l'intelligence. On sait que

Digitized by Google

J. J. Rousseau a fait un Traité de musique, où il a employé un volume entier à démontrer que l'on peut substituer les lettres au notes pour écrire la musique. On ne doit pas être étonné de cela de la part d'un auteur qui n'a cherché à arriver à la célébrité que par la voie des paradoxes les plus extraordinaires. Son système ne pouvait être adopté, et il le savait bien, sans doute; mais il a fait du bruit par sa singularité. Toutefois, il a eu un genre d'utilité auquel l'auteur n'avait certainement pas songé, car il l'eût dit assurément; c'est d'être utile aux aveugles qui, en suivant avec *l'index* une portée musicale, peuvent laisser échapper les notes placées au-dessus ou au-dessous des cinq lignes, tandis qu'ils ne peuvent manquer de saisir des chiffres placés à la suite les uns des autres sur la même ligne. Les aveugles se servent, cependant, plus habituellement de la musique notée que de la musique chiffrée. Au reste, les artistes ne perdent point leur temps à lire ce traité de musique chiffrée; il n'est plus lu que par un très-petit nombre de curieux. Il ne faut pas confondre ce Traité de musique avec le Dictionnaire de musique, ouvrage savant, quoique peu utile dans la pratique; car il n'a point fait composer de musique savante à son auteur même. Son *Devin du village* lui fit une réputation par ses airs naïfs; mais il n'y a rien dans cet ouvrage qui puisse être comparé pour la science de l'harmonie aux compositions de Hændel, de Lulli, de Pergolèse, ni même de Rameau.

L'enseignement de la musique, par les chiffres, ne nous paraît donc nullement propre à populariser cet art, par la raison qu'il ne parle point aux yeux, tandis que notre manière de noter la musique offre un tableau des intervalles si bien approprié à nos yeux, qu'un artiste exercé saisit une mesure, une ligne d'un coup-d'œil; que dis-je? il saisit les dix ou douze lignes placées les unes au-dessous des autres dans une partition. Or, qui pourrait déchiffrer une partition exécutée en chiffres?

L'enseignement simultané de Wilhem est ce que je connais de plus ingénieux et de plus véritablement propre à populariser le goût de la musique par sa simplicité et sa clarté. La *main harmonique* dans laquelle l'anneau arme les doigts comme les différentes clefs arment la portée, est la démonstration la plus frappante qui puisse être employée pour enseigner à solfier et à transposer. J'ai vu, avec un plaisir inexprimable, un jeune maître âgé de 17 ans, élève de Wilhem, réunir autour de lui soixante enfants choisis parmi les cinq-cents qui composaient l'école mutuelle de la Halle aux draps; il leur fesait exécuter, avec la plus grande précision, les leçons qu'il composait sur le champ avec la main harmonique.

Digitized by Google

Changeait-il son anneau de doigt ? ils chantaient à toute sorte de clefs. Puis, sur un tableau rayé de larges portées, il leur fesait exécuter des leçons composées, en même temps qu'elles étaient chantées, et même avec une basse dessous, en promenant sur deux portées deux petites boules d'ivoire blanches placées à l'extrémité d'une baguette noire. Il leur fit ensuite exécuter des morceaux à trois et quatre parties de musique imprimée, avec une justesse et un ensemble parfaits. Enfin, ils écrivaient sur l'ardoise toutes les phrases musicales qu'il vocalisait, et rendaient un compte parfait de tous les principes.

Je vis les mêmes exercices exécutés, d'après la même méthode, dans l'école des filles du même local, et avec le même succès. La maîtresse était une jeune personne. J'admirai surtout la dictée musicale que ces élèves de dix à douze ans saisissaient avec la même précision que les écoliers écrivent la dictée qui leur est faite dans les classes.

Je crois donc, Messieurs, qu'aucune méthode n'est aussi propre à populariser le goût de la musique que celle de Wilhem. Nous disons à populariser, à répandre dans les masses *le goût* de la musique ; car pour faire des artistes, il ne faut pas se dissimuler que si l'enseignement simultané est la meilleure préparation, il est insuffisant pour le perfectionnement, pour le fini. Les leçons individuelles deviennent alors indispensables ; nous croyons devoir ajouter, et nous le ferons avec un grand plaisir, qu'ayant assisté aux distributions de prix des Écoles supérieure, mutuelle et de St.-Joseph, nous avons entendu divers morceaux de musique exécutés en chœur par un grand nombre d'enfants, avec une justesse et un ensemble que l'on ne pouvait attendre d'enfants ayant encore si peu d'étude ; nous étant informé du maître (1) si c'était par la méthode de Wilhem qu'il avait obtenu cet heureux résultat, il nous a dit avoir joint à cette méthode des modifications qu'il devait à sa propre expérience. Le succès qui a couronné ses efforts, doit l'encourager à poursuivre ce perfectionnement.

Il ne faut pas croire que l'enseignement musical simultané soit une chose nouvelle. Il a toujours été en usage dans les psallettes, où le nombre des enfants de chœur était assez considérable pour former une classe ; ils s'instruisaient même les uns par les autres ; et, après avoir reçu tous ensemble la leçon du maître, il exerçait ensuite particulièrement les *récitants* pour la perfection et le goût.

(1) M. Garraud.

Digitized by Google

Ces écoles fournissaient d'excellents musiciens qui possédaient la connaissance de l'harmonie devenue rare aujourd'hui parmi les praticiens.

Il n'en est pas moins vrai que la méthode de Wilhem a perfectionné l'enseignement mécanique de l'art, ce qui est suffisant pour en populariser le goût, car il n'est point utile de populariser la science qui ne convient qu'à un degré d'instruction supérieur.

Mais, c'est un vrai bienfait envers la société que de répandre le goût d'un art qui embellit la vie, qui en adoucit les peines et les fatigues, surtout dans la classe qui en supporte le plus lourd fardeau, d'un art qui ajoute tant de prix à l'éducation des enfants des riches, rapproche toutes les conditions par un charme commun qui calme les passions et reconcilie les cœurs.

Digitized by Google

SÉANCES GÉNÉRALES.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1839.

La Séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. LAIR.

Mgr l'évêque du Mans, MM. CAUVIN et TROLLEY siégent au bureau.

Après la lecture du procès-verbal de la séance générale d'hier, MM. les Secrétaires des Sections donnent lecture de leurs procès-verbaux des séances du matin.

M. le Président invite MM. les Secrétaires à communiquer les décisions de leurs Sections pour les soumettre à l'approbation du Congrès.

M. de MARSEUL fait connaître les conclusions de la Ire Section, relativement à la 1re question du Programme. Elles sont ainsi formulées : « La Section émet le vœu de » voir le gouvernement et les sociétés savantes favoriser, » de tout leur pouvoir, la publication de Statistiques et » de Catalogues d'histoire naturelle dans les départe- » ments, pour parvenir à la formation d'une Statistique » générale. »

M. DELASALLE demande que ce vœu soit agrandi en faveur d'autres sciences et propose la rédaction suivante : « Émettre le vœu que les maires de chaque chef- » lieu d'arrondissement fournissent un local, dans lequel

Digitized by Google

» seront déposés tous objets et renseignements relatifs à » l'histoire, à l'archéologie, à l'histoire naturelle, de ma- » nière à rassembler des matériaux particuliers néces- » saires à la formation d'une Statistique générale. »

« Engager tous les membres du Congrès à faire eux- » mêmes de pareils dépôts dans leurs localités respec- » tives et à en faire faire dans les localités qui les avoi- » sinent, par des hommes spéciaux choisis par eux. »

L'assemblée adopte le vœu exprimé par la Section des sciences naturelles, et pense, qu'avant de rien statuer sur la proposition de M. Delasalle, relativement aux autres sciences, il est nécessaire qu'elle soit soumise à l'examen de la Section d'histoire.

M. Vié rappelle les décisions de la Section d'agriculture et de commerce.

Sur la 1re question du Programme, la Section a pensé que la culture alterne était une excellente méthode à proposer aux cultivateurs, en leur signalant avec prudence les cas assez nombreux d'exception; mais elle a été d'avis aussi que, pour l'adoption de cette méthode, il fallait tout attendre des encouragements accordés par les administrations et les sociétés savantes, de leurs enseignements et des exemples de l'expérience, sans réclamer l'intervention du législateur.

Le Congrès approuve cette solution.

Sur la 6e question ainsi conçue :

« Ne serait-il pas utile d'étendre, aux domestiques de ville et de campagne, l'obligation légale imposée aux ouvriers des fabriques de se munir de livrets? »

La Section s'est prononcée pour l'affirmative.

De nombreuses marques de dissentiment se manifestent dans l'assemblée, qui prend un vif intérêt à ce sujet.

M. le docteur Hunault n'a point fait, dit-il, comme le procès-verbal le lui attribue, une objection de l'at-

Digitized by Google

teinte que les livrets porteraient à la liberté individuelle; ce moyen a été opposé par un autre membre.

Il invite le Congrès à ne pas sanctionner la décision de la Section, parce que, suivant lui, les motifs d'imposer le livret aux ouvriers ne sont nullement applicables aux domestiques. Les premiers, en effet, forment une population nomade; ils ont besoin d'être recommandés à de grandes distances par l'indication de leur industrie et des ateliers où ils l'ont exercée; le livret, ne contenant guères d'autres renseignements, fournit donc au maître les moyens d'apprécier l'ouvrier et celui-ci s'en sert comme d'un passeport, s'il en éprouve quelque gêne, il y trouve aussi beaucoup d'utilité.

Les domestiques ont des habitudes plus sédentaires; il est bien plus facile de connaître leur conduite par certaines informations que par des livrets. Les certificats ordinaires, accordés par la faiblesse ou la fausseté, sont aujourd'hui sans crédit. Ne serait-il pas à craindre que les livrets n'éprouvassent le même sort? qu'ils ne fussent à la liberté des personnes, qu'une entrave tout-à-fait inutile à leur moralisation, comme il est arrivé pour les ouvriers, qui paraissent n'avoir rien gagné de ce côté.

M. le docteur Bourjot-saint-Hilaire, prend la parole en ces termes :

« Dans l'état de choses où malheureusement nous entrons à pleines voiles, la société n'aura bientôt plus d'appui que dans les formules pénales de la loi. Lorsque de toutes parts la morale pratique, appuyée sur la conscience religieuse nous quitte, au lieu de diminuer les restrictions de la loi, et les empêchements et les obligations qu'elle impose, il faut au contraire les renforcer, les augmenter. C'est dans ce sens que je dis qu'il faut considérer la domesticité, telle qu'elle se trouve instituée. Les rapports de domestique à maître ne sont plus, disons-le, à la honte des uns et des autres, ceux d'un client

Digitized by Google

soumis, respectueux, membre inférieur de la famille, mais relevant d'un patron ou maître, attaché à son domestique par les liens d'un patronage moral et civil. Si le servage est réduit au terme d'un contrat à loyer, à court délai, et il en devra toujours être ainsi par le caprice des uns et des autres, il faut que ce contrat soit revêtu de toutes les garanties imaginables vis-à-vis de l'un comme de l'autre. Du côté du domestique, les garanties exigibles vis-à-vis du maître, se réduisent à une question de prêt, ou de prix. Si le domestique ne peut ou ne veut plus servir le maître, il quitte celui-ci, exige son salaire et s'en va. La commune renommée a pu l'avertir à l'avance de ses devoirs, et aussi de l'humeur et de la solvabilité du maître qu'il consent à servir et des exigences de son service. Quant au maître, il n'a pas les mêmes facilités pour savoir si le domestique, homme ou femme, fille ou garçon, a les qualités désirables de probité, d'exactitude, de mœurs, d'habileté dans le service qu'il peut désirer.

« Devra-t-il s'en rapporter à un unique renseignement, au certificat isolé du dernier maître, ou à un rapport oral souvent fait de complaisance, ou quelquefois imposé par la crainte, ou exigé par menace? non sans doute : on doit, pour pouvoir être sûr d'un homme ou d'une femme, remonter à sa vie entière. Le premier certificateur sur un livret, devrait être le père de famille, ou le maire de la commune du point de départ, et ensuite le premier le deuxième maître, sur un même livret qui deviendrait ainsi une table de moralité. S'il y a interruption et reprise de la domesticité, le domestique obtiendra des officiers judiciaires, juges de paix, commissaires de police, attestation de bonne vie et mœurs sur commune renommée, et ce sera la reprise de ses états de service. S'il y a interruption pour reprise en justice, peine correctionnelle ou d'assises à subir, il y aura sur le livret une note de ce fait, note qui empêchera le domestique

Digitized by Google

de tromper une honnête famille, et de porter dans son sein des habitudes de vol ou de mauvaises mœurs; et de donner à la première enfance, en la personne de nos domestiques, d'infâmes précepteurs.

« Mais, dira-t-on, que deviendront ces repris de justice, ces *mal-notés* par le livret? ils quitteront une profession respectable, quand on en remplit les devoirs avec sagesse et moralité, ils s'isoleront dans la société comme artisans libres, et, en un mot, ils se corrompront moins ainsi dans l'état d'ouvrier en chambre, qu'en maison privée, et ils ne corrompront personne. On a dit que souvent le maître abusera de la pudeur d'une fille à son service, sous la menace du refus de livret. Oh! ici il y a vingt réponses à faire. Que la fille de service, ainsi sollicitée, assigne son maître lui-même par devant le juge de paix, en demande de livret, sous condition de bonne renommée, en présence de témoins, et que le juge délivre le certificat de bonne vie et mœurs, sur le refus motivé ou non du maître. S'il y a refus motivé, le juge appréciera les motifs; s'il en ressort, pour le domestique ou pour le maître, une note infamante, tant pis pour celui qui aura provoqué ce contradictoire.

« En resumé, le livret attesté et légalisé pour le domestique de ville et de campagne, nous paraît une bonne mesure à introduire dans notre législation, et régularisera une profession qui n'en est plus une, sitôt qu'il y a irrégularité dans ses engagements, impossibilité pour le maître de recourir à des antécédents précieux, et qui, dans les grandes villes surtout, où l'on n'a que des intermédiaires ou courtiers de servage très-immoraux, expose les familles à recevoir, dans son sein, près d'une femme, d'une fille, d'enfants encore purs de tout souffle corrompu, le rebut des campagnes, quand ce n'est pas *l'extractum* des bagnes et des maisons de réclusion.

« Je vote pour l'affirmative, et pour l'utilité du livret

Digitized by Google

à imposer aux domestiques des villes et des campagnes. »

M. LE GALL soutient qu'il y aurait atteinte à la liberté, puisque l'industsie des domestiques serait grevée d'une obligation résultant d'une loi exceptionnelle; mais il admet qu'il faut adopter la mesure, si la société en doit profiter. Comme la moralité et la capacité des domestiques ne lui semblent pas pouvoir être garanties par ce moyen, il n'y voit que des inconvénients et n'y trouve aucun avantage.

M. le docteur LEPELLETIER approuve l'usage des livrets, pour suppléer, par une suite de renseignements réguliers, au défaut et à la perte des certificats. La liberté en doit souffrir quelqu'atteinte, il est vrai, mais cette atteinte ne peut gêner que le vice, sans jamais nuire à la vertu.

M. HERVÉ combat l'utilité des livrets des ouvriers même, mais il s'élève surtout contre leur extension aux domestiques. C'est une chaîne pesante, ajoutée à la condition déjà bien dure des gens de travail, qu'il faut plutôt chercher à moraliser par l'éducation par les bons traitements et les bons exemples. D'ailleurs, où se trouvera la garantie contre le mauvais vouloir et les exigences injustes des maîtres? Il est équitable de croire à la moralité jusqu'à preuve authentique du contraire; le livret, avec les dispositions de la société actuelle, ne peut fournir cette preuve, il n'apprend rien de certain à cet égard, il n'est donc qu'un sujet de querelle et d'embarras. La question est pour M. Hervé d'une haute importance; il croit qu'elle touche aux bases mêmes de l'organisation sociale.

M. PESCHE, jeune, voit dans les livrets une source féconde de renseignements utiles, à cause de la facilité qu'ils offrent de consulter un grand nombre de signataires. Leur opportunité a été appréciée par l'adminis-

Digitized by Google

tration du Mans, qui vient de transmettre à l'autorité supérieure le vœu de les voir exiger généralement.

M. Trolley demande à traiter la question en considérant le livret comme la sanction du contrat entre le maître et l'ouvrier, mais l'assemblée ferme la discussion, et maintient, à une assez grande majorité, la décision de la Section.

M. de Caumont donne lecture d'un travail, que la Section de médecine a destiné à la séance générale, pour y être entendu et discuté. C'est une suite de faits observés par lui dans les départements de la Manche et du Calvados; les uns fournissent des éclaircissements pour la 5e question, les autres peuvent appuyer la solution affirmative de la 4e, en prouvant que la nature du sol, les qualités habituelles de l'air; etc.... les aliments et les travaux de l'homme, impriment au physique et au moral des habitants un caractère particulier.

MM. Pesche, jeune, Hunault et Le Gall, citent de nouveaux faits en faveur de cette opinion; mais ils rapportent de nombreux exemples pour faire sentir combien on éprouverait de mécomptes en préjugeant l'état physique ou moral des habitants sur la seule considération du sol.

M. Lepelletier ne croit pas que la nature du sol puisse donner seule les éléments de la solution désirée; on doit les demander à beaucoup d'autres causes d'influence, et agrandir la question, qui lui paraît insoluble telle qu'elle est posée au Programme.

Sur la proposition de M. de Caumont, la 4e question est renvoyée à la Section.

La Séance est levée à 5 heures.

Digitized by Google

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. LAIR.

MM. de CAUMONT et TROLLEY, Monseigneur l'Evêque du Mans et M. Cauvin siégent au bureau.

M. ANJUBAULT lit le procès-verbal de la veille, nulle réclamation ne s'élève. Le procès-verbal est adopté.

MM. les sécrétaires des Sections lisent leurs procès-verbaux des séances particulières.

M. le Président fait savoir que la Section de médecine s'est occupée de changer l'heure fixée pour ses travaux, afin d'éviter l'inconvénient de s'assembler en même temps que la quatrième Section ; car il en résulte que plusieurs membres sont privés de participer aux travaux de l'une ou de l'autre réunion. Il demande si l'on préférerait 6 heures du matin, à 7 heures du soir, comme on l'a proposé. Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. Trolley, Hunault de la Pelterie, Achille Rousseau et Lepelletier, on met au voix, et la majorité se prononce pour conserver l'heure de 9 heures, fixée dès le principe.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Paul Delasalle monte à la tribune et donne lecture d'un petit voyage pittoresque sous le titre *d'Excursion dans le Grand Perche.*

M. DELASALLE, après quelques généralités sur le comté du Perche, nous amène à la « fontaine de la Herse située dans la forêt, à gauche et à quelques pas de la route, à une demi-lieue de Bellême. Cette fontaine est composée de deux sources, séparées seulement par une cloison de pierres, et dont la vertu minérale n'est pas identique. La grande fontaine a environ trois pieds

Digitized by Google

de long sur deux pieds et demi de large ; l'autre n'a que deux pieds et demi de long sur une largeur de douze à quinze pouces : l'eau de ces deux sources a un pied et demi de profondeur. Celle de la petite fontaine seulement présente, à la surface, une sorte de pellicule grasse et diversement nuancée; les parois des deux sources sont garnies d'efflorescences jaunâtres ; les eaux en ont toujours été considérées comme ferrugineuses, et administrées comme telles ; pourtant il serait possible qu'elles ne fussent que bitumineuses ; une analyse exacte mettrait aisément un terme à cette incertitude.

» La fontaine de la Herse, aujourd'hui peu fréquentée par les malades, est surtout célèbre à cause de deux inscriptions existant sur deux des pierres qui entourent le bassin principal. On lit sur la grande pierre, haute de deux pieds environ, et large de vingt-deux pouces, ce mot :

APHRODISIVM.

L'autre pierre, qui forme un angle droit avec celle-ci, et qui a tout au plus seize pouces de haut, sur une largeur de dix-huit pouces, porte cette inscription, en caractère de dimension un peu moindre :

DIIS INFERIS
VENERI
MARTI ET
MERCVRIO
SACRVM

« Ces deux pierres, appartenant à un calcaire grossier, semé de coquilles, et semblables à celles que l'on trouve dans le pays, reposent sur des assises de grès roussard, qui sont peut-être tout ce qu'il y a de ferrugineux dans la fontaine de la Herse.

» Cette fontaine est placée au milieu d'un cercle de

Digitized by Google

gazon, planté de quelques arbustes exotiques, et autour duquel règne parallèlement une charmille adossée aux grands arbres de la forêt : cette charmille est percée de plusieurs allées verdoyantes, qui aboutissent chacune, du côté de la source, à quelques degrés de pierre. Non loin delà, dans un bas-fond, on a construit un lavoir.

Les inscriptions que nous venons de transcrire, et qui semblent appartenir à l'ère romaine, ont donné lieu à diverses interprétations. Ces inscriptions, en admettant qu'elles ne soient pas apocryphes, ont-elles été placées spécialement en ce lieu, pour caractériser la fontaine de la Herse; ou bien n'y voyons-nous que deux pierres détachées d'un temple voisin, et placées en cet endroit comme par hasard ?

« M. Delasalle penche pour la dernière hypothèse et pense que cette fontaine, sous les Romains comme sous les Gaulois, était consacrée à Vénus et à l'Amour ?

Après avoir parcouru la route de Bellême à Mortagne, et visité les environs, l'auteur s'arrête un instant sur le Mont-Cacune, pour dire qu'on y trouve de grands débris, une quantité considérable de briques et de poteries fines, brisées; des fondements, des monnaies romaines, des scories de fer, lourdes et encore pleines de minerai, comme celles que laissaient les Romains dans leurs mines.

« Le peuple a conservé la tradition qu'il y avait là une grande ville, une ville de désordre et de débauche. « C'étaient, dit un manuscrit ancien, des bacchanales et des orgies qui duraient huit jours; il s'y passait des indécences révoltantes, comme il était d'usage dans le culte de l'idolâtrie. » On y adorait Isis et Osiris, puis Bacchus, Vénus et Mercure. Les Romains auraient ruiné là une ville gauloise; des pirates saxons auraient plus tard, vers l'an 285, ravagé, au même endroit, une cité romaine. »

Digitized by Google

M. DELASALLE nous transporte ensuite dans la commune de Champs, dont il fait connaître l'église et surtout les belles verrières. « L'église de Champs, dit-il, est sous l'invocation de saint Evroult. Elle appartenait à un manastère dépendant de l'abbaye de ce nom. Le portail est d'une belle architecture romaine : il paraît remonter au commencement du XI^e^ siècle. La plupart des fenêtres appartiennent à un style ogival déjà avancé, et sont ornées de vitraux d'une grande dimension.

» Le premier vitrail, en partant du chœur, représente d'un côté saint Evroult, de l'autre saint Michel terrassant le démon.

» Dans le second, sont figurés : le Père éternel, tenant son fils crucifié dans ses bras (nous avons vu le même sujet sculpté en pierre sur une vieille croix de la commune de Monthoudon) ; quatre anges, dont deux sont en prières, et les deux autres jouant du luth et du rebec; une vierge soulevant le corps de son fils ; une charmante figure de sainte Geneviève, lisant, et en costume complet du XVI^e^ siècle ; plus bas de petits groupes de génies (peut-être d'amours), placés deux à deux, les uns ailés, les autres sans ailes, et combattant avec des flèches.

» Le troisième vitrail se compose d'une belle tête de Dieu le Père, et de l'histoire de Ste-Barbe, en quatre tableaux : celui où elle est représentée attachée à un poteau, couverte de longs cheveux blonds, nue jusqu'à la ceinture, et entourée de bourreaux qui la flagellent, nous a paru surtout d'une belle exécution.

» Trois autres vitraux représentent la transfiguration, saint Jacques le Majeur, saint Jean-Baptiste, la Nativité et saint Joseph portant un flambeau ; plus un fragment mutilé de l'arbre de Jessé.

» Ces belles verrières courent quelques risques dans

Digitized by Google

l'église de Champs; mais tant que M. Fret (1) sera là, la conservation en sera assurée. »

(1) M. l'abbé Fret, desservant de l'Eglise de Champs, est connu par ses *Chroniques Percheronnes*. M. Delasalle rappelle dans sa notice que M. l'abbé Fret n'est pas seulement historien, il est aussi poète; et il cite de lui une jolie pièce de vers, dont nous reproduisons ici quelques strophes :

LE CURÉ DU VILLAGE.

A MON FRÈRE.

Frère, de ma retraite obscure
Je vais essayer la peinture :
De ce vallon où le ruisseau
Murmure,
Je voudrais t'offrir un tableau
Nouveau.

Au fond d'un hameau solitaire,
Dans une modeste chaumière,
Doucement s'écoulent mes jours
Sur terre.
O Champs ! tu seras mes amours,
Toujours.

Sur le penchant d'une colline,
S'élève l'église voisine,
Qu'un bois touffu de sapin noir
Domine.
Des vieux corbeaux c'est le manoir
Le soir.

. . . . . .

Dans une douce rêverie
J'aime à parcourir la prairie
Que Flore de mille couleurs
Varie,
Quand l'aurore humecte de pleurs,
Les fleurs.

. . . . . .

Si, loin du fracas de la ville,
Je pouvais, heureux et tranquille,
Au sein de mon troupeau toujours
Docile,
Terminer en paix de mes jours
Le cours !

Ah ! que ma tombe solitaire
Dans ce champêtre cimetière
S'élève un jour sous l'épaisseur
Du lierre :
C'est le dernier vœu du pasteur
Rêveur !

Digitized by Google

M. Delasalle visite ensuite l'abbaye de la Trappe, et signale, en terminant son excursion, le château de Montimer, vieux manoir du XIV^e^ siècle, avec donjon et machicoulis.

Après cette lecture, M. de Caumont demande la parole et rappelle que les Congrès précédents ont sollicité des Sociétés savantes un résumé de leurs travaux; qu'il est prêt, pour sa part, à donner les renseignements nécessaires sur les compagnies qui l'ont délégué. Cependant il croirait devoir s'abstenir de prendre la parole si d'autres délégués n'avaient pas reçu mission de produire des renseignements semblables.

M. Hunault de la Pelterie, délégué de la Société d'Agriculture d'Angers, est disposé à faire la statistique de cette Société.

Sur l'invitation de M. le Président, M. de Caumont fait connaître qu'il a rendu compte, l'année dernière, au Congrès de Clermont, des six années précédentes concernant la Société des antiquaires de Normandie. A cette époque, cette Société avait publié une série de 10 vol. in-8°; dans le cours de l'année 1839, elle a commencé une nouvelle série de Mémoires de format in-4°. Le 1^er^ volume contiendra un travail important de M. l'abbé Desroches, d'Avranches, sur les manuscrits de la Bibliothèque de cette ville et le résumé de son travail ne renfermera pas moins de 300 pages.

M. Auguste Leprovost, membre de l'Institut, bien connu par ses savantes et consciencieuses recherches, a donné une Statistique géographique du moyen-âge dans la Normandie, avec les anciennes divisions territoriales.

M. de Formeville, une Notice sur les corporations de Lisieux et de Caen. Le même auteur, ajoute M. de Caumont, prépare un semblable travail pour tout l'Ouest de la France.

Digitized by Google

On doit, à M. le vicomte de GUITON DE LA VILLEBERGE, un Mémoire sur les châteaux de l'arrondissement d'Avranches ; à M. de Lasicotière, d'Alençon, une notice historique et archéologique sur la cathédrale de Séez, qui n'avait pas encore été étudiée sous ce double rapport ; enfin à M. Charrier, des renseignements exacts sur les fouilles opérées dans la forêt de Brotonne, où déjà l'on a découvert plus de cinquante édifices pavés en marbre, et une mosaïque du plus beau travail.

M. de CAUMONT annonce que M. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques de France, a fait couvrir d'un toît en planches, ce monument précieux, en attendant qu'il soit transféré dans le musée de Rouen.

La Société des antiquaires de Normandie a voté 300 francs pour la continuation des fouilles dans cette importante localité.

On doit encore, à M. Vaultier, un travail détaillé sur plus de deux cents communes du Calvados, à M. Castel et à divers autres membres, des notices d'un haut intérêt.

M. de CAUMONT donne ensuite le détail des sommes votées par la Société et dont le total s'élève à environ 1,000 fr., entr'autres 200 fr. pour des fouilles dans le département de l'Orne, 100 fr. pour le rétablissement d'une colonne milliaire, 200 fr. aussi pour des fouilles sur le bord de la mer, 100 fr. pour la restauration d'un tombeau digne d'intéresser les amis des arts.

M. de CAUMONT, également délégué par la Société Linéenne de Normandie, fait connaître que cette Société a terminé son volume de l'année dernière. Il signale un travail remarquable de M. Deslongchamps sur les Térébratules, travail qui a reçu la sanction de M. de Book et qui formera un demi-volume in-4° accompagné de 20 planches. MM. Chauvin et Lesauvage ont produit deux Mémoires intéressants sur les oiseaux et les plantes marines.

Digitized by Google

M. de CAUMONT parle enfin de l'Association normande qui a tenu deux séances, l'une à Mortain et l'autre à Avranches ; mais il ne croit pas nécessaire d'entrer dans de long détails à ce sujet, en rappelant un travail imprimé de M. de Lasicotière qui a rendu compte de ces deux réunions importantes.

Après ce résumé succint, auquel l'assemblée donne son approbation, M. le Président du Congrès engage les autres délégués des Sociétés à produire, dans les séances suivantes, des renseignements semblables.

Deux questions nouvelles, présentées par les Sections, sont déposées sur le bureau pour être soumises à l'examen de la commission centrale. Le renvoi à la commission en étant prononcé, M. le Président invite M. Jullien de Paris à donner lecture d'un morceau de poésie dont il est auteur.

M. JULLIEN monte à la tribune et lit le fragment d'un poème sur *Les malheurs de la vertu et du génie.*

Au moment de clore la Séance, M. le Secrétaire-Général désigne la place que devront désormais occuper, dans les séances-générales, les Présidents et Vice-Présidents, les Secrétaires et Secrétaires-Adjoints des Sections.

La séance est levée à cinq heures.

Digitized by Google

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. LAIR.

M. le Président excuse l'absence de M. Trolley, Vice-Président du Congrès, que des affaires impérieuses ont rappelé chez lui pendant quelques jours. Il donne ensuite la parole à M. Richelet pour la lecture du procès-verbal de la veille. Ce procès-verbal est adopté sans réclamation.

M. LEPELLETIER, Secrétaire de la Section de médecine, dépose sur le bureau les réponses, formulées dans la séance du matin, aux questions du Programme. Une de ces réponses ainsi rédigée : « La physiologie raisonnée ne peut jamais être entièrement écartée de la médecine pratique, » donne lieu à quelques observations de la part de plusieurs membres qui désireraient un amendement dans la rédaction. L'assemblée, consultée sur la mise en discussion, répond par un vote négatif. L'examen de cette réponse est renvoyé à la Section de médecine.

M. Paul Delasalle est invité à lire son Mémoire, désigné par la cinquième Section pour être entendu en séance publique, sur cette question du Programme : « Signaler les avantages et les inconvénients de ce que l'on nomme la Philosophie de l'Histoire. »

Après la lecture du Mémoire de M. Delasalle, M. de CAUMONT propose, d'ouvrir la discussion sur cette question. MM. Hunault de la Pelterie et Castel prennent la parole sur la proposition ; ce dernier, rappelant que la Section a ajourné la discussion à mardi, pense que les personnes qui désirent y prendre part ne sont pas suffisamment préparées. On demande l'ordre du jour.

M. DELASALLE a la parole pour répondre à une partie de la question suivante : « Quelle part, en France, les

Digitized by Google

» provinces ont-elles prises depuis vingt ans aux progrès » des études historiques et littéraires, au perfectionne- » ment des arts. » Après avoir annoncé qu'il restreindra ses observations à la Normandie, au Maine, à l'Anjou, à la Bretagne et à l'Orléannais, c'est-à-dire aux localités qui lui sont le moins étrangères.

M. DELASALLE prie qu'on veuille bien lui pardonner à l'avance les erreurs et toutes les omissions qu'il pourra commettre.

Il émet ensuite cette opinion que l'histoire est le champ le plus fécond qui se puisse exploiter en province ; là sont les sources, les monuments, les cartulaires. La province doit réunir tous ces éléments de la grande Histoire générale, et beaucoup d'historiens célèbres, Anquetil et les deux Thierry, par exemple, ont travaillé en province.

En Bretagne, dit-il, MM. Duchatellier, de Quimper ; Guépin, de Nantes ; Emile Souvestre, de Morlaix ; ont publié de belles études historiques, et M. Laferrière a écrit, à Rennes, un ouvrage très-remarquable sur l'Histoire du Droit français.

En Normandie, des noms illustres se rencontrent ; ce sont ceux de M. l'abbé de Larue, le bénédictin de notre siècle ; de MM. Léchaudé d'Anisy, de Caumont, Deville, Floquet, Licquet, Dubois, Auguste Leprovost, de Gerville.

Dans le Maine et dans le Perche, MM. Cauvin, Richelet, Pesche, l'abbé Fret, Jules de St.-Vincent.

Dans l'Orléanais, MM. Jollois, Lottin, Fleury, Jules Zanole, Vergnaud-Romagnesi.

La littérature brille beaucoup moins en province qu'à Paris, parce qu'elle vit d'actualités, et que Paris en est le centre.

En Bretagne, l'orateur nomme MM. Fontan et Brizeux, de Lorient ; M. Souvestre, de Morlaix ; MM. Boulay-Paty et Turquety, de Rennes ; M. Ernest Menard, de Nantes.

Digitized by Google

En Normandie, MM. Vaultier, le Flaguais, Désessarts, de Caen ; Mme Coueffin, de Bayeux ; M. Richard, de Rouen ; MM. Edouard Corbière et Charles Massar, au Hâvre ; M. Couppé, à Cherbourg ; M. Léon de Lasicotière, à Alençon ; M. Bergounioux, à Séez ; M. Alexis Dumesnil.

Dans le Maine, M. Girault, Mme Touchard, M. Boyer, Mlle Carpentier, M. B. Hauréau.

Dans l'Orléanais, M. le vicomte de Cormenin.

Les Arts ne sont pas moins cultivés que la littérature : l'auteur, cite, à Morlaix, M. de St.-Germain, dessinateur et peintre ; à Rouen et à Alençon, MM. Brevière et Godard, graveurs sur bois, M. Garneray, peintre de marine ; M. Monanteuil, dessinateur distingué.

La Philosophie est aussi représentée par MM. Baschou de Penhoen, à Brest ; Simon, à Nantes ; Bouvet au Mans ; Charma, à la faculté de Caen.

La Musique est professée et cultivée avec succès dans les mêmes provinces. M. Delasalle parle de l'extension donnée à l'enseignement musical dans le collége du Mans ; du Congrès musical d'Orléans ; de la multiplication des Sociétés philarmoniques ; il signale, comme compositeur, M. Ernest Déjazet, professeur de piano, à Rouen.

Après avoir constaté le mouvement littéraire et artistique dont la province est le théâtre, l'orateur, sans empiéter sur la quatrième question du Programme, relative à la direction qu'il conviendrait de donner à ces études, indique cependant quelques bonnes voies à suivre et quelques pièges à éviter ; son opinion se résume en ces termes : « Il faut, en province, s'occuper des faits et » non des théories. » Il termine en priant de nouveau ses collègues de combler toutes les lacunes qu'il a dû laisser dans une revue trop rapide.

La Séance est levée à cinq heures.

Digitized by Google

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. LAIR.

Le procès-verbal de la séance générale du 15 est adopté.

Les Secrétaires des Sections donnent lecture de leurs procès-verbaux des séances du matin, à l'exception de M. Houdbert, absent.

M. RICHELET fait connaître les ouvrages déposés sur le bureau et dont la liste sera publiée dans le compte-rendu.

M. le Président demande si l'on doit continuer la séance à cause des troubles qui agitent la ville ; plusieurs membres prennent la parole pour et contre la proposition ; l'assemblée consultée répond par un vote affirmatif.

M. Vié est alors prié de communiquer une réponse approuvée par la 2e Section, dont il est Secrétaire-Adjoint, répondant à cette question du programme : quelle serait la meilleure organisation d'un bon enseignement agricole ?

Cette réponse se divise en plusieurs paragraphes. Il s'élève une discussion pour que chacun de ces paragraphes soit mis séparément aux voix : le 1er, le 2e et le 3e sont adoptés, le 4e, ainsi conçu : « Que dans les colléges royaux, les écoles secondaires et les séminaires on donne quelques notions générales sur l'agriculture, » est combattu par M. Bourjot-Saint-Hilaire et M. l'abbé Auber, à cause des nombreux travaux dont ces établissements sont déjà surchargés. L'établissement des Cours d'agriculture est impossible, suivant M. l'abbé Auber, dans les grands séminaires où les études, les plus sérieuses et les plus variées occupent la durée des Cours nécessaire-

Digitized by Google

ment limitée à un petit nombre d'années. Il admettrait volontiers qu'on introduisît dans les grands séminaires un Cours spécial d'archéologie, qui donnât aux jeunes ecclésiastiques le goût des arts du dessin, la facilité de pouvoir s'éclairer sur les monuments religieux, et de concourir plus tard activement à leur conservation. Mais il croit que l'on doit tout au plus laisser les Cours d'agriculture pratique aux maisons de hautes études ecclésiastiques, dont les élèves peuvent s'occuper, sans nuire à d'autres travaux avec lesquels il sont déjà familiarisés.

MM. de Caumont et Castel demandent que l'étude de l'agriculture soit néanmoins recommandée dans les maisons de hautes études ecclésiastiques.

M. Vié soutient la rédaction du paragraphe.

Voici l'amendement proposé par M. Castel :

Le Congrès émet le vœu qu'il soit donné des leçons d'agriculture dans les maisons de hautes études ecclésiastiques, les écoles normales et les écoles primaires supérieures. — Il est adopté.

Le 5e paragraphe est admis sans réclamation.

M. l'abbé Chevereau, Secrétaire de la section d'histoire, communique trois réponses faites par la section à des questions du Programme. La rédaction de la 2e réponse donne lieu à des observations de la part de M. de Lasicotière et de quelques autres membres.

M. Hunault de la Pelterie propose le renvoi à la Section.

La réclamation ne portant que sur l'oubli d'un seul mot, reconnu par le Secrétaire, la réponse est mise aux voix et adoptée.

M. de Lasicotière demande la parole sur la troisième réponse, formulée par la Section d'histoire.

M. Lepelletier, Secrétaire de la Section de médecine, réclame la priorité pour entendre la lecture d'un mémoire de M. Vallée, sur cette question du programme :

Digitized by Google

« Rechercher les moyens efficaces de rendre exécutoires les dispositions de l'article du Code civil, qui prescrit de constater les décès avant le permis d'inhumation. »

M. HUNAULT, délégué de plusieurs Sociétés académiques d'Angers, rend un compte sommaire des travaux de la Société d'agriculture de cette ville.

Il est cinq heures, la séance est levée.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. LAIR.

MM. de CAUMONT, TROLLEY et CAUVIN siégent au bureau.

M. RICHELET donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté sans réclamation.

MM. les Secrétaires des Sections font un rapport sommaire des travaux de leurs séances.

M. RICHELET signale par leurs titres les ouvrages offerts au Congrès par leurs auteurs.

L'assemblée décide que ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque publique du Mans.

M. de CAUMONT donne lecture de quelques passages d'une lettre, datée de Clermont-Ferrand, du 14 courant, par laquelle MM. les Secrétaires-Généraux de la sixième Session lui font connaître les résultats de leur compte de gestion.

La recette s'est élevée à	2,302 f. 50
La dépense à	2,404 f. 25
Il s'est donc trouvé un déficit de . . .	102 f. 35

Pour le combler, il ne reste que la ressource de la

Digitized by Google

vente de quelques volumes du compte-rendu et le recouvrement de 120 frans de créances très-douteuses; mais M. Bouillet, signataire de la lettre, annonce que son collègue et lui sont bien résolus de n'élever aucune réclamation à ce sujet, et qu'ils présenteront la quittance de leur gestion, que leur remettra incessamment le bureau de l'Académie de Clermont.

M. le Président consulte l'Assemblée sur les réponses faites par les Sections aux diverses questions du Programme, qui leur ont été soumises. Ces réponses, consignées dans les procès-verbaux d'aujourd'hui, sont successivement approuvées sans réclamations.

M. Lecointre-Dupont, de Poitiers, fait un rapport verbal sur l'établissement, les ressources et les travaux de la société des antiquaires de l'Ouest, et annonce, que, d'après la recommandation du Congrès pendant la sixième Session, les inscriptions et les bas-reliefs du portail de l'église Notre-Dame de Poitiers, ont été examinés et décrits, de manière à pouvoir faire reconnaître les détails de leur exécution et la pensée morale qu'ils réveillent.

M. de Caumont donne communication des renseignements adressés au Congrès par M. le baron de Crazannes, membre de l'Institut, à Montauban, sur l'état et les principales publications des sociétés savantes dans la France méridionale :

« *Agen.* — Une Société d'agriculture, sciences, belles lettres et arts, qui se réunit régulièrement, travaille bien, et a publié 3 volumes in-8° de ses Mémoires.

Aix. — Une Société de belles-lettres et une Société archéologique

Auch. — Une Société d'agriculture, qui, depuis mil huit cent, publie régulièrement un bulletin, contenant les travaux de ses membres et les comptes-rendus de ses séances.

Digitized by Google

Avignon. — Une Société de belles-lettres, ci-devant Athénée de Vaucluse, qui a publié plusieurs volumes de Mémoires; une subdivision de la Société française pour la conservation des monuments.

Béziers. — Une Société archéologique, qui travaille bien, distribue plusieurs prix annuels, et a publié, sous la dénomination de Bulletin, 2 volumes de Mémoires.

Bordeaux. — Une Académie de sciences, belles-lettres et arts, fondée par le P. de Montesquieu et M. de Tourny, qui travaille bien, s'occupe avec succès de recherches et de travaux archéologiques et historiques, et publie régulièrement des Mémoires. — Une Société philomatique, qui travaille bien, et qui encourage les découvertes utiles. — Une Société Linéenne, une Société de médecine, et une Société d'agriculture, qui publie un Bulletin, ainsi que la Société philomatique. — Une division de la Société française.

Gap. — Une Société de belles-lettres, sciences et arts, qui a publié plusieurs volumes de son Recueil.

Narbonne. — Une Société archéologique, fondée par M. Tournol, antiquaire et naturaliste connu.

Lyon. — Une Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Une subdivision de la Société française pour la conservation des monuments.

Montauban. — Une Société des sciences, agriculture et belles-lettres, qui se reconstitue en ce moment sous le titre d'Académie royale, titre qu'elle reçut en 1744, par lettres patentes de Louis XV, fondée par le Franc de Pompignan et l'évêque de Verthamont, dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. Publie, tous les mois, un Bulletin agricole, industriel, etc., qui rend compte de ses séances. — Une division de la Société française pour la conservation des monuments.

Moissac. — Une Société archéologique sous la dénomination de *Société du Cloître*; elle a besoin d'être encouragée.

Digitized by Google

Cahors. — Une Société agricole et industrielle, qui publie périodiquement un Bulletin. — Une subdivision pour la conservation des monuments.

Montpellier.— Une Société de médecine; une Académie des sciences, et une Société archéologique, qui s'est déjà rendue recommandable par les travaux qu'elle a publiés. Il existe à Montpellier une division de la Société française, pour la conservation des monuments, présidée par M. Renouvier.

Nismes. — Une Académie, sous le nom d'Académie royale du Gard, qui, depuis plus de 30 ans, publie périodiquement des Mémoires, qui forment plusieurs volumes, où la partie des antiquités est traitée d'une manière remarquable. — Une Société d'agriculture. — Une subdivision de la Société française pour la conservation des monuments.

Perigueux. — Une Société d'agriculture, sciences, lettres et arts. — Une subdivision de la Société française pour la conservation des monuments.

Rodez. — Une Société d'agriculture, fondée en 1836, qui publie un Bulletin estimé, et une Société de belles-lettres, sciences et arts, qui a fait imprimer, en 1838, le premier volume de ses Mémoires.

Carcassonne. — Une Société d'agriculture, sciences et arts.

Alby. — Idem.

Mont-de-Marsan. — Idem. Cette Société publie des Bulletins estimés des agriculteurs, etc.

Toulouse. — C'est la ville savante, littéraire du Midi de la France; les associations académiques y abondent: 1° Une Académie des jeux Floraux, la plus ancienne de l'Europe; on connaît les solennités annuelles à l'occasion de la distribution de ses fleurs, comme prix d'éloquence et des différents genres de poésie, et son recueil de chaque année; 2° une Académie des sciences-inscriptions et belles-lettres, elle publie annuellement

Digitized by Google

un volume de ses Mémoires, dont les 4 premiers volumes in-4° sont antérieurs à la révolution de 1789; 3° une Société archéologique du Midi, qui a publié 3 volumes in-4° de ses Mémoires et deux livraisons du 4°, recueil très-remarquable, et l'un des plus intéressants publiés en province; 4° une Société d'agriculture qui travaille et publie des Bulletins; 5° une Académie ou Société des beaux-arts, qui a succédé à celle de peinture et de sculpture, etc.; 6° une division de la Société française pour la conservation des monuments.

On a sans doute obtenu des renseignements sur les Sociétés scientifiques et littéraires d'Angoulême, de Niort, de Poitiers, de Limoges, de Blois, de Tours, d'Orléans, etc. La Société des antiquités de l'Ouest (*Poitiers*), s'est acquis de justes droits, par ses intéressantes et fréquentes publications, à l'estime et à la gratitude de tous les archéologues et des savants qui s'occupent de recherches historiques.

MM. de la Fontenelle, de la Saussaye, etc. fourniront tous les renseignements qu'on pourra désirer sur les Sociétés entre la Garonne et la Loire.

Des Commissions archéologiques s'établissent dans presque tous les départements de la France; l'impulsion est due en très-grande partie à la Société française de M. de Caumont et à son Bulletin monumental.

Les archéologues zélés du Midi sont : MM. Dumège, de Castellane (Toulouse), Jouannot (Bordeaux), Ardent (Limoges), Tournal (Narbonne), de Lagoy (Aix), Pelet (Nismes), de Crazanne (Montauban), Calvet (Cahors), de Murcin (Perigueux), Audierne (Idem.), Moreau (Saintes), Jauffret (Marseille).

Draguignan. — Une Société d'émulation qui a publié des Mémoires.

Pau. — Une Société d'agriculture.

Tarbes. — Idem.

Marseille. — Une Académie royale des belles-let-

Digitized by Google

tres, qui distribue annuellement des prix, et publie d'intéressants Mémoires. C'est une de nos principales Académies de province; on lui doit la belle description statistique du département des Bouches-du-Rhône, puliée par le préfet, M. le Comte, Villeneuve-Bargemont.

La Rochelle. Une Académie royale de belles-lettres, fondée sous Louis XV. — Une Société d'agriculture.

Saintes. — Une Société archéologique récemment instituée et qui demande des encouragements. — Une Société d'agriculture, sciences et arts, qui publie des Mémoires; une subdivision de la Société française.

Rochefort. — Une Société de belles-lettres, sciences et arts, bien composée et qui travaille.

St-Jean-d'Angély. — Une société d'agriculture.

Jonzac. — Idem. »

Aprés la communication de ces renseignements fournis par M. le baron de Crazanne,

M. Bedel, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, lit un précis succinct des travaux de cette Société :

« En 1761, sous le ministère de M. Bertin, la Société d'Agriculture de l'Intendance de Tours fut fondée et partagée en trois bureaux, l'un à Tours même, l'autre à Angers, le troisième au Mans.

« Cette Société d'Agriculture subsista jusqu'en 1793, époque où le régime révolutionnaire vint la détruire; mais les désordres de l'anarchie n'avaient que comprimé l'essor de l'esprit humain, les sciences, les beaux arts veillaient, attendant des jours plus heureux.

« Les savants de notre province continuaient leurs recherches sur les monuments historiques; ils sentaient le besoin d'apporter à un centre commun, les résultats de leurs études et d'en répandre ainsi les bienfaits.

Digitized by Google

» Dès le 25 mars 1794, ils obtinrent, de la municipalité du Mans, l'autorisation de se réunir sous le titre de Commission des Arts, et, au mois d'août de la même année, l'administration organisa une Commission bibliographique, chargée de recueillir et inventorier tous les objets d'arts, livres, manuscrits, cartes, gravures, médailles, échappés au vandalisme de l'époque.

» En avril 1795, le département forma un Bureau consultatif d'agriculture et de commerce; enfin ces divers bureaux et commissions se réunirent sous le titre *de Bureau central de correspondance des Arts.*

» Cette Compagnie obtint bientôt la sanction du ministre de l'intérieur, se donna un réglement, prit le titre *de Société libre des Arts du département de la Sarthe*, titre qu'elle a remplacé par celui qu'elle porte aujourd'hui.

» C'est déjà vous donner une idée de son zèle que de vous citer l'analyse de ses travaux depuis l'époque de son institution jusqu'à la fin de 1819. Dans l'introduction de cette analyse, dont M. l'abbé Ledru, décédé bibliothécaire de la Société, est l'auteur; j'ai puisé les renseignements que je viens de communiquer.

» Avec les allocations qui lui sont annuellement accordées par les membres du Conseil-général du département, la Société du Mans subvient à ses dépenses et décerne des prix dans l'intérêt principalement de l'agriculture et de l'industrie.

» Notre Société tient deux séances par mois, et, par an, une séance publique; tous les trois mois, elle fait paraître le Bulletin de ses travaux.

» Jusqu'à la fin de 1819, dit M. l'abbé Ledru, le dépouillement des archives présente un total de 400 Mémoires environ, dont l'auteur cite les principaux.

» Il n'est donc besoin que de retracer ici, avec la

Digitized by Google

brièveté qu'impose un précis succinct, les travaux de la Société, postérieurs à ceux analysés par M. Ledru.

L'agriculture et l'économie rurale sont redevables :

A M. BERARD, membre résident, entre autres Mémoires et Notices, de ses Réflexions sur l'état actuel de l'agriculture.

A M. VIÉ, maire de Mansigné, membre correspondant, d'un Projet d'établissement d'école pratique d'agriculture pour le département de la Sarthe, projet adopté par le dernier conseil-général de notre département.

A M. MENARD-BOURNICHON, de l'invention du pressoir portatif; ce pressoir paraît avoir rempli les vues de la Société d'Angers qui en avait fait la demande à celle du Mans.

Au même membre, de plusieurs moyens indiqués contre les ravages des vers blancs, et d'observations sur les propriétés pernicieuses du gui.

A M. BOYER, de ses remarques sur le danger de faire entrer l'arsenic dans le chaulage des semences.

A M. Edouard GUÉRANGER, d'un rapport sur les avantages de l'engrais artificiel inventé par M. Jauffret :

A M. MALLET, d'un autre rapport sur les avantages et les inconvénients du semoir sarcloir de Hugues.

A M. Marcellin VÉTILLARD, d'une notice sur la culture du lin et d'une autre sur celle du pin maritime.

A M. le comte de Mailli, membre correspondant, d'une autre notice sur le même sujet.

A M. L. VÉTILLARD, membre correspondant, d'une magnanerie naissante établie sur sa terre de St-Mars-d'Outillé : le zèle éclairé de M. Vétillard fait présager les plus heureux succès de cet établissement.

9° A feu M. BOISSEAU, d'un Rapport sur le mûrier multicaule.

Digitized by Google

A M. Pesche, et à M. Dumoulinet, membre correspondant, de plusieurs articles sur l'industrie agricole.

A feu M. Deslandes, membre correspondant, d'une traduction française des douze livres de Columelle sur l'économie rurale. Enfin, à M. Dagoneau, de plusieurs observations sur la physiologie argricole de M. Philippart de Versailles.

Nous signalerons encore en histoire naturelle :

Un rapport de M. Edouard Guéranger sur les oiseaux de passage observés au Mans dans l'hiver de 1837 à 1838, et les recherches du même auteur sur la quantité relative de chaux contenue dans les différentes marnes de notre département.

Un récit des herborisations de M. Fréderic Guéranger aux environs du Mans.

Un Mémoire de M. Salmon, membre correspondant, sur les terrains de transition aux environs de Sablé.

Plusieurs membres ne se sont pas adonnés avec moins de zèle à l'étude des sciences médicales, et nos procès-verbaux constatent une observation de M. Etoc-Demazy (père), sur une combustion humaine spontanée, celles du docteur Vallée sur la grippe et ses moyens curatifs.

Les propositions du docteur Gendron, membre correspondant, sur le croupe, la trachéotomie, et les dothinentéries par lui observées dans les environs de Château-du-Loir.

Les Rapports annuels du docteur Mordret sur les vaccinations opérées dans le département de la Sarthe, la sollicitude qu'éveille en lui la décroissance survenant chaque année dans le nombre des opérations et les moyens qu'il indique pour remédier à cette calamité ; les observations du même membre sur le danger des systêmes en médecine. Le Mémoire du docteur Voisin sur les devoirs du médecin de campagne ; un autre Mémoire du même auteur sur le mode ingénieux et simple qu'il a découvert pour guérir le bégayement.

Digitized by Google

M. Etoc-Demazy (père) a présenté un Mémoire sur ce qui a été fait dans notre département pour le préserver du choléra, et pour venir au secours des personnes qui seraient atteintes de cette maladie.

M. Etoc-Demazy (fils) vous a fait part des ses recherches sur la stupidité considérée chez les aliénés, et vous a lu sa Statistique sur l'Asile de la Sarthe, ainsi que son Rapport sur les malades de cet établissement, au 1er janvier 1839.

L'archéologie a rencontré de zèlés interprètes dans M. Richelet, et dans M. Pesche, auteur d'une notice sur les antiquités découvertes dans le département de la Sarthe en 1836.

Dans M. Etoc-Demazy, (père), qui nous a donné une Notice intitulée : Excursion archéologique sur la commune d'Alonnes, et uue autre sur des médailles trouvées à St-Georges de la Couée.

M. l'abbé Tournesac a dû son admission parmi nous à son Mémoire sur les beautés architecturales de Notre-Dame de la Couture du Mans.

M. Desjobert, en nous communiquant cinq Notices sur des médailles ou vases antiques par lui découverts aux environs du Mans, ou dans les déblais des anciennes constructions de notre ville.

M. Drouet, auteur d'un Rapport sur des pièces de monnaies anciennes, trouvées à St-Michel de Chavaignes. Et M. Quentin, qui compose en ce moment un ouvrage sur la glyptique et son utilité pour l'iconographie des anciens; ouvrage dont il nous a lu plusieurs fragments, sont venus augmenter nos richesses numismatiques.

MM. Cauvin et Pesche, dans leurs recherches historiques sur le département de la Sarthe, ont fait fleurir dans notre sein la Statistique, science sur l'utilité de

Digitized by Google

laquelle tous les bons esprits sont aujourd'hui d'accord.

L'industrie et le commerce ont suivi parmi nous, la marche progressive qui leur est imprimée dans le reste de la France; la preuve s'en trouve dans le Mémoire de M. Berard sur l'influence que le prix des laines doit éprouver de l'importation des cotons; dans les considérations du même auteur sur les conséquences sociales et commerciales de l'établissement des chemins de fer en France. Et dans ses propositions pour concilier les intérêts des fabricants du sucre exotique, et des fabricants de sucre indigène, avec ceux du trésor.

Dans le Mémoire de M. Vié, membre correspondant: sur la nécessité et la puissance de l'association industrielle.

M. Max. de Perrochel, membre correspondant, a trouvé un nouvel encollage pour le parement des chaînes de lin et de chanvre.

M. Blisson, plus récemment, a doté l'entomologie des instruments et des outils qu'il a inventés pour l'exercice de cette science.

M. Verdier a fait un rapport sur la galvanisation du fer et de l'acier, par le procédé de M. Sorel.

Dans l'économie domestique et administrative, nous remarquons:

Le Mémoire du docteur Voisin, sur le danger des inhumations précipitées: et les observations que ce Mémoire à suggérées à MM. Quentin et Vallée.

Les réflexions de M. Verdier sur l'emploi peu raisonné du combustible en France.

Le Mémoire de M. Quentin sur le classement des forçats libérés. Mémoire où l'auteur traite des questions d'un haut intérêt, d'une manière trop remarquable pour que notre Société ne se soit pas empressée de compter M. Quentin parmi ses membres.

Digitized by Google

L'étude de l'histoire n'a pas été suivie par nous avec moins de zèle.

M. Cauvin a lu ses diverses Notices sur l'ancienne organisation administrative de notre province, sur ses représentants dans les convocations des Etats-généraux.

M. Pallu a fait hommage à notre Société de ses fragments historiques sur la ville de Poitiers; ils ont valu à l'auteur son admission comme membre résidant.

Le prélat éclairé que nous nous glorifions de posséder parmi nous a invité les curés de son diocèse à rédiger les Chroniques de leurs paroisses.

M. Dagoneau nous a entretenu de ses observations astronomiques et météréologiques; il est en outre l'auteur d'une Notice sur la division des temps chez les divers peuples de la terre.

M. Houdbert (père), vous a fait connaître annuellement l'influence des accidents athmosphériques sur les productions végétales.

Enfin pour que la Société ne fût étrangère à aucune espèce de science, M. Dagoneau, a prononcé, sur l'institution des justices de paix un mémoire depuis remis aux chambres législatives. Ce Mémoire contient des idées d'une telle justesse, qu'une partie des propositions de l'auteur se trouve adoptée dans la nouvelle loi sur la matière.

Cette énumération, dans laquelle j'ai cru devoir passer sous silence les ouvrages imprimés, est sans doute bien incomplète, mais elle suffira, je l'espère, Messieurs, pour faire connaître la marche de nos travaux. »

M. Victor Houdbert, juge au tribunal civil du Mans, commence la lecture d'un mémoire intitulé : Esquisse sur l'histoire scientifique, littéraire et artistique dans les provinces du Maine et de la Mayenne; ce travail, dont la lecture est interrompue, faute de temps pour l'achever, est le plus étendu qui ait été produit sur ce sujet.

Digitized by Google

M. le Président adresse des félicitations à MM. Bedel et Houdbert.

La Séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. LAIR.

La Séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Lair.

MM. de CAUMONT, TROLLEY et CAUVIN siégent au bureau.

Le procès-verbal de la Séance d'hier est lu et adopté sans réclamation.

MM. les Secrétaires des sections donnent lecture des procès-verbaux. Les vœux et les décisions sont successivement mis aux voix et adoptés.

Le Secrétaire général fait connaître les ouvrages offerts au Congrès par leurs auteurs.

M. TROLLEY donne communication d'un Mémoire envoyé par la Société royale d'émulation d'Abbeville, contenant la Statistique de ses travaux, dont nous reproduisons un extrait :

« La Société d'émulation d'Abbeville, instituée le 11 octobre 1797, a été autorisée, par décision du 8 décembre 1814, à prendre le titre de Société royale d'émulation ; cette ordonnance n'ayant pas paru au Bulletin des lois, la société en a réclamé une autre qui a été insérée au Bulletin à la date du 16 novembre 1821.

Le nombre de ses membres résidants n'est et ne peut être que de dix-huit. Ils concourent seuls à l'administration et aux dépenses de la société.

Malgré les charges assez fortes, et les travaux continuels qu'entraînent les fonctions de membre résidant,

Digitized by Google

elles sont toujours vivement sollicitées; on n'y est nommé qu'au scrutin, l'on exige préalablement la remise d'un mémoire manuscrit ou d'un ouvrage imprimé, qui doit être soumis à l'examen de chacun des sociétaires.

» Le nombre des membres honoraires est de six ; celui des correspondants est illimité ; ils ne sont soumis à aucune cotisation, et les publications de la société sont adressées gratuitement. Cet envoi a lieu à tous les correspondants qui s'intéressent aux travaux de la société et y concourent.

» Le titre de membre honoraire n'est accordé qu'aux anciens membres; celui de correspondant n'est obtenu qu'après les mêmes formalités prescrites pour les résidants. Les demandes sont nombreuses ; les admissions sont rares.

» Fondée à une époque difficile, par quelques habitants d'Abbeville, MM. Baillon, père, naturaliste, qui fut collaborateur de Buffon dans son Histoire des oiseaux ; Bellot, médecin; Boucher de Crèvecœur, auteur de la Flore d'Abbeville, membre associé de l'Institut, académie des sciences; Boullon, médecin; de Noyelles, chimiste ; Lerminier, depuis médecin de l'Empereur ; Morel de Campennelle, depuis membre du conseil général de la Somme ; de Sénermont, général d'artillerie ; Traullé, membre associé de l'Institut; Tillette de Mautort, propriétaire ; etc, elle s'est maintenue jusqu'à ce jour, sans que ses Réglements aient subi de changements notables.

La Société, peu de temps après sa fondation, comptait parmi ses membres correspondants : MM Dumont de Courset ; Millin ; Demoustiers ; Duméril ; Laya, de l'Institut ; Sylvestre ; Alibert ; Andrieux, de l'Institut, Arnauld, de l'Institut; Lapostolle; Noël de la Morinière; Vigée ; Legouvé, de l'Institut ; Xavier Bichat ; Corvisart ; Rougier-la-Bergerie ; Cambry ; Cuvier ; Pinkerton, St.-Ange, Deleuze, L'héritier, de Tour-

Digitized by Google

mon, Poiret, de Boinvilliers, Sylvestre de Sacy, De Candolle, Villermé, etc, etc.

» Un peu plus tard, Lesueur, auteur des Bardes, Millevoye, le poète, de Pongerville de l'Académie française, Fauvel, le voyageur, ancien consul à Athènes, Louis Cordier de l'Académie des sciences, tous les cinq nés à Abbeville.

» Il serait également fort long et même assez difficile d'analyser les travaux de la Société de 1797 à 1830. La Société avait adopté un système qui facilitait peut-être la publicité, mais qui laissait peu de traces de son existence : elle n'imprimait ses Mémoires ou le précis de ses séances que sur des feuilles détachées, et n'en formait point de volume. Néanmoins, parmi ces Mémoires, on en trouve quelques-uns qui offrent une importance réelle, moins peut-être par leur étendue, car ils sont en général très-succincts, que par les découvertes auxquelles ils ont ensuite donné lieu, soit dans les arts, soit dans les sciences. Je citerai entr'autres :

Dissertations sur la propriété qu'ont les substances glauques de résister à l'humidité, par M. Boucher de Crèvecœur (nivôse an VI, décembre 1797). — Réflexions sur le fluide nerveux, par M. Boullon, même date. — Moyen d'accélerer et de ralentir la fermentation du cidre, par le même. — Effet de la lumière sur les végétaux, par M. Dumont de Courset, 1797. — De la formation des perles, par M. Boucher de Crèvecœur, 1797.

» Examen de quelques matières tirées du règne végétal qui paraissent propres à remplacer les chiffons pour la fabrication du papier par le même, même année. Ce Mémoire déjà imprimé, en 1795, dans le Magasin encyclopédique, a contribué beaucoup au perfectionnement des papeteries en France et en Angleterre.

» Expérience sur la sève des ormes ; sur l'alcool et la matière sucrée qu'on peut en retirer, par MM. Morel de Campenelle et Boucher de Crèvecœur, germinal

Digitized by Google

an 7 (mars 1799). La sève de l'orme, d'après ces mémoires, est ainsi composée :

1° D'un peu de sucre et de mucose sucré.

2° De carbonate de chaux.

3° D'acétate de potasse, etc.

» Observations géorgico-météorologiques, par M. de Courset, 1799.

» Remarques sur les Champignons, par M. Boucher de Crèvecœur, même année.

» Observations sur les vésicules séminales, par M. Lerminier, 1799.

» Electricité médicale, par M. Buteux, même année.

» Analyse des eaux minérales d'Abbeville, par M. de Noyelles, même année.

» Essai sur les huiles que l'on extrait des végétaux, par M. Den, 1800.

» Traité des plantes comestibles du département de la Somme, par M. Boucher de Crèvecœur. » C'est à M. Boucher qu'on doit la culture et l'usage de la *Tetragonia expansa*, plante alimentaire ; son premier Mémoire sur ce sujet remonte à 1789.

» Mémoire sur la gourme régulière et irrégulière des chevaux, par M. Buteux, même année.

» Mémoire sur la fabrication des eaux minérales artificielles, par M. de Noyelles, 1801.

» Art vétérinaire, par M. Hurtrel d'Arboral, 1801.

» De la culture et de l'emploi du chardon à foulon, par M. Boucher de Crèvecœur, 1801.

» De l'extrême finesse du sens, du toucher, de quelques vers marins ; traduit de l'italien de Joseph Olivi, par le même.

» Les années suivantes présentent beaucoup plus d'ouvrages de littérature que de science ; les Archives de la Société conservent plusieurs manuscrits des débuts poétiques de M. Millevoye, qui, né à Abbeville, y a fait

Digitized by Google

ses études, et qui était un des membres les plus assidus de la Société.

» Quelques autres poètes et écrivains qui, depuis, se sont fait connaître, figurent aussi parmi ses collaborateurs de cette époque et des suivantes. Leurs travaux ayant acquis un intérêt beaucoup plus général, je ne donnerai pas ici la nomenclature de leurs essais, et je passerai de suite à l'année 1833, époque à laquelle les ressources financières de la société lui ont permis de réunir en volume les publications éparses jusqu'à cette époque dans les journaux, ou les recueils des autres Sociétés savantes.

» Le volume de 1833 présente, entr'autres Mémoires importants, le Catalogue des mammifères, oiseaux, reptiles, poissons et mollusques, de l'arrondissement d'Abbeville, par M. L. A. F. Baillon.

» Une réimpression de la Flore d'Abbeville, par M. Boucher de Crèvecœur.

» Une Notice sur l'histoire d'Abbeville, par M. Louandre.

» Ce volume donne d'ailleurs un résumé des faits principaux et des séances depuis 1829 ; je ne puis qu'y renvoyer, et ne citerai que quelques faits principaux :

» Le 20 février 1829, la Société délivre une médaille d'encouragement à un élève de l'école de dessin d'Abbeville, M. Bridoux. Ce jeune homme, en ce moment à Rome, a depuis remporté à Paris le premier grand prix de gravure.

» Le 6 novembre, même année, M. Louandre (père), présente à la Société le premier exemplaire de la Biographie d'Abbeville et des environs.

» Le 30 avril 1830, la Société décerne une médaille au sieur Beurrier, fontainier, qui, depuis plus de 25 ans, a exécuté dans le pays des puits forés dits artésiens.

» Le 9 juillet 1830, M. Boucher de Perthes, président de la Société, lui fait hommage de son ouvrage intitulé : Romances, Légendes et Ballades.

Digitized by Google

» Le 23 juillet, M. Gaillon, membre résidant, communique à la Société les résultats de ses observations microscopiques sur les Némazoaires.

» Le 19 novembre, M. le comte de Riencourt, membre de la Société, offre un prix de 250 francs pour le meilleur ouvrage destiné à l'instruction et à la consolation des prisonniers.

» M. Boucher de Perthes fait hommage de son ouvrage intitulé : Opinion de M. Christophe, et d'un autre volume dont il est également auteur, et ayant pour titre : Chants Armoricains, ou souvenirs de la Basse-Bretagne.

» Le 18 mars 1831, M. Ravin, membre correspondant, fait un Rapport sur la géologie et l'archéologie du bassin de la Somme.

» Séance du 12 octobre 1832, M. Estancelin, membre correspondant et député de la Somme, offre à la Société un exemplaire de son ouvrage intitulé : Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs Normands.

» Le 6 septembre 1833, M. Gaillon fait hommage, à la Société, d'un ouvrage intitulé : Observations sur les limites qui séparent le règne végétal du règne animal.

» M. Boucher de Perthes, offre deux volumes dont il est auteur : Nouvelles, Satyres et Contes.

» Le 21 novembre, M. Louandre (père) fait hommage, à la Société, de la première livraison de son Histoire d'Abbeville.

» M. Boucher de Perthes, de la 2e 3e et 4e partie de l'Opinion de M. Christophe.

» M. Picard, membre résidant, lit une notice sur une fouille exécutée à Port-le-Grand, près la maison de M. Hecquet d'Orval, membre de la Société. Plus de 40 vases de terre de grande dimension et qui paraissent d'origine celtique ont été le résultat de cette fouille.

» Le 27 juin, un membre rend compte à la Société, de l'ouverture de la tombelle de St.-Ouen, près Noyelles-

Digitized by Google

sur-mer, (à trois lieues d'Abbeville); on y a découvert un cône formé de plusieurs centaines de têtes humaines, au milieu desquelles étaient quelques squelettes entiers; la mâchoire inférieure trouvée à toutes ces têtes annonçait qu'elles auraient été déposées là, fraîches encore.

» Le 26 septembre, le président offre à la Société un ouvrage intitulé : Petit Glossaire, dont il est auteur.

» Pendant l'année 1835, la Société a fait l'offre d'établir un jardin botanique si l'on voulait lui faire la concession d'un terrain. Quelques membres, notamment M. le docteur Picard, se sont engagés à faire annuellement un cours public et gratuit de botanique, et de quelques autres parties d'histoire naturelle.

» Cet exposé, bien que très-incomplet, suffit cependant, surtout si l'on se refère aux volumes de 1835 à 1837 et à celui de 1838 et de 1839, qu'on imprime en ce moment, et qui donnent un compte assez circonstanscié des séances, pour offrir un aperçu de la direction que la Société imprime à ses travaux et de la tache qu'elle s'est imposée.

» Dans sa longue existence, elle a éprouvé sans doute quelques traverses, mais elle a reçu aussi d'honorables encouragements, et, dès les premières années de sa fondation, l'empressement que les hommes les plus honorables, et même les noms les plus illustres ont mis à s'y faire affilier a toujours été pour elle un juste sujet d'orgueil. »

Après la communication de cet intéressant Rapport, M. Houdbert termine la lecture de son « Esquisse de l'histoire scientifique, littéraire et artistique dans le Maine et la Mayenne. »

M. le docteur Lepelletier, commmence la lecture d'un travail intitulé : « Etudes de l'Univers, de l'Homme, des rapports de l'Homme avec l'Univers. »

L'heure avancée détermine l'honorable membre à finir sa lecture dans une autre réunion.

Digitized by Google

M. l'abbé AUBER lit pour, terminer la Séance, une pièce de vers composée par M. Leflaguais, de Caen, sous le titre : « Aspiration à la Poésie. »

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. LAIR.

MM. de CAUMONT, TROLLEY et CAUVIN siégent au bureau.

Le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la veille, il est adopté.

Les Secrétaires des Sections lisent ensuite les procès-verbaux de la séance du matin, à l'exception du Secrétaire de la Section de littérature.

M. le Président demande la lecture des réponses aux questions adoptées dans les Sections. Une seule est remise en discussion sur la proposition de M. Achille Rousseau.

Cette réponse est ainsi conçue : « Le congrès, sans s'expliquer sur le mérite des divers systèmes philosophiques connus jusqu'ici, pense que la philosophie de l'histoire présente plus d'avantages que d'inconvénients et que, dans toute histoire proprement dite, elle doit nécessairement accompagner et vivifier l'exposition des faits. »

M. Achille ROUSSEAU voudrait que l'on dit la philosophie *morale*. M. Trolley repousse cet amendement comme inutile.

M. HUNAULT a la parole et fait valoir quelques motifs pour demander la révision de la réponse en précisant les termes.

M. l'abbé BOUVET croit qu'il y aurait inconvénient à

Digitized by Google

adopter l'amendement de M. Rousseau, parce que la philosophie ne peut pas être supposée sans *morale*.

M. TROLLEY appuye les observations de M. l'abbé Bouvet, et fait voir combien il y aurait d'inconvénient à ôter au mot philosophie toute sa généralité.

L'amendement de M. Achille Rousseau, mis aux voix, est rejeté.

M. le Président du Congrès rappèle que les commissions nommées pour la distribution des médailles offertes par M. de Caumont, ne se sont pas encore réunies et il les invite à s'assembler, ce jour même, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

M. EDOM fait observer qu'il serait utile d'engager tous les membres du congrès, qui auraient des renseignements à fournir, à vouloir bien les communiquer, afin d'éclairer les juges.

M. ANJUBAULT donne connaissance des nouveaux ouvrages offerts au congrès.

M. le docteur LEPELLETIER a la parole pour continuer la lecture de son mémoire intitulé :

« Etudes de l'Univers, de l'Homme et des Rapports de l'Homme avec l'Univers.

M. LEPAGE est invité à rendre compte des travaux de la société d'Orléans dont il est le délégué.

« Chargé déjà de représenter, l'année dernière, au congrès de Clermont, la Société académique d'Orléans, dit M. Lepage, j'ai fait connaître alors l'histoire de cette Société depuis sa fondation, ses Statuts, et ses travaux les plus remarquables jusques et y compris le mois d'août 1838. Je n'aurai donc à vous entretenir que de ce que la Société a pu faire pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler.

« La première Section, Messieurs, celle d'agriculture, dans sa constante sollicitude pour l'amélioration de la Sologne, avait engagé la Société à en faire l'objet d'un

Digitized by Google

concours, et sur la question proposée par la Société pour arriver à ce but si désirable, trois Mémoires ont été envoyés, tous remplis de vues plus ou moins utiles. La Société, dans sa dernière séance, a jugé le Mémoire de M. Bourdon, propriétaire en Sologne, digne d'être couronné, et une médaille d'or, de la valeur de 300 francs, sera remise à son auteur en séance publique, à la rentrée de la Société.

» La Section des arts a reçu de M. Marchand, employé du cadastre dans notre département, un travail fort étendu et fort curieux sur l'ancienne abbaye et sur l'église de Saint-Benoist-sur-Loire, et cet ouvrage a donné lieu à un rapport plein d'intérêt, et remarquable par l'élégance de son style, présenté par M. de Buronnière.

» En outre, notre savant compatriote, M. Vergnaud-Romagnési, vient de publier une Notice sur la butte ou tumulus de Mézières, petite commune près de Cléry, à quelques lieues d'Orléans. Cette butte, de très-grande dimension, a donné lieu à de précieuses recherches de la part du profond archéologue.

» Dans la Section de médecine, Messieurs, nous nous sommes occupés, sur l'invitation de la Société académique d'Angers, qui nous priait de nous associer à ses vues et à ses travaux, des moyens les meilleurs à employer pour arriver à une réforme médicale convenable. Je fus chargé de faire un rapport à ce sujet, et je suis fâché de ne pouvoir offrir au congrès mon travail que l'on imprime dans ce moment-ci.

» Notre collègue, M. le docteur Denys, nous a lu, sur le même sujet, un mémoire fort bien écrit, et qui sera imprimé aussi dans le recueil de la Société.

» Quant à la Section des lettres, Messieurs, elle s'occupe principalement de recherches historiques, et notre ville, à cet égard, lui offre de nombreux sujets d'étude. Rarement lit-on dans cette section quelque composition en prose ou en vers, et la société se montre toujours très-

Digitized by Google

sévère dans l'appréciation du mérite de ces sortes d'ouvrages. »

M. le Président appelle à la tribune M. de Formeville, pour lire son Mémoire sur les Corporations.

Madame TOUCHARD est invitée, par M. le Président, à lire une pièce de vers, dont elle est auteur ; intitulée *Une Mère*.

Il est cinq heures, la séance est levée.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. LAIR.

MM. de CAUMONT, TROLLEY, Vice-Présidents, et M. CAUVIN siégent au bureau.

Les secrétaires des Sections donnent lecture de leurs procès-verbaux.

Les réponses aux questions du Programme, proposées par les Sections, sont présentées à l'Assemblée générale.

La deuxième Section a décidé de renvoyer au Congrès prochain la solution de la question relative à l'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique.

M. de CAUMONT fait observer que ce renvoi n'a encore eu lieu dans aucun Congrès.

M. BOURJOT-St.-HILAIRE, au nom de la Section des sciences médicales, propose au Congrès d'émettre le vœu que l'article 55 du Code Civil, portant :

« Les déclarations de naissance seront faites dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu : l'enfant lui sera présenté ; » soit interprété dans le sens le plus favorable à l'hygiène des enfants. C'est-à-dire que cette présentation ait lieu au domicile de l'accouchée, où soit l'officier de l'état-civil, soit un mé-

Digitized by Google

decin assermenté et délégué à cet effet, sera tenu de se transporter pour reconnaître et constater l'identité de l'enfant.

M. Bourjot fait valoir plusieurs motifs d'un haut intérêt pour appuyer sa proposition.

« Vous avez entendu, dit-il, dans une de vos dernières séances, le docteur Vallée vous développer une suite de propositions tendant à faire introduire, dans les inhumations, toutes les garanties désirables pour que les décès soient constatés et pour qu'en aucun cas la mort apparente ne puisse être la cause d'un homicide par imprudence. Je viens faire, comme lui, et solliciter de vos lumières et de votre approbation une force nouvelle pour conduire à bien une réclamation importante selon moi, qui tend à faire interpréter, d'une manière plus conforme à l'hygiène publique, l'art. 55 du Code Civil. C'est en faveur de la naissance et des soins éclairés qu'elle réclame que je porte la parole devant vous.

» La loi devait chercher à assurer à chaque citoyen un état civil fixe et entourer ce premier acte de la vie civile de garanties nombreuses.

» L'enfant doit être présenté à l'officier de l'état civil. Mais la loi ne dit pas *où*. Sera-ce au domicile de l'enfant? à la mairie? chez le maire? Ici la coutume est devenue abusive. C'est l'enfant que l'on transporte naissant, (le délai de trois jours est fatal), souvent par la rigueur de l'hiver, par la pluie, le vent et la tempête, loin du lit de la mère, quelquefois à une distance considérable, si l'enfant est né dans une métairie, un hameau, distants du siége de la commune, pour dresser et clore l'acte dans un lieu froid, malsain, comme les bureaux de municipalités dans nos campagnes. Qu'en résulte-t-il? c'est que ce brusque changement de température cause, chez ces petits êtres, des pneumonies mortelles, l'induration du tissu cellulaire, et la terrible affection désignée sous le nom d'ophtalmie purulente des nouveaux-nés, à laquelle

Digitized by Google

sont dus la plupart des cas de fonte de l'œil, et d'une incurable cécité, qui rend tant d'infortunés victimes d'un sort cruel, et les abandonne à la charge de la société dès le bas âge. La statistique a constaté qu'on doit attribuer à ce transport inopportun des enfants hors du domicile natal, un dixième des décès sur les nouveaux-nés. Cependant la loi n'a pas dit que ce serait l'enfant si faible et si délicat encore qui viendrait au péril de sa vie faire le premier acte d'obéissance à la loi; ne serait-ce pas plutôt au Maire, assisté de témoins, à se rendre au domicile de l'enfant pour constater l'identité... Mais objectera-t-on, les Maires et les autres officiers de l'état civil ne voudront pas prendre ce soin, et la loi sera dès-lors inexécutable, car, de toutes parts, on a senti si bien ce que cette coutume avait de barbare et d'anti-hygiénique, que la raison publique en a fait souvent justice, et que, parce qu'elle est vicieuse, la loi n'est pas exécutée. On se contente d'une simple déclaration du père ou des témoins, et on dresse l'acte de confiance, mais dans cette tolérance il y a encore bien des dangers. Ne pourrait-on pas supposer un accouchement, lorsqu'il n'a pas eu lieu, dans des vues coupables de transmission d'hérédité. La constatation de la naissance, l'enfant étant présenté, a encore pour but de fixer l'identité du sexe. Et il vous suffirait de savoir combien il est difficile de déterminer au moment de la naissance le sexe d'un enfant, pour vous donner à croire que toute personne ne peut de prime-abord désigner si l'enfant nouveau-né est garçon ou fille. Vous avez présente à la mémoire cette charmante lettre de madame de Sévigné, où elle rapporte ses embarras, et ceux des personnes qui l'entouraient en assistant à l'une des couches de sa fille, pour savoir si l'enfant nouveau-né était bien une demoiselle ou un chevalier de Grignan. Pour parer à tous ces inconvénients, et marchant dans la même route que M. le docteur Vallée, je voudrais que dans

Digitized by Google

chaque commune, les décès comme les naissances fussent constatés par un médecin, à ce préposé par l'autorité municipale, et assermenté, lequel recevrait un droit fixe et serait soumis, en cas de négligence, aux mêmes peines que l'officier de l'état civil. Le certificat de visite du décédé ou de l'enfant nouveau-né serait affirmé par deux témoins, et, sur le certificat, l'acte civil serait définitivement dressé et clos.

» L'état actuel des choses sur ces deux points de médecine légale est déplorable; de tous côtés se sont élevées des voix compétentes pour demander la réforme de ces abus. Une pétition adressée par moi aux Chambres, après avoir eu les honneurs d'un double renvoi aux Ministres de la justice et de l'intérieur, est allée mourir dans les cartons. Puissent, Messieurs, votre concours et votre coopération, m'aider à l'en faire sortir, et, grâces à vous, nous verrons disparaître un ordre de choses tout-à-fait abusif relativement aux décès et aux naissances, abus ou négligence tels que la loi, interprétée comme elle est, reste inexécutée, parce qu'elle n'est pas exécutable. »

M. Vié prend la parole, et reconnaît que la loi n'est pas executée dans les communes rurales, que le Maire dresse l'acte de naissance sur simple déclaration sans voir l'enfant. Mais il pense, en effet, qu'on n'obtiendra pas le transport du Maire au domicile de l'enfant.

M. Bourjot répond que le moyen proposé par lui d'un droit fixe municipal à un médecin assermenté pour faire ces visites, fonctions qu'il pourrait déléguer à un simple citoyen en cas de maladie, ou d'empêchement grave, tranche la difficulté.

M. Guillois, curé du Pré, prend la parole pour appuyer la proposition, et il relève une erreur ou imputation faite gratuitement aux membres du clergé relativement à l'administration du baptême. Jamais les membres du clergé catholique romain ne se refusent à ondoyer ou à administrer le baptême définitif à domicile si

Digitized by Google

l'enfant est peu viable. Ils ont le soin, en hiver, de faire tiédir l'eau de l'ablution sacramentelle, et le baptême pouvant toujours être remis, ou étant volontaire, les circonstances fatales du délai de trois jours fixé, par la loi civile, ne peuvent, en aucun cas, être attribuées au précepte religieux.

L'assemblée consultée donne, à une grande majorité, son approbation et son concours à la proposition de M. Bourjot-St.-Hilaire.

M. Doublet de Boisthibault a la parole pour lire une Notice biographique sur Jacques Charles Giroust, ancien membre de l'Assemblée législative, président du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou. « Ce fut un des hommes rares de notre époque, dit M. de Boisthibault, un homme qui eut toutes les vertus du magistrat et du citoyen. L'histoire et son pays ont rendu hommage à sa mémoire, à sa vie pure et sans reproches, à ses opinions courageuses, qui ne se démentirent jamais. »

En terminant cette notice, M. de Boisthibault ajoute : « J'ai tout dit sur Giroust... je ne descendrai pas de cette tribune sans rendre un dernier et tardif hommage à un savant modeste, à un littérateur plein de goût, à un antiquaire plein d'érudition, je veux vous parler de M. Gaillard, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Rouen.

« Ce fut l'un de ceux qui témoignèrent la plus vive sympathie pour cette belle et heureuse pensée à laquelle nous sommes redevables de la création des Congrès, pensée vivifiante autant que progressive, pensée chrétienne surtout, puisqu'elle rapproche les hommes et resserre les liens qui doivent les unir.

« Au Congrès de Blois, M. Gaillard occupa l'un des siéges de la Vice-Présidence, il dirigea nos paisibles discussions avec une intelligence remarquable.

» Patient dans ses études, actif, laborieux, nous le

Digitized by Google

vîmes soutenir avec la verve d'un jeune homme, avec la gravité, avec la science d'un homme fait à ces luttes des intelligences, auxquelles le Congrès donna lieu en histoire, en archéologie, en littérature; et son affabilité ne laissa jamais percer, dans les discussions, ni l'aigreur, ni la vivacité d'un amour-propre blessé; il discutait avec la courtoisie toute chevaleresque, si digne des hommes qui s'estiment et s'honorent, ce dont nous avons rencontré plus d'un exemple parmi vous.

» M. Gaillard était encore plein de vie, quand nous nous séparâmes de lui; quelques mois après les journaux nous apprenaient sa mort.

» Il faudrait s'étonner, Messieurs, que depuis lors aucune voix ne se soit fait entendre dans vos assemblées pour déplorer cette perte, si la bienveillante attention que vous accordez aujourd'hui à l'un de vos collègues, qui s'est imposé la mission de faire cesser cet oubli, n'était une réparation digne de la mémoire de M. Gaillard, une réparation digne de vous. »

L'assemblée, par un murmure approbateur, fait comprendre toute sa sympathie pour le souvenir donné à la mémoire d'un des membres les plus actifs et les plus distingués des Congrès.

On entend ensuite la lecture d'un Mémoire sur une verrière de la cathédrale de Tours, par M. Lambron.

M. Jullien, de Paris, est appelé pour faire un rapport sur diverses Sociétés académiques dont il est le représentant :

« La Société philotechnique, dit-il, fondée en 1795, et qui se divise en trois classes, pour la littérature, les sciences et les beaux-arts, se compose de soixante membres résidants, de trente associés libres, de dix membres honoraires, de soixante-deux associés correspondants nationaux, et de vingt-cinq associés correspondants étrangers, en tout de 187 membres, presque tous con-

Digitized by Google

nus dans le monde scientifique et littéraire par des ouvrages utiles et par des travaux importants et honorés de l'approbation publique.

» Cette Société n'a point jusqu'ici publié de Mémoires annuels, comme la plupart des Sociétés savantes. Elle tient régulièrement trois séances par mois, et de plus deux séances publiques, chaque année. Les séances particulières sont consacrées à entendre des lectures et des rapports sur les inventions, les découvertes nouvelles, les procédés perfectionnés dans les sciences et dans les arts.

» Les séances publiques, qui attirent en général un auditoire nombreux et choisi, sont employées à des lectures particulières de Mémoires et de Notices d'un intérêt général, et sont terminées par des morceaux de musique vocale et instrumentale que viennent exécuter les premiers artistes de la capitale.

» Tour à tour, les plus habiles chanteurs sont venus animer et embellir, par leurs chants, les réunions où venaient de se faire entendre des savants distingués, occupés d'études graves et sérieuses, des littérateurs aimables, des poètes dont les vers ont le plus de retentissement dans notre France.

» Aussi, la Société philotechnique de Paris appartient moins à la capitale, où elle tient ses séances, qu'à tous les départements de la France, dont elle s'honore de compter dans son sein les principales illustrations scientifiques et littéraires.

» L'indication de tous les ouvrages, publiés seulement depuis quelques années par les membres de la Société philotechnique, excéderait de beaucoup les bornes dans lesquelles je dois me renfermer.

» La Société a pris, en dernier lieu, la résolution de publier désormais, tous les ans, des Mémoires où seront, soit reproduits en entier, soit mentionnés, les travaux de ses membres; et, en applaudissant à l'heureuse et fé-

Digitized by Google

conde idée de l'institution des Congrès scientifiques en France, elle s'est bien promis d'y déléguer, chaque année, un ou plusieurs de ses membres pour lui porter le compte-rendu des travaux de ces intéressantes réunions, dont elle apprécie et contribuera à faire valoir toute l'importance.

Le même membre présente un rappport verbal sur :

La Société nationale de Vaccine ;

La Société d'Instruction élémentaire ;

La Société des Méthodes ;

La Société de la Morale chrétienne ;

La Société Française de Statistique ;

L'Académie de l'Industrie agricole, manufacturière et commerciale ;

La Société d'Emulation, unie au Cercle du faubourg Saint-Germain ;

Le Cercle agricole du faubourg Saint-Germain ;

La Société philosophique des sciences ;

Ainsi que sur l'Institut historique.

M. Lambron lit un Mémoire sur une verrière de la cathédrale de Tours.

La Séance est terminée par la lecture que fait M. l'abbé Auber de l'épisode d'un poème dont il est auteur.

M. le Président prévient que MM. les présidents et les secrétaires des Sections, formant le comité central, se réuniront, le soir même, pour délibérer sur le lieu où devra se tenir la huitième session du Congrès.

La Séance est lévée à cinq heures.

Digitized by Google

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. LAIR.

La Séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Lair.

MM. de CAUMONT et CAUVIN siégent au Bureau.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance d'hier, MM. les secrétaires des Sections donnent lecture des procès-verbaux de leurs séances. Les diverses solutions sont successivement mises aux voix et adoptées.

Le Secrétaire général fait connaître les ouvrages offerts au Congrès par leurs auteurs.

M. DUCHALLAIS fait un rapport verbal sur la Société bibliophile historique, fondée à Paris en 1835. Le but principal de ses études a pour objet l'histoire des provinces de France. Deux volumes in-8°, déjà publiés, offrent une collection de Mémoires et de Dissertations historiques, parmi lesquels on distingue : un Essai sur l'introduction du christianisme dans le diocèse d'Evreux ; un Mémoire sur les *Aulerci Eburovici* ; une Notice sur Guyot de Provins, poète du XIII° siècle, par M. Félix Bourquelot ; un Mot sur les guerres de la Jacquerie, par M. Desjardins ; une Dissertation sur les monnaies mérovingiennes portant pour légende : *Bonnaciaco* ; une Description du château de Beauté sur Marne, par M. H. Bordier, etc.... Le troisième volume des travaux de la même Société doit paraître prochainement et contenir un travail sur l'Histoire de l'invasion des Hongrois en Europe, par M. Danieux, couronné par l'Institut, etc... Indépendamment de ces publications, la Société rend compte, dans un Bulletin spécial, de tous les travaux

Digitized by Google

historiques qui paraissent. En finissant, M. Duchallais défend la Société contre les attaques récentes de la Revue numismatique, en rappelant les honorables suffrages obtenus par plusieurs de ses membres, et notamment par M. Danieux, qui a partagé, avec M. Paillard, auteur d'un Mémoire sur l'invasion Normande au sud de la Loire, la troisième médaille accordée, chaque année, par l'Institut aux meilleurs travaux sur les antiquités nationales.

M. RICHELET obtient ensuite la parole, et lit un mémoire sur cette question du Programme :

« Ne conviendrait-il pas d'établir en France un Institut » général pour les départements, destiné à leur servir de » centre commun, en favorisant entre eux des rapports » scientifiques et littéraires ? »

MESSIEURS,

Les institutions utiles, les projets généreux sont, dans l'ordre des faits ordinaires, l'objet d'une lutte plus ou moins longue avec les préjugés. Avant d'être adoptée d'une manière définitive, une création nouvelle a presque toujours besoin d'être soutenue avec insistance, d'être représentée sous mille formes différentes par un de ces hommes de volonté qui plient et ne rompent pas devant les obstacles. Et ces hommes doivent être rares, surtout, quand oublieux de leur bien particulier, ils travaillent sans relâche à l'intérêt général. Entravés souvent dans leur marche par des objections sans valeur, par des intérêts privés, par de petites passions jalouses, il leur faut marcher long-temps sur un chemin difficile avant d'arriver à leur but.

Un projet de la plus haute importance, selon nous, pour l'amélioration des travaux scientifiques en province, est rappelé tous les ans dans vos Assemblées, reçoit l'approbation générale et n'a pu encore être mis à exécution. Nous croirions très-honorée la ville où se tient votre Septième Session, Messieurs, si elle était appelée à le voir se réaliser. Ce projet se trouve tout entier compris dans la question suivante, posée au Programme par M. de Caumont, dont le zèle infatigable pour la science est connu de tous :

Digitized by Google

« Ne conviendrait-il pas d'établir, en France, un Institut général pour les départements, destiné à leur servir de centre commun, en favorisant entre eux des rapports scientifiques et littéraires? »

Avec nous, Messieurs, vous donnerez sans doute une réponse affirmative, car la province aussi enfante des hommes de travail, des hommes capables de coopérer aux progrès de la science, d'apporter leur tribut au vaste édifice des connaissances humaines; mais souvent ils passent inaperçus dans leur siècle, parce qu'une cause, indépendante de leur volonté, a posé devant eux une barrière insurmontable. Relégués au fond des départements, souvent isolés dans leurs travaux, ils entreprennent cependant parfois de longues et pénibles tâches, qui, pour l'ordinaire, sont totalement condamnées à l'oubli, quand elles ne vont pas se perdre dans des recueils à peu près inconnus. Si vous leur donniez les moyens de se révéler, si vous arriviez à les mettre en rapport avec les hommes de leur spécialité, vous obtiendriez une marche uniforme dans les travaux, vous redoubleriez le zèle en l'excitant, vous les feriez marcher dans une voie d'amélioration et de progrès.

L'union fait la force; cette vérité presque banale, admise dans tous les temps, reconnue de tous les peuples pour les actes physiques, ne reçoit pas une application moins positive dans les spéculations de l'intelligence. En effet, considérez la province sous ces deux faces, vous la verrez avec ses nombreuses individualités, fortes et puissantes, si elles étaient réunies, se soumettre sans efforts à la tutelle d'un seul maître. L'institution des Congrès, appliquée à la France, une fois généralement comprise et limitée dans de justes bornes, est une heureuse idée d'où peut jaillir peut-être l'émancipation provinciale. L'Allemagne et l'Angleterre n'ont pas monopolisé les travaux de l'esprit, et, sous le rapport des sciences et de l'histoire, ces deux pays ne nous sont pas inférieurs. A la vérité, chaque ville importante offre son Université, composée d'hommes à hautes intelligences; mais, disons-le, toutes ces intelligences, à quelques honorables exceptions près, se seraient-elles développées, si elles avaient été contraintes d'aller s'impatroniser dans une cité souveraine, où le génie naissant ne trouve ni secours ni protection; où le mérite déjà formé rencontre à chaque pas les entraves de la jalousie, où la gloire enfin se dispense le plus souvent par des voix achetées au prix de nombreuses humiliations? Non sans doute, car tous les caractères n'ont pas la force de persévérance convenable pour arriver au but; la plupart même, découragés dès le principe, en voyant leurs travaux consciencieux accueillis avec dédain, quand ils ne sont pas dérobés au profit

Digitized by Google

d'une réputation peu scrupuleuse, cessent bientôt de se livrer avec ardeur à leurs études favorites. Aussi combien d'hommes attachés, soit par goût, soit par position, au sol proscrit de la province, peuvent-ils, dans leur louable dévoûment, attacher quelque estime à leur nom, tout en servant les intérêts de la science et en concourant à la gloire de leur pays ?

Nous serions cependant mal compris, Messieurs, si l'on nous supposait la pensée de vouloir disputer à Paris sa prééminence sous le rapport de la littérature et des arts ; là seulement il est permis de se former au goût du siècle par le contact incessant des individualités supérieures. Loin de nous encore la pensée d'établir une rivalité avec ces foyers de lumière que la centralisation seule peut produire, loin de nous enfin la folle ambition de créer un corps capable d'arriver aux savantes élucubrations permises seulement dans le lieu, où de riches bibliothèques, où des musées inappréciables, où des collections en tous genres viennent en aide à l'homme d'étude. Mais d'un autre côté, il faut le reconnaître, aux départements appartient l'étude analytique des sciences historiques et naturelles appliquées à la France ; aux départements seulement, il est permis d'arriver à un résultat complet et fructueux sous ce rapport ; là tous les hommes d'étude peuvent fixer sur la toile, où doit figurer le tableau de notre riche patrie, les détails nécessaires pour en composer l'ensemble. Et, nous vous le demandons, Messieurs, quels moyens aurez-vous d'exciter les hommes de la province à sacrifier leur temps dans des recherches pénibles, si vous avez à leur offrir, pour toute compensation, le stérile honneur d'une réputation enchaînée dans les limites de leur localité ?

Il faut bien l'avouer, on se livre rarement à l'étude ardue des sciences sans être poussé par un intérêt particulier, intérêt bien louable toutefois, quand il tend à conquérir l'estime de ses concitoyens. L'association nouvelle aurait, entr'autres, avantages celui de laisser à chacun ses œuvres et de leur donner une publicité convenable, après avoir reçu la sanction des membres compétents pour les juger. Alors cette publicité ne se bornerait plus aux limites d'un département, comme elle se trouve restreinte dans les Recueils des Sociétés savantes ; alors des travaux de longue haleine pourraient trouver place dans les Mémoires de l'Institut des provinces et être accompagnés de plans, de figures et de cartes nécessaires à leur intelligence. Les dépenses, inséparables de semblables publications, dépassent ordinairement les ressources des Sociétés académiques ; la plupart des auteurs redoutent, de leur côté, d'ajouter aux sacrifices de l'étude, les charges onéreuses de l'impression et de la

Digitized by Google

œuvre ; et, sans doute, une foule d'importants travaux, relégués, par cette considération, dans les cartons du savant, sont tombés plus tard dans des mains ignorantes qui nous en ont privés pour toujours.

L'Institut, une fois établi sur des bases solides, saura comme nous venons de le dire, remédier à cet inconvénient; il pourra, sans être très-onéreux pour chacun des membres en particulier, donner les moyens de révéler des travaux d'un haut intérêt, enfin exciter entre tous une noble émulation, dont les résultats tourneront au profit de la science.

Nous craignons de voir donner à notre pensée une extension dépassant des limites que nous lui avons fixées nous-mêmes, aussi devons-nous dire encore : l'Institut provincial n'est pas appelé à entrer en lutte avec les corps savants de Paris ; à chacun ses devoirs, à chacun ses droits ; à la province, les travaux d'observations locales, d'appréciation positive, de recherches minutieuses ; à la province, les élucubrations territoriales, à elle le soin de saisir la nature sur le fait ; à Paris, les considérations générales, les vues philosophiques, les décisions particulières sur les points litigieux ; à lui les sciences abstraites, les travaux comparatifs, en un mot, la philosophie générale de toutes les connaissances de l'homme. Ce résultat, au premier aspect, doit paraître difficile à obtenir ; il suffit, cependant, nous en sommes convaincus, d'établir l'unité entre les hommes laborieux des diverses localités, d'imprimer à leurs travaux une direction uniforme, en traçant à l'avance de vastes plans, où chacun s'empressera d'apporter la pierre convenablement taillée pour concourir à la construction de l'édifice ; il suffit de mettre en communication les spécialités de la science, d'établir entr'elles des rapports faciles, d'apprécier leur zèle et d'encourager leurs efforts. L'union des Sociétés savantes est encore nécessaire pour arriver au but ; aussi désirerions-nous les voir toutes s'associer à la fondation de l'Institut ; elles seraient comme les anneaux de la grande chaîne qui servirait à réunir tous les départements. Après avoir exposé rapidement notre pensée tout entière, nous allons tâcher de nous résumer en posant un exemple pris dans le Programme de la Septième Session du Congrès. La première question de l'Histoire Naturelle est ainsi rédigée :

« Quel serait le meilleur mode d'exécution d'un ouvrage com-
» prenant l'Histoire et l'Iconographie des animaux, des végétaux et
» des minéraux de la France ? »

Si l'on veut admettre l'Institut des provinces établi régulièrement sur tous les points du pays, on le verra, seul peut-être, ca-

Digitized by Google

pable de fournir les matériaux nécessaires à l'exécution d'une aussi vaste entreprise. Si l'on suppose un cadre uniforme, tracé avec le secours des hommes spéciaux et comprenant toutes les branches de l'histoire naturelle, on verra bientôt, disons-nous, les hommes laborieux des diverses localités adopter ce plan, suivre la marche indiquée, parler la même langue et concourir au même but. Chaque travail devant être reproduit dans son intégrité serait soumis à l'examen d'une commission choisie, prise, autant que possible, dans le sein des Sociétés savantes de chaque localité, et offrirait dès-lors à la science et à l'auteur une garantie de plus, tout en laissant à ce dernier l'honneur de sa production. On comprend aisément que ces travaux partiels seraient destinés à former une œuvre d'ensemble; chaque pierre de la mosaïque viendrait à la fin prendre régulièrement sa place, et l'on arriverait par ce moyen à des résultats que l'isolement et le défaut d'uniformité ne permettront jamais d'atteindre. On conçoit combien il serait aisé de suivre la même marche pour l'agriculture et l'industrie, pour l'histoire locale, la géographie ancienne, la statistique physique et morale, en un mot pour l'histoire et les progrès des sciences comparées dans nos départements.

Libre plus tard à des esprits synthétiques de venir puiser à ces sources précieuses pour en tirer des généralités utiles; dès-lors, l'Institut des provinces aurait rempli sa tâche en produisant des œuvres consciencieuses, seulement permises aux observations locales; en redressant une foule d'erreurs, inséparables de l'isolement et du défaut de communication; enfin en donnant aux hommes d'étude, la possibilité de conquérir, par une publicité rendue nécessaire, le rang auquel ils ont droit de prétendre.

L'heureuse institution des Congrès devait naturellement faire naître la pensée d'une association permanente dans les départements; aussi voudrions-nous voir ces deux créations tendre à la même fin et se prêter un mutuel appui. La nombreuse et imposante assemblée, réunie pour la Septième Session du Congrès, les honorables adhésions, adressées avec empressement de tous les points de la France, nous prouvent combien le besoin de contact se fait généralement sentir.

C'est à vous, Messieurs, de vous prononcer sur l'opportunité du projet pour lequel nous venons vous demander votre approbation; sans doute nous prévoyons d'avance une partie des objections qui pourront être faites et nous nous serions préparés à y répondre, si les difficultés de mise en œuvre pouvaient être aplanies dans une discussion. Mais il n'en est pas ainsi, dans cette cir-

Digitized by Google

constance, la discussion pourrait faire naître des entraves d'un aspect insurmontable ; on pourrait s'arrêter, effrayé par les aspérités du terrain avant de faire même quelques pas dans la voie dont l'abord seul est peut-être pénible. C'est à vous, Messieurs, disons-nous, d'approuver l'utilité du projet ; c'est à l'homme qui en a conçu la pensée, au savant dont nous apprécions tous la volonté inébranlable pour la propagation des lumières qu'appartient l'honneur d'en commencer l'exécution. Pour nous, nous nous estimerions heureux de le seconder de nos faibles efforts, si déjà un grand nombres d'hommes distingués n'avaient pris rang pour l'aider et le faire réussir dans cette noble tâche.

M. le docteur LEPELLETIER, en soutenant le projet, s'applique à démontrer les obstacles de tout genre que rencontrent les ouvrages écrits ou même imprimés dans les départements ; et cependant il faut recourir à la province pour tout ce qui est fait et observation. Ce principe méconnu rend souvent à Paris l'enseignement et les travaux scientifiques erronés ou incomplets. Il cite plusieurs exemples à l'appui de cette opinion et signale surtout les observations des cas pathologiques qui ne présentent pas à Paris les mêmes caractères que dans les autres localités.

M. le docteur HUNAULT désapprouve l'établissement d'un Institut pour les départements comme inutile. Il croit le Congrès suffisant ; seulement il demande qu'on lui donne plus de consistance en lui procurant plus de fonds et des moyens de vie.

M. de LASICOTIÈRE ne refuse pas de croire à l'utilité du projet; mais il voit de grandes difficultés à sa réalisation actuelle et résume son opinion par la proposition suivante qu'il dépose sur le Bureau : « Le Congrès admet en principe l'utilité d'un Institut des départements, » destiné à resserrer les liens qui unissent les savants » entr'eux, à favoriser la publication de leurs travaux et » de leurs observations ; mais il réserve au Congrès » prochain l'examen du plan et des moyens d'exécu- » tion. »

Digitized by Google

M. DOUBLET DE BOISTHIBAULT pense qu'en combattant la centralisation, le projet la rétablit dans une localité. Il ne trouve pas fondés les reproches adressés aux corps de Paris qui, selon lui, accueillent avec empressement les travaux des provinces, quand ils ont un mérite réel, et accordent à leurs auteurs d'honorables distinctions, comme il est arrivé à MM. de Caumont, de Lasaussaye, de Saulcy et à beaucoup d'autres que l'Institut s'est adjoint. Au reste, il cherche quels pourraient-être les éléments d'un Institut des provinces, quels hommes seraient en état de le soutenir vis-à-vis des académies de la capitale ; mais, en résultat, tout en rendant hommage à quelques célèbrités éparses dans les provinces, il ne voit pas de forces suffisantes pour surmonter les difficultés et remplir les promesses d'une aussi grande entreprise.

M. LAMBRON voudrait seulement voir à Paris une institution destinée à protéger la production des ouvrages écrits dans les départements.

MM. DELASALLE, HUNAULT et BOISTHIBAULT parlent contre le projet qui est soutenu de nouveau par MM. Richelet, Lepelletier, Bourjot-St-Hilaire et de Caumont.

Ce dernier donne, en outre, quelques aperçus sur le plan et les moyens de succès du projet. Il ajoute que depuis long-temps déjà l'Institut des départements est l'objet des vœux et des méditations d'un certain nombre d'hommes laborieux, qui lui ont promis leur concours et qui sont en mesure de publier des travaux très-importants.

La clôture de la discussion est réclamée de tous côtés.

M. le Président met aux voix l'approbation pure et simple de l'utilité du projet indiqué dans la question qui a fait l'objet de cette discussion. L'assemblée se prononce pour l'affirmative à une très-grande majorité.

Le Congrès consulté, décide que la séance générale de demain, s'ouvrira, à midi précis, par la discussion de

Digitized by Google

la question relative à l'emploi de l'armée aux grands travaux publics, question renvoyée à cette séance par la Section d'agriculture, industrie et commerce.

Les rapporteurs des diverses commissions, choisis pour proposer les noms des personnes, auxquelles le Congrès doit décerner des médailles et des mentions honorables en récompense de leurs travaux scientifiques, littéraires et artistiques, sont invités à donner lecture de leurs rapports. Les résultats donnent lieu à une discussion, à laquelle prennent part MM. Odolant-Desnos, Delasalle, Edom, Lepelletier qui proposent et font adopter de légères modifications aux conclusions des rapports. Enfin, après un vote distinct, sur chaque proposition, l'assemblée adopte le programme.

M. le président annonce que les nominations des Lauréats seront faites dans la réunion générale de demain qui sera la dernière de la Session.

La Séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 1839.

Présidence de M. LAIR.

MM. de CAUMONT, TROLLEY et CAUVIN siégent au Bureau.

Le procès-verbal de la dernière Séance est lu et adopté.

M. BOURJOT-St.-HILAIRE fait connaître les réponses proposées par la Section de médecine, dans la Séance tenue ce matin, aux questions du Programme qui restaient à examiner.

Ces réponses sont adoptées par l'Assemblée.

Le Secrétaire donne lecture du projet de Programme,

Digitized by Google

rédigé en conséquence des décisions des Sections relativement aux médailles offertes par M. de Caumont.

PROGRAMME

Des Médailles et Mentions honorables accordées par le Congrès dans sa septième Session, tenue au mois de septembre 1839.

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS.

SCIENCES NATURELLES, PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

1° *Mentions en dehors du concours.* — M. Desportes, pour ses travaux en histoire naturelle et pour la Flore du Maine ;

M. Blavier, ingénieur des mines au Mans, pour son Essai sur la statistique géologique et minéralogique de la Mayenne.

Concours. Médaille.— M. Triger, de Mamers, pour sa Carte géologique de la Sarthe et son Cours de géologie fait au Mans.

Mention honorable. — Mme Cauvin, pour ses travaux sur la Botanique.

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

1° *Mention honorable en dehors du concours.* — M. Gourdin, mécanicien à Mayet.

Concours. Médaille.—M. Pichon, agronôme, maire de la Guierche, pour ses travaux agricoles.

Mention honorable. — M. Mullier, mécanicien au Mans, pour son hache-paille, adopté à l'école de cavalerie de Saumur, pour son coupe-racines et sa machine orthopédique.

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

Concours. Médaille. — M. Lepelletier (de la Sarthe), pour sa Physiologie, son Traité des scrophules, ses autres ouvrages et son Cours de Physiologie professé au Mans.

Digitized by Google

Mentions honorables. — M. Gendron, de Château-du-Loir, pour plusieurs Mémoires imprimés dans les Recueils de médecine ou séparement ;

M. Guéranger au Mans, pour ses travaux chimiques et son Cours;

M. Etoc-Demazy, fils, au Mans, pour sa Statistique de l'établissement des Aliénés, qu'il dirige avec autant de zèle que d'habileté;

M. Mordret au Mans, pour divers Mémoires et ses observations sur la révaccination.

QUATRIÈME SECTION.

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE.

Mentions honorables. — M. Godard, d'Angers, pour son Histoire d'Anjou ;

M. l'abbé Fret, curé de Champs près Mortagne, pour ses Chroniques Percheronnes.

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, PHILOLOGIE, PHILOSOPHIE, ENSEIGNEMENT.

1° *Littérature et Poésie.*

Mention honorable en dehors du concours. — M. Boyer, du Mans, pour son Poëme sur l'éducation.

Médaille. — Mlle Carpentier, de la Flèche, pour ses Poésies.

Mentions honorables. — M. Girault, de Sablé, pour ses Poésies et autres œuvres littéraires ;

Mme Louise Touchard, du Mans.

2° *Philosophie.*

Mention honorable en dehors du concours. — M. Bouvet, principal du collège du Mans, pour son ouvrage intitulé : la Raison de la foi au catholicisme.

3° *Beaux-Arts.*

Mentions honorables en dehors du concours. — M. Jolivard, du Mans, peintre de paysage.

M. Monanteuil, d'Alençon, peintre de genre.

Digitized by Google

Gravure sur bois.

Mention honorable en dehors du concours. — M. Godard fils, d'Alençon.

Sculpture.

Médaille. — M. Norietz, de Tours.

Dessin et Gravure.

Médaille. — M. Hawke, d'Angers, a publié ses vues pittoresques des bords de la Loire et a fourni les gravures qui accompagnent l'Histoire d'Anjou.

Musique.

Mentions honorables. — M. Martin, compositeur, au Mans ; M. l'abbé Blin, maître de chapelle, au collége du Mans.

Ce Programme reçoit l'approbation du Congrès.

On annonce que les médailles seront distribuées lorsque les noms des lauréats y auront été gravés (1).

M. Jullien, de Paris, demande qu'on insère au compte rendu des travaux du Congrès les réponses adressées par M. le docteur Murr aux questions du Programme relatives à l'homéopathie.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Trolley, Lepelletier et Boisthibault, l'assemblée pense que les limites du compte-rendu ne permettent pas d'y mentionner les réponses qui n'ont pas été admises. Toutefois la réclamation de M. Jullien est renvoyée à la Commission de publication.

Le Congrès prononce également le renvoi, à la même Commission d'un Mémoire, présenté par M. Edom, sur les Salles d'Asile.

(1) Cette distribution a été faite par M. Cauvin, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Sarthe, dans la séance publique tenue au Mans, le 31 décembre 1839.

Digitized by Google

M. TROLLEY recommande et fait renvoyer à la même Commission le travail de M. l'abbé Maupoint sur les jeunes détenus. L'honorable Vice-Président adresse à l'assemblée des témoignages de sa reconnaissance pour les suffrages qu'il en a reçus.

M. RICHELET lit le projet d'arrêté fait par les Bureaux pour désiguer le lieu où se tiendra la huitième Session du Congrès et pour la publication des travaux de la septième, il est ainsi conçu :

La Commission centrale s'est réunie, Messieurs, le 20 septembre dans une des salles du Palais de Justice, pour choisir le siége de la huitième session du Congrès; après avoir longuement délibéré, la majorité des suffrages a désigné la ville de Besançon.

Elle vous propose de nommer M. Weiss, secrétaire-général et MM. Clerc, conseiller et Bourgon professeur à la faculté des lettres, secrétaires-généraux – adjoints; elle vous soumet en conséquence le projet d'arrêté suivant :

Arrêté pris par le Congrès dans la Séance générale du 22 *septembre* 1839.

Art. Premier. La huitième Session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Besançon (Doubs), dans la première quinzaine de septembre 1840.

Art. 2. Le Congrès sera divisé en six Sections, qui porteront, comme à la Session précédente, les dénominations suivantes :

1. Sciences Naturelles;
2. Agriculture, Industrie et Commerce;
3. Sciences Médicales;
4. Archéologie et Histoire.
5. Littérature et Beaux Arts;
6. Sciences Physiques et Mathématiques.

Art. 3. Sous aucun prétexte, il ne pourra être apporté de changements à ces divisions.

Art. 4. M. Weiss est chargé de remplir les fonctions de secrétaire-général de la huitième Session, en s'adjoignant M. Clerc, conseiller à la Cour royale, et M. Bourgon, professeur à la Faculté des lettres.

Les secrétaires des Sections doivent être à l'avance désignés par les secrétaires-généraux.

Digitized by Google

Art. 5. La convocation, pour le prochain Congrès, sera faite au moyen d'une Circulaire adressée par M. le Secrétaire-Général de la huitième Session aux savants de la France et de l'étranger. MM. les Secrétaires-Généraux des Congrès précédents sont priés d'aider M. Weiss dans cette distribution, pour les contrées qui les avoisinent.

Art. 6. Nul ne sera admis à se faire inscrire au nombre des membres du Congrès, s'il n'est porteur d'une lettre de convocation.

Art. 7. Les Secrétaires-Généraux de la septième Session s'occuperont immédiatement de la publication du Compte-rendu du Congrès, de concert avec MM. les Présidents et Secrétaires des Sections en résidence au Mans, qui formeront, avec eux, le comité de publication. Le volume sera tiré à 600 exemplaires.

Art. 8. Cette Commission est chargée de revoir les Mémoires lus dans les Séances; elle choisira ceux qui lui paraîtront les plus importants, et pourra n'imprimer que par extraits ou supprimer tout-à-fait, si elle le juge convenable, les Mémoires présentés pendant la session, lors même que l'impression en aurait été demandée par une Section, ou que la lecture en aurait été faite en Séance générale.

Art. 9. La même Commission présidera à la distribution du Compte-rendu, dont cent exemplaires au moins et cent-cinquante exemplaires au plus, seront adressés, au nom du Congrès, aux Académies et Sociétés savantes de France; la Commission prononcera sur toutes les difficultés qui pourraient s'élever ultérieurement; elle donnera au Secrétaire-Général, chargé de la huitième Session, tous les renseignements qu'il pourra réclamer; en un mot, elle sera investie des mêmes attributions que le Congrès qu'elle représentera, jusqu'à la publication du Compte-rendu de la septième Session.

Fait et arrêté en Séance générale, le 22 septembre 1839.

M. le docteur Hunault de la Pelterie, préfère la ville de Strasbourg pour le siège de la Huitième Session et pense que l'érection projetée, dans cette ville, d'un monument à la mémoire de Guttemberg, est une circonstance très-favorable à la réunion simultanée d'un Congrès; il formule en conséquence sa proposition, pour Strasbourg, de la manière suivante :

Digitized by Google

« Le Congrès scientifique de France considérant que l'inauguration d'un monument à la mémoire de Guttemberg est une solennité éminemment nationale et scientifique, dont il est important de relever l'éclat et la pompe, par tous les moyens en rapport avec l'immense service rendu, par son immortelle invention, à tous les produits du génie et de l'intelligence humaine ;

« Considérant, d'ailleurs, que les Congrès qui se sont posés eux-mêmes comme les représentants de la science dans les provinces, ne peuvent, sans faillir à leur mission, faire défaut d'une manière quelconque, à cette grande solennité;

» Considérant enfin que la réunion des deux solennités est on ne peut plus propre à en rehausser l'éclat et la renommée, ainsi qu'à assurer les résultats qu'ils se proposent mutuellement, arrête, etc. »

M. de CAUMONT fait valoir les droits de la ville de Besançon à la préférence et cite les noms des hommes de mérite sur le zèle desquels on peut compter pour une bonne organisation.

La discussion est close, l'arrêté proposé par la Commission est mis aux voix et adopté à une grande majorité.

L'assemblée est ensuite consultée sur la dixième question de la deuxième Section du programme, relative à l'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique. Cette question déjà débattue dans la Section de l'agriculture et de l'industrie a été renvoyée à la séance générale.

M. de LASICOTIÈRE combat les arguments présentés pour l'affirmative dans la Section. L'exemple des Romains ne lui paraît pas admissible, à cause de la différence de leur civilisation comparée à la nôtre. La conservation de leurs conquêtes les obligeait à de grands ouvrages stratégiques et autres pour lesquels il ne trouvaient des ouvriers nombreux et intelligents que dans leurs armées ; d'ailleurs ils avaient des soldats mercenaires et on les employait à ces travaux, ils usaient d'un

Digitized by Google

droit. Quant aux Suédois, leur caractère docile à l'égard duquel on peut tout tenter, tout improviser, la place encore dans une position exceptionnelle; l'obéissance passive semble chez eux toute naturelle, et la discipline n'est pas compromise par des changements successifs dans leurs habitudes. Chez nous, avec nos mœurs et nos lois actuelles, on ne peut espérer de semblables résultats : les hommes, que l'on ferait dévier de la ligne strictement déterminée par le régime militaire, y rentreraient difficilement; la discipline en recevrait de graves atteintes, la santé même des troupes souffrirait de ces alternatives d'occupations si opposées; au reste, les travaux, considérés en eux-mêmes, n'offrent point les avantages annoncés sous le rapport de la qualité et de l'économie; l'expérience l'a suffisamment démontré. D'un autre côté, l'intérêt du pays qui devrait fournir les ouvriers est gravement lésé; on arrache aux indigents le pain sur lequel ils comptaient, on prélève un impôt sur les classes laborieuses.

Suivant M. Vié, le travail est le meilleur moyen de moraliser les hommes, c'est pour cela qu'il veut l'appliquer aux soldats. Le séjour et l'oisiveté des villes exercent sur eux une fâcheuse influence, il faut les éloigner des lieux de débauche et les jeter dans le moule de l'industrie, en utilisant leurs loisirs, par des travaux modérés au profit de la société, qui doit les rendre à leur famille aussi moraux qu'elle les a pris. L'orateur pense que les usages conformes à cet égard des Romains, des Suédois, des Prussiens et d'autres nations, sont des autorités pour son opinion. Il ne veut pas toutefois que le soldat travaille dans les villes, mais bien dans les campagnes où, très-souvent, comme en Bretagne, on serait heureux d'avoir des bras étrangers pour ménager et ne point enlever ceux nécessaires à l'agriculture.

M. Trolley combat l'emploi de l'armée aux travaux publics comme présentant pour elle de graves inconvé-

Digitized by Google

nients. Le soldat se sentirait trompé dans l'estime qu'il portait de son état, et il serait à craindre qu'un sentiment d'amour-propre blessé et de dignité personnelle compromise n'empêchât les enrôlements volontaires dont le besoin se fait sentir de plus en plus pour le recrutement des sous-officiers. Les antécédents, la position sociale de beaucoup de jeunes-gens leurs feraient redouter les travaux publics, qu'ils considéreraient toujours comme une sorte de travaux forcés. Dans l'armée même, l'infanterie y étant appliquée à l'exclusion de la cavalerie qui n'y est pas propre, cette espèce de privilége en faveur des cavaliers entretiendrait de fâcheux préjugés et ferait germer de funestes divisions. Après avoir fait valoir ainsi l'intérêt de la discipline, M. Trolley termine en rappelant que les 60 millions portés au budget pour être dépensés en grands travaux publics, exécutés par la classe ouvrière, au soulagement de laquelle ils ont été destinés, ne peuvent, sans injustice à son égard, être entamés par un autre mode d'emploi.

M. P. Delasalle cherche à se placer à un point de vue élevé, et conciliateur par cela même.

Pour savoir quelle solution on doit donner à la question proposée, il est indispensable d'examiner où nous en sommes, et de consulter la philosophie de l'histoire.

Cet examen nous apprend que l'élément guerrier va toujours en décroissant, et que, par une conséquence nécessaire, l'élément pacifique prend journellement des forces nouvelles. Si le progrès se continue, que fera-t-on de ces belles intelligences qui se vouaient au métier des armes, que fera-t-on de ces masses imposantes qui n'auront plus de mission ni d'emploi?

Lorsqu'on en sera arrivé à ce point, il sera inutile de discuter les avantages et les inconvénients de la mesure; il faudra l'accepter comme une nécessité invincible, et

Digitized by Google

nos armées de soldats deviendront, par la force des choses, des armées de travailleurs pacifiques.

L'orateur s'abstient de citer comme antécédents, les travaux des légions romaines et des régiments suédois; ces nations étaient organisées pour la guerre, et, les travaux réalisés, étaient eux-mêmes des travaux guerriers. Mais il signale le projet soumis, en 1798, au gouvernement espagnol, par Henri-St-Simon, et, plus près de nous, l'établissement des compagnies hors rang, et les routes stratégiques.

Il termine en disant que la qnestion est une question de temps, d'avenir, et que c'est déjà un progrès que de l'avoir posée et d'avoir cherché à la résoudre.

M. Doublet de Boisthibault pense qu'on ne peut changer brusquement les habitudes des soldats, en les employant aux travaux publics, sans occasionner le relâchement de la discipline, la perte de l'estime de leur profession, des jalousies dans les corps obligés au travail à l'égard de ceux qui en seraient exemptés, enfin de très-grands ravages dans la santé des troupes. A l'appui de cette dernière objection, il cite l'expérience de Louis XIV, qui fit travailler ses soldats au canal de Maintenon. Par suite de la fatigue inaccoutumée qu'ils éprouvèrent, leurs rangs furent tellement décimés, la mortalité fut si grande, que des raisons de politique firent commander, sous les peines les plus graves, un silence absolu sur ces faits. Quant aux motifs d'économie, M. de Boisthibault n'y croit pas; il dit qu'en Angleterre, où tout se calcule, on ne fait pas travailler les troupes, et que Napoléon, que le respect pour la liberté de son pays n'arrêtait pas, ne faisait point des ouvriers de ses soldats.

M. l'abbé Auber n'espère pas que les soldats travaillant dans les campagnes y reprissent des habitudes plus morales; au contraire, suivant lui, la liberté plus grande dont ils jouiraient les exciterait à se livrer à de nou-

Digitized by Google

veaux désordres, et toute moralisation disparaîtrait des localités par eux occupées.

M. Hervé répond aux objections tirées de l'exemple de Napoléon et de l'Angleterre : l'Empereur occupait assez ses soldats à faire des conquêtes, et l'Angleterre, comme les Etats-Unis, ne conservant pas d'armée permanente, ne peuvent l'employer aux travaux publics. Il pense que cet emploi est un avantage dans les autres pays.

MM. Jullien de Paris et Hunault de la Pelterie, ajoutent encore quelques considérations, le premier pour et le second contre l'affirmative, en se fondant tous deux sur les expériences récentes dont il apprécient différemment les résultats.

L'assemblée ferme la discussion, et, ne voulant pas formuler de réponse à la question, qui lui semble devoir être éclaircie par de nouvelles expériences, elle en renvoie l'examen au prochain Congrès.

M. de Caumont prend ensuite la parole et dit :

Messieurs,

« Nous avons une dette à remplir envers notre savant et respectable Secrétaire-Général, M. Cauvin. C'est à son zèle éclairé que nous devons les résultats heureux de la septième Session : tout avait été préparé par M. Cauvin et par ses honorables collègues MM. Richelet et Anjubault, avec cette activité, cette sagesse qui assurent la réussite de toute chose.

» Nous sommes heureux de le proclamer, d'être en cela l'interprète des membres du Congrès scientifique et d'avoir été choisi par eux pour adresser à M. Cauvin l'expression de la profonde gratitude dont nous sommes tous pénétrés pour lui. Nous le prions de vouloir bien accepter cette médaille destinée à perpétuer le souvenir de notre réunion et du généreux concours qu'il a prêté

Digitized by Google

à la consolidation et à l'accroissement de l'institution du Congrès.

« Les services que, depuis si long-temps, il rend aux savants et à la science, son zèle infatigable que l'âge n'a point refroidi méritaient sans doute cette distinction, qui n'avait encore été décernée à aucun de ses prédécesseurs. Puisse-t-il trouver dans cet hommage spontané des membres de l'assemblée, dans ce témoignage de notre sympathie, la récompense des fatigues inséparables du Secrétariat-Général et des travaux préparatoires si habilement conduits, auxquels nous devons le succès de la septième Session du Congrès. »

Après ce discours, M. de Caumont remet une médaille à M. Cauvin, qui manifeste, par ses remercîments et sa vive émotion, la reconnaissance dont il est pénétré.

M. Richelet s'adressant aux membres étrangers, s'exprime ainsi :

Messieurs,

« Nous sommes arrivés au terme de nos travaux. Avant de se séparer de vous, vos Secrétaires-Généraux éprouvent le besoin d'exprimer à l'assemblée combien ils sont reconnaissants envers les nombreux étrangers qui ont bien voulu se rendre à leur appel, envers chacun des membres en particulier, envers les Présidents et les Secrétaires des Sections, de l'empressement et du zèle que tous se sont plu à apporter dans cette réunion solennelle.

« Ce n'est pas ici le lieu de faire ressortir tout ce qu'il y a de grand, d'utile, de moral, dans l'institution des Congrès ; vous l'avez apprécié depuis long-temps, Messieurs, et vous venez de le sanctionner dans vos actes. Honneur donc à celui qui, poussé par un généreux dévouement, par un zèle bien entendu pour la science, par le désir de propager le goût de l'étude dans nos provinces, eut le premier l'heureuse idée d'importer en France cette belle institution.

Digitized by Google

» La ville du Mans n'oubliera pas l'honneur d'avoir été choisie pour le siége de la septième Session du Congrès ; c'est une belle page qu'elle se glorifiera d'enregistrer dans ses annales.

» Qu'il nous soit permis encore de remercier, en votre nom, notre honorable Président de l'activité et du soin qu'il a mis à diriger nos séances publiques et qu'une part de notre reconnaissance retourne à MM. les Vice-Présidents, dont les efforts l'ont si dignement secondé.

» Il nous reste une dette à acquitter. Nous devons remercier enfin les dames qui ont bien voulu s'associer à toutes nos réunions ; leur présence assidue prouve l'intérêt qu'elles ont pris à nos travaux et c'est pour nous une douce récompense. »

Sur la proposition de M. Etoc-Démazy (père), le Congrès vote, par acclamation des remercîments à MM. le Président, les Vice-Présidents et les Secrétaires-Généraux.

M. Lair, président du Congrès, prononce le discours suivant :

Messieurs,

« Appelé par vos suffrages à diriger vos travaux, j'éprouvais une crainte bien naturelle en me chargeant de fonctions qui, dans beaucoup d'assemblées, sont souvent pénibles et difficiles à remplir. Je ne voyais que la difficulté. Mais j'ai été bientôt rassuré par la confiance que vous m'avez accordée. J'avais aussi en ma faveur les témoignages d'estime, et, j'ose dire, d'attachement que plusieurs d'entre vous m'avaient donnés précédemment.

» Jamais, Messieurs, Congrès n'a présenté, dans ses travaux, plus d'ensemble, jamais ses membres n'ont montré un zèle plus éclairé pour le bien public et pour les progrès de la Science.

» Je n'entreprendrai pas ici de vous retracer le tableau si animé de vos intéressantes discussions. Chaque jour

Digitized by Google

vos secrétaires vous en ont rendu un compte fidèle, et je l'affaiblirais en voulant le reproduire.

» Remercions M. le Secrétaire-Général, ce respectable vieillard dont le grand âge n'a point diminué l'activité, remercions également ses deux honorables collaborateurs pour avoir préparé la marche de nos travaux et facilité leurs succès. Offrons des actions de grâces au vénérable prélat de ce diocèse qui a bien voulu nous honorer de sa présence, et faire, en quelque sorte, lui-même l'ouverture du Congrès. Je présente aussi à votre gratitude M. le Président du Tribunal Civil, qui, en mettant à votre disposition le palais de justice pour la tenue de vos séances, a permis que le temple austère de Thémis fut ouvert aux amis des Muses. C'est avec non moins de bienveillance et d'empressement que M. le Maire vous a reçus dans l'enceinte municipale pour vos réunions du soir.

Le département de la Sarthe, célèbre par les savants et les hommes de lettres qu'il a produits et dont l'histoire vous a été retracée si dignement par un de vos collégues, devait naturellement être choisi pour une de vos réunions annuelles; et le Mans, qui depuis long-temps est le centre d'un commerce florissant par son industrie agricole, est devenu aussi un centre de connaissances, de lumières et de progrès. Avec quelle rapidité, Messieurs, se sont écoulés les dix jours que nous avons passés dans cette ville hospitalière. En la quittant à regret, je dois, au nom de tous les membres qui composent cette nombreuse assemblée, adresser aux habitants de cette belle cité des remercîments pour leur accueil amical et leur cordialité. Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre vive reconnaissance.

M. le docteur Lepelletier, répond à M. le Président :

« Dans toute autre occasion, M. le Président, nous croirions manquer aux convenances en prenant la pa-

Digitized by Google

role après vous, mais lorsqu'il s'agit d'un échange de bons procédés et de sentiments affectueux, il nous devient impossible de vous laisser le dernier mot.

» Organe de nos concitoyens, qu'il nous soit donc permis de vous exprimer tout le prix que nous attachons aux relations si fructueuses et si douces que nous venons d'entretenir avec des hommes dont nous estimons le caractère et les talents, dont nous conserverons à jamais le souvenir.

» La ville du Mans comptera toujours, au nombre de ses titres les plus honorables, l'avantage d'avoir été choisie pour la septième Session du Congrès scientifique de France, et de ses jours les plus heureux, le trop petit nombre de ceux que vous avez passés au milieu de nous.

» Un fait a surtout excité profondément nos sympathies, et le fait ne sera pas perdu pour l'avenir de la belle institution qui vient de nous rassembler : dans les discussions même les plus importantes, les plus animées et les plus vives, pas un seule expression irritante, pas un seul mot désobligeant ne sont échappés à l'improvisation !.. Ce résultat si remarquable, si précieux à constater dans l'intérêt du bon exemple, à qui le devons-nous ? sans doute en partie à la sagesse des Statuts du Congrès; mais, pourrions-nous ne pas l'attribuer aussi, plus particulièrement peut-être, M. le Président, à cet esprit de conciliation, à cette aménité de caractère qui vous distinguèrent toujours, et qui ne pouvaient manquer de dominer incessamment l'assemblée, par le charme et la séduction de leurs puissants reflets.

M. le Président déclare la septième Session du Congrès terminée et lève la séance.

Le Président : LAIR.

Les Secrétaires-Généraux : CAUVIN, RICHELET, ANJUBAULT.

Digitized by Google

ESQUISSE

SUR

L'HISTOIRE SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

DU MAINE;

PAR M. VICTOR HOUDBERT,

SECRÉTAIRE DE LA 5me SECTION.

Dans le monde intellectuel, comme dans le monde physique, tout travail d'organisation est lent, graduel et presque insensible. Jusqu'à ce que l'effet se manifeste, jusqu'à ce que la production apparaisse, tout semble reposer dans la plus stérile inertie. Quelquefois même, par l'ordre et dans les vues de la providence, éclate une interruption violente ; les grandes perturbations de la nature, les révolutions intestines des peuples, les invasions étrangères ramènent à leur suite une affreuse confusion ; on dirait alors que le chaos va reprendre son empire et que c'en est fait désormais de tout progrès de l'humanité. Mais bientôt, dans ce pêle-mêle d'éléments divers, fermente une réaction vitale qui vient tout ranimer ; et peu à peu le sol se féconde, et du milieu de ces ruines l'édifice social s'élève, sans que

Digitized by Google

d'abord la main de l'ouvrier se montre, sans qu'à cette œuvre de tous, aucun attache son nom.

Il en est de même de la langue : pendant qu'avec le temps les mœurs se polissent, pendant que les nationalités se forment, elle aussi se dégrossit, se façonne et parvient à la longue à cette précision logique, à cette clarté d'expression qui attestent une parfaite unité dans les idées et dans les sentiments. S'il est vrai que la parole ait été donnée à l'homme en même temps que la vie, ce n'a dû être d'abord qu'une parole inculte, agreste, monosyllabique peut-être, qui, comme la terre elle-même, devait être travaillée, maniée, fouillée pour revêtir des formes variées et produire cette abondante moisson d'idées, que l'inépuisable champ de la littérature fait journellement éclore. Or, à ce défrichement laborieux et aride, chacun, dans le principe, apporte son tribut de fatigue et de peine, et son travail reste obscur et ignoré. Toutes les origines sont ainsi marquées au coin de la souffrance, couvertes d'un voile épais et en quelque sorte mystérieux; mais, plus tard, dans le jour qui commence à paraître, on aperçoit un mouvement général vers un but commun, les masses s'agitent, les esprits fermentent, les matériaux se rassemblent, chaque tribu, chaque province les a préparés suivant son génie. C'est le temps des littératures locales, indécises, rudimentaires, où les individualités s'effacent; jusqu'à ce que vienne une main puissante qui s'empare de ces matériaux épars, qui se les approprie et les fait entrer dans un plan régulier et majestueux. C'est alors l'époque classique de la littérature ou des arts; celle qui s'attache à des noms entourés de grandeur et de gloire et qui revêt par là comme une sorte de personnification.

Ce que nous nous proposons ici, c'est de montrer, dans une esquisse rapide, quelle place importante notre pays a occupée dans cette sphère d'activité. S'il n'a pas eu le privilége de donner naissance à ces génies d'un ordre supérieur qui immortalisent une époque, il est vrai ce-

Digitized by Google

pendant qu'il a fourni, et en grand nombre, de ces hommes de labeur, qui ont puissamment aidé le progrès des arts et des lettres, et parmi lesquels plusieurs resteront à jamais mémorables. Beaucoup de nos compatriotes l'ignorent peut-être ; on étudie peu encore son pays, quoique le moyen d'avancer la science, l'histoire et même la philosophie soit d'explorer la contrée qu'on habite, de l'observer dans ses productions, dans ses monuments, dans ses mœurs, de constater des expériences dont l'ensemble servira plus tard à composer un corps d'histoire ou de doctrine. L'humanité n'est qu'une grande famille ; mais, pour la bien connaître, il faut avant tout s'attacher aux individus.

Qu'on ne s'attende pas de notre part à une critique bien rigoureuse, à une observation minutieuse de la circonscription territoriale qui a varié ; nous disons nôtres et nous revendiquons comme tels tous ceux qu'une tradition constante rattache à notre sol. La confraternité ne naît pas seulement des lois de famille ; il en est une plus vraie, peut-être, et surtout plus étroite, c'est celle qui naît des relations de l'intelligence et du cœur, espèce d'adoption, d'autant plus intime qu'elle est spontanée et en quelque sorte instinctive. Nous voulons tracer à grands traits un sommaire de l'histoire scientifique, littéraire et artistique de notre province, un tableau, où le pays puisse reconnaître ses principales célébrités ; forcés de restreindre notre cadre aux personnages les plus éminents, nous tâcherons du moins de les mettre en relief, en laissant dans un plan plus éloigné grand nombre de figures qui leur font un brillant cortége. Nous ne savons si nos couleurs paraîtront assez vives, mais nous éprouvons du moins le sentiment intérieur qui peut les animer.

Le Mans n'a pas eu, comme les villes de la Gaule narbonnaise, aux I^ers^ siècles de l'ère chrétienne, l'avan-

Digitized by Google

tage de trouver, dans le voisinage de Marseille, un foyer de lumière qui le mît en participation des richesses du monde ancien. Sous la domination des Romains, malgré les efforts d'une administration éclairée et protectrice, la civilisation intellectuelle fit peu de progrès dans le Nord de la Gaule; et, pendant qu'une assimilation complette identifiait le Midi avec l'Italie, les provinces armoriques, harcelées d'ailleurs par les barbares, s'insurgeaient contre une puissance qui leur avait ravi leur rude et ancienne liberté. Il est probable cependant que quelques jeunes gens enlevés à leur famille furent conduits, dès ce temps, à Rome, pour y être initiés aux grandes connaissances de l'antiquité et y occupèrent quelquefois des postes importants; mais le clergé lui-même, seul dépositaire alors des traditions littéraires, ne produisit dans nos contrées aucun nom comparable aux Salvien de Marseille, aux Rustique de Narbonne, aux Sidoine de Clermont, et traversa, dans l'obscurité des cloîtres, ces temps désastreux, où les invasions des hordes du Nord avaient suspendu toute étude libérale, anéanti tout esprit de critique, ramené les superstitions, les préjugés et le cortége ordinaire de l'ignorance.

VI^e siècle. — Ce n'est qu'au VI^e siècle qu'on voit apparaître l'école d'Anille (depuis St.-Calais), déjà assez renommée pour que Chilpéric I^er^, qu'on représente comme versé dans la latinité, y envoyât son fils Mérovée, celle de St.-Pavin-des-Champs, et celle que fonda près de son église épiscopale *St.-Bertrand*, ce grand évêque du Mans, dont Fortunat, dans sa louange hyperbolique, compare les poésies aux meilleures que Rome eût jamais entendues.

Mais déjà se répandait cette admirable institution, qui, sous la règle de St.-Benoît, devait lutter avec succès contre l'envahissement de la barbarie et les ténèbres de l'ignorance, et le Mans voyait se former dans ses murs

Digitized by Google

une pépinière de ces hommes savants et infatigables qui, plus tard, après avoir élaboré les nombreux documents rassemblés par leurs soins, devaient consacrer à l'Histoire littéraire de la France, ce grand et beau monument qu'il ne leur a pas été donné de terminer, et qui ne pouvait être continué que par une collaboration assidue, stimulée par la plus généreuse émulation. « Les couvents » de St.-Benoît, dit un historien moderne (1), étaient » les seuls lieux de la terre, où l'inégalité de race et d'o- » rigine disparaissait : là se réfugièrent la liberté et la » lumière ; là s'élabora la science moderne ; là prirent » des formes nouvelles la littérature, la musique, l'ar- » chitecture ; c'est par eux que l'esprit de l'évangile se » conserva, que le travail fut sanctifié par des mains » libres et que l'humanité continua son laborieux déve- » loppement. »

Mais, il faut le dire, la littérature des VI^e^ et VII^e^ siècles, en affectant exclusivement une forme religieuse, n'est guères, à cette époque de décadence des lettres, qu'un tissu de Légendes et de Vies des saints, où l'imagination se plaît souvent à créer des modèles de perfection. C'est là cependant qu'il faut aller chercher les éléments de nos annales, en démêlant la vérité à travers le merveilleux des récits ; et, sous ce rapport, nous sommes assez riches encore des débris que le temps nous a conservés.

L'architecture aussi était toute religieuse alors, et le culte catholique s'en emparait pour substituer à la Basilique grecque le style sévère de l'Eglise lombarde. Il en reste aujourd'hui bien peu de traces ; si, cependant, ce qui est contestable, sans doute, mais comme le pensent beaucoup d'auteurs, les statues mutilées, qu'on remarque à la porte latérale de la nef de la cathédrale du Mans, datent

(1) Lavallée, Histoire des Français.

Digitized by Google

des Rois Mérovingiens, leurs formes toutes grossières qu'elles sont, font encore honneur au ciseau qui les a taillées.

VIII^e siècle. — Au VIII^e siècle, la décadence intellectuelle s'arrête, et le flot de l'invasion barbare est refoulé. A la voix de Charlemagne, les écoles se multiplient, et répondent à l'impulsion donnée par les habiles maîtres qu'il fait venir de Rome. Le goût des lettres se répand, la musique d'Italie pénètre dans les églises de la Gaule. Charlemagne lui-même, du sein de la société de savants dont il est entouré, propose dans les écoles des questions, sur lesquelles il provoque les dissertations des érudits. Son génie, devançant les siècles, était pénétré de l'idée féconde qui, plus tard, a créé les Académies et les Congrès.

IX^e siècle. — Mais l'éclat de ce grand règne ne lui survécut pas, et le Mans fut heureux encore, au milieu du mouvement rétrograde qui s'opérait, d'élire pour évêque, un *Aldric*, qui avait puisé le goût de la science dans le palais même de Charlemagne, et s'était distingué par des écrits. *Aldric* sut imprimer à son école épiscopale une direction qui la maintint, lors qu'autour d'elle s'étendait un réseau de ténèbres, lorsque l'empire se démembrait, lorsque l'aristocratie féodale allait faire peser sur les masses son joug de fer.

X^e siècle.—Ainsi, quand l'unité de pouvoir s'affaiblit, quand, aux ravages des Normands, se joignent les déprédations des seigneurs pour porter partout le deuil et la disette, quand des prédications sinistres frappent le monde de stupeur, il semble qu'un germe de dissolution a atteint la société du X^e siècle, et qu'elle est frappée au cœur; mais avançons jusqu'au siècle suivant, et déjà nous allons trouver une constitution régulière; des abus, sans doute, du relâchement dans la discipline, mais des conciles pour y porter remède; des guerres intestines, mais une autorité spirituelle assez forte pour obtenir des trèves de Dieu; enfin une somme de connaissances et d'i-

Digitized by Google

dées, qui annonce déjà que l'intelligence va régner sur la matière. Alors le X^e^ siècle ne se montre plus à nous que comme une époque de conception, où l'esprit humain replié sur lui-même préparait l'apparition de ces hommes éminents, qui, dans le XI^e^, répandirent partout leurs doctes enseignements.

XI^e^ siècle. — Ce XI^e^ siècle si fécond en grandes idées, où Grégoire VII ne craint pas de heurter de front le pouvoir territorial pour faire régner à sa place le pouvoir de l'ordre et de la moralité, est aussi celui où un instinct aventureux décide la conquête de l'Italie méridionale et celle de l'Angleterre, et, par l'éloignement des seigneurs qui vont porter à l'étranger la langue et le caractère français, facilite l'affranchissement des communes. Alors la ville du Mans entre avec ardeur dans la nouvelle voie qui s'est ouverte; la première, elle donne le signal de l'insurrection pour secouer le joug de Guillaume-le-Bâtard, et se créer un gouvernement indépendant; et, marchant du même pas à l'émancipation intellectuelle, elle ouvre à sa jeunesse studieuse une école rivale de celle de Chartres, qui, par les leçons *d'Ermenulphe*, de *Robert le Grammairien* et d'*Arnauld*, prélude à l'état florissant qu'elle doit déployer sous le patronage du célèbre *Hildebert*.

XII^e^ siècle. — Hildebert est, sans contredit, l'un des hommes les plus remarquables de ce temps. Né au diocèse du Mans, sur les confins du Vendômois, il avait été disciple du fameux Béranger à l'école de Tours, et son profond savoir l'avait fait appeler, par l'évêque Hoël, à la tête de celle du Mans qu'il dirigea jusqu'à 1097, époque où il succéda à Hoël. Et, même alors, chargé du gouvernement d'un vaste diocèse, en butte aux persécutions haineuses de Guillaume-le-Roux, ayant à lutter à la fois contre le despotisme de cet impérieux souverain, les basses colomnies de l'envie, et les soulèvements populaires suscités par les prédications fanatiques d'un

Digitized by Google

fougueux sectateur de Brüys, sa noble fermeté résiste aux tourments qui l'assiégent, aux rigueurs de la captivité, aux privations poignantes d'un dénument absolu ; il surmonte avec courage ces pénibles épreuves, se livre avec ardeur aux enseignements de la chaire, où son érudition, dégagée des vaines subtilités d'une dialectique pointilleuse, va constamment puiser aux sources pures de l'écriture et de la tradition ; il répand au loin, par des lettres nombreuses, des instructions utiles et variées ; il traite en prose et en vers plusieurs sujets de morale, où il fait avec goût un emploi habile des maximes de Cicéron et de Sénèque ; il s'essaie même dans le genre satyrique, et, quand ses ouvrages répandus en France et en Italie, deviennent classiques entre les mains de la jeunesse romaine, il trouve encore, au milieu de travaux si multipliés et si divers, des loisirs à consacrer à l'étude de l'Histoire naturelle, science alors complettement inconnue.

Certes, un prélat si digne, et doué d'une capacité telle, qu'elle eût été étonnante encore dans un âge moins reculé, méritait bien d'être signalé comme une des principales célébrités de cette époque et peut encore se placer avec quelque avantage au-dessous de cette grande figure qui domine le XII^e^ siècle, de St.-Bernard qui l'honorait d'une estime particulière, et qui « par le double » ascendant du génie et de la vertu, gouvernait à la » fois les peuples, le clergé et les rois. » (Lavallée).

Qu'on juge alors. si sous la direction d'un génie aussi vaste, dotée par ses soins de maîtres habiles, et favorisée d'ailleurs par le règne pacifique de Louis-le-Gros, l'école du Mans dut suivre une progression rapide et acquérir promptement une grande renommée.

Aussi devint-elle si florissante, qu'on y venait de plusieurs points de la France, que l'Angleterre y envoyait des élèves et y prenait des sujets de distinction.

C'est ainsi que *Geofroy*, doyen de la cathédrale, est

Digitized by Google

appelé, à cause de son savoir et de son éloquence, par Henri I^er^ en Angleterre où il devient abbé de St.-Alban, et a, le premier, l'honneur d'y faire représenter quelques essais de tragédies chrétiennes, essais qui, plus tard, trouvèrent des imitateurs dans le but de substituer des œuvres régulières et décentes aux farces des jongleurs souvent mêlées d'impiétés.

Ainsi *Guillaume de Buris* signale par la variété de ses connaissances et la pureté de ses mœurs un pélerinage à Jérusalem en 1126 ; *Raoul* devient patriarche d'Antioche; *Hardouin,* autre élève de la même école, mérite d'être élu en 1160 au siége archi-épiscopal de Bordeaux ; enfin *Henri II* fils de Geofroy-le-Bel, parvenu au trône d'Angleterre, y porte ce goût pour les belles lettres qui lui avait été inculqué à l'école de la cathédrale, se plaît à s'entourer d'hommes instruits et fait ainsi réfléchir l'éclat de sa couronne sur le pays qui l'a vû naître et où il a reçu les premiers éléments de la science.

Et parmi les objets compris dans l'enseignement, dans ce *quadrivium* classique qui les énumerait alors, l'école du Mans ne négligeait pas l'étude de la musique; l'histoire a conservé le nom *d'André*, maître de chapelle de la cathédrale, en 1134. Or déjà la musique, qui avait été cultivée et enseignée par Abbon, par Remy d'Auxerre, à l'égal des hautes sciences, avait pris, au XII^e^ siècle, quelque chose de la musique des Grecs ; elle s'était perfectionnée, mais aussi, en perdant de ses formes, elle inclinait vers une teinte de mollesse contre laquelle Aëlrède, disciple de St.-Bernard, s'élevait avec sévérité. Toutefois quand Hildebert se montrait si jaloux d'achever et de décorer sa cathédrale, que lui-même était l'ordonnateur des plans et présidait à leur exécution, il est certain qu'il ne devait rien négliger pour que le talent d'*André* et de ses élèves y contribuât à la pompe des cérémonies religieuses.

Digitized by Google

XIII^e, XIV^e, XV^e siècles. — Ici notre horizon, qui a brillé d'un vif éclat, va peu à peu s'obscurcir et se couvrir de nuages épais. Les croisades se sont multipliées et en enflammant une ardeur belliqueuse ont détourné des études pacifiques une jeunesse bouillante qui les dédaigne, parce que, même sans lettres, elle trouve accès au sein des ordres de chevalerie. La dialectique a dégénéré en misérables arguties, le dissolvant syllogisme a tout attaqué ; l'antique foi, cette croyance de tradition et du cœur, s'énerve sous les froides analyses d'une manie raisonneuse ; les écoles provinciales font place aux universités et, parmi ces dernières, l'université de Paris devient envahissante comme la royauté de Philippe Auguste, et tend à une centralisation absorbante que favorise singulièrement l'étendue de ses franchises.

Alors aussi, des débris de la langue romane, s'était formée une langue nouvelle et une littérature appropriée à son génie ; l'esprit railleur, licencieux ou sceptique de ce temps se montrait, dans les productions les plus originales, à côté de ces romans de chevalerie, assemblage bizarre de traditions populaires et de merveilleux, où l'imagination s'abandonne aux écarts les plus étonnants. Dans la foule de ces hommes errans, de ces trouvères qui ont passé en laissant quelquefois leurs noms, mais sans note de leur origine, notre pays eut-il ses représentants ? C'est là une question tombée dans le domaine des conjectures. Ce que nous savons toutefois, c'est que nos chroniques locales sont semées d'événements assez variés pour avoir dû trouver leur historien-poète, comme le prouve l'épisode de la fameuse bataille de Pontvallain, dans le *Roumant* de *Bertrand du Glaiequin* que notre Bibliothèque conserve comme un de ses plus précieux manuscrits.

Et comment, dans ces temps calamiteux, où la perte de Calais laissait en France une porte ouverte aux Anglais,

Digitized by Google

où les fatales défaites de Poitiers et d'Azincourt avaient moissonné la fleur de notre chevalerie, les études n'eussent-elles pas été suspendues, l'intelligence comprimée dans notre province continuellement ravagée par la guerre ? Du moins alors le courage n'a pas failli; et au tableau de nos malheurs nous pouvons encore opposer la gloire acquise, à la fin de cette lutte de peuple à peuple, par notre vaillant capitaine de Ste.-Suzanne *Ambroise de Loré*, qui défendit avec tant de constance les droits de Charles VII, en même temps qu'animée du plus saint enthousiasme, l'admirable fille de Domremy réveillait ce roi de sa torpeur et, après avoir délivré Orléans, le faisait sacrer à Rheims.

Mais si le Mans ne doit plus être un foyer d'études qui attire les étrangers dans son enceinte, il va cependant reprendre le renom qu'il s'est acquis par les hommes distingués qui iront chercher la science au sein des universités et en deviendront eux-mêmes les principales lumières.

Ainsi, même au règne de Charles VII, vient s'offrir à nous un autre exemple de fidélité, donné par un savant docteur que la ville du Mans s'honore d'avoir vu naître, *Jean-de-Courtecuisse* appelé, en 1421, à l'évêché de Paris et qui préféra se retirer à Genève plutôt que de reconnaître l'autorité de l'Anglais Henri V qui, maître de Paris, s'intitulait orgueilleusement roi de France. Il était aumônier de Charles VI et docteur en Sorbonne, lorsqu'au grand scandale de la chrétienté, plusieurs Papes se disputaient la chaire de St.-Pierre. Déjà l'Université de Paris avait suspendu la déclaration d'obédience au Pontife d'Avignon ; elle voulut négocier et députa notre Prélat auprès des deux Papes pour obtenir leur abdication volontaire ; mais, bien que, dans cette mission délicate, notre compatriote eût signalé son éloquence et son habileté, il fallut, pour mettre fin à ce schisme déplorable et rétablir cette unité, sans laquelle il n'y a point de pouvoir, que, sur la proposition de Jean Gerson, chan-

Digitized by Google

celier de l'Université et le plus grand docteur de la France, le concile de Constance, quelques années plus tard, se déclarât supérieur au Pape et déposât ceux dont les prétentions obstinées troublaient la paix de l'église.

Or, comme on le juge bien, ces questions de suprématie du souverain pontife, d'infaillibilité en matière de foi, qui ont été si souvent renouvellées depuis, étaient, dans des circonstances pareilles, quotidiennement agitées dans les écoles, alors surtout, qu'autorisée par les ambitions terrestres et la corruption du clergé, une première voix de réforme se faisait déjà entendre. C'est dans des conférences approfondies, lues aux cours de la Sorbonne, que Courtecuisse déploya sur ces sujets graves une netteté d'idées, une érudition éclairée, une sagesse de jugement qui font encore lire aujourd'hui ces traités avec intérêt et fruit à côté de ceux de son grand contemporain, de l'illustre Jean Gerson.

Avec un caractère différent, mais un talent à peu près égal, un autre Manceau fut, à la même époque, chargé d'une mission pareille. *Guillaume Fillastre*, né à la Suze, en 1344, évêque de Rheims où il avait enseigné d'abord les mathématiques et la jurisprudence, fut député auprès de Benoît XIII pour obtenir son abdication. La négociation de *Fillastre* fut infructueuse devant l'opiniâtreté qu'il rencontra; mais son habileté fut remarquée par Jean XXIII qui lui conféra la pourpre dans l'espoir de se l'attacher. Cependant, fidèle à ses devoirs et aux intérêts de l'église, *Fillastre* prononça lui-même, au nom du concile de Constance, la sentence de déposition, concourut à l'élection de Martin V et fut choisi comme légat du Saint Siège, pour mettre un terme aux querelles sanglantes des Armagnacs et des Bourguignons, et amener une pacification, que la prise de Rouen par les Anglais (1419), faisait vivement désirer et que l'assassinat du pont de Montereau rendit malheureusement impos-

Digitized by Google

sible. Au milieu d'une carrière traversée par tant d'événemens politiques, ce qui recommande particulièrement *Fillastre* à notre attention, c'est le goût prédominant qui le rappelait toujours à l'étude des sciences et des arts. Ainsi, en même temps qu'il cherchait dans la traduction de Platon les enseignemens d'une haute philosophie, il traduisait aussi la Cosmographie de Ptolomée, annotait Pomponius-Mela et laissait des ébauches géographiques qu'on conserve encore aujourd'hui précieusement. Enfin, jaloux de marquer aussi de son empreinte un admirable monument d'architecture, il faisait achever l'une des tours de sa cathédrale de Rheims.

Voilà sans doute de ces hommes que notre pays doit s'honorer d'avoir produits; et de plus il semble que la famille des *Fillastre* ait voulu réunir tous les genres de mérite; car, à côté de celui qui nous a paru le plus remarquable, se distinguent encore trois frères, l'un évêque de Tournay adonné à l'histoire, l'autre cultivant la poésie avec succès, et le troisième versé dans la jurisprudence et occupant, au Mans, les premières fonctions de la magistrature.

Après eux, *Jean Glapion* de la Ferté-Bernard, s'acquit par l'ascendant de ses prédications une telle influence morale que, chargé par le cardinal Ximènes de négocier avec les insurgés de Bruges la liberté de Maximilien, il fut assez heureux pour surmonter tous les obstacles, gagna la confiance intime de l'Empereur et parvint à l'archevêché de Tolède, où il rendit encore des services importans.

Geoffroy Boussard, recteur de l'Université de Paris, se fit connaître par plusieurs traités et surtout par une nouvelle édition de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée. *Guy Jouanneaux* honora l'ordre des Bénédictins par ses études sur la langue latine et ses commentaires sur Terence, et *Dubreil* porta à la cour de Louis XII, l'aménité de ses manières et les tributs de sa muse; tous

Digitized by Google

essais aujourd'hui délaissés, mais qui préparaient alors l'époque de la renaissance.

Pendant les trois siècles que nous venons de parcourir, l'architecture aussi acquit au milieu de nous de grands développemens. Nous pouvons en suivre, en quelque sorte, les progrès dans le principal monument qu'elle nous a élevé. Ainsi, au style lourd d'architecture lombarde de la nef de la cathédrale, nous voyons succéder la légèreté et l'élégance du style oriental dans les colonnes fuselées du chœur et leurs grâcieuses ogives, dans la délicatesse infinie des ornemens dont elles sont chargées. Pour cette œuvre d'art et de piété, les évêques consacrèrent leurs revenus et furent souvent aidés par les magnifiques largesses des comtes et des rois. Ainsi cette forêt d'arc-boutans et d'aqueducs dont l'admirable enchevêtrement forme autour du chœur un si pittoresque et si solide appui, est dû, en partie, à la munificence de la veuve de Richard-Cœur-de-Lion, de *Berengère* dont le mausolée méritait d'être placé dans l'église, dont elle avait été la bienfaitrice. Bientôt, sous l'épiscopat de Geoffroy de Loudun (1255) et d'Adam Chastelain (1430), le chœur se garnit de magnifiques vitraux qui l'éclairent d'un jour mystérieux si favorable au recueillement, et, à l'aide des libéralités de Charles I^er^, comte du Maine, et du roi Charles VI, la rose de l'aile gauche, cette merveilleuse découpure décorée elle-même des portraits des hommes célèbres de la province, termina cette grande basilique, qui, gratifiée encore, à la fin du XV^e^ siècle par le cardinal de Luxembourg, d'orgues d'une étonnante richesse, semble ainsi avoir réuni tous les arts pour élever vers Dieu la pensée du chrétien et la reporter ensuite sur les bienfaiteurs de l'humanité.

Quelle main d'artiste a accompli de si grandes choses? quel adroit ciseau a évidé ces fines dentelles, tressé ces guirlandes de feuillages et de fleurs appendues avec profusion aux arceaux de la cathédrale et de celle des cha-

Digitized by Google

pelles de Solesme qui remonte au règne de Charles VIII ? Quel génie créateur a animé ces statues et, sous les seules inspirations de la foi catholique, empreint, sur cette admirable figure de la Madeleine, le type de la prière et de la mélancolie ? qui a donné à ces pierres la végétation et la vie ? Aujourd'hui le talent anoblit les noms propres en les popularisant, mais l'histoire d'alors se tait ; l'artisan d'œuvres aussi belles est mort inconnu ; la tradition a tout au plus quelques vagues souvenirs, et les recherches de l'érudition ne nous rapportent de ce temps qu'un seul nom, celui de *Haieneuve*, surnommé *Maître Simon du Mans*, architecte qu'un auteur contemporain regarde commme un second Vitruve et qui enrichit notre pays de plusieurs édifices, parmi lesquels la chapelle de l'évêché attestait encore à la fin du du siècle dernier la hardiesse de ses conceptions.

XVI^e siècle. — En abordant le XVI^e siècle, nous devons bien nous garder d'y apporter nos idées d'aujourd'hui. Vouloir le juger du point de vue où nous sommes, ce serait exiger de l'enfance la vigueur et la maturité de l'âge viril. Nous devons, au contraire, nous reporter à la situation de la France au moment où, la féodalité tombée, tout semble tendre à une forte centralisation, où les peuples, tout en dessinant leur nationalité, se voient, se touchent et entremêlent leur histoire. La découverte récente de l'imprimerie a étendu le domaine des idées ; nos guerres en Italie ont avec elle ramené le contact de l'antiquité. Alors se sont repandus dans les esprits des germes de fermentation et de progrès qui les remuent avec violence ; alors une ère de régéneration semble s'ouvrir, tout est en quelque sorte à refaire ; c'est un temps d'agitation et de lutte, où l'intelligence fera effort pour briser l'ancienne enveloppe et revêtir une forme nouvelle.

Doit-on s'étonner dès-lors si, au milieu des tiraillements qu'amène un nouvel ordre de choses, il y a fluctuation,

Digitized by Google

balancement ? si l'élément ancien prédomine quelquefois, et si, dans l'enfantement d'une langue nationale, le travail se fait souvent sentir ? Quelque soit le génie des hommes qui les premiers l'aideront à se dégager des langes qui l'embarrassent, il est impossible qu'ils s'affranchissent tout à coup des habitudes de l'école, et qu'imitateurs passionnés des modèles qu'ils y ont admirés, leur érudition un peu pédantesque ne leur fasse pas porter dans l'expression de leurs pensées quelque chose des formes, des tournures, des locutions qui leur sont familières. Les progrès sont lents en toute chose, le bon goût dans le choix des mots et des images, le sentiment de l'harmonie dans leur contruction et leur arrangement ne peuvent être que le résultat du frottement des siècles, et, pour être juste envers une époque, il faut la mettre en regard des temps qui l'ont précédée et voir de quelle hauteur elle les dépasse.

Or, avec ce sage esprit de critique, si nous jetons les yeux sur les richesses que le XVI^e^ siècle nous a livrées, notre pays peut s'enorgueillir, peut-être, de celles qu'il a produites. Sciences naturelles et médicales, poésie, jurisprudence, beaux-arts, trouvent dans notre province des génies vraiment créateurs dont les noms et les œuvres, en subissant l'épreuve des âges, sont restés entourés d'estime, et quelques uns même d'admiration.

Ainsi quel nom plus considérable pourrait-on citer de ce temps que celui de *Pierre Belon,* qui, selon le témoignage de Tournefort et de Buffon, se distingua parmi ceux qui ont le plus contribué aux progrès des sciences dans le XVI^e^ siècle ? Aidé de la protection de René du Bellay, évêque du Mans, et du cardinal de Tournon, après avoir suivi en Allemagne les excursions botaniques de Valerius Cordus, les voyages qu'il entreprit en Grèce, en Egypte, en Palestine, lui firent recueillir une abondante collection d'objets d'histoire naturelle et une foule d'observations précieuses dans lesquelles le premier, peut-être,

Digitized by Google

il fit preuve de cette sagacité prudente qui met à l'écart tout ce que l'expérience n'a pas vérifié. Ce qui le recommande surtout dans les nombreux ouvrages qu'il a laissés, c'est l'amour du vrai, c'est la rectitude de son jugement, c'est son érudition solide, et ce sage scrupule par lequel il est porté à observer avec précision et à contrôler les observations des anciens, scrupule heureux qui lui a valu le mérite d'être le créateur de l'anatomie comparée.

Belon aimait son pays et se plût à l'enrichir d'arbres utiles et exotiques. Les liens de la reconnaissance l'avaient attaché au vertueux évêque *du Bellay* et celui-ci rassemblait avec bonheur dans ses beaux jardins de Touvoye et d'Yvré, les seuls qu'on admirât alors en ce genre, tant en France qu'en Allemagne et en Italie, les plantes rares que lui faisait parvenir son savant ami. Lui même les cultivait et s'appliquait à les propager avec le plus généreux désintéressement. Sans doute, en se livrant à ces fructueux essais, du Bellay était aidé des utiles conseils de *David Brossard*, religieux de Saint-Vincent qui publia dans ce temps un traité sur l'art de greffer et de faire des vergers; toujours est-il, qu'à force de soins et d'intelligence, il parvint à naturaliser ainsi dans le Maine, la Touraine et l'Anjou diverses espèces de vigne et une foule d'arbres fruitiers qui ont fait de ces contrées le verger de la France.

Voilà de ces bienfaits dignes à jamais de notre reconnaissance. La conquête d'une province coûte des larmes et du sang, celle d'une plante alimentaire est souvent plus utile et reçoit pour couronne les bénédictions de l'humanité. Pourquoi faut-il qu'au milieu d'une carrière aussi belle, Belon soit tombé sous les coups d'un assassin jaloux de sa gloire !

Si Pierre Belon est regardé comme le fondateur de l'anatomie comparée, son compatriote, *Ambroise Paré*, est honoré comme le père de la chirurgie française. Il était né de parents pauvres; mais favorisé par quelques

Digitized by Google

circonstances qui l'appelèrent à Paris, il fit, dans l'art médical, des progrès si étonnants, que les traités qu'il publia en français furent bientôt traduits en plusieurs langues, et que, choisi par Henri II pour son chirurgien, il conserva jusques sous Henri III ce poste honorable, où sa sévère probité et ses éclatants services lui acquirent une confiance absolue et une affection bien rares. — « Non, non, disait la soupçonneuse Catherine de Médicis à des hommes qui avaient accusé Ambroise Paré d'un attentat par le poison à la vie de François II, Ambroise » est trop homme de bien et notre bon ami, pour en » avoir eu seulement la pensée. » C'est ainsi que, quoique protestant, il échappa à l'horrible massacre de la Saint-Barthelemy par la protection spéciale de Charles IX, qui, rapporte Brantôme, « l'envoya quérir et venir le soir » dans sa chambre et garde-robe, et lui commanda de » n'en bouger, disant qu'il n'était point raisonnable » qu'un qui pouvait servir à tout un petit monde fut » ainsi massacré. » Quel éloge dans ce peu de mots !

Après *Ambroise Paré*, il suffit de citer les noms de médecins qui honorèrent en même temps que lui la province : *Aubert*, qui exerçait à Lausanne et dont la réputation balançait celle des plus savants médecins de son temps ; *Jacques Lepeltier*, qui étudia la nature des affreuses épidémies qui désolèrent la ville du Mans au XVI^e^ siècle et en fit un traité, et *Mathurin Heret* qui, à la pratique de sa profession joignait le goût des études de Platon.

¶ Nous venons de rappeler à la mémoire des Manceaux deux grandes célébrités qui, au mérite de la science réunirent celui de faire du bien, c'est à elles sans doute que nous devions ce premier tribut de reconnaissance ; mais il est des hommes qui, dans un ordre différent, commandent aussi justement au cœur de leurs compatriotes un noble sentiment d'orgueil. Voyez-vous cette belle figure de *Guillaume Langeay du Bellay*, où la fierté d'un carac-

Digitized by Google

tère altier et indépendant se marie avec la perspicacité astucieuse de l'adroit diplomate ? jugez si elle ne décèle pas un esprit vaste, aux conceptions hardies, au langage éloquent? Excellent homme de guerre, grand orateur, bon écrivain, Guillaume, par son courage dans les combats, l'habileté de ses négociations et le style de ses mémoires sur François Ier, mérita d'être comparé à Xénophon. Il fut le premier, a-t-on dit de lui, qui sût allier trois choses bien rares, la science de la guerre, la noblesse et l'érudition.

Son frère, *Jean du Bellay,* fut évêque du Mans après la mort de René. Investi de la confiance de François Ier, chargé des affaires de France auprès du saint-siège, décoré de la pourpre romaine, il se trouva bientôt mêlé aux plus importantes négociations, à l'époque où François Ier défendait l'indépendance de l'Europe contre les envahissements de la maison d'Autriche et où Henri VIII, pour satisfaire son impudique inconstance, se détachait du centre de l'unité qu'il venait de défendre lui-même contre les attaques de Luther. Ces travaux ne l'empêchèrent pas de se livrer avec ardeur à l'étude des langues et de nous laisser des poésies latines qui lui ont valu des éloges honorables,quoique exagérés sans doute,de l'historien de Thou et du chancelier de l'Hospital.

Ici vient se placer, avec son costume un peu trop grec et romain, cette aggrégation d'hommes de lettres dont l'érudition enthousiaste ne fit subir à la langue poétique une épreuve à laquelle toute chose semble d'ailleurs soumise,que pour lui faire trouver, dans l'invasion d'un élément étranger,plus de force et de vigueur,et l'amener par un laborieux effort au degré de perfection où la trouva le XVIIe siècle. Dégagée alors des entraves de l'esprit d'imitation et nourrie des pensées de l'antiquité,elle reprit dans ses formes son indépendance et son originalité. On s'est montré trop sévère peut-être envers ces admirateurs idolâtres des chefs-d'œuvre de littérature que l'imprimerie

Digitized by Google

venait d'exhumer de la poussière des monastères, et on a méconnu le rôle qu'ils étaient appelés à remplir. Hommes de transition entre la simplicité inculte du vieux langage, l'élégant badinage de Marot et le style soutenu, l'élévation lyrique de Malherbe, ils eurent à vulgariser par leurs premières ébauches les grands sujets empruntés aux anciens qui devaient trouver plus tard des interprètes dignes d'eux. Aussi nous ne nous étonnons pas si, dans la suite des temps, par un de ces retours qu'on a qualifiés de rétrogrades et qui ne sont cependant qu'une juste réaction, quelques esprits généreux ont noblement relevé leurs services.

Et, d'ailleurs, sans un mérite réel, comment expliquer l'engouement subit dont s'éprit le XVI^e^ siècle pour cette pléïade poétique dont *Ronsard* était le chef ? pour ces hommes célèbres qui, comme lui, font honneur à notre province et qu'il s'était attachés par les liens d'une sainte confraternité : *Lazare de Baïf*, *Jean Antoine* son fils qui puisa avec Ronsard le goût de la poésie française aux leçons de Jean Dorat, *Robert Garnier*, l'émule de Jodelle, mais qui le surpassa, *Nicolas Denisot*, l'ami de Pierre Belon, que sa modestie eût laissé ignoré peut-être, si ses contemporains ne l'eussent couvert d'éloges ?

N'y a-t-il donc rien à conserver dans la prodigieuse abondance de ces essais divers, où tous les genres sont parcourus ? Croit-on que, même aujourd'hui, tout doive périr de ces poésies qui long-temps firent décerner à leurs auteurs les palmes du triomphe ? Qu'on nous permette quelques citations, et si elles ne doivent plus rencontrer aujourd'hui cet énivrement excessif qu'elles excitaient autrefois, peut-être du moins réveilleront-elles au milieu de leurs compatriotes quelques vives sympathies pour ces noms glorieux, qui sont nos titres d'honneur dans les annales de la littérature.

Digitized by Google

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes,
Mais, roi, je la reçus, poète tu la donnes.

Voilà ce qu'écrivait Charles IX à Ronsard, et cet éloge était vrai dans le temps. Mais si, malgré l'immense ascendant qu'il acquit sur son siècle, Ronsard ne mérita pas le titre de législateur du parnasse, il est vrai cependant qu'il était né avec un véritable talent poétique, qu'il avait de la verve, du coloris, de l'invention. Ses images ont souvent de la hardiesse; qu'on en juge par les fragments de cette pièce où en personnifiant *la promesse* menteuse, il fait le satyrique tableau de nos journalières déceptions :

Un soir que je dormais, donnant repos à l'âme,
En songe m'apparut l'image d'une dame
Qui monstroit à son port n'être pas de bas lieu,
Ains sembloit, à la voir, sœur ou femme d'un Dieu.
Ses cheveux étoient beaux, et les traits de sa face
Monstroient diversement je ne sçais quelle grâce
Qui domptoit les plus fiers et d'un tour de ses yeux
Eust appaisé la mer et séréné les cieux;
Elle portoit au front une majesté sainte,
Sa bouche, en souriant, de roses était peinte;
Elle étoit vénérable et quand elle parloit
Un parler emmiellé de sa lèvre couloit.
. . . . . .
Autour de cette nymphe erroit une grand' bande
Qui d'un bruit importun mille choses demande;
Seigneurs, soldats, marchands, courtisans, mariniers,
Les uns vont les premiers, les autres les derniers,
Selon le bon visage et selon la caresse,
Que leur fait en riant cette brave déesse :
Elle allaite un chacun d'espérance, et pourtant,
Sans être contenté, chacun s'en va content;
Elle donne à ceux-ci tantôt une accolade,
Tantôt un clin de tête et tantôt une œillade;

Digitized by Google

Aux autres elle donne et faveurs et honneurs,
Et de petits valets en fait de grands seigneurs.

. . . . . .

Aussi je lui demande et aussi la déesse
Me répond à son tour : Ami, je suis Promesse,
Dont le pouvoir hautain, superbe et spacieux,
Commande sur la mer, en la terre et aux cieux :
La troupe que tu vois me suit à la parole,
Et, pour un petit mot qui de ma bouche vole,
Je suis crainte et servie et je puis ébranler
Le cœur des plus constans qui m'écoutent parler.
J'habite les palais et les maisons royales ;
Je loge en ces chasteaux et en ces grandes salles
Qui ont les soliveaux argentés et dorés,
Superbes en piliers de marbre élabourés.
Les rois, les empereurs, les seigneurs et les princes
Ne peuvent rien sans moi, je garde leurs provinces,
Je flatte leurs sujets, et, puissante, je fais
La guerre, quand je veux, les trèves et la paix.
Je détruis les cités, je perds les républiques,
Je corromps la justice et les lois politiques,
Je fais ce que je veux, tout tremble dessous moi,
Et ma seule parole est plus forte qu'un roi.

. . . . . .

Certes ici Ronsard ne parle ni grec ni latin, sa phrase est correcte, son tour facile, certains vers ont une coupe nouvelle, le récit est animé et l'ironie pleine de finesse. On voit que le poète peut produire sans le secours de l'imitation.

Qui ne se plairait à la douce mélodie de ce sonnet plein de charmes?

Je vous envoie un bouquet que ma main
Vient de trier de ces fleurs épanies :
Qui ne les eust à ce vespre cueillies
Chutes à terre elles fussent demain.

Cela vous soit un exemple certain
Que vos beautés, bien qu'elles soient fleuries,
En peu de temps choiront toutes flétries,
Et, comme fleurs, périront tout soudain.

Digitized by Google

Le temps s'en va, le temps s'en va, ma dame,
Las ! non le temps, mais nous nous en allons,
Et tost serons étendus sous la lame :

Quand serons morts, plus ne sera nouvelle
De ces amours des quelles nous parlons ;
Donc aimez-moi ce pendant qu'êtes belle.

Ronsard s'attachait particulièrement à la richesse des rimes, dont la recherche tourne si fréquemment au profit de la pensée. Il est le premier qui ait entremêlé régulièrement les rimes masculines et féminines, et cette heureuse innovation prouverait à elle seule qu'il avait le sentiment de l'harmonie et qu'il aurait fait faire à la poèsie un immense progrès.

Robert Garnier trouva la tragédie dans sa première enfance. Les succès de Jodelle qui venait, par une entreprise hardie, de substituer aux mystères des confrères de la passion des pièces de l'école grecque, échauffèrent sa verve. Dès l'abord il laissa loin de lui son devancier et recueillit à son tour les applaudissements enthousiastes d'une foule empressée qui, suivant Pasquier, n'avait « rien ouï de semblable. » Si son action languit, si la marche de ses pièces est lente et trop souvent entravée par de longs récits ou des chœurs, du moins la couleur tragique commence à s'y montrer, le style a plus de noblesse et d'élévation, les situations plus de force et d'intérêt et dans les chœurs on trouve quelquefois ce sublime d'expressions et d'images qui les a fait comparer à des odes.

Ainsi dans la tragédie de Porcie :

Notre courte félicité
Coule et recoule vagabonde
Comme un gallion agité
Des vagues contraires de l'onde.
Celui qui, volage, se fonde
Sur un si douteux fondement

Digitized by Google

Semble qu'en l'arène inféconde
Il entreprenne un bastiment.

La fortune n'outrage pas
Volontiers les personnes basses ;
Elle n'appesantit son bras
Que sur les plus illustres races :
Les rois craignent plus ses menaces
Que les durs laboureurs ne font
Et le foudre est souvent aux places
Qui plus haut élèvent leur front.

Les édifices orgueilleux,
Voisinant le ciel de leurs testes,
Ont tant plus le chef sourcilleux
Battu d'ordinaires tempestes
Qu'ils élèvent plus haut leurs testes ;
Et les aquilons furieux
Ne battent guères que les faistes
Des rochers plus audacieux.

Ces vers ont du nombre et les pensées de la hauteur. Ne trouve-t-on pas de la dignité à ce monologue de César dans la tragédie de Marc-Antoine?

Grands dieux qui, sans mourir, livrez tout au trépas ;
Qui, sans jamais changer, changez tout ici-bas ;
Vous avez élevé jusques au ciel qui tonne
La romaine grandeur par l'effort de Bellone,
Maîtrisant les humains d'une horrible fierté,
Captivant l'univers, veuf de sa liberté!
Toutefois aujourd'hui cette orgueilleuse Rome
Sans bien, sans liberté, ploye au vouloir d'un homme ;
Son empire est à moi, sa vie est en mes mains ;
Je commande, monarque, au monde, et aux Romains ;
Je fais tout, je peux tout, je lance ma parole
Comme un foudre bruyant de l'un à l'autre pole,
. . . . . .
Tout reconnaît César, tout frémit à sa voix
Et son nom seulement épouvante les rois.

Digitized by Google

Qu'on juge si le récit de la bataille de Tapse n'a pas du mouvement et de la vie. Scipion harangue ses soldats au moment du combat :

Voici, mes compagnons, le beau jour, voici l'heure
Qu'il convient que chacun ou soit libre ou qu'il meure.
. . . . . .
Nous ne combattons point pour ravir des trésors,
Nous ne combattons point pour èslargir nos bords,
. . . . . .
Nous combattons, enfans, pour notre propre vie,
Pour les biens, les honneurs, les lois et la patrie ;
Ores le bien, l'empire et l'état des Romains
(le vrai prix du vainqueur) balance entre vos mains.
. . . . . .
Or sus, montrons-nous donc dignes de nos ancêtres,
Combattons de tel cœur que demeurions les maistres.
Que ce cruel tyran, percé de part en part,
Tombe mort en la presse au pied de son rempart ;
Et que ses bataillons, comme touchés d'un foudre,
Renversés par monceaux ensanglantent la poudre.
Ainsi dit, et ses gens, criant tous à la fois,
De parole et de mains applaudissent sa voix.
Le bruit monte lèger jusques dedans les nues,
. . . . . .
La trompette commence, et lors comme tempeste
Ils courent l'un sur l'autre et de pieds et de teste ;
La poussière se lève, et comme gros nuaux,
Ténébreuse enveloppe et hommes et chevaux ;
Les flèches et les dards grêlent dessus les armes,
La terre, dècochant tremble sous les gens d'armes,
L'air résonne de cris, le soleil appâlit,
Le feu sort des harnais et dans le ciel jaillit.

Inutile sans doute de multiplier ces citations ; c'en est assez pour faire concevoir comment, en entendant pour la première fois des tirades de cette facture, les oreilles françaises furent flattées jusqu'à l'enthousiasme ; les longueurs disparaissaient devant la vivacité des images. Toutefois nous ne résistons pas au désir de rappe-

Digitized by Google

ler encore quelques strophes de l'élégie de R. Garnier, sur la mort de Ronsard, afin de donner un exemple de sa manière en ce genre :

Notre esprit incertain aussitôt qu'il raisonne
La mort va redoutant ;
Et sans cette frayeur que la raison nous donne
On ne la craindrait tant.

. . . . . .

Encor dès que le ciel en une belle vie
Quelques vertus enclost,
La chagrineuse mort qui les hommes envie,
Nous la pille aussi tost.

Ainsi le verd émail d'une riante prée
Est soudain effacé ;
Ainsi l'aimable teint d'une rose pourprée
Est aussi tost passé.

La jeunesse de l'an n'est de longue durée ;
Mais l'hiver aux doigts gourds,
Et l'été rembruni de la torche éthérée,
Durent presque toujours.

Mais las ! ô doux printemps, votre verdeur fanie
Retourne au même point :
Mais quand notre jeunesse une fois est finie
Elle ne revient point.

Robert Garnier avait trouvé dans les travaux de *Lazare de Baïf*, né au château des Pins, près la Flèche, un noble sujet d'émulation. Celui-ci cultivait les lettres avec succès et s'était fait un nom par sa traduction de l'Electre de Sophocle et de l'Hécube d'Euripide, en même temps qu'il défendait les intérêts de la France près des cours étrangères. C'est pendant une de ses ambassades à Venise, que naquit *Jean-Antoine* le poète le plus fécond et le plus varié de ce temps. Sa manière est facile, sans recherche, sans affectation ; son style a de la naïveté

Digitized by Google

et se rapproche du badinage de Marot ; on le lit avec plaisir parce qu'il est clair ; et puis il y règne je ne sais quel laisser-aller qui tient d'un gai sans-souci. Il dit à son livre en le lançant dans le monde :

Les uns diront que tu es rude,
D'autres que tu sens plus l'étude
Que la cour, tant tu es divers!
Laisse-toi blasmer et redire
A qui ne voudra point s'instruire
Par la lecture de tes vers.
Tel louera ce que moins je prise,
Et tel ce que plus j'autorise
En se moquant méprisera.
Jupiter ou pleuve ou repleuve,
Toujours quelque fascheux se treuve
Qui du temps présent se plaindra.

Ne trouve-t-on pas, dans la fable qui suit, quelque chose dont le bonhomme a su profiter?

LE LOUP ET L'ENFANT.

Un loup ayant fait une queste
De toutes parts, enfin s'arreste
A l'huis d'une cabane aux champs,
Au cri d'un enfant que sa mère
Menaçait, pour le faire taire,
De jeter aux loups ravissants.

Le loup qui l'ouït en eust joye,
Espérant d'y trouver sa proie.
Et tout le jour il attendit
Que la mère son enfant jette ;
Mais le soir venu, comme il guette,
Un autre langage entendit :

Car la mère qui, d'amour tendre,
En ses bras son fils alla prendre,
Le baisant amoureusement,
Avecques lui la paix va faire,

Digitized by Google

Et le dorlotant pour l'attraire
Lui parle ainsi flatteusement :

Nenni, nenni, non, non, ne pleure,
Si le loup vient, il faut qu'il meure ;
Nous tuerons le loup s'il y vient.
Quand ce propos il ouït-dire,
Le loup grommelant se retire.
Céans l'on dit l'un, l'autre on tient.

Avec ce tour d'esprit, Baïf devait manier avec aisance les sujets légers, et nous en avons la preuve dans une chanson imitée de Martial qu'il aurait pu intituler : mon rêve de bonheur. Mais voici une épigramme qui, par son application usuelle, devrait être dans tous les souvenirs :

LE CALCUL DE LA VIE.

Tu as cent ans et davantage ;
Mais calcule de tout ton âge
Combien en eut ton créancier,
Combien tes folles amourettes,
Combien tes affaires secrettes,
Combien ton pauvre tenancier,

Combien tes procès ordinaires
Combien tes valets mercénaires,
Combien ton aller et venir :
Ajoute aussi tes maladies,
Ajoute encore tes folies,
Si tu pouvais t'en souvenir :

Et tout cela qui, sans usage,
S'en est allé pour ton dommage ;
Si tout cela tu en rabas,
Tu verras avoir moins d'années
Que tu ne t'en étois données,
Et que tout jeune tu t'en vas.

Digitized by Google

Terminons ici nos extraits ; mais ajoutons qu'à la même époque, douze manceaux furent successivement recteurs de l'université de Paris; accordons aussi quelque faveur aux poésies d'*Amy Dupont*, de *René Flacé*, aux essais dramatiques de *Jean Galléry*, de *Michel Bourrée*, et, en considérant quelle belle page nous est faite dans l'histoire littéraire du XVI^e^ siècle, ranimons en nous ce sentiment puissant qui produit les grandes choses, l'amour de la patrie.

A ce mot et à celui d'histoire littéraire que nous venons de prononcer, comment la pensée ne se porterait-elle pas sur notre *La Croix du Maine*, cet homme qui aimait son pays et ses compatriotes jusqu'à la partialité? Investigateur infatigable, après avoir réuni une quantité considérable de livres pour sa bibliothèque particulière et employé quinze ans de sa vie à des analyses et à des recherches, il conçut l'idée de publier, sous le titre de Bibliothèque française, une nomenclature de tous les ouvrages alors connus et une notice biographique sur leurs auteurs. C'est le premier travail qui ait été fait dans ce genre, il espérait par là, et surtout en s'adressant à Henri III, faire naître le projet d'une bibliothèque nationale et propager de plus en plus le goût de l'instruction. Sa vaste organisation avait embrassé le plan d'une véritable encyclopédie ; il voulait que l'érudition historique s'attachât aux antiquités, aux monuments, aux inscriptions ; qu'elle décrivît les lois, les usages, les mœurs, les singularités; lui-même avait déjà ce travail tout fait pour sa province du Maine ; il voulait qu'on étudiât les langues, les dialectes, dans leurs racines, leurs synonymies, leurs ressemblances, sachant combien la linguistique vient au secours de l'histoire, en laissant sur le globe des traces vivantes du croisement des races. Il avait fait pour cela un appel à ses contemporains et, sans doute, on y eût répondu et notre illustre savant eût pu élever un monument gigantesque dont sa Bibliothè-

Digitized by Google

que française n'eût été que le piédestal, si un exécrable assassinat ne l'eût enlevé à sa patrie, comme Belon, dans toute la force de l'âge et du talent.

Si, à côté de notre premier peintre français Jean Cousin, notre pays ne peut produire que le nom assez obscur de *Marc Duval* qui cependant fut, en même-temps que lui, peintre et graveur à la cour de Charles IX, et celui de *Nicolas Denizot*; si la musique ne nous présente de même que des notabilités locales, telles que *Maigret* qui, dès 1506, la cultivait avec succès et, vers la fin du XVI^e^ siècle, *Julien Belin* et *Thomas Gendrot*, dont l'un dirigeait la Psallette et l'autre savait déjà réunir l'expression et la noblesse dans des compositions à quatre voix, la sculpture, en revanche, livre à notre admiration le grand nom de *Germain Pilon*. C'est à lui, dit un biographe éclairé, et à Jean Gougeon dont il fut le contemporain et l'émule, que la France est redevable des premiers ouvrages de sculpture qui, parmi nous, dans les temps modernes, ont le plus rapproché du bon goût de l'antique. Renfermé uniquement dans l'exercice d'un art où il sut s'avancer vers la perfection, sa vie est toute entière dans ses ouvrages. On ignore s'il avait vu l'Italie; mais de combien d'œuvres étonnantes n'a-t-il pas enrichi Paris, où Catherine de Médicis avait apporté le goût des beaux arts inné dans sa famille? Sans rappeler ce monument funéraire élevé à la mémoire d'Henri II, ces inimitables bas reliefs, où la foi, l'espérance et la charité se présentent avec des attributs et des poses d'un goût parfait; ces statues de François II et de Catherine, où la gravité du style de Michel-Ange s'harmonise avec la grâce du Primatice, qui ne connaît cet admirable groupe des trois grâces que le musée français produit à côté des belles statues de l'antiquité? En face de pareils chefs d'œuvre, tout éloge devient superflu; il est de ces hommes qu'il suffit de nommer.

Mais ce que nous sommes heureux de rappeler, c'est

Digitized by Google

qu'après avoir perdu, par le marteau du vandalisme révolutionnaire, une belle statue de Saint Bernard à la quelle G. Pilon avait mis son nom, nous possédons encore, quoique mutilé, un monument qui seul suffirait à sa gloire, c'est celui de Guillaume Langey du Belley qui décore une des chapelles de la cathédrale. La brillante renommée de Langey méritait, sans doute, d'inspirer le génie d'un grand artiste ; mais, quand son digne compatriote consacrait à ce beau mausolée l'habileté de son ciseau, cet honneur du moins ne s'attachait pas à des restes sans gloire.

Nous n'avons rien dit de la chapelle de Solesmes qui porte la date de 1550 ; la tradition attribue à Pilon une large coopération aux groupes qu'elle renferme, peut-être est-ce à tort. Cette question de critique est hors de notre sujet. Mais quelque soit l'artiste auquel nous les devons, ainsi que les prodigieux détails de sculpture qui ornent l'autel dit *de la pamoison*, nous nous en emparons comme d'une richesse locale, reste précieux du temps de la renaissance, monument mystique autant que monument d'art, épopée catholique burinée sur la pierre et d'autant plus éloquente qu'elle est toute de sentiment et de méditation.

L'architecture eut aussi, dans ce temps, au Mans, un artiste recommandable. On voyait encore, au commencement de notre siècle, sur l'allée supérieure de nos promenades publiques, un superbe jubé d'ordre corynthien qu'une barbare négligence a laissé depuis tomber en ruines. Ce morceau d'architecture, enlevé pendant la révolution à l'église des Jacobins, avait été construit en 1554, par *Pierre Boisselerat* et décoré par *Huet* autre artiste du Mans, de plusieurs bustes et ornements dont le dessin correct révélait un véritable talent. Combien n'avons-nous pas à regretter de pertes de ce genre? Dans l'église de Saint-Vincent, le bas-relief du martyre de Saint Laurent, l'assomption de la Vierge; dans celle de la Cou-

Digitized by Google

ture, le sarcophage d'Hélie de la Flèche; dans celle de la Mission, les anciens tombeaux de la chapelle du Gué-de-Maulny, et à la cathédrale, les tombeaux en plomb de la famille de Lavardin. Ainsi les fureurs politiques, instruments aveugles d'une ignorance jalouse, s'attaquent aux œuvres du génie comme à des trésors précieux pour l'homme éclairé. Quand donc les bienfaits de la civilisation auront-ils rendu impossible ces retours à la barbarie?

La mécanique devait aussi rencontrer, dans le Maine, un génie inventif: *Abel Foulon* de Loué, partage avec Aubry Olivier l'honneur de la découverte du balancier, qui contribua si puissamment à la perfection du monnayage. Déjà decoré du titre d'ingénieur d'Henri II, il reçut bientôt celui de maître à monnaie et obtint, près du palais du roi, un local propre à recevoir sa nouvelle machine. Foulon est de plus l'inventeur de *l'holomètre*, instrument qui donne immédiatement et sans calcul la valeur des angles et le résultat des mesures, et qui fut en usage jusqu'à l'époque (1628), où l'invention des logarithmes vint faciliter les opérations de la trigonométrie. (Ledru).

Ainsi notre pays eût, au XVI^e^ siècle, l'honneur de se distinguer par tous les genres de mérite; ainsi l'âge de la renaissance si violemment agité par les grandes luttes de l'esprit humain, mais aussi qui imprima à sa marche une si vive impulsion, vit naître parmi nous des athlètes vigoureux, passionnés pour les sciences et les arts et qui secondèrent d'un puissant effort le mouvement qui s'opérait.

XVII^e^ siècle. — Mais, il faut le dire, cette époque est pour nous l'époque la plus brillante. Bientôt va s'ouvrir ce règne à jamais mémorable, où un homme à grandes vues ne paraît s'asseoir sur le trône et y porter l'esprit d'une domination absolue que pour associer à son empire celui des arts et du génie. Les temps de labeur sont passés, celui de la réalisation s'approche, la langue va

Digitized by Google

se fixer, le goût s'épurer et, pour élever à l'honneur de l'esprit humain une pyramide impérissable, tout à l'heure apparaîtront sur la scène du monde les hommes vraiment forts, les géants de l'intelligence. C'est vainement que nous chercherions alors parmi les nôtres quelques-unes de ces illustrations étonnantes que l'admiration générale a en quelque sorte popularisées; mais ces génies privilégiés eux-mêmes auraient-ils pu élever aussi haut le monument qu'ils nous ont laissé autrement qu'en bâtissant sur un sol déjà habilement préparé par des mains moins connues, et en trouvant autour d'eux des auxiliaires laborieux dont les noms, pour rester dans une sphère inférieure, n'en brillent pas moins d'un éclat sans emprunt?

Ainsi lorsque l'astronomie attendait en France une intelligence puissante qui repondit aux grandes découvertes de Copernic, de Keppler, de Galilée, voici venir *J. Picard* qui, par l'application des lunettes aux quarts de cercle et aux secteurs pour la mesure des angles, parvient à des vérifications jusques là reputées impossibles et facilite, par la précision de ses calculs, les profondes recherches de Newton. Le premier, il observe la longueur du pendule à secondes et demande des expériences en divers lieux du globe pour savoir si cette longueur est la même partout, en tenant compte de la dilatation des métaux; le premier aussi, il appelle l'attention des astronomes sur les mouvements des astres connus sous le nom d'aberrations, et donne les moyens de déterminer tout à la fois les ascensions directes du soleil et celles des étoiles; il fixe les moments précis des solstices avec la même exactitude que ceux des équinoxes. Enfin il partage, avec Auzout, l'honneur de l'invention du micromètre. « Sa carrière, dit Condorcet, a été » toute remplie d'occupations utiles dont les fruits s'éten- » dront peut-être au-delà de sa mémoire. » Picard en effet joignait à beaucoup de science une extrême modestie; et qui ne sait que la modestie, tout en rehaussant

Digitized by Google

le vrai talent, n'est pas toujours pour lui un brevet d'immortalité ? Sans tenir à des considérations mesquines d'amour-propre, Picard employa son crédit auprès de Colbert, pour faire appeler en France Cassini dont la réputation pouvait éclipser la sienne, et vit, sans ombrage, ce rival trop heureux peut-être, placé à la tête de l'Observatoire dont la création était due à ses propres soins. Mais heureusement la gloire n'a point failli à la mémoire de Picard, et, de nos jours encore, n'y eût-il pour la perpétuer que la pratique usuelle de ses inventions, c'en serait assez sans doute pour sauver de l'oubli le nom de leur auteur.

Ainsi, à côté de Descartes, le chef d'école, l'apôtre du doute méthodique, voyez-vous s'asseoir le savant, le bon P. *Mersenne* son condisciple au collége de la Flèche, dont l'inaltérable amitié le préserve de la fougue de ses passions et le ramène aux études sérieuses ? dont les pieux conseils le maintiennent dans cette foi primitive que Descartes sut toujours conserver sur le terrain glissant du rationalisme? Mersenne qui, comme lui et avec lui, entreprend de ruiner la puissance tyrannique d'Aristote et plus heureux que le père de la philosophie nouvelle, sait par sa prudence échapper aux persécutions de l'envie ? Mersenne l'inventeur de la cycloïde, cette courbe dont Pascal s'empara pour en découvrir les propriétés ; Mersenne enfin adonné à la science avec tant d'universalité et de profondeur, qu'il est consulté sur tout ce qui ressort de l'esprit humain, qu'il devient le centre d'un immense commerce littéraire, et le secrétaire de l'Europe savante ? Théologien habile, philosophe éclairé, grand mathématicien, Marin Mersenne s'était appliqué en outre à la science de l'harmonie ; il a publié sous le titre d'*Harmonie universelle*, un ouvrage fort recherché qu'on regarde comme un chef-d'œuvre.

A côté de Mallebranche, quoique dans un rang moins élevé, nous pouvons citer notre compatriote *Bernard Lami*, son contemporain et, comme lui, membre de la cé-

Digitized by Google

lèbre congrégation de l'Oratoire. Chez lui, l'application aux sciences exactes et à la philosophie s'alliait avec l'étude des langues anciennes et modernes, les belles lettres, une saine critique et une vaste érudition. Sorti du collége du Mans, où les leçons de Mascaron, l'éloquent panégyriste de Turenne, lui avaient inculqué le goût de la littérature, il se montra bientôt lui-même capable d'en tracer des règles, d'établir des principes. Sa Rhétorique, ses Réflexions sur l'art poétique lui valurent d'honorables suffrages, ses traités de mathématiques se distinguent par leur clarté ; « il faut toujours y revenir, a dit d'Alembert, si l'on veut acquérir, en mathéma» tique, des connaissances précises. » J.-J. Rousseau préférait ses Éléments de géométrie à ceux d'Euclide ; ses Entretiens sur les sciences qui ont mérité des éloges de Bayle ont pour but, c'est l'auteur qui l'annonce, de montrer comment on doit se servir des sciences pour se faire l'esprit juste et le cœur droit, but excellent, but de toute bonne éducation ; la science unie à la morale et à la religion, voilà ce qu'avec l'esprit le plus juste et le plus orné, le cœur le plus sensible et le plus droit, Bernard Lami était digne d'enseigner. Et cependant Bernard Lami fut persécuté ; trop clairvoyant pour ne pas reconnaître qu'une soumission servile aux doctrines d'Aristote retenait la philosophie dans des entraves dégradantes, il voulut, à l'exemple de Descartes, l'affranchir de son joug et proclamer, dans son enseignement scholaire, une méthode qui ouvrit au raisonnement une nouvelle voie ; mais, destitué de ses emplois, il lui fallut courber la tête sous la main du plus fort, et chercher loin de son pays un refuge, où bientôt ses vertus lui gagnèrent tous les cœurs, et où il mit fin à un grand ouvrage qui l'occupait depuis bien des années, son Traité sur la sainte cité de Jérusalem et sur son temple ; c'est le fruit de ses immenses recherches sur l'histoire et les arts du peuple hébreu, c'est son chef-d'œuvre.

Digitized by Google

Venons aux hommes qui, sortis de nos écoles, portaient dans la chaire chrétienne l'enseignement évangélique avec un ton plein de dignité, alors que Bourdaloue maîtrisait les convictions par l'ascendant d'une raison toujours victorieuse, que Bossuet atteignait dans l'oraison funèbre à toutes les sublimités de l'éloquence, et que Massillon arrivait aux sources de la persuasion par l'élégance et les douceurs du langage. Parmi ces prédicateurs du second ordre, nous pouvons compter *Mathurin Hubert*, oratorien comme Lami, qui, pendant quarante ans, fit entendre à Paris la parole chrétienne, souvent même en présence de Bourdaloue qui se plaisait à l'écouter, et *Jean Louis de Fromentières*, évêque d'Aire qui composa une oraison funèbre d'Anne d'Autriche et prêcha devant Louis XIV plusieurs sermons pleins de force et de grandes leçons.

Les leçons que l'histoire fournit, ont plus que toutes autres une grande portée; mais l'histoire, dans le temps où nous nous reportons, n'était encore qu'en ébauche. Nul grand écrivain ne s'était rencontré, qui coordonnât les documents épars et résumât sur l'ensemble des faits; on avait tout au plus alors des histoires locales. Mais, tout informes, tout incomplettes qu'elles sont, il faut savoir rendre grâces à ceux qui nous les ont livrées; sans eux, la nuit des temps aurait tout obscurci. Or, dès 1544, *Jean Orry*, avocat au Mans, avait fait des recherches sur les antiquités de son pays; un siècle après environ, *J. Maan* écrivit l'histoire de l'Eglise de Tours; *Courvaisier* et *Jean Bondonnet*, bénédictin, publièrent les Vies des évêques du Mans. Chacun de ces deux ouvrages est la critique de l'autre, mais les faits principaux ne changent pas, et il en est ainsi de toute histoire; quand les passions, l'esprit de système et souvent même l'imagination s'exercent sur les détails secondaires, les grands événements restent invariables, jalonnant à travers les siècles la marche de l'humanité.

Digitized by Google

Les sciences naturelles n'avaient pas fait non plus de progrès sensibles depuis Belon ; il était réservé à nos jours de les porter à leur perfection. Cependant on trouve encore au Mans, dans le XVII^e^ siècle, un émule de ce grand homme, Louis Morin qu'un goût passionné pour la botanique suivit dans l'emploi de médecin de l'Hôtel-Dieu à Paris. Dans sa vieillesse, revenu au Mans sa chère patrie, il rassembla une grande quantité de médailles et de plantes, et composa une riche bibliothèque. Tournefort a donné son nom à une plante rapportée du Levant, c'était vouloir éterniser sa mémoire.

Quant à la science du droit, elle n'entre pas dans le plan que nous nous sommes tracé. Nous ne pouvons cependant ne pas mentionner des hommes de la province qui ont débrouillé le dédale de nos coutumes, tels que, *Julien Bodreau, Mathurin Louis des Malicottes*, et ce généreux avocat qui s'associa à Pélisson pour la défense du malheureux surintendant Fouquet *Roland Levayer de Boutigny*.

Pendant que notre province se recommandait ainsi aux yeux de la France, deux voyageurs l'honoraient à l'étranger : *François Pyrard*, par son Voyage aux Indes Orientales, aux Maldives et aux Moluques, où il fit preuve d'une véracité bien rare ; mais surtout *Joachim Bouvet* jésuite, par sa mission apostolique à la Chine. Membre de l'Académie des sciences, ayant fait une étude spéciale des mathématiques, du dessin, de l'astronomie et de la théologie, et par-dessus tout brûlant de cette sainte ardeur qui fait affronter les tortures, Bouvet échappa ainsi que son intrépide confrère Gerbillon, à des dangers de toute espèce et fut assez heureux pour se faire accueillir avec bienveillance par l'empereur. Bientôt il lui donna des leçons de mathématiques et de philosophie, et à la faveur de l'intime confiance qu'il gagna dans ce poste élevé, obtint une résidence dans le palais impérial, un vaste emplacement pour une église, et, ce qu'il am-

Digitized by Google

bitionnait le plus, un édit solennel qui permit d'enseigner publiquement la religion chrétienne.

« Le bruit de cet évènement, » dit un de nos dignes compatriotes (1) qui lui a consacré une notice biographique, « l'un des plus éclatants qu'offrent les fastes de » l'église, retentit dans toute la terre. Rome se flatta de » voir accroître son empire; la France se flatta d'avoir » donné naissance aux deux héros des missions orientales; le Maine se félicita de ce que le front de l'un » de ses enfants était ceint d'une palme aussi glorieuse. » Tout l'Occident tressaillit de joie, dans l'espoir que sa » religion allait fleurir aux bornes de l'hémisphère, » chez la nation la plus nombreuse et la plus renommée » de l'univers. Tout paraît justifier d'abord ces grandes » espérances; toutes persécutions cessent. Ce n'est » point en vain que les apôtres de la foi élèvent librement la voix au milieu d'une population de 150 millions d'habitants. Des milliers de néophytes, parmi lesquels on compte trois princes du sang impérial, se » rangent sous les drapeaux de l'évangile. Il semble que » les Jésuites puissent se flatter de voir triompher la » croix dans ces beaux climats. Apparence trompeuse! » espoir fragile! Dieu, dont les voies sont inaccessibles » à nos faibles lumières, en a décidé autrement. »

Quelques contradictions et l'absence que fit Bouvet, pour revenir en France chercher de nouveaux missionnaires, détruisirent en grande partie l'œuvre à laquelle il avait consacré son savoir, la douceur de son caractère et ce prosélytisme patient qui sait ne procéder que par degrés. Bouvet est mort à Pékin. Il avait composé, en langue tartare, une géométrie et un traité de philosophie à l'usage de l'empereur Kam-Hi. Les relations qu'il a laissées de ses voyages sont pleines de faits curieux et d'observations intéressantes sur l'histoire naturelle. Mais,

(1) J. Pons.

Digitized by Google

conduit par sa foi au centre d'une population païenne, et jalouse de ses croyances qu'elle dit aussi anciennes que le monde, notre pieux compatriote avait surtout à cœur d'étudier ces vieilles traditions, assuré par avance que fouiller l'antiquité, c'est y chercher la confirmation de la vérité catholique. Aussi, dans une lettre à Leibnitz cet homme de science et de foi, Bouvet énumère-t-il les preuves qui démontrent à ses yeux que les dogmes du christianisme ont été, dans un âge reculé, apportés à la Chine ; il retrouve dans leur religion des traces évidentes du mystère de la trinité et, dans leurs livres sacrés, une concordance frappante avec les principaux articles de notre foi ; recherches érudites qui exercent encore aujourd'hui plusieurs jeunes hommes laborieux et qui ont conduit le savant A. de Rémusat à de si importantes déductions.

La littérature, au XVII^e^ siècle, resta chez nous dans l'ombre. *Marin Cureau de la Chambre* devint membre de l'Académie française, mais ce titre fut souvent donné à la faveur. *Louis Belin de la Fuye* eût quelques succès dans la poésie, mais quelle comparaison à faire entre lui et les poètes de son temps ? Il a cependant quelques strophes où l'on trouve du nombre, de l'aisance et qu'il est bon de noter dans la pénurie où nous nous trouvons; car, bien que nous ayons fourni, pour les bouffonneries du *Roman comique*, théâtre et acteurs, nous ne pouvons cependant révendiquer qu'un reflet de la renommée que s'est acquise, par cette création originale et la verve facile de quelques tirades heureuses, le facétieux chanoine du Mans, l'invalide de Pontlieue.

Mais les beaux arts vont nous offrir quelques dédommagements. *Louis Bouteiller*, maître de musique de la cathédrale, remporte successivement dix sept prix alors que Lulli introduisait dans l'harmonie ses heureuses innovations. Il compose plusieurs pièces que Louis XIV et sa cour se plaisent à redemander. *Legoux* fait preuve d'un vrai talent de composition dans les ta-

Digitized by Google

bleaux dont il décore nos églises. *Guillebault* mérite le prix de l'Académie de Rome, par son *Enlèvement des Sabines* et place au cloître de N.-D. de Paris une *Résurrection de Lazare* qui sanctionne sa réputation. Les frères *Demeaux* doivent à leurs pinceaux l'honneur d'être appelés à la cour de Christine de Suède, et *Boisnard* prête aussi aux sujets religieux l'animation et le coloris de la peinture. Mais, des tableaux estimés qu'il nous avait laissés et que les hommes de nos jours ont pu encore apprécier, aucun n'a échappé au fanatisme révolutionnaire; pertes regrettables pour l'histoire de l'art, vandalisme d'autant plus aveugle, qu'il a détruit en même temps un excellent tableau de *la mort de St.-Dominique*, par Lesueur, ce grand peintre que quelques biographes de la province, par excès de patriotisme peut-être, font naître sur notre sol.

On le voit, sans avoir rien produit du premier ordre, la peinture comptait néanmoins alors dans le Maine des artistes de talent, et pour encourager ces heureuses dispositions un ami de l'humanité *Picard du Vau* fonda au Mans une école gratuite de dessin; bienfait qui doit attirer sur son nom la reconnaissance de la jeunesse.

Quelques sculpteurs d'un vrai mérite devaient aussi nous laisser des souvenirs de l'école de G. Pilon sans approcher de sa perfection. Pourquoi faut-il que de leurs œuvres, il ne nous reste que quelques débris? Honneur toutefois à ceux qui nous les ont conservés! Ainsi 93 avait vu dévaster le sépulcre de la cathédrale dû au ciseau de *Labarre*, père (1610); depuis ce monument a été en partie réintégré. Mais que sont devenues les figures autrefois admirées qui décoraient le jubé de St.-Vincent? celles du grand autel et de la chapelle de St.-Laurent dont la Ste.-Cécile placée à la cathédrale peut nous faire apprécier le mérite? *Labarre* fils y avait travaillé avec son père. Que sont devenues les statues de la Vierge, placées en 1638, par *Biardeau* sur

Digitized by Google

les portes de notre ville ? une seule a été sauvée ; elle couronne aujourd'hui, à la cathédrale, le seul débris qui nous reste du jubé de l'architecte *Hoyau*. A cette place, il semble que par la dignité mélancolique de son expression, par la large ondulation de ses draperies, on ait voulu opposer la sévérité de l'art chrétien à l'élégance fleurie de l'architecture grecque. Quand nous reconnaissons aujourd'hui, malgré leurs mutilations, dans les groupes du Sépulcre des cordéliers qui décorent encore l'une des chapelles de St.-Julien, une correction de dessin, une variété de poses, une légèreté de ciseau qui tiennent de la bonne école, comment ne regretterions-nous pas l'Assomption de la Vierge qui surmontait, avant la révolution, le grand autel de St.-Vincent et plusieurs autres statues également empreintes du talent de *Mérillon* père et fils ?

Et cependant nous n'avons pas épuisé la liste de nos artistes. A leur tête nous aurions dû mentionner peut-être le nom d'*Ambroise Duval*, célèbre sculpteur en bronze que Colbert rappela de la cour d'Angleterre, où ses grands talents le faisaient occuper, pour l'employer aux groupes de Versailles. Le Crucifix de bronze, placé dans l'église des jésuites de la rue St.-Antoine à Paris, était de lui; et, comme si la nature avait dû perpétuer le talent dans la famille de nos sculpteurs, sa fille *Marthe* était auteur du bas-relief qui décore ce beau monument et des deux anges qui le couronnent.

Ainsi le mouvement artistique qu'imprimait autour de lui le puissant Louis XIV, se faisait aussi sentir jusques dans nos provinces ; ainsi, après notre grand sculpteur G. Pilon, le pays se suffisait encore avec ses propres ressources. Tel est le privilége du génie, de se survivre en quelque sorte à lui-même par l'émulation qu'il fait naître.

Considérerons-nous comme artistes, ces hommes dont l'industrie a fait la fortune de notre cité ? *Halay* qui,

Digitized by Google

au commencement du XVII^e^ siècle, établit la manufacture de cire, son continuateur *Julien Hossard*, et *Jean François Véron*, le fondateur de nos manufactures d'étamines ? Quelle est donc l'invention utile qui ne puisse s'égaler aux beaux-arts, et est-il une célébrité mieux méritée que celle qui réside dans la mémoire du pauvre ?

XVIII^e^ siècle. — Nous avançons vers des temps plus rapprochés de nous. Tout à l'heure les personnages que nous aurons à citer, nos pères les auront connus, et quelques-uns même d'entre nous auront peut-être encore vécu parmi eux ; mais, soit que le prestige de la distance cessant, les objets s'amoindrissent, soit bien plutôt que notre étoile ait réellement pâli, il est certain du moins que dans le flot de productions de toute espèce qui vont se répandre en France, nous n'en verrons que quelques-unes qui puissent signaler nos Manceaux. Il est toutefois une considération à laquelle nous devons nous arrêter. Quelle est la propension spéciale qui paraît dominer chez nos compatriotes? Celle des études graves et positives. Explorations laborieuses de l'antiquité, observations attentives des phénomènes de la nature, sciences exactes : voilà ce qui, dans les siècles passés, a marqué la supériorité des Hildebert, des Filastre, des Belon, des La Croix du Maine, des Mersenne ; dans la littérature, des ébauches étonnantes pour leur temps, mais trop souvent calquées ; dans les arts, la statuaire, mais avec une teinte ascétique et sévère. Il faut le reconnaître, notre domaine n'est pas celui de l'imagination ; nos esprits savent analyser, déduire, ils sont capables de s'élever à de grands sujets par les efforts d'une méditation soutenue; mais nos mains sont inhabiles à manier la baguette magique de la divine enchanteresse. Ce que nous avons vu jusqu'ici l'a montré, et dans tout le cours de notre histoire intellectuelle, nous n'aurons tout à l'heure à signaler à cette observation de fait qu'une brillante et prodigieuse exception.

Digitized by Google

Or, voilà qu'après avoir été long-temps maintenue dans le cercle des anciennes traditions, la pensée humaine rejette tout-à-coup le passé et gravite, à son insçu peut-être, vers une régénération radicale; voilà que l'imagination, qui ne connaît point de bornes, se joint à l'esprit philosophique pour le lancer dans le dédale des hypothèses; voilà que les pernicieux exemples d'une cour dissolue portent dans les mœurs un déplorable relâchement, que tout est mis en question, que pour tout entreprendre, on ne s'attache qu'aux superficies, que l'esprit ne gouverne plus que par la saillie et l'audace; alors sans doute, il ne nous était pas donné d'avoir un rôle actif dans ce drame mouvant et passionné, et les personnages que nous avons produits semblent plus appartenir, par leur caractère et leurs ouvrages, au temps des Pascal et des Nicole qu'à l'ère philosophique du XVIII^e^ siècle.

Ainsi, alors que les revers de la France lui faisaient chèrement expier l'éclat de ses conquêtes, alors que l'abaissement d'un monarque autrefois si puissant mettait à nu sa vanité et ses faiblesses; alors que les scandales de la régence, la licence de ses mœurs achevaient de dépouiller la royauté de son prestige et préparaient une réaction qui menaça de tout envahir, de pieux cénobites, dans le silence de la retraite, continuaient à élaborer ces œuvres de patience et d'érudition qui, sans eux, seraient peut-être encore à faire. *Julien Garnier* mettait au jour la meilleure édition de St.-Basile; *Tassin* continuait le traité *de diplomatique* de D. Mabillon; *Plancher* entreprenait l'Histoire de Bourgogne; *Housseau* se livrait aux investigations historiques sur le Maine et l'Anjou, et tous, par leur commune collaboration, contribuaient, sous la direction de D. Rivet, à ce grand monument où, pour la première fois, la France put lire son Histoire littéraire et qui porte à sa base l'empreinte collective des bénédictins de St.-Vincent du Mans.

Digitized by Google

Né au milieu des prospérités du grand règne, *Etienne Bréard* qui, après d'excellentes études latines, s'était résigné à la modeste profession de son père, avait traversé obscur et ignoré dans son attelier de serger, les temps d'humiliation et de désordre qui suivirent nos triomphes, et, sans contact avec la dépravation qui l'entourait, se livrait dans sa vieillesse et dans les intervalles de repos que lui laissaient ses infirmités, à de nombreuses traductions en vers latins. Le voilà qui, confiant dans ses propres forces, et dans l'exaltation de sa foi, essaie de reproduire dans la langue de Virgile les beautés du poème de la *Religion* et qui surmonte avec bonheur les difficultés de cette entreprise. Il n'a point cherché la gloire, il ne suppose même pas que ses ouvrages méritent quelque attention, et cependant sa traduction lui attire bientôt une distinction flatteuse et lui mérite des secours de la part du chancelier Daguesseau; et Racine fils, à qui il en a fait hommage, lui adresse une lettre de remercîment dont nous aimons à citer un fragment, tant elle fait honneur à l'un et à l'autre.

« M. le Chancelier qui a su par quelles saintes occupations vous vous consoliez dans vos malheurs a été édifié et attendri : *sunt hic sua præmia laudi, sunt lacrymæ rerum*. Vous croyez, Monsieur, m'avoir » quelque obligation et vous me faites des remercîments, » lorsque je vous en dois. Vous ignorez l'honneur que » votre ouvrage fait au mien, et l'amour propre qu'il » m'inspire, parce que vous ignorez, et, en cela, vous ne » ressemblez pas à nous autres poètes, ce que c'est que » l'amour propre. Quand je songe à la peine qu'on a eue » à vous trouver dans votre ville même, où vous » avez sacrifié vos jours à un emploi mécanique; quand » je songe que ce n'a été que l'adoucissement que vous » avez cherché dans vos maux, qui vous a engagé à » mettre en vers les vérités dont vous êtes pénétré, j'en » conclus que vous êtes bien plus digne que moi de

Digitized by Google

» chanter la religion. Vous croyez, sans doute, ne marcher qu'après moi, comme mon traducteur, dans la carrière poétique ; et moi je vois, par la manière dont vous vous êtes toujours caché, que, n'ayant jamais attendu votre récompense des hommes, je ne marche que bien loin après vous dans la carrière qui doit nous conduire tous à l'objet de nos vers. »

Vers la même époque, *Louis Caracciolí*, neveu du P. Bouvet, si célèbre par sa mission à la Chine, se délassait des fatigues de la guerre en publiant ses traités de morale et surtout ses lettres empreintes d'une douce philosophie, d'une tendre piété qui font aimer la religion en parlant au cœur, et rendent faciles tous les devoirs de la vie, en apprenant à les pratiquer ; lettres que l'auteur attribue à Clément XIV et que celui-ci n'eût pas désavouées.

Dalibard, après avoir eu l'honneur d'enseigner les mathématiques à Buffon et peut-être aussi les premiers éléments d'histoire naturelle, faisait, le premier, connaître en France la méthode de Linné, par la classification de sa Flore des environs de Paris, et le premier aussi répétait, en présence de Louis XV, les expériences électriques de Franklin.

Enfin, si nous avançons dans le XVIII^e^ siècle, nous trouvons *Jean-Jacques Garnier*. Né sans fortune, il parvint par son seul mérite, et la vaste étendue de ses connaissances à une chaire d'hébreu à Paris. Cette chaire en lui assurant une position, lui permit de se livrer à cette étonnante activité d'esprit qui embrassait l'enseignement des langues, l'économie politique et les études historiques les plus approfondies. Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, associé de l'Institut, Garnier fut choisi pour continuer les travaux de Villaret sur l'Histoire de France; et quand déjà, dans son traité *de l'Origine du gouvernement français*, il avait montré quelles institutions civiles et militaires, derniers débris de

Digitized by Google

la civilisation romaine, avaient survécu, sous la dernière race de nos rois, aux invasions des peuplades du nord, Garnier était digne sans doute de consacrer à notre histoire son érudition, la sagacité de sa critique et l'impartialité de ses récits.

En avançant encore, nous reconnaissons aux habiles mesures qui reparent, temporairement au moins, le crédit de la France épuisé par une guerre désastreuse, les sages conseils, la direction prépondérante de *François Véron de Forbonnais*, économiste profond, dont les vues élevées et pratiques pouvaient sauver sa patrie sur le penchant de sa ruine, si elles n'eussent dû échouer devant l'esprit d'intrigue et de rapacité.

Voilà par quels travaux nos compatriotes payaient leur tribut au XVIII^e^ siècle. En même temps *Coulomme* s'inspirant de la grosse gaîté de Scarron reproduisait, par des tableaux d'une composition facile et que notre Musée possède, les scènes les plus plaisantes du Roman comique; *Barrier* excellait dans l'art de graver la pierre et enrichissait de ses précieux ouvrages le cabinet du Roi, et *Claude Chappe* perfectionnait l'art des signaux par l'invention du télégraphe.

Nous l'avons dit; dans l'exquisse que nous venons de tracer, la science et les arts occupent la part la plus large et l'imagination ne joue qu'un rôle tout-à-fait secondaire. Mais ce vide devait être comblé. Il était réservé à un noble vieillard dont la vie avait été partagée entre les périls de la guerre et les études sérieuses, de se livrer sur le déclin de ses jours, aux brillantes féeries des romans, et aux enchantements de la poésie (Delille).—*Louis-Elisabeth de la Vergne, comte de Tressan* était né au Mans en 1705, lorsque son oncle était évêque de ce diocèse; bientôt appelé, chez M^lle^ de Tressan sa tante, aux conversations vives et spirituelles de Fontenelle, de Chaulieu, de Voltaire, son émulation sagement dirigée et une facilité des plus étonnantes lui firent parcourir la

Digitized by Google

cercle des connaissances les plus variées. La diplomatie s'en empara d'abord, mais son instruction le portant vers la carrière militaire, il la suivit avec la plus grande distinction jusqu'à la mort du malheureux roi de Lorraine, qui le traitait en ami et dont il avait charmé le cœur par les agréments de son esprit. Rendu à lui-même et aspirant à une retraite paisible, il en choisit une conforme à ses goûts dans la vallée de Montmorency. C'est là que déjà sexagénaire et au milieu des poignantes douleurs de la goutte, sans s'assujettir à un calque servile, mais avec l'heureuse hardiesse du génie et une rare finesse de tact, il eût l'art de captiver l'inconstante multitude des lecteurs en remettant en lumière, avec des couleurs mieux appropriées à son temps, les récits merveilleux de nos anciennes chroniques, les fantastiques prouesses de nos braves paladins, Amadis des Gaules, Artus de Bretagne, etc. et cela, dit Laharpe, « dans une narration » facile et gaie, où tout respire cette galanterie aimable » qui n'est mêlée d'aucune fadeur, et cette décence d'ex- » pressions qui donne une grâce nouvelle aux images » de la volupté. »

« Le talent le plus jeune, disait Delille au comte de Tressan, lorsque dans sa soixante-quinzième année on le reçut à l'Académie, le talent le plus jeune vous » envierait la fécondité de votre plume élégante, et ce » que vous appelez votre vieillesse, car ce mot semble » ne devoir jamais être fait pour vous, ressemble à ces » beaux jours d'hiver si brillants, mais si rares dont la » plus belle saison serait jalouse.

» Peut-être tous ceux qui ne cultivent les lettres que » comme un moyen de bonheur devraient-ils vous imiter; » peut-être faudrait-il que nos études, au lieu de suivre » l'impression et le caractère de l'âge, luttassent contre son » impression; que, comme vous, on opposât des médita- » tions sérieuses et profondes à la bouillante effervescence » et aux dangereuses erreurs de la jeunesse; que, comme

Digitized by Google

» vous, on égayât des fleurs de la littérature la plus aima-
» ble, ce déclin de l'âge où la raison chagrine ternit et dé-
» colore nos idées, et que, par ce moyen, on retint du moins
» le plus long-temps qu'il serait possible, les douces il-
» lusions qui s'envolent. Mais pour cela, il faudrait et ce
» fond de raison qui vous a distingué de si bonne heure,
» et cette tournure d'imagination toujours jeune, tou-
» jours fraîche qui, n'en déplaise à tous les romans pos-
» sibles, est la véritable fée, la véritable enchanteresse.
» C'est par elle que vous avez rajeuni nos anciens poè-
» tes de chevalerie; ils ont acquis plus de goût et d'élé-
» gance et n'ont presque rien perdu de leur antique
» naïveté. »

Nous nous arrêtons ici; nous avons terminé la tâche que nous nous étions tracée. Les noms que nous aurions à citer maintenant sont dans la mémoire de tous nos contemporains. Parmi les hommes recommandables que nous avons connus, ceux qui n'existent plus ont trouvé des mains plus habiles que les nôtres qui ont jeté quelques fleurs sur leurs tombes, et quant à ceux qui honorent encore leur pays, le temps n'est pas venu de les juger.

Nous n'avons donc eu en vue que le tableau du passé; mais en jetant, avec un certain orgueil national, des regards de satisfaction sur celui que nous venons de dérouler, si dans la foule des personnages qui se présentent à nos yeux nous en distinguons quelques-uns seulement qui paraissent à jamais dignes des hommages de la postérité, qu'une considération du moins ajoute encore, s'il se peut, à l'estime que tous ont méritée, c'est que tous, hommes de cœur et de probité, ont consacré leur vie et leurs talents à des œuvres de bien, c'est que tous sont restés purs du contact de l'irréligion et que pas un n'a souillé sa plume par une pensée d'immoralité.

Digitized by Google

ÉTUDES

PHYSIOLOGIQUES

DE L'UNIVERS, DE L'HOMME,

DES RAPPORTS DE L'HOMME AVEC L'UNIVERS;

PAR M. ALM. LEPELLETIER DE LA SARTHE.

Messieurs,

Nous avons particulièrement à vous entretenir ici de l'influence des climats, de la civilisation, des institutions publiques et religieuses, des sciences et des arts sur le tempéramment, le caractère, les mœurs et le bonheur des nations.

Après avoir médité les plus importantes productions de la philosophie générale, de l'hygiène publique et particulière, après avoir cherché, dans les résultats de ce travail, les lois fondamentales sur lesquelles doivent reposer le développement de la meilleure constitution physique et morale des individus, par une conséquence nécessaire, la prospérité, le bonheur des peuples, nous avons senti profondément le besoin de revenir encore à l'observation des faits pour combler un vide immense, une lacune inexplicable dans ce difficile et vaste enseignement.

Digitized by Google

Plusieurs philosophes, animés par le feu sacré de la philantropie, n'ont-ils pas éprouvé, comme nous, la nécessité d'un système d'éducation physique et morale en même temps plus naturel, plus large dans ses bases, plus complet dans ses développements, disons-le, Messieurs, plus digne de son objet?

« Nous employons tous nos efforts, dit Cabanis, à nous procurer de bons fruits, de belles fleurs, des animaux vigoureux.... Combien n'est-il pas honteux de négliger totalement la race de l'homme; comme si elle nous touchait de moins près, comme s'il était plus essentiel d'avoir des bœufs grands et forts, des pêches bien odorantes et des tulipes bien tachetées que des citoyens sages et bons!... »

Nous ne voulons pas ici, Messieurs, faire la critique de notre pays, de notre siècle, nous désirons seulement ouvrir, avec le concours de vos lumières, pour nous si précieux, des voies générales de progrès et d'amélioration. Nous professerons constamment un respect profond et religieux pour les institutions adoptées. A notre sens, le mépris que l'on jette aux représentations d'un pouvoir, quel qu'il soit, devient toujours un funeste élément de désordre et renversement dans l'état social.

D'un autre côté, lorsque la constitution physique et morale de l'homme est encore loin d'avoir acquis son plus beau développement, lorsque le bonheur des nations est encore imparfait, lorsque nous croyons entrevoir des moyens d'amélioration dans un sujet de si haute importance, une réserve silencieuse nous semblerait peu digne du cœur et du nom Français!

A quelle époque de la civilisation, à quelle réunion d'intelligences, de bons sentiments pourrions-nous mieux nous adresser, lorsqu'il s'agit de la prospérité des peuples, lorsque nous avons à plaider la cause de l'humanité?...

Il nous importait avant tout, Messieurs, de vous faire

Digitized by Google

bien apprécier les dispositions qui nous animent. Nous avons à parcourir, avec vous, des sentiers escarpés et périlleux; nous avons besoin de votre appui pour ne pas faillir. Nous allons rencontrer et des pics abruptes et des volcans mal éteints; veuillez donc bien ne pas oublier que nous n'avons point la prétention d'atteindre toujours le sommet des uns, et surtout l'intention coupable de ranimer le dangereux foyer des autres.

Pour mieux faire apprécier l'ensemble de l'immense tableau que nous avons à dérouler sous vos yeux, tableau que nous esquisserons à grands traits, le temps et l'espace nous manquant ici pour les détails, nous le diviserons en trois parties : 1° étude de l'univers : 2° étude de l'homme; 3° étude des rapports de l'homme avec l'univers.

1° ÉTUDE DE L'UNIVERS.

Que chacun de nous, Messieurs, veuille bien se recueillir un instant, qu'il rassemble toutes ses facultés d'investigation pour les élever à la hauteur du merveilleux spectacle qui va s'offrir à nos regards!...

Placés en face de ce vaste univers, sans préoccupation, sans esprit de système, que voyons-nous?

Ici je ne m'adresse pas exclusivement aux moyens d'observation dans lequels s'est renfermé le sensualisme, j'interroge en même temps l'intelligence, l'œil de la pensée, qui, franchissant l'étroite circonscription du fini, s'élève jusqu'à la cause première, jusqu'à son auteur; à son auteur qu'elle peut comprendre, du moins en partie, car elle n'a pas été formée pour l'ignorance absolue, qui, brisant tous ses rapports avec la divinité, s'éléverait en accusation contre la sagesse éternelle.

L'univers ne sera jamais représenté suffisamment par cet ensemble commensurable que forment la terre, les mers, l'atmosphère et tous les grands corps célestes qui

Digitized by Google

roulent incessamment dans l'immensité ? Point d'effet sans cause, point d'harmonie universelle sans un moteur central ; point de diversités temporaires, sans unité primordiale, éternelle, point d'univers sans un Dieu, point d'athéisme de bonne foi. Nous le pensons du moins, et ce n'est pas dans une réunion d'esprits aussi distingués, aussi judicieux que cette croyance pourrait être ébranlée.

Sans ajouter à ces preuves de fait décisives pour toute saine intelligence des démonstrations qui nous sembleraient inconvenantes en vous les adressant, nous répondrons à la grande question déjà formulée : dans l'univers se trouvent l'infini, l'unité primitive ; le fini, la diversité temporaire ; les rapports indispensables du fini et de l'infini.

Séparons un instant, par la pensée, les deux éléments essentiels de l'économie universelle, nous comprendrons mieux ultérieurement les relations diversifiées qu'il nous sera donné d'entretenir avec eux.

Ici, Messieurs, nous éprouvons le besoin de dégager notre intelligence de ses entraves matérielles pour l'élever à toute sa hauteur ; il s'agit de comprendre Dieu.

Que les amis des saines doctrines se rassurent ; dans cette investigation d'immense portée, nous ne procéderons point par voie de système. Nous ne dirons pas avec le sensualisme abusif : Dieu n'est point accessible à nos sens, nous ne pouvons le comprendre dans sa nature essentielle, donc il n'existe pas. Nous ne dirons point d'avantage avec l'idéalisme exclusif : Dieu est absolument incompréhensible, il faut admettre son existence par la foi sans même chercher à la démontrer.

Nous plaçant au contraire en dehors de toute opinion religieuse ou philosophique, négligeant, pour un instant, la science acquise, nous porterons, sur le grand livre de l'univers les yeux d'une intelligence également éloignée de l'orgueilleuse prétention de ne rien croire sans pouvoir

Digitized by Google

tout expliquer, et de la crédulité contemplative imposant à l'esprit l'obligation de tout admettre sans lui laisser la faculté de rien examiner.

Qu'avons-nous à craindre dans cette intuition sublime? la raison humaine, procédant avec de semblables dispositions, pourrait-elle jamais s'égarer en remontant à la raison divine, son principe et sa fin?

Lorsque franchissant la sphère dont nos sens peuvent embrasser les dernières limites, nous élevons notre pensée vers l'infini, jusqu'au premier degré de l'inspiration, qu'elle idée vient aussitôt se révéler à notre conscience? l'idée de l'unité primitive, de l'éternelle vérité, de la raison divine.

Notre intelligence comprend-elle bien cette idée? c'est ici qu'il faut préciser la valeur des expressions pour ne pas s'engager dans cette voie d'aberrations continuelles, où les nombreux systèmes philosophiques sont venus se heurter incessamment depuis l'origine des siècles.... Notre intelligence comprend-elle bien cette idée; comprend-elle bien Dieu?

Comme idée positive, sans doute, comme idée adéquate, nous ne le pensons pas. C'est dans ce sens que nous comprenons le fini par l'infini, la diversité secondaire par l'unité primitive, la vérité relative par la vérité absolue, la raison humaine par la raison divine. C'est encore dans le même sens que nous comprenons, en procédant par une voie directement opposée, la raison divine par la raison humaine, la vérité absolue par la vérité relative, l'unité primitive par la diversité secondaire, l'infini par le fini. Quant à l'idée de Dieu considéré dans son essence et dans toutes ses perfections, à l'idée adéquate, elle n'est point à notre portée. Là finit le domaine de notre intelligence; là commence le domaine de la Foi !...

Jusqu'ici nous avons envisagé Dieu d'une manière abstractive, suivons-le maintenant dans ses rapports avec

Digitized by Google

l'univers, assistons au grand phénomène de la création. Nos idées prendront alors plus de consistance, deviendront moins incomplètes; et notre foi s'affermira d'autant plus qu'elle s'exercera sur des vérités que nous comprendrons davantage.

Dans toute existence, comme l'a dit un philosophe moderne, se trouvent nécessairement trois temps, trois conditions; jamais plus, jamais moins. Ces trois conditions sont unies d'une manière si intime qu'il est impossible d'en détruire une seule sans anéantir en même temps les deux autres. Telles sont: l'unité, la diversité, le rapport de l'unité à la diversité.

En les appliquant à la raison éternelle, ces trois conditions deviennent les trois éléments combinés dans l'unité primitive. C'est, pour nous servir du langage sacré, le Dieu trois fois saint, c'est la TRINITÉ mystérieuse représentée par les trois caractères symboliques du plus sublime enseignement.

Supposons un instant, par la pensée, la raison éternelle se disposant à la manifestation. Elle veut: l'univers apparaît!... Tous les objets de ce vaste ensemble ne sont autre chose que les résultats variés de cette grande manifestation. C'est la diversité temporaire émanant de l'unité primordiale, avec les rapports nécessaires de l'unité à la diversité.

L'homme raisonnable, intelligent et libre, objet comme tout les autres de cette manifestation divine, pourrait-il donc seul rester étranger à son auteur? n'existerait-il donc pour lui, par une exception bien étrange, aucune relation de la diversité à l'unité? Dieu aurait-il formé notre intelligence pour ne pas le comprendre, notre cœur pour ne pas l'aimer? aurait-il voulu nous isoler entièrement de son Etre en brisant tous les rapports d'harmonie qui se rencontrent toujours entre la cause et l'effet? Une pareille disposition devien-

Digitized by Google

drait la plus inconcevable des anomalies. Un tel Dieu n'existerait pas pour nous!...

Ainsi, que nous procédions par l'intuition directe ou par le raisonnement; que nous descendions de la vérité absolue à la vérité relative, que nous remontions de la vérité relative à la vérité absolue, nous arrivons toujours à ce résultat nécessaire; l'unité primordiale existe; la diversité temporaire en est la manifestation; il existe des rapports essentiels entre la diversité temporaire et l'unité primitive, entre l'homme et Dieu.... Telle est la vérité fondamentale qu'il nous importait avant tout de bien établir. Nous verrons en étudiant ces rapports, l'influence profonde que leurs modifications exercent sur l'infortune ou le bonheur de l'humanité.

Abandonnons maintenant les hautes régions vers lesquelles notre intelligence a dû s'élever dans la recherche de l'infini, de l'unité primordiale, établissons-nous dans la sphère du fini, de la diversité temporaire; de ce nouveau point de vue, qu'apercevons-nous, Messieurs?

Sous nos pieds, la terre si diversifiée dans ses éléments, sa composition, la nature, l'importance et la fécondité de ses produits; dans les influences qu'elle présente incessamment sur tous les êtres doués de la vie depuis le végétal rudimentaire jusqu'à l'homme.

Devant nous, ces mers immenses dont les abimes effrayants n'ont pas su mettre obstacle aux excursions audacieuses de l'ambition et du génie!

Autour de nous, cette atmosphère qui nous enveloppe de toutes parts avec des conditions nécessaires d'existence et de conservation.

Sur nos têtes, ce ciel majestueux, incommensurable, où se trouvent suspendus par une force magique le foyer de chaleur qui nous anime et nous vivifie, ces mondes inconnus et dont nous pouvons cependant calculer toutes les révolutions. Ces innombrables points lumineux qui

Digitized by Google

semblent comme autant de flambeaux destinés à éclairer le merveilleux spectacle de l'univers!

Avons-nous jamais assez bien compris, Messieurs, toutes les influences que cet univers doit exercer profondément sur nous? avons-nous jamais assez bien apprécié tout ce que notre esprit et notre cœur ont à gagner dans cette majestueuse contemplation?... Sans doute, elle nous prouve l'impuissance, la fragilité de notre organisation physique; mais ne nous révèle-t-elle pas, en même temps, la grandeur, la perfection d'une âme susceptible de s'élever à d'aussi sublimes conceptions? là se trouve déjà, pour l'homme, le partage de la caducité, de la faiblesse corporelle; de l'immortalité, de la force morale?

N'anticipons pas ici, Messieurs sur les considérations relatives à l'homme, et qui vont devenir l'objet de notre seconde partie.

2e ÉTUDE DE L'HOMME.

Si nous portons actuellement le flambeau de l'analyse dans l'examen des nombreuses manifestations de la raison éternelle, des diversités infinies de l'unité primitive, nous les voyons former par les progrès de leurs attributs, une chaîne immense dont leurs variétés constituent les anneaux. Le rapport nécessaire doit exister partout entre ces diversités temporaires et l'unité primitive, toutefois à des degrés différents, suivant l'importance et l'élévation de ces diversités dans la chaîne des êtres.

Le premier anneau de cette longue série nous est présenté par le minéral amorphe et rudimentaire, avec ses conditions matérielles, ses attractions et ses affinités bornées. Viennent ensuite les minéraux à formes plus ou moins régulières avec une augmentation progressive et graduée dans le nombre et la variété de leurs éléments; dans le développement et la spécialité de leurs attributs. Jusqu'ici l'existence de ces diversités est en-

Digitized by Google

core passive, elle rentre sans aucune modification dans toutes les conditions de l'économie universelle. C'est à cette première partie de la chaîne des êtres que les naturalistes ont accordé la dénomination de règne minéral.

Ici commence une série toute particulière. Aux conditions de l'existence passive, s'unissent les conditions de l'existence active que l'on nomme la vie. L'ensemble des êtres qui jouissent de ces conditions forment, au milieu de la grande économie universelle, une petite économie particulière, se gouvernant par des lois spéciales et que l'on a désignée sous le titre d'économie vivante. Cette nouvelle série, dont la vie constitue le caractère fondamental et commun, va nous offrir des séries secondaires établies sur des caractères non moins importants.

Le végétal, réduit dans ses facultés de conservation, comme individu et comme espèce, aux moyens les plus simples de l'existence active, nous représente le premier chaînon de la série des êtres vivants. Nous la voyons se compléter par une succession de végétaux dont les organes et les appareils se multiplient d'une manière progressive; dont les conditions vitales sont portées jusqu'à la sensation apparente, jusqu'aux mouvements partiels et visibles. Là, toutefois, se borne pour eux les conditions de l'existence active; l'ensemble de ces êtres a reçu le nom de règne végétal.

Une autre série peu différente, à son origine, de celle que nous venons de présenter, s'en distingue bientôt par le développement de la motilité qui prend les caractères gradués du mouvement d'ensemble, d'une locomotion plus ou moins parfaite, et vers les anneaux supérieurs de cette chaîne, par les manifestations progressives d'une puissance immatérielle s'exerçant dans le domaine exclusif des besoins organiques, sans aucun phénomène de conscience et de raison. Les zoologistes ont accordé le titre de règne animal à l'ensemble de tous ces êtres.

Digitized by Google

Ici, Messieurs, vient se placer l'anneau qui termine la chaîne des diversités temporaires et qui, d'une part, se fixant aux plus élevées de ces diversités, par ses conditions matérielles, par ses attributs instinctifs, de l'autre, va se rattacher à l'unité primordiale par la raison, la conscience qui distinguent essentiellement l'homme des animaux, laissant entre eux et lui cet intervalle immense que rien ne peut combler : la réunion des individualités de cet ordre constitue le genre humain.

D'après ces considérations générales sur la filiation des diversités temporaires, il nous est bien plus facile de comprendre la nature de l'homme, la position qu'il occupe et les relations qu'il doit entretenir dans l'univers. Pour arriver plus sûrement à ces résultats, nous l'étudierons actuellement dans les deux conditions principales de son existence : comme individu, comme peuple.

Si nous recherchons, sans prévention, la nature de l'homme, envisagé comme individu, que trouvons nous ?

D'une part, un corps soumis aux lois générales de la matière. Des organes, des appareils animés par les conditions d'une existence active, constituant, par leur association et par l'harmonie qui régularise tous leurs actes, cet ensemble admirable que les physiologistes ont désigné par le nom d'organisme vivant. Jusqu'ici, l'homme appartient encore aux animaux, ou du moins ne peut en être distingué que par des nuances bien souvent insuffisantes et fugitives : mêmes besoins, mêmes impulsions, mêmes infirmités, même fin.

D'un autre côté, nous trouvons un principe immatériel doué de conscience et de raison, dans lequel surgissent par des inspirations sublimes, l'idée de la sagesse éternelle, de l'unité primitive, l'horreur du vice, du mensonge, l'amour de la vertu, de la vérité, les affectueux élans du cœur, les traits brillants du génie,

Digitized by Google

éléments du feu sacré qui l'échauffe, l'anime, l'embrâse, en lui communiquant cette vie purement intellectuelle qui tend à le rapprocher incessamment de la divinité.

Ainsi, deux natures opposées appartenant l'une à la matière, l'autre à l'esprit, se trouvent unies dans l'homme par une mystérieuse combinaison; nous expliquent en même temps ses appétits terrestres, ses modifications par les influences physiques de l'univers; ses désirs vagues, indéterminés, surnaturels; ce besoin indicible, impérieux de communiquer avec la vérité absolue, avec la raison éternelle, pour y trouver cet appui fixe que les objets matériels sont incapables de lui présenter; pour obtenir ce complément d'existence morale qu'il chercherait vainement dans les plaisirs sensuels!

En résumant ces idées sur la nature de l'homme, pourrions-nous désormais l'abaisser à ce niveau dégradant vers lequel des écrivains, qui se décoraient du beau titre de philosophes, n'ont pas craint de le faire descendre? dirons-nous avec eux: « l'homme est le premier des animaux, l'homme est un animal essentiellement philosophique; l'homme est une masse organisée, sensible, qui reçoit l'esprit de tout ce qui l'environne et de ses besoins? » Non, Messieurs, nous donnerons la préférence et vous la donnerez avec nous à ces définitions plus dignes de leur objet: « l'homme est une âme raisonnable qui exerce ses facultés par des organes terrestres et mortels, l'homme est une intelligence servie par des organes. »

Si nous avions besoin d'autres faits pour nous affermir dans cette croyance, nous pourrions nous demander quelles seraient les conséquences naturelles du système opposé à celui que nous venons d'établir? quelles seraient ces conséquences, Messieurs?.... l'abrutissement de l'homme, son abandon sans réserve aux plaisirs sensuels, son éloignement pour la science, pour tout ce

Digitized by Google

qui tend à la propager. C'est alors que nous verrions le désespoir substitué à l'espérance, l'infortune au bonheur, la mort à la vie, le néant à l'immortalité!.....

L'homme, étudié comme peuple, nous offre encore des considérations d'un grand intérêt. Nous comprenons, sous le nom de peuple, un ensemble d'hommes réunis dans un même pays, par un intérêt commun et gouvernés par des institutions politiques. C'est assez faire comprendre que nous ne parlons pas ici des hordes sauvages. Pour nous, une société ne mérite le nom de peuple qu'autant qu'elle est garantie par l'intérêt général, par la prépondérance de la force morale sur la force physique, et qu'elle offre, au moins, un premier dégré de civilisation.

Dans cette réunion d'individualités peuvent s'établir l'une ou l'autre des trois conditions principales qui renferment les éléments essentiels de toutes les institutions politiques. Les volontés particulières dont un peuple se compose, tantôt convergent spontanément vers la réalisation d'une pensée commune; tantôt divergent sur plusieurs points et vont se concentrer dans l'expression d'un certain nombre d'idées spéciales et différentes; tantôt enfin se courbent, avec plus ou moins de résistance et de réaction, sous le joug d'une volonté dominante. C'est à ces trois conditions fondamentales, si diversement considérées, que l'on a donné les noms de démocratie, de représentation législative et de monarchie absolue; toutes les formes gouvernementales, quelles que soient leurs modifications, se rattachent nécessairement soit à l'une de ces conditions, soit aux combinaisons diverses qu'elles peuvent offrir.

Dans cette même réunion d'individualités peuvent également s'établir l'une ou l'autre des trois conditions principales qui renferment les éléments essentiels de toutes les institutions religieuses. Les croyances particulières d'un peuple se réunissent et se résument dans

Digitized by Google

un culte tantôt borné à des objets matériels, tantôt élevé à des êtres d'une sphère surnaturelle, et plus ou moins diversifiés, tantôt enfin porté jusqu'à la hauteur de l'unité primordiale, de la raison éternelle. Ces trois conditions fondamentales, si différemment appréciées, ont reçu les noms d'idolâtrie, de polythéisme, et de théisme. Toutes les formes religieuses, quelles que soient leurs variétés, se rapportent nécessairement, soit à l'une de ces conditions, soit aux combinaisons différentes qu'elles peuvent présenter.

Quelques philosophes rêveurs ont vainement prétendu que l'homme était constitué pour l'état sauvage et pour l'isolement. Il suffit de considérer sa faiblesse native, les besoins de son cœur, les impulsions de son génie, pour sentir aussitôt qu'il fut naturellement destiné à la sociabilité.

A l'état de peuple qui nous paraît une conséquence de ses dispositions et de ses intérêts, il offre nécessairement des institutions politiques et religieuses formant l'âme du corps social, et produisant, sur les mœurs et le bonheur des individus, les influences profondes qui nous restent maintenant à considérer.

3e ÉTUDE DES RAPPORTS DE L'HOMME AVEC L'UNIVERS.

Après avoir étudié l'univers dans ses caractères fondamentaux, l'homme dans sa nature et dans ses besoins, considérons l'organisation et l'intelligence humaines exerçant, dans ce domaine mystérieux et sans limites, les facultés qui lui sont départies, avec ces résultats si différents : peine, plaisir, maladie, santé, infortune, bonheur. Qu'il nous soit permis, dans l'examen de cette grande question, qui comprend à la fois notre passé, notre présent et notre avenir, de remonter à l'origine des choses, d'interroger avec vous les faits pri-

Digitized by Google

mitifs sur la nature desquels reposent nos plus grands et nos plus chers intérêts.

Impatient de briser les liens matériels qui l'enchaînent si péniblement à la terre, l'homme tend incessamment à s'élever dans cette sphère immense de relations inconnues à toutes les autres diversités de la création. Désormais en mesure de satisfaire aux besoins ardents de son cœur, aux sublimes inspirations de son génie, cet homme va se mettre en rapport avec tous les objets de l'univers. Non seulement il va toucher ceux que sa main peut saisir ; mais encore, il va poursuivre de ses investigations tous ceux que son œil peut atteindre dans l'immensité. Que dis-je, l'immensité n'opposera point à son âme les bornes du fini ; cette âme est immatérielle et dès-lors pourra comprendre tous les phénomènes intellectuels de son incommensurable domaine ; s'élever jusqu'à son auteur ; jusqu'à l'unité primitive, à la raison éternelle. Suivons l'homme dans tous ces rapports ; notre objet est de les bien comprendre, et de leur imprimer la direction la plus certaine pour arriver au bonheur.

Influence des rapports de l'homme avec l'unité primitive. L'homme reçut en partage la raison, l'instinct, la volonté. Son existence toute entière va se consumer dans cette lutte incessante qui s'établit au sortir de l'enfance, entre l'instinct et la raison, avec des résultats différents suivant la prédominence actuelle de l'une ou l'autre de ces puissances rivales. Dans l'adolescence, prédominence de l'instinct ; dans l'âge véril, équilibre entre la raison et l'instinct ; dans la vieillesse, prédominence de la raison. Telle est ordinairement dans l'état de nature l'influence proportionnelle de ces deux éléments de notre activité morale. Trop développée, cette activité paraît morbide et destructive ; la vie, comme l'a dit un philosophe, devient une maladie morale pour tous les êtres qui sentent et qui pensent trop vivement. Mal dirigée, cette activité conduit l'homme à sa perte

Digitized by Google

en lui faisant traverser un abîme de chagrins et d'ennuis qui ne peuvent avoir d'autre terme que les regrets et le désespoir !... Déjà, Messieurs, nous sentons ici la nécessité de modifier la nature par l'éducation, d'appuyer la raison humaine sur la raison divine.

Dans un sujet de cette importance et qui nous touche d'aussi près, lors que les faits sont à notre disposition, lorsque notre intelligence nous dirige, lorsque la raison nous éclaire pour les apprécier et les ériger en lois, irons-nous demander à la science des préceptes et des enseignements ? Ouvrirons-nous les annales de l'esprit humain, pour nous égarer avec lui dans le dédale affligeant des systèmes et des vaines théories, lors que nous pouvons trouver la vérité en lisant dans notre cœur, dans notre conscience ?

Ici, Messieurs, j'en appelle à vos souvenirs, à votre sens intime. Dans le cours de son existence morale, chacun de vous n'a-t-il pas distingué des temps essentiellement différents, des modifications profondes et variées dans tout son être ? Des temps d'insouciance, de tiédeur, d'indifférence, où toutes les relations se trouvaient comme suspendues, où cette existence morale vide, sans attrait et sans fruit, portait au découragement, au dégoût de la vie ! Des temps de vertige et d'aberration, où la plus fâcheuse activité se consumait dans l'accomplissement d'actions mauvaises, repoussées par la conscience, laissant dans l'âme cette angoisse morale, cette profonde amertume, élément le plus inévitable et le plus certain du malheur !... Des temps de lucidité, d'élévation mentale, de facilité, de spontanéité dans l'action de produire ; de produire dans l'ordre du bien, de la vérité ; des temps d'expansion mentale, où le cœur cherche les occasions de s'épancher dans l'accomplissement d'une bonne action ; où l'âme en paix, inaccessible aux ennuis de la vie, trouve en soi le complément de

Digitized by Google

satisfaction intérieure qui seule peut constituer le véritable bonheur.

Voilà les faits, Messieurs, les faits tels que nous pouvons tous les sentir et les comprendre. Est-il donc si difficile d'en trouver l'explication? C'est à votre conscience que nous laisserons encore le soin de la donner.

Dès l'instant où vous réfléchirez sur ces faits, vous comprendrez avec nous que le premier temps de l'existence morale dont nous venons d'esquisser les principaux traits répond à l'oubli de l'unité primitive, à l'attention qui s'énerve et s'absorbe dans le culte exclusif des diversités temporaires. Que le second temps coïncide avec la répulsion de la raison divine par l'orgueil dont l'obstination s'attache à suivre abusivement les conseils si souvent mensongers de la raison humaine. Que le troisième enfin dérive naturellement de l'élévation de notre âme vers son auteur; de sa communication intime avec la vérité absolue; de cette confiance, de cette condescendance de l'âme qui, sans aliéner son libre arbitre, s'abandonne avec sécurité aux inspirations de la sagesse éternelle, comme un ami cède à l'influence de son ami, tout en conservant le mérite et l'indépendance de son action.

Comprenons bien ces idées, Messieurs, gravons-les profondément dans le cœur des peuples; revenons-y souvent dans les embarras, dans les difficultés de la vie; nous ne le ferons jamais sans fruit. Ici, Messieurs, nous ne craignons pas d'énoncer un axiôme impérissable, car il est établi sur l'éternelle vérité : le jour où ces principes envahiront toutes les intelligences, animeront tous les cœurs, ce jour là commencera pour l'humanité une ère nouvelle, une ère de régénération et de progrès vers la paix générale, vers le bonheur parfait!

Influence des rapports de l'homme avec les diversités temporaires. La première de ces actions principales qui s'offre à notre observation est celle des climats. Atta-

Digitized by Google

ché au sol par ses conditions matérielles, soumis à toutes les influences de la chaleur, du froid, de la sécheresse, de l'humidité, des dispositions électriques, de la composition atmosphérique, des aliments, des eaux, des lieux, par les lois même de son organisation et de sa vitalité, l'homme ne saurait échapper aux profondes modifications que des agents aussi puissants, aussi nombreux, déterminent incessamment dans sa nature primitive. Sans admettre ces influences comme la cause exclusive des variétés du genre humain, nous reconnaissons la part qu'elles ont du prendre dans l'établissement et la conservation de ces variétés.

Pour esquisser à grands traits le tableau des climats, nous devons éviter les détails minutieux qui nuiraient à l'intelligence de l'ensemble, et ne pas nous occuper ici des localités.

Climat, κλιμαξ, signifie géographiquement dégré de latitude ; hygiéniquement, zône, division du globe terrestre caractérisée surtout par une température propre qui sert à la distinguer des autres.

Les conditions de chaleur et de lumière doivent avant tout servir à diversifier les climats; toutefois il ne faut pas les considérer comme les seules influences capables de changer profondément la nature de l'homme ; il faut noter au même titre les conditions des terrains, des eaux, des vents, les qualités hygrométriques, électriques et miasmatiques de l'atmosphère ; celles des produits de la végétation, des animaux qui modifient le régime alimentaire et la satisfaction des autres besoins physiques.

Pour conserver, à ces grandes modifications, les traits fondamentaux qui les distinguent, nous devons simplifier la division des climats. En partant de cette idée, nous les réduirons à trois principaux. Climats : chaud, froid, tempéré. Leurs divisions peuvent aisément s'effectuer sur le globe terrestre au moyen des cercles parallèles à

Digitized by Google

l'équateur. Ainsi, les climats seront, pour nous, des sections de la sphère établies entre l'équateur et les pôles. La température marquera surtout leurs différences par le degré d'obliquité des rayons du soleil, obliquité progressive en raison de la déclinaison croissante des régions équatoriales vers les régions polaires.

Le climat chaud, compris entre l'équateur et le trentième degré de latitude, sous la dénomination de zône torride, embrasse une grande partie de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie. Sa température ordinaire est de 24 à 25 degrés. La lumière s'y montre plus abondante et plus forte que dans les autres climats, l'air y tient en dissolution une quantité si considérable d'eau qu'elle y tombe, année commune, jusqu'à la hauteur de 70 pouces. L'équilibre électrique facilement détruit par les conditions de l'atmosphère, s'y rétablit par des orages terribles et fréquents. Des vents réguliers et continus, ordinairement dirigés de l'Est à l'Ouest, y diminuent la chaleur qui, sans eux, deviendrait insupportable, et dissipent les émanations miasmatiques dont les influences délétères auraient bientôt moissonné tous les habitants; des vents irréguliers, et souvent destructeurs dans leurs déchaînements, s'y font quelquefois sentir, tel est surtout le redoutable hannattan qui soulève des mers de sable dans les déserts de l'Afrique. Dans ce climat, les jours sont à peu près constamment égaux aux nuits. La végétation y fait des prodiges, y développe une grande quantité de substances aromatiques et de poisons violents. Les quadrupèdes y sont nombreux, grands et féroces; les oiseaux s'y font remarquer par les plus brillantes couleurs, et les reptiles y portent des venins très-meurtriers.

Au milieu de ces puissantes conditions, l'homme éprouve nécessairement des modifications profondes et remarquables par leur uniformité : la taille s'élève peu, le tempérament y devient bilieux, souvent mélanco-

Digitized by Google

lique ; la force musculaire est moins développée que dans les autres climats, comme l'ont démontré les expériences faites avec le dynamomètre ; la constitution physique est bientôt flétrie par le développement excessif et les abus de l'excitabilité nerveuse. La caducité semble toujours y devancer le nombre des années, et les exemples de longévité ne s'y rencontrent qu'à titre de faits exceptionnels. Les mœurs y sont relâchées, les habitudes molles, paresseuses, les passions violentes concentrées ou terribles dans leurs explosions ; la vie contemplative et les idées religieuses, tournées vers le fanatisme ; c'est dans ce climat surtout que l'on observe un grand nombre de solitaires extatiques ; c'est là particulièrement que l'on trouve des Ermites, des Fakirs, des Marabous, des Bonzes, des Brames et des Derviches. Le caractère est ordinairement timide, lâche, superstitieux ; de là, ces croyances bizarres et ridicules, ces invasions si faciles, et cette apparente docilité à se courber honteusement sous le joug d'un gouvernement despotique. Les sciences, les arts sont peu cultivés, et l'esprit humain semble demeurer stationnaire dans ces brûlantes contrées. Il est aisé de comprendre que ces régions ne sont pas naturellement favorables au développement du bonheur des peuples, et de sentir en même temps ce que l'hygiène publique aurait à faire pour amener ces derniers à de meilleures conditions physiques et morales.

Le climat froid, que nous rapprochons du précédent pour mieux faire sentir les contrastes, est renfermé entre le 55° degré de latitude et les pôles, sous le nom de zône glaciale. Il comprend le nord de la Suède, la Nouvelle Zemble, le Spitzberg, la Sibérie, le Kamtschatka, l'Islande, le Groënland, la baie d'Hudson et les contrées peu connues du nord de l'Amérique. Le froid peut y descendre jusqu'à 72 degrés, la chaleur y devient quelquefois momentanément aussi forte qu'aux tropiques, la lu-

Digitized by Google

mière est faible et diffuse, les phénomènes électriques peu marqués, les aurores boréales fréquentes, l'air sec et vif, les pluies n'y donnent que 18 pouces d'eau chaque année, les jours et les nuits s'y trouvent de six mois ; ces dernières sont diminuées par le crépuscule, par la présence de la lune et des étoiles, qui brillent d'un éclat particulier dans ces climats, en raison de la grande pureté de l'atmosphère. Les vents généraux les plus habituels y soufflent du nord au sud et du sud au nord ; la végétation est pauvre, les animaux rares se réduisent par degrès au Renne pour seul habitant de ces tristes lieux, où des neiges et des glaces éternelles s'opposent à la végétation et même aux progrès de la culture.

Soumis à ces pénibles conditions, l'homme se trouve modifié d'une manière presque toujours défavorable ; sa taille reste souvent au-dessous de la moyenne, avec les caractères d'un développement incomplet ; il passe rapidement de l'enfance à la caducité. Dans la nécessité de se livrer à des exercices continuels pour se garantir des influences destructives du froid, pour se procurer, par la chasse et par la pêche, des alimens que le sol est incapable de lui fournir, il arrive au tempéramment musculaire à l'exclusion de l'excitabilité nerveuse, du développement des facultés intellectuelles, toujours très bornées chez ces peuples. Il suffit pour le démontrer de citer les Lapons, les Groënlandais, les Samoyèdes, les Zembliens, les Ostiaques et les Esquimaux. Les habitudes y sont grossières, les passions brutales, instinctives ; l'esprit obtus, le caractère indépendant, réfractaire à la civilisation. Toutefois les améliorations ne sont pas impossibles, même dans ces regions si peu disposées au progrès. C'est à l'hygiène publique, soutenue par le puissant concours de la philantropie, qu'il appartient de les effectuer.

Le climat tempéré, qui s'étend depuis le 30° jusqu'au 55° degré de latitude, sous le titre de zône temperée,

Digitized by Google

comprend, pour l'hémisphère austral, le Cap de Bonne-Espérance, la terre de Diémen, le Chili, la Nouvelle-Zélande, etc. Pour le boréal, presque toute l'Europe, la haute Asie, la Tartarie, le Thibet, une partie de la Chine, le Japon, l'Amérique septentrionale, etc. Sa température varie de 15 degrès au-dessous de zero jusqu'à 30 au-dessus. La lumière et l'électricité s'y trouvent en proportions moyennes ; l'atmosphère y paraît tantôt pure, tantôt brumeuse ou nébuleuse. Il n'y tombe que 20 pouces d'eau chaque année. Les jours et les nuits y sont égaux, seulement aux équinoxes de printemps et d'automne ; dans les autres périodes, ils prennent alternativement une prédominance relative. Les quatre saisons : printemps, été, automne, hiver, s'y caractérisent de manière à ne pouvoir plus être confondues. Les vents généraux les plus ordinaires viennent de l'ouest ; des vents irréguliers s'y manifestent souvent, plusieurs même ont pris un caractère particulier par leurs effets : tels sont le sirocco d'Italie, le solano d'Espagne. Du reste, très-variés dans leurs effets, relatifs à la chaleur, à la sécheresse, au froid, à l'humidité de l'atmosphère. Le sol, naturellement fertile, est encore susceptible de s'améliorer beaucoup par la culture ; la végétation s'y montre abondante et surtout diversifiée. Les animaux, très-nombreux et très-variés, y deviennent susceptibles d'éducation et de concours aux travaux domestiques.

Sous l'influence de ces heureuses conditions également étrangères à tous les extrêmes, l'homme éprouve des modifications avantageuses, lorsqu'elles sont convenablement dirigées. La taille y peut offrir toutes les mesures connues ; elle est en général au-dessus de la moyenne, et présente les exemples les plus fréquents d'une grande élévation; la constitution est ordinairement belle, saine ; les tempéraments, très-diversifiés, avec prédominance du sanguin dans le centre, du lymphatique au nord et du bilieux au midi. Le caractère est mobile,

Digitized by Google

entreprenant, courageux ; le cœur susceptible des épanchemens les plus vrais et du plus généreux dévouement. L'esprit est vif, brillant, avec un mélange de profondeur et de légèreté, variable suivant les régions et les habitudes ; le génie surtout paraît naturalisé dans cet heureux climat. Les passions y sont fougueuses, mais sans brutalité ; les mœurs douces, la civilisation facile et rapide ; les modes, les coutumes et même les institutions remarquables par leur instabilité. Patrie des sciences et des arts, ces régions privilégiées manifestent constamment leurs aptitudes pour toutes les formes libérales, et leurs antipathies pour la servitude et le despotisme. C'est de ce point central du monde intellectuel que sont parties et que partiront, dans tous les temps, les lumières qui peuvent éclairer, et les enseignements qui doivent moraliser l'univers.

Pour être heureux dans ce climat, l'homme a donc toujours deux moyens puissants à sa disposition, le savoir et le vouloir. Cette conséquence nous conduit tout naturellement à rechercher quelles sont les influences de la civilisation des institutions politiques et religieuses, des sciences et des arts sur les mœurs et le bonheur des nations.

A notre sens, la civilisation est le progrès de la force morale sur la force physique, de la raison sur les passions, des principes fondamentaux sur les choses de fait; et lorsqu'elle s'élève à l'établissement d'un état social, l'institution d'une puissance publique plus forte que la puissance des individus.

La civilisation bien comprise, bien dirigée, conduit donc l'homme au perfectionnement de son être. Une belle constitution physique, un cœur pur, une âme fortement trempée, un génie qui s'agrandit et s'élève par ses propres inspirations, un caractère qui se polit et se façonne pour le commerce habituel de la vie, qui se forme à la philantropie, à la vertu par le précepte et par l'exemple, des

Digitized by Google

mœurs qui s'adoucissent et s'épurent, un bonheur d'autant plus parfait et plus inaltérable qu'il est moral, intellectuel, solidement établi sur la vérité, sur la raison, tels sont, Messieurs, les résultats merveilleux de cet immense progrès.

Qu'une philosophie chagrine et maladive ne vienne donc plus attaquer les avantages de la civilisation et des lumières avec l'arme du talent et du paradoxe. Qu'elle apprenne au contraire à mieux distinguer le vrai du faux, l'usage de l'abus !...

Sans doute l'esprit humain peut s'égarer, sans doute il s'égare trop souvent dans cette voie d'amélioration. C'est alors qu'il prend l'apparence pour la réalité, le gigantesque pour le grand, le clinquant pour l'or, l'erreur pour la vérité. C'est alors que l'orgueil se constitue roi d'un peuple, que le luxe avec toutes ses formes devient le digne ministre d'un tel souverain; c'est alors que la somme des besoins factices dépasse bientôt la somme des ressources naturelles et positives ; et, par une conséquence nécessaire, le cœur se refroidit, l'âme se déprave et se resserre; l'astuce, l'intrigue prennent la place de la loyauté ; l'égoïsme, celle de l'intérêt général ; dès-lors, avec le courage, la grandeur d'âme, la moralité, la vertu, s'évanouissent les bienfaits de la civilisation, et l'édifice social ébranlé dans ses fondements chancèle et croule de toutes parts !... Telle est, Messieurs, la cause ordinaire, pour ne pas dire la cause exclusive de la décadence des nations. Quel enseignement pour les peuples !... quel enseignement pour les rois !...

Dès l'instant où l'homme s'unit à ses semblables pour vivre avec eux dans une communauté d'affections et d'intérêts, il sent naître dans son cœur et dans son esprit le besoin de former alliance avec l'unité primitive dont il émane, avec la diversité temporaire dont il fait partie. De là, cette origine toute naturelle des institutions religieuses et politiques. Pourquoi faut-il que ces institutions

Digitized by Google

qui devraient former, d'une part, le véritable moyen de communication de l'homme à la divinité, de l'autre, le lien unissant l'homme à l'homme, pour faire, du genre humain, une seule et même famille, pourquoi faut-il que ces institutions deviennent si souvent des moyens qui éloignent la diversité temporaire de l'unité primitive; des élémens de désunion, de haine entre les individus; de dissentions, de guerres sanglantes, interminables entre les nations? Pourquoi, Messieurs? Parce que la raison humaine, dans son fol orgueil, veut à tout prix s'affranchir des salutaires inspirations de la raison éternelle; parce que le cœur de l'homme, se renfermant toujours dans l'étroite circonscription de l'égoïsme, ne sait jamais placer l'intérêt particulier dans l'intérêt général; parce que l'esprit de l'homme, dans sa turbulente inquiétude, emploie tous ses efforts à ruiner les réalités du présent pour y substituer les chimères de l'avenir? Gardons-nous donc enfin, Messieurs, de ce déplorable système de toujours détruire pour édifier toujours! C'est un système funeste à tous, un système de perturbation générale, qui ne laissera jamais ni paix, ni stabilité, ni bonheur aux nations!...

Après avoir assuré ses moyens d'existence et de conservation, l'homme, entraîné par un penchant irrésistible, s'arrête à la contemplation de la nature. Frappé de l'étonnant spectacle qui vient s'offrir à ses yeux, il sent toute son incapacité pour produire et pour entretenir d'aussi merveilleux résultats. D'abord il s'abandonne à l'admiration; bientôt l'admiration le conduit insensiblement au culte; une religion s'établit pour lui!...

Trois objets essentiellement différents viennent s'offrir à sa vénération. Il adopte l'un ou l'autre, suivant la direction de ses idées et le caractère de ses mœurs.

Lorsqu'il s'arrête aux objets matériels de ses jouissances physiques, nous le voyons les ériger en divinités et s'abaisser lui-même jusqu'à leur adoration. Dans cette

Digitized by Google

idolatrie le cœur se rétrécit avec les objets de son culte ; l'esprit languit sans développement et sans clarté. Dans ses préoccupations puériles et superstitieuses, l'idée de la mort, d'une mort avec laquelle tout finit, le courbe incessamment sous le joug d'une terreur profonde qui ne permet aucune expansion à son intelligence et n'offre aucun encouragement à sa vertu. Avec de semblables croyances, quelle force morale pourra présenter un peuple ? quelle impulsion communiquera-t-il aux sciences et aux arts ? où seront ses garanties de bonheur et d'avenir ? L'histoire s'est chargée de répondre !...

Lorsque, s'élevant dans une sphère supérieure à celle de la matière inerte, son culte s'adresse à des êtres surnaturels, son imagination forme bientôt un olympe qu'elle peuple à son gré des divinités les plus étrangement diversifiées. Les vices comme les vertus, les passions les plus dégradées comme les passions les plus nobles, l'idiotisme comme le génie, tout a son dieu dans cette bizarre institution. Sous l'influence d'un polythéisme aussi extravagant, quel avenir, quel bonheur garantirez-vous à l'homme ? qu'attendrez-vous de la moralité d'un peuple qui fléchit un genou suppliant devant les images de Tisiphone et de Bacchus ; d'un peuple dont le culte est manifesté par des libations, des saturnales et des orgies? Ouvrez, Messieurs, les annales des temps, vous y trouverez encore la réponse !.....

Lorsqu'abandonnant ces vaines illusions des sens et de l'esprit, sa raison s'élève à la raison éternelle, à l'unité primitive, l'homme comprend alors sa véritable dignité ; l'homme sent tout son être se perfectionner et grandir, par la nécessité de grandir et de se perfectionner pour un culte dont l'objet est la perfection et la grandeur même! Dans ce théisme imposant et consolant tout à la fois, la vertu, la vérité seules trouvent des encouragements ; le bonheur s'appuie sur une base indestructible, et le présent n'est plus sans avenir! Ici les croyances, les démonstrations

Digitized by Google

du culte se diversifient. Il n'appartient pas à notre sujet de suivre ces institutions religieuses dans leurs modifications secondaires ; il n'entre pas dans nos intentions d'aborder, sans nécessité, des questions irritables où chacun aurait le droit de conserver et de soutenir ses convictions personnelles. Toutefois, si nous demandions à l'histoire à quelle institution devons-nous l'affranchissement de la pensée, la civilisation, la moralisation de l'univers, l'abolition de l'esclavage, la conquête heureuse de cette liberté dont nous éprouvons tous le besoin au fond du cœur ; ce livre admirable que l'intelligence humaine attaquerait vainement, parce que l'intelligence humaine seule était incapable de le produire, ce code sacré qui résume à la fois toute la philosophie, toute la morale, dans cette expression si simple, si touchante et si naturelle de nos rapports avec l'unité primitive, avec la diversité temporaire : honore Dieu, aime ton prochain comme toi-même ! nous savons tous quelle serait la réponse de l'histoire !

Possesseur d'un culte qui le met en rapport avec l'objet de ses croyances, l'homme a besoin d'établir des principes, de sanctionner des lois qui réglent, garantissent les intérêts généraux et particuliers. Trois modes fondamentaux peuvent également servir de base à ces institutions. Suivons encore ici l'ordre naturel des faits.

Pour les peuples, la vertu vaut mieux que l'innocence. La vertu présente, en effet, un instrument de défense et de conservation. L'innocence n'est qu'un état, bien avantageux sans doute, mais un état que les circonstances peuvent modifier ou changer même entièrement. Un peuple, avec des institutions mâles et fortes, avec des principes de vertu solidement établis, est bien plus certain de son bonheur et de son avenir, qu'un peuple dans sa naïve inexpérience, abandonné aux seules impulsions de la nature primitive. Suivons l'esprit humain dans l'établissement de ses institutions politiques.

Digitized by Google

L'homme est persuadé par les idées, gouverné par les lois, subjugué par la force matérielle. Dans la première de ces conditions, il agit sans arrière-pensée, avec un esprit de coopération et de concours ; dans la seconde, il marche entre les intérêts particuliers et les intérêts généraux, il raisonne et fait de l'opposition ; dans la troisième, il n'a plus d'autre intérêt que l'intérêt personnel, son action s'isole dans l'étroite circonscription de l'égoïsme, sa tendance est la révolte et le renversement d'une puissance qui le subjugue et l'opprime. Tels sont les trois caractères fondamentaux de toutes les institutions politiques, répondant aux trois gouvernements : libre, représentatif, absolu.

Dans le gouvernement absolu, le cœur est froid, le génie sans inspiration, la volonté courbée sous un joug plus ou moins pénible, toutes les facultés sont comprimées dans leurs moyens d'expression ; le physique s'énerve et s'abâtardit, les tempéraments lymphatique et mélancolique prédominent ; le caractère se décourage et s'affaiblit ; la moralité s'altère, les vices n'ayant alors d'autre frein que celui de la crainte. L'homme ne trouvant autour de lui que des rapports insuffisants aux besoins de son âme, s'abandonne bien souvent à toutes les rêveries de l'idéalisme et de la comtemplation. La pensée de l'infini dominant presque toujours dans l'absolutisme abusif, conduit à des travaux gigantesques, souvent sans autre satisfaction que celle d'une orgueilleuse volonté. Les fameuses pyramides de *Gersey* auraient-elles jamais été bâties sur le sol de l'indépendance et de la liberté ? Dans le gouvernement représentatif, l'intérêt public et particulier peuvent être garantis par le balancement du pouvoir. Ici, comme partout ailleurs, l'équilibre est difficile à maintenir, les intérêts ne sont alors ni parfaitement généraux ni complétement particuliers. L'opposition se trouve à l'ordre du jour ; la carrière est ouverte aux ambitions qui s'agitent, se pressent et se

Digitized by Google

heurtent dans tous les sens : aussi les tempéraments qui prédominent sont le bilieux et le nerveux. A côté du besoin de produire, se trouve presque toujours la nécessité de faire valoir ses productions pour en assurer le succès. L'esprit s'engage dès-lors, quelquefois à son insu, dans la voie souvent étroite et toujours fausse du népotisme, de l'intrigue et du savoir-faire. Pour compensation à ces inconvénients, les mœurs en général s'épurent ; le caractère s'élève et s'anoblit, la vertu trouve des encouragements, le génie des applications dans les luttes parlementaires. Telle est du moins la règle. Sans doute elle offre des exceptions ; c'est qu'il existe à côté des natures vraiment grandes, comprenant la dignité de l'homme, d'autres natures dégradées et vénales !

Dans le gouvernement libre, et nous le supposons avec ses caractères de perfection, l'intérêt particulier n'existe plus, il est absorbé par l'intérêt général. Le cœur s'abandonne alors à ses épanchements, l'esprit à son activité, le génie à ses sublimes inspirations. C'est alors aussi que brille de tout son éclat cette liberté pure dont le nom seul fait battre les cœurs généreux, cette liberté qui donne de l'impulsion au talent, du mérite à la vertu; cette liberté qui, dans son usage, présente une puissance de conservation et d'avenir, mais qui, dans ses abus, devient un instrument destructeur, dont les funestes atteintes ne respectent pas même la main imprudente qui n'a pas su le manier.

Favorisée dans ses développements, la constitution physique est belle et forte ; le tempérament devient athlétique ou sanguin ; le caractère, fier, courageux, indomptable ; les mœurs, pures ; la vertu, mâle, incorruptible. C'est alors surtout que la force morale, en équilibre avec la force physique, ne reconnaît plus d'obstacles à son pouvoir, opère des merveilles et commande impérieusement l'admiration de l'univers !...

Telles sont, Messieurs, les trois conditions principales

Digitized by Google

autour desquelles viennent se grouper toutes les institutions du même ordre. Nous les avons considérées exclusivement sous le point de vue de l'hygiène publique et de la philosophie. Loin de nous la pensée d'aborder leurs modifications étrangères à notre sujet, et de vous entraîner sur le cratère encore fumant des dissentions politiques. Loin de nous, même la pensée de manifester ici nos préférences, nous sommes trop pénétrés de la vérité d'un grand principe souvent méconnu dans les théories exclusives : Si les nations doivent se plier aux institutions politiques, les institutions politiques à leur tour doivent être appropriées aux besoins des nations.

Dès que ces peuples ont trouvé l'appui nécessaire dans leurs institutions législatives, ils dirigent naturellement leur attention vers la culture des sciences, des lettres et des arts. Cette culture est-elle favorable à l'épuration de leurs mœurs, aux garanties de leur bonheur ?... Messieurs, vous éprouvez sans doute, comme nous, un étonnement bien pénible en voyant l'un de nos plus beaux génies résoudre cette question par la négative !..... Ce qui nous surprend, ce qui nous afflige encore bien davantage, c'est qu'une académie toute entière ait pu se laisser assez subjuguer par les beautés de la forme pour sacrifier la vérité du fond en couronnant un semblable travail !... Du reste, il existe conséquence dans les idées de l'auteur ; celui qui considérait le progrès des sciences et des arts comme un progrès vers le mal, était précisément celui qui faisait l'apologie de l'état sauvage à l'exclusion de la civilisation des peuples !

Prêcher ainsi les avantages de l'ignorance et de la barbarie, les dangers de la civilisation et du progrès des lumières, c'est confondre l'usage avec l'abus, c'est marcher à contresens de l'esprit humain, de la raison, de la vérité, c'est méconnaître les besoins les plus pressants de l'humanité, ceux de l'intelligence !... c'est faire la critique la plus amère de nos efforts commmuns, de la belle

Digitized by Google

et noble institution qui nous rassemble aujourd'hui ; c'est vouloir briser le lien des rapports qui viennent de s'établir entre nous avec des résultats si doux pour le cœur et si fructueux pour l'esprit. Je me rassure, Messieurs, de tels enseignements n'auront pas un écho dans cette enceinte.

Sans doute la culture des lettres, des sciences et des arts offre ses dangers et pour le moral et pour le physique. Embrassée d'une manière abusive, dans cet âge, où l'organisation a besoin de compléter son développement, où les facultés intellectuelles sont encore au-dessous des obligations qu'on leur impose; soutenue à l'exclusion des phénomènes conservateurs de la vie dont elle absorbe tous les instants et tous les moyens, cette culture énerve la constitution, développe des tendances maladives, un tempérament mélancolique, excite l'imagination, en portant quelquefois atteinte au génie ; le feu qu'elle allume est sacré, sans doute, mais incessamment agité par un souffle imprudent, ce feu consume et détruit jusqu'à son propre foyer. Regardez autour de vous, Messieurs, vous reconnaîtrez que nous écrivons de l'histoire ; vous reconnaîtrez, avec nous, que dans l'intérêt même de la culture des sciences, des lettres et des arts, il faut éviter les abus. C'est assez faire comprendre que tous les reproches adressés aux progrès des connaissances humaines ont une fausse portée, puisqu'ils retombent naturellement sur des applications fautives dont ces progrès ne sauraient être comptables.

Ramenée à des applications plus sages, combien la culture des arts, des lettres et des sciences n'offre-t-elle pas d'avantages pour la moralisation, pour le bonheur des peuples! C'est elle qui donne à l'esprit son véritable, son seul aliment ; qui dégage et répand les émanations du génie ; qui porte l'âme à toute sa hauteur en préparant aux cœurs faits pour la comprendre, des jouissances toujours pures, toujours sans remords, des

Digitized by Google

jouissances qu'il chercherait vainement ailleurs. C'est elle qui polit, adoucit les mœurs ; développe, agrandit la force morale, cette force qui, seule aujourd'hui, présente un poids dans la balance des nations !

Telles sont, d'après nous, Messieurs, les modifications générales des influences que les climats, les institutions politiques et religieuses, les sciences et les arts exercent sur le tempérament, le caractère, les mœurs et le bonheur des peuples. Nous déposons ces idées générales dans vos esprits ; disons mieux encore, dans vos cœurs, avec la ferme confiance qu'elles y porteront leurs fruits. Médecin physiologiste, ou si vous l'aimez mieux, observateur de l'humanité, il nous appartenait de vous signaler ses besoins. Esprits éclairés, amis des institutions sages, philantropes dévoués au soulagement de vos semblables, c'est à vous qu'il est réservé de trouver et de mettre en usage les moyens les mieux appropriés à la satisfaction de ces besoins. Vous comprenez trop bien vos obligations, Messieurs, pour ne pas laisser au fond de notre âme la conviction que vous les remplirez dignement ; puissiez-vous penser que nous ne sommes pas restés trop au-dessous de celle que nous nous étions imposée ! Nous devons le dire, mais nous le dirons avec douleur, il existe un obstacle immense aux progrès de ces améliorations, au développement de l'intelligence humaine ! Cet obstacle, Messieurs, c'est la centralisation. On veut coërcer toute la lumière dans un même foyer. On ne sait donc pas qu'elle offusque souvent alors à son origine, et que, dans son émission, elle s'affaiblit aussi en raison du carré de la distance. Si vous ne les connaissiez comme nous, Messieurs, nous exposerions ici les nombreux inconvénients d'un système funeste à tout ce qui porte le nom d'institution et de progrès !...

Vous avez bien apprécié le mal, vous en cherchez le remède, en disant, au programme de vos questions : « Ne conviendrait-il pas d'établir en France un Institut

Digitized by Google

général pour les départements, destiné à leur servir de centre commun, en favorisant entre eux des rapports scientifiques et littéraires? » Déjà vous l'avez appliqué ce remède, il fera bientôt sentir son efficacité : qu'il nous soit permis de rappeler ce que nous avons dit ailleurs à cette occasion : « Les hommes de vérité, de progrès et d'avenir se trouvaient naturellement portés les uns vers les autres par une sympathie fraternelle ; il ne manquait à leur concours si désirable et si fructueux, que l'occasion et les moyens de se réunir ; ces moyens, cette occasion, ont pris naissance dans l'une des plus morales, des plus belles institutions, dans celle des congrès scientifiques. Honneur à l'esprit judicieux qui le premier comprit l'importance de ce besoin, et fit accueillir l'heureuse pensée d'y répondre ! »

C'est ainsi que nous avions apprécié l'esprit d'un collègue dont les relations offrent tant d'aménité. Que dirions-nous donc aujourd'hui de son esprit et de son cœur ?...

Pourrions-nous ne pas associer dans cette pensée celui que nos vœux unanimes ont appelé à diriger ces discussions, et ne pas réclamer, pour nous, une part de cette bienveillance affectueuse qui semble remplir toute son âme ?

Qu'il nous soit permis en terminant, Messieurs, de vous exprimer notre vive gratitude pour l'indulgence avec laquelle vous avez toujours accueilli nos paroles. Qu'il nous soit permis d'espérer, qu'en retour de nos bons sentiments, vous nous conserverez la place que nous ambitionnons dans vos souvenirs.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LA RÉFORME DES JEUNES DÉTENUS,

ADRESSÉ

AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

PAR M. MAUPOINT,

AUMONIER DES PRISONS D'ANGERS.

MESSIEURS,

S'il est vrai que, dans certaines entreprises de bienfaisance de création moderne, d'autres nations aient pris pour elles les honneurs de l'initiative et ne nous aient laissé que le rôle secondaire, quoique non moins honorable au fond, d'imitateurs de ces sortes d'œuvres; du moins, nous est-il doux et consolant de penser qu'une des plus importantes, sans contredit, doit à la France la gloire de son origine. Nous voulons parler de *l'Œuvre des Jeunes Détenus.*

Nos voisins, il est vrai, se sont occupés avant nous de l'amélioration du sort des détenus en général, mais non *du Jeune détenu* en particulier. Née à Paris, en août 1831, grâce au dévouement et à l'habileté de ses fondateurs, la réforme des jeunes détenus y fit en peu de temps de rapides progrès. Bientôt après, Lyon et Bordeaux tentèrent d'imiter la capitale. Les résultats obtenus par ces villes sont imparfaits sans doute, comme tout ce qui commence; le temps et la patience se charge-

Digitized by Google

ront du reste. La mine est ouverte, nous n'en avons encore effleuré que la surface; aux vrais penseurs de la creuser et d'en arracher de vive force les riches trésors que récèle son sein. Il y va de l'assainissement d'une société dans laquelle le crime, pour éclore, n'attend pas la vieillesse, d'une société dont malheureusement la moralité semble aller en sens inverse de ce qu'on est convenu d'appeler, improprement, civilisation. Quoi de plus propre à remuer l'âme, à réveiller l'attention des magistrats, à encourager les bonnes volontés, et à stimuler les nobles efforts du publiciste qui voudra bien consacrer quelques parcelles de son temps à un genre de réflexions pénibles et douloureuses pour le présent, mais pleines de joie et de consolations pour l'avenir ?

Puisque, dans la cause sacrée de l'humanité, chaque homme est soldat, et est appelé à descendre dans l'arène pour en défendre les droits, sans autre mission que celle qui vient du cœur, sans autre titre que celui qui confère naturellement le droit de se dévouer pour ses semblables, et de s'occuper de toutes les bonnes œuvres, j'oserai donc essayer devant vous, Messieurs, quelques timides observations sur la nécessité de *l'OEuvre* dite *des Jeunes détenus* et sur l'organisation qu'il conviendrait de lui donner.

Du reste, je m'estimerai beaucoup trop heureux, si ces observations qui ne sont pas neuves et n'ont pas la prétention de l'être, peuvent un instant fixer l'attention de votre comité, et porter un seul de ses membres à s'occuper activement d'une réforme demandée à grands cris par la société et la religion !

1° La nécessité de cette réforme est urgente. Pour s'en convaincre, il n'est pas besoin de longs raisonnements : il suffit de jeter un coup d'œil sur l'intérieur actuel de nos prisons. Dans quel état, en effet, les jeunes détenus s'y trouvent-ils? Dans le même état que les autres criminels, que les vieux piliers de prisons. La diffé-

Digitized by Google

rence des âges, l'échelle des moralités, la diversité des caractères n'y sont comptés pour rien. Avoir escroqué quelques pièces de monnaie, dérobé un fruit, donné des coups aux passants ou méprisé les corrections paternelles, c'est souvent tout le crime des enfants dont nous parlons; tandis que sur les autres pèsent souvent les plus graves inculpations; sont-ils déclarés infâmes, voleurs de grand chemin, meurtriers, perturbateurs au repos public... n'importe? jeunes et vieux sont réunis sous le même toit, dans la même cour, mangent à la même gamelle, dorment dans la même chambrée; encore si, soit dans l'une soit dans l'autre classe de ces détenus, les condamnés étaient séparés de ceux qui ne sont encore qu'en état de prévention ! mais non : c'est un pêle-mêle qui fait mal à observer. N'est-ce pas là une incroyable anomalie, une des lacunes les plus tristes de notre législation, une des plus importantes questions d'humanité foulée aux pieds?

Qu'arrive-t-il de cette imprudente fusion? des désordres inouis. Ces maisons, qui devraient être des maisons de correction et de repentir, se changent en écoles de débauche, en sentines immondes, où cuvent et bouillonnent tous ces vices hideux qui n'attendent qu'une occasion pour éclater. Tirer auprès des nouveaux venus un infernale gloriole de leur vie passée, en empoisonner le récit de plaisanteries obscènes et d'horribles bons mots, dérouler avec un dégoûtant cynisme les ténébreuses combinaisons dont ils se sont servis, pour arriver à leurs fins, que dis-je? chercher à grossir leurs attentats et à paraître plus coupables qu'ils ne le sont réellement, telle est la journalière occupation de nos licenciés-ès-crimes. Aussi, moins contagieuse est la peste. L'imagination des jeunes s'exalte, s'enflamme; une fois sortie de ses bornes, leur curiosité ne peut plus s'arrêter, les interrogations succèdent aux interrogations.... C'en est fait; ils n'ont que trop bien compris les fatales leçons qui leur ont été pro-

Digitized by Google

diguées par tous leurs sens ; elles se sont inoculées jusqu'au plus intime de leur âme ; l'avenir est plein pour eux de terribles mystères ! les infortunés ! nous les avions vus entrer dans la prison, cachant dans leurs mains la honte qui colorait leurs traits, ils en sortiront l'œil sec, le front d'airain, décidés à marcher sur les traces de ceux qu'ils ont pris pour modèles dans cette prison, peut-être même à les surpasser dans la carrière de l'opprobre et du sang. La légèreté, l'étourderie, l'imprévoyance avaient été les premiers mobiles de leurs premières chûtes ; les secondes seront marquées au coin de la finesse, de la ruse, et des plus noires pensées.

Est-il étonnant, après cela, que les récidives se multiplient dans une effrayante proportion ; que les trois quarts ou au moins que la moitié des libérés rentrent sous les verroux, quelque temps après leur libération ? ce qui nous étonne, c'est qu'il n'y ait pas autant de récidives que de mises en liberté. Telles qu'elles sont actuellement, nos prisons sont des lieux d'apprentissage de toutes les perversités humaines ; si au bout de quelques mois, de quelques semaines de vacance, les libérés ne répondent plus à l'appel de leurs ex-geôliers, n'est-ce pas vu que l'occasion de commettre de nouveaux crimes leur ait manqué, ou qu'ils ont été manqués eux-mêmes par la police ? la logique semblerait le vouloir ainsi.

C'est en partant de cette désolante, mais rigoureuse conclusion, qu'on peut toucher du doigt l'absolue nécessité d'une réforme prompte, rationnelle, énergique, pour les jeunes détenus. Plus ils sont abandonnés, plus ils méritent la pitié. Plus leur âge et leur caractère sont flexibles, plus ils faut tourner vers le bien cette flexibilité et les soustraire au contact d'hommes aussi dépravés et aussi dégradants que le sont ceux qui peuplent habituellement les prisons du royaume.

Cette nécessité une fois reconnue, c'est à l'administration d'élever des maisons pénitentiaires de jeunes dé-

Digitized by Google

tenus, non dans tous les départements à la fois, ce qui serait beaucoup trop dispendieux, mais dans certaines localités centrales, qui sembleraient le plus convenables au but qu'on se proposerait.

D'ailleurs, l'important ici est moins encore de reconnaître la nécessité de *l'œuvre des Jeunes détenus*, que de bien apprécier la nature des ressorts qu'il faudrait mettre en jeu pour procurer à ces établissements une réussite aussi prompte que durable.

Pour mettre plus d'enchaînement dans nos idées, distinguons de suite trois sortes d'organisation qu'il conviendrait de donner à *l'œuvre des Jeunes détenus*, organisation *physique*, organisation *morale*, organisation *personnelle*.

L'organisation *physique* comprend le réglement intérieur des exercices de la maison.

Ici se présentent à nous les réglements *d'Auburn* et de *Philadelphie*; l'un avec ses cellules séparées et son isolement complet; l'autre avec son travail commun, mais avec son silence rigoureux et non interrompu pendant le jour entier.

Lequel de ces deux systèmes appliquer de préférence aux maisons pénitentiaires de jeunes détenus? Quoiqu'appuyé sur des noms justement célèbres, le système de Philadelphie ne nous paraît pas, à nous, avantageusement applicable aux simples prisons, à plus forte raison n'en voulons-nous pas pour les jeunes détenus. L'introduction chez eux de ce mélancolique système serait un vrai meurtre. La solitude est bonne conseillère dans la prospérité, très-mauvaise dans l'adversité.

Quant au système d'*Auburn*, le silence absolu qu'il admet pour base de ses opérations comprimerait maladroitement les rapports sympathiques qui doivent exister parmi des enfants. Vouloir enchaîner leur langue, c'est ridicule, c'est impossible.

Notre idée fondamentale étant que ces maisons doi-

Digitized by Google

vent se regarder, par dessus tout, comme des maisons d'éducation, notre plus vif désir serait que leur règlement ressemblât presqu'en tout point à celui qui règne dans les autres maisons d'éducation, sauf d'indispensables exceptions attachées au titre même de ces établissements pénitentiaires.

Sans doute le travail en commun, pendant le jour, et silencieux autant que possible, ainsi que l'isolement de nuit, forment bien tout le fonds de notre système, mais par les nombreuses modifications qu'il aurait à subir, il ne ressemblerait nullement à celui d'*Auburn*.

Nous trouvons, par exemple, que deux heures au moins de recréation par jour ne sont pas trop pour des enfants. L'arc toujours tendu ne peut servir. L'Hygiène des jeunes détenus s'oppose à ce qu'il ne puissent jamais courir, sauter, se livrer aux bruyantes manœuvres de leur âge. Un travail trop prolongé devient lassitude et dégoût; repris après le repas, ce n'est plus un travail, c'est un besoin; c'est la récréation prolongée, seulement sur un ton plus sérieux.

De plus, il faudrait au jeune détenu deux à trois heures de classes par jour. Dans ces classes, on enseignerait la lecture, l'écriture, le catéchisme surtout. Tous les moyens possibles pour mettre en relief une sage et prudente émulation y seraient employés. Pourquoi n'y verrait-on pas des croix et des places d'honneur? pourquoi pas, à la fin de l'année, une brillante distribution de prix?

Quoi de plus utile encore au pénitencier, qu'une bibliothèque, parfaitement choisie? les jours de dimanche et de fêtes, où tout travail est suspendu, ne rendrait-elle pas à ses lecteurs de signalés services, pourvu, toutefois, que des mains habiles appropriassent les livres au degré de science et de capacité de chaque individu?

Maintenant, ce serait au travail manuel d'absorber le

Digitized by Google

reste de temps laissé libre par les classes et les récréations. Le travail manuel, c'est là toute la richesse, toute la propriété de l'immense majorité du genre humain. C'est l'unique trésor que lui ait ménagé la providence, et, certes, si elle sait le faire valoir, elle verra bientôt qu'elle n'est pas la plus mal partagée. Il est donc essentiel que, de bonne heure, le jeune détenu se pénètre de ces maximes sacrées. « L'homme est né pour travailler, comme l'oiseau pour voler. » Et encore : « Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas. » Non, sûrement, hors de la prison, il ne mangera pas, il ne pourra manger, le pauvre détenu qui ne voudra pas travailler, et alors la nourriture qu'il eût demandée honorablement à la sueur de son front, il sera forcé d'aller la mendier au vol, au brigandage... Le travail, nous semble donc indispensable dans les maisons de jeunes détenus. Nous le regardons comme la première et la dernière condition de leur existence et de leur consolidation.

Nous avons parcouru, dans le plus grand détail, le pénitencier des jeunes détenus de la Gironde, et nous y avons trouvé des ateliers de menuiserie, de charpenterie et de vannerie. La présence d'un étranger peut sans doute stimuler l'activité des travailleurs; toujours est-il que, devant nous, les mains fonctionnaient à merveille. Nous n'avons pas été peu agréablement surpris de les entendre accompagner ce travail du chant des cantiques. Alors, la joie se réflétait sur tous les fronts, et, sans les sentinelles armées qui montaient la garde aux portes des ateliers, l'illusion eût été complète et nous n'eussions pas cru être en semblable lieu.

Dans cette maison, le produit du travail est réparti en trois lots : l'un pour *la masse de réserve* qu'on remet au libéré, lors de sa sortie du pénitencier; l'autre pour la *quotité disponible*, c'est-à-dire pour le denier de poche ; la troisième part est pour la maison. Sur cette troisième part sont payés les chefs d'atelier, qui sont pris au

Digitized by Google

dehors, parcequ'il est d'expérience que les détenus obéissent mieux à un ouvrier en titre, qu'à des chefs choisis parmi les plus habiles d'entr'eux.

Ne croyons pas pourtant que les détenus puissent se livrer tous ensemble aux mêmes exercices. Dans leurs rangs se trouvent des natures humbles, souples, obéissantes; d'autres sont portées à l'insubordination, à la mutinerie, à la révolte. D'autres enfin ne seront ni dociles, ni désobéissantes; sournoises et concentrées en elle-mêmes, elles se laisseront difficilement deviner; ce ne sera qu'à force de ruses et d'adresse qu'on en viendra à bout. De là trois classes de caractères qui demandent trois classes à part : classes de *récompense*, *d'épreuve*, de *punition*, où se répéteront les mêmes travaux, mais séparément. On procéderait au renouvellement des classes chaque fois qu'on le jugerait à propos.

Plusieurs autres réglements partiels complétant ce que nous appelons l'organisation physique, trouveraient ici convenablement leur place. Toutefois, comme ces détails changent avec les localités et les différents administrateurs, laissons-les de côté, pour nous occuper de l'organisation *morale*, beaucoup plus importante que l'organisation physique, ou plutôt sans laquelle l'organisation physique serait comme un corps sans âme.

Par organisation *morale*, nous entendons la mise en œuvre des meilleurs moyens possibles pour arriver à moraliser le jeune détenu.

Nous ne l'avouerons pas sans peine; il est des écrivains, quoique versés sur la matière, qui regardent en pitié le rapprochement de ces deux mots « moraliser un détenu. » D'après eux, « la mission de l'État, n'est pas d'entreprendre l'amélioration morale des condamnés : son activité n'étant dirigée que contre les actions opposées à la loi, il n'a pas à s'occuper des motifs intérieurs de ces actions et la moralité de ces citoyens ne peut jamais être le but de ses efforts; elle peut tout au plus

Digitized by Google

l'intéresser d'une manière négative. « La peine *doit punir*, elle moralisera si elle peut » a dit aussi un célèbre inspecteur des prisons.

La peine doit punir! volontiers, mais quel est le but de la loi en punissant? Punit-elle pour punir? Nous ne pouvons le croire. Qu'elle punisse les incorrigibles, les roués, ceux qui se font un jeu de la punition, qu'elle les punisse sans autre fin que les punir, à la bonne heure; mais il est clair que, dans la punition qu'elle inflige au jeune détenu, elle doit se proposer avant tout son amélioration morale, car sait-on bien ce que c'est qu'un jeune détenu? lui, la plupart du temps, n'a jamais souri aux caresses d'une mère, jamais tressailli aux louanges d'un père, puisque des calculs exacts nous montrent un cinquième de ces enfants orphelins de père et de mère, un quart sans mère, la moitié sans père. S'ils n'ont pas à pleurer sur des tombes, n'ont-ils pas à verser des larmes plus amères sur l'inconduite de leurs parents?

Quelle n'est pas l'influence des parents sur les enfants? L'enfant n'est après tout qu'un automate qui, par simple amusement, singe ce qu'il voit, répète ce qu'il entend. S'il n'entend que des blasphèmes, il blasphémera sans scrupule; s'il ne voit que des fautes, il les prendra innocemment pour des devoirs. Or, la seule éducation qu'il lui soit donné de recevoir, l'éducation de la rue, lui apprendra-t-elle suffisamment ce que c'est que l'âme, la vertu, la conscience et la religion? Quand il aura ses dix ans, il est vrai, la religion cherchera bien à donner une saine direction à son intelligence, mais, hélas! les notions contraires à son saint enseignement n'auront-elles pas déjà prévalu? Le bon grain ne sera-t-il pas étouffé par l'ivraie? A qui la faute? à l'enfant? non; aux parents? oui. Si donc la loi tient à punir, qu'elle punisse les parents, qu'elle les écroue, qu'elle venge la société sur eux. En donnant à leurs enfants la vie du corps, ils leur ont brutalement arraché la vie de l'âme, cette vie sans laquelle on ne sera

Digitized by Google

jamais *un homme*; ils sont homicides en ce sens. Mais l'enfant, le pauvre enfant, que la loi n'aggrave pas son malheur, qu'elle ait pitié de lui, qu'elle n'achève pas de l'abrutir sous le poids des mauvais traitements; quelle se dise : c'est un orphelin, il n'a ni père ni mère, à moi de lui en tenir lieu et non de bourreau... Qu'à cette vivifiante pensée, elle remette son glaive dans le fourreau, prenne l'enfant entre ses bras, et s'intéresse à sa moralité d'une manière positive, très-positive, et non d'une manière négative. C'est ainsi que nous comprenons sa mission toute providentielle; nous ne lui en connaissons pas d'autre.

Cette mission donc, la plus glorieuse de toutes, comment s'y prendra-t-on pour l'accomplir? Est-ce à l'esprit ou au cœur du jeune détenu que nous irons frapper pour le moraliser? à l'esprit?

Qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas l'esprit qui moralise. Partout au tour de nous, nous entendons retentir ces mots : « Aux lumières, aux lumières! ce sont les lumières qui nous manquent. C'est le défaut de lumières qui remplit les prisons. Ouvrons des écoles au peuple, et le peuple s'instruira, et les prisons s'écrouleront d'elles-mêmes. » Mensonge grossier, amère déception que ces paroles. Nos lumières! oui, nous en voulons! nous en voulons pour nous, pour les autres, pour tous, pour les plus pauvres! nous en voulons pour nos jeunes détenus, puisque pour eux nous demandons plusieurs heures de classes par jour! Mais les lumières que nous voulons sont des lumières qui éclairent et non des lumières qui incendient, des lumières qui réforment la conduite et non des lumières qui la détériorent.

Non, non, ce n'est pas l'esprit seul qui moralise! cette opinion trop franche, trop nettement formulée, heurtera peut-être trop de préjugés pour que nous ne la motivions pas. Venons-en donc aux faits.

Quel est le point du royaume le plus cultivé, le plus

Digitized by Google

scintillant de toutes les clartés de la science ? la capitale. Quel est l'autre point du royaume le plus arriéré pour les mœurs, le plus fécond en crimes de tout genre ? encore Paris. Donc ce n'est pas l'esprit qui moralise.

Que de villages, en France, qui n'ont jamais eu et n'auront jamais les honneurs d'un seul point sur la carte géographique ; de villages perdus au sein des forêts, loin de toute grande route, où l'on trouve à grande peine deux ou trois personnes qui sachent signer, combien de ces villages, disons-nous, n'ont pas, parmi les familles qui les habitent, un seul nom que les pères ne puissent citer avec orgueil à leurs enfants, comme modèle de parfaite probité ? Donc ce n'est pas l'esprit qui moralise.

Dans tous les royaumes, la même observation se reproduit. Pas de pays, en Europe, ou l'instruction se soit plus infiltrée dans les masses qu'en Angleterre, et cependant la population criminelle n'y est-elle pas plus nombreuse qu'ailleurs ? Le nombre des jeunes détenus y est de 29 o|o au-dessus de 16 ans. Donc ce n'est pas l'esprit qui moralise.

Depuis quelques temps, l'industrie progresse en Autriche d'une manière étonnante. Eh bien ! des savants ont voulu s'informer par eux-mêmes de la corrélation qui existe, dans les différentes provinces, ou pour mieux dire, dans les différents royaumes de ce vaste empire, entre la somme d'instruction dont elles jouissent et la somme des crimes portés devant les tribunaux. Les deux plateaux de la balance sont loin d'être égaux. La Basse-Autriche est la plus instruite et la plus démoralisée. La plus morale et la moins instruite est la Gallicie qui présente à peine un criminel sur 1,800 habitants. Dira-t-on encore que c'est l'esprit qui moralise ?

Nous n'en finirions pas si nous voulions poursuivre ce parallèle. En ne s'adressant qu'à l'esprit du jeune dé-

Digitized by Google

tenu, il ne saurait donc y avoir de réforme pénitentiaire possible.

Puisqu'il en est ainsi, que volontiers nous cririons à notre tour : au cœur, au cœur ! c'est le cœur qui, de nos jours, est trop négligé et reste trop en arrière de l'esprit ! Ouvrons des écoles aux enfants du peuple, mais que, dans ces écoles, on parle au cœur, au cœur surtout, au cœur toujours, et c'est alors véritablement que nous n'aurons plus besoin de prisons. « C'est du cœur, nous dit l'évangile, que sortent les mauvaises pensées, les homicides, les adultères, les fornications, les vols, les faux témoignages, les blasphèmes et toutes les choses qui souillent l'homme. » Toute la réforme pénitentiaire est dans ces lignes. La chercher ailleurs, après que la sagesse éternelle s'est prononcée, c'est vanité, folie. Puisque le cœur est le grand coupable, c'est le cœur qu'il faut punir. Puisque c'est au cœur qu'est le grand foyer d'infection, c'est le cœur qu'il faut assiéger, cerner de toutes parts, emporter d'assaut, pour le purger ensuite de ses immondices. Tant que la hache ne va pas à la racine de l'arbre, le bûcheron peut bien arracher quelques branches, quelques fruits, mais il n'est pas en son pouvoir d'empêcher l'arbre de pousser et de repousser sans cesse. Or, dans le jeune détenu, la racine productrice des mauvais fruits, des mauvaises habitudes, c'est le cœur. Tant que la hache de la maison pénitentiaire ne l'atteindra pas, ce cœur, tant qu'elle ne taillera pas dans le vif, on réussira, tout au plus, à en extirper quelques vices ; mais bientôt après, ils repousseront plus vivaces que jamais. Avant de purifier le dehors de la coupe, purifions le dedans.

Ces lumières du cœur, si ardentes, si propres à porter le jour jusques dans ses plus obscures sinuosités, qui les communiquera ? Celle à qui il a été donné d'en haut de les communiquer à toute chair, celle qui a nettoyé l'univers des saletés et des orgies du paganisme, celle

Digitized by Google

qui a fait du repentir une seconde innocence, la foi chrétienne. Après avoir réformé le monde, elle peut bien, nous l'espérons, réformer le jeune détenu. Pour lui, ne tient-elle pas en réserve des trésors d'amour ? Chose incroyable ! son divin fondateur a tellement attaché d'importance à cet amour du captif, que, dans toute l'énergie de l'expression, il s'est enchaîné à sa chaîne et a décidé qu'il regarderait comme fait à lui-même tout le bien qu'on rendrait au moindre d'entr'eux : « J'étais captif et vous m'avez visité. » Paroles admirables qui, avant J.-C., ne s'étaient trouvées sur les lèvres d'aucun philosophe, que la terre dût écouter avec un singulier étonnement et qui, bien méditées, suffiraient pour donner une idée de tout ce qu'il y a, dans les entrailles du catholicisme, de chaleur et de vie pour la cause du malheur sous quelque forme qu'elle se présente.

« J'étais captif et vous m'avez visité, » ô ! vous qui vous intéressez avec raison au sort du jeune détenu, qui vous occupez si activement d'adoucir l'amertume de son sort, méditez bien cette courte phrase et vous ne serez pas long-temps à la recherche de l'amélioration morale qu'il conviendrait de donner aux prisons. Laissez, laissez agir la religion dans ces jeunes âmes, dans toute la plénitude de sa puissance et de sa charité. Que son ministre s'introduise souvent auprès de ces enfants ; qu'au milieu des exercices du culte, pour ressusciter en eux leur dignité d'homme et relever leur courage abattu, il commente avec force l'ensemble de nos croyances, puis les grâcieuses et compatissantes allégories de l'évangile qui ont trait à leur position ; qu'ensuite, dans un tribunal autre que celui où ils ont entendu retentir à leurs oreilles la sentence de condamnation, ils aillent recevoir la sentence de grâce qui endormira leurs remords et cicatrisera les blessures cuisantes de l'âme ; qu'on permette, en un mot, à la foi catholique de suivre, auprès du jeune détenu, le cours de ses inspirations cé-

Digitized by Google

lestes, et peu à peu nous la verrons transformer et refondre complètement leurs sentiments et leur conduite.

C'est en suivant ce système d'organisation morale, dans son pénitencier de Bordeaux, que le charitable évêque d'Alger, avant son départ de Bordeaux, n'a pas eu à gémir sur une seule récidive de la part des jeunes détenus qui avaient été confiés à ses mains paternelles et à son héroïque devouement.

Pourquoi, partout ailleurs qu'à Bordeaux, les mêmes causes ne produiraient-elles pas les mêmes effets ?

Passons actuellement à une autre organisation qui assurera le succès des deux autres, c'est-à-dire, à l'organisation *personnelle*.

Cette dernière organisation comprend, comme l'indique son nom, toutes les personnes chargées du gouvernement de la maison.

Indépendamment du directeur et de l'aumônier, la maison se composera d'agents subalternes, dont le choix est très-important à la marche régulière de l'œuvre. Il suffit d'un grain de sable pour arrêter les rouages de la machine la mieux organisée.

Ces subalternes se trouvent-ils facilement ? oui, si on ne tient qu'au nombre, si on ne veut que des hommes à services matériels, qui ne comprennent de leurs charges que les appointements : non, si on désire des gens qui aient foi dans leur mission, des hommes dont le dévouement soit à toute épreuve, qui sachent ce que c'est qu'aimer un jeune détenu et s'en faire aimer.

Inutile donc de dire que nous sommes entièrement de l'avis de ceux qui ne veulent confier qu'à un corps religieux une œuvre aussi importante que celle-là. Qu'on y réfléchisse de sang-froid; où trouver ailleurs plus de zèle que chez eux, plus de détachement du monde, plus d'abnégation de sa propre volonté, plus d'immolation volontaire de tout son être ? La sainteté des devoirs im-

Digitized by Google

posés à l'homme par Dieu, l'utilité du travail, l'excellence de la subordination, qui pourra mieux l'inculquer au jeune détenu ? les habitudes sauvages, indépendantes, hasardeuses, qui les pliera plus promptement aux divers exercices d'une vie calme paisible et disciplinée ? Qu'on crie tant qu'on voudra contre leur habit, c'est cet habit qui inspirera toujours plus de confiance au malheur. Les instincts populaires sont pour lui. Le pénitencier de Lyon en est une preuve vivante. Tenu par les frères de St.-Joseph, il présente au voyageur un coup-d'œil qui le plonge dans l'étonnement et l'admiration.

Entre les détenus et les religieux existe une grande sympathie. Ce ne sont pas des geôliers qu'ils voient en eux, ce sont des amis, des *frères*. Là, point de complots formés dans l'ombre, point de projets d'évasion scellés des plus mystérieux serments, point de ces sourdes machinations qui, au besoin, employeraient pour réussir la massue ou le poignard. L'obéissance y est prompte, parce que le commandement y est doux. Aussi *les frères* ont ils beaucoup plus à recompenser qu'à punir, et si par hasard ils se trouvent forcés à ce dernier cas, la prudence extrême qu'ils apportent au discernement des caractères fait que toujours le châtiment est en harmonie avec la faute et ne produit aucun effet dont on ait à se repentir. Disons-le même à leur honneur : ils en sont venus au point de se faire regretter sincèrement de leurs élèves, et nous nous sommes laissé dire que le jour de leur libération n'était pas pour eux un jour d'aussi grande joie qu'on se le figure. Plusieurs ont été jusqu'à mouiller des larmes de leur reconnaissance les mains de leurs bienfaiteurs. Nous ne savons, en vérité, qui ces larmes honorent le plus, de ceux qui les versent ou de ceux qui les font verser ! La France devrait donc s'estimer heureuse de voir peu à peu ses jeunes détenus confiés à des mains si habiles et

Digitized by Google

si dévouées. Tout ce qu'il y aurait à craindre, c'est que Lyon n'ait pas assez de sujets pour former des colonies; mais si Lyon est trop pauvre pour déverser ses sujets sur d'autres villes, ces mêmes villes ne seraient-elles pas assez riches pour députer à Lyon quelques novices qui reviendraient ensuite implanter dans leurs murs les traditions lyonnaises ? Honneur, honneur mille fois à ceux qui mettraient au jour de semblables vocations !

Le personnel des pénitenciers est completé par les sociétés de patronnage. Rien de plus moral, de plus heureusement inventé que ces sortes de sociétés. Grâce à elles, le jeune détenu, au sortir de la prison, n'est pas jeté nu sur le pavé de la rue, exposé à voir les passants le montrer du doigt, lui enlever la confiance publique dont il a besoin pour vivre, et le stigmatiser d'une flétrissure qui, en lui rappelant ce qu'il a été, lui ferme presque tout retour à la vertu. La société de patronnage, au contraire, efface son passé, prépare son avenir. Parmi les citoyens les plus honorables d'une ville, elle lui choisit un protecteur qui le prend par la main pour le relever de son abjection, l'adopte pour son fils, et, par ses bons exemples ainsi que par ses sages conseils, l'encourage à ne plus regarder en arrière et à marcher d'un pas ferme dans les voies de l'honneur et de la vertu. On s'associe pour étudier, pour commercer, pour se réjouir; on s'associe pour tout, associons-nous désormais pour propager les bons principes dans le cœur de ceux qui les ont perdus ! Dieu et les hommes béniront de semblables associations !

Puissent donc ces pénitenciers tant désirés se multiplier bientôt dans nos principales cités ! Puissent les vœux de tous les honnêtes gens être couronnés de succès ! que la dépense n'effraie pas nos économistes ! l'état recueillera au centuple ce qu'il aura semé. En calculant d'un côté et le temps que chaque membre de la jeune population criminelle est ordinairement destiné à passer

Digitized by Google

en prison, et l'énorme dépense que causent les débats judiciaires et l'entretien des criminels dans la prison; en calculant, d'autre part, le bénéfice net qui résultera du régime de ces sortes de maisons, ne parviendraient-elles à retirer d'une vie coupable que la moitié de ces jeunes et intéressantes créatures, ce bénéfice serait immense. Ainsi, avec ces établissements, nous avons tout à gagner, rien à perdre. Pourrions-nous ne pas les désirer, les aider, les protéger, chacun de tout son pouvoir ?

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

L'HISTOIRE DE BRETAGNE;

PAR M. DUCREST DE VILLENEUVE,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE NANTES, ET DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DES DEUX SÈVRES.

MESSIEURS,

Le savant historien de la conquête de l'Angleterre par les Normands affirme, à la fin de sa onzième lettre sur l'histoire de France (édition de 1827), que Rennes et Nantes n'ont fait partie de la Bretagne que depuis la défaite de l'Empereur Karl-le-Chauve, en 851, par le chef des Bretons, Erispoë. Cette opinion, fondée sur un passage des Annales de St.-Bertin, m'a semblé, par son importance dans notre histoire locale et par son contact avec l'histoire générale du pays, digne d'être discutée d'après les sources originales, et j'ai cru faire œuvre pie d'historien, non pas en m'élevant contre un maître de la science, ce n'est point là mon but, mais en exa-

Digitized by Google

minant avec une impartialité d'autant plus grande une question que M. Augustin Thierry n'a fait, il me semble, que toucher, en passant par l'un de ses points, dans le curieux épisode qu'il a exhumé pour nous, au sein de l'une de ses veilles si chèrement payées, du poème antique et pittoresque d'Ermold Nigellin.

Il est vrai qu'ailleurs, dans le livre 1^er^, p. 44, 3^me^ édition de l'Histoire de la conquête de l'Angleterre, M. Augustin Thierry semble avoir modifié son opinion, en affirmant que des gouvernements francs s'établirent de 508 à 511, dans les villes de Nantes et de Rennes, et que ces villes payèrent le tribut aux rois francs. La limite serait plus étroite ici, puisqu'elle se bornerait à une occupation passagère de trois ans.

Quoiqu'il en soit, examinons, Messieurs ; l'examen consciencieux ne peut être un crime aux yeux de la science. Notre bonne foi obtiendra pardon de l'indulgence même de celui qu'elle contredit.

J'ai mis d'abord, dans le premier plateau de la balance, la grave autorité sur laquelle s'appuie l'auteur de l'épisode sur l'histoire de Bretagne. C'était l'épée de Brennus qu'il s'agissait d'enlever avec de l'or fin. Cet or est-il pur ? vous en jugerez, Messieurs.

On trouve à la page 68, indiquée par M. Augustin Thierry, de la Collection des *Scriptores rerum francicarum*, ce passage des Annales du monastère de Saint Bertin :

« Respogius (Herispogius) Filius Nomenigii ad Ca» rolum veniens, in urbe Andegavorum datis manibus » suscipitur, et tàm regalibus indumentis, quàm paternæ » potestatis ditione donatur, additis insuper ei *Rhedo*» *nibus*, *Namnetis* et Ratense. »

Puis en note au bas de la page :

« Has urbes Nomenoius armis occupârat, et Carolus » ejus filio condonavit quæ ideò ab hoc tempore Bri» tannia pars esse cœpere. Hæc oppida Chlodoveus di-

Digitized by Google

» tioni francicæ adjunxerat, ut observat Pagius ad hanc » annum, num. 8. »

Cette note du savant Dom Bouquet limite la signification générale de la phrase de M. Thierry, dans sa lettre XI, et la réduit à ces termes :

« De Clovis à Charles-le-Chauve, *Rennes* et *Nantes* » cessèrent d'appartenir à la Bretagne, et n'en firent de » nouveau partie qu'après la défaite de Charles par » Erispoë, en 851. »

Nos recherches doivent donc se borner à cet espace de temps qui s'écoule de Clovis à l'empereur Karl, surnommé le Chauve.

Or, voici ce que j'ai trouvé à mettre dans le plateau opposé de la balance :

D'abord Grégoire de Tours, Adrien de Valois, le bénédictin D. Morice et ses excellentes preuves, Dom Bouquet et Daru.

Permettez-moi maintenant de suivre, dans le développement de ces divers témoignages, le récit des faits donnés par l'histoire.

Budic était chef des Bretons, sous le titre de roi, si commun alors, que lui avait transmis Conan Mériadec, lorsqu'une peuplade de Franks vint attaquer les frontières de la Bretagne, vers l'an 490. Clovis n'était point à sa tête ; il était occupé dans une guerre contre les Tongriens, selon Grégoire de Tours. Cette peuplade lutta pendant sept ans contre les Bretons et fut constamment repoussée. Les Franks étant devenus chrétiens, après la bataille de Tolbiac, un traité termina la guerre et réconcilia les deux peuples, qui réglèrent leurs limites, dit un contemporain, Procope, dans un passage cité aux preuves de D. Morice. Il n'est pas probable, comme l'observe le savant bénédictin, que les Bretons vainqueurs se soient reconnus, par ce traité, tributaires des vaincus, ni qu'ils leur aient abandonné deux de leurs villes les plus importantes avec leur territoire. Budic

Digitized by Google

n'eût point été inhumé à Nantes, comme l'affirme D. Morice, s'il n'en eût été possesseur indépendant, depuis l'époque où il l'avait délivrée des barbares qui l'assiégeaient, selon le récit de Grégoire de Tours. Il n'y eût pas fondé l'église de Saint-Cyr, où fut déposé son corps, si les Franks fussent restés maîtres de cette ville, par suite du traité conclu entr'eux et les Bretons.

Quelles furent donc ces limites imposées aux Franks ? Celles, dit l'abbé Gallet, cité aux preuves de D. Morice, celles de l'ancien royaume Armoricain de Conan Mériadec, qui s'étendait depuis le Mont-Jou (Mont-Saint-Michel), jusqu'à Nantes. Les Franks s'établirent en dehors de cette ligne. N'y eut-il pas un roi frank dans le Maine ? Sans doute le voisinage de ce roi barbare dut être souvent funeste aux marches de Bretagne, et les chroniqueurs dévoués aux intérêts franks, auront pris pour une occupation, les invasions momentanées des Franks, ou le seul fait de leur séjour sur la frontière bretonne.

Reprenons le récit des faits :

Budic meurt vers 509 ; son fils Hoël est obligé de se réfugier près d'Artur dans l'île de Bretagne, car une bande de Frisons, alliés des Franks et plus heureux qu'eux, envahit la Bretagne, et s'y maintient sur certains points, conquérante pendant quatre ans. Rennes et Nantes furent alors les premières à passer sous leur pouvoir, mais non sous celui de Clovis absent, et dans l'intérêt duquel il est au moins difficile de croire qu'agissait cette bande aventurière. Hoël revient d'exil avec les troupes auxiliaires d'Artur, et chasse les Frisons, sans condition, sans doute. Le vainqueur n'en fait guères, l'histoire l'eût dit d'ailleurs. Elle se borne à raconter, sous la plume des chroniqueurs, (1) que Clothaire, fils de Clovis, envoya féliciter Hoël et l'inviter de venir le trouver à sa

(1) Ingomar, Chronique des rois bretons armoricains.

Digitized by Google

cour. Le chef breton s'y rendit, et fit alliance avec le chef Frank, sans avouer ni reconnaître aucune dépendance à son égard, sans en être même sollicité par Clothaire, qui n'avait pour but, peut-être, que de se donner un allié puissant et utile à ses projets de conquête du reste des Gaulois, ainsi que le pense D. Morice dans ses preuves. Rennes et Nantes appartinrent donc bien à la Bretagne pendant les 32 ans du règne d'Hoël 1^er^, ou *Rioval*, roi Hoël.

Mais si nous passons au déplorable partage de la Bretagne entre les cinq enfants d'Hoël, dont l'un eut Rennes et l'autre Nantes, nous voyons le chef Frank, Clothaire, saisir l'occasion de se jeter sur la Bretagne, y poursuivre son fils, et s'emparer des pays de *Rennes*, Vannes et *Nantes*, laissant le reste aux princes bretons fugitifs, sous la condition d'hommage.

C'est donc bien Clothaire, et non pas Clovis, qui le premier envahit la Bretagne, et en détacha Rennes et Nantes, afin d'en faire sous ses gouverneurs des sentinelles qui surveilleraient le reste du pays.

Chilpéric, ayant eu dans son partage la conquête bretonne de Clothaire, Guérech ou *Waroch*, comte de Vannes, entreprit de la lui disputer. Ouvrons ici Grégoire de Tours, aux livres 5, 8, 9 et 10, il nous dira les succès comme les revers du chef breton, qui prouve du moins que ses droits à la possession de Rennes et de Nantes étaient égaux à ceux du conquérant, et qu'il ne faisait que réclamer des droits de conquête un peu plus anciens.

578.— Guérech, sommé par Chilpéric de reconnaître la suzeraineté des Franks et de leur payer tribut, défait leur armée près de la Vilaine où elle était venue camper, puis se hâta, trois jours après, de faire la paix avec ceux qu'il avait vaincus, se soumettant, non pas sans arrière-pensée, à la domination qu'il voulait repousser.

Digitized by Google

579.— En effet, l'année suivante, il entre dans le pays de Rennes, y met tout à feu et à sang, fait des prisonniers, enlève un riche butin, et regagne son comté de Vannes, sans que personne s'oppose à sa retraite ni songe à l'attaquer.

586. — Sept ans après, Clothaire II, fils de Chilpéric, ou plutôt son tuteur et oncle Gontran, roi d'Orléans, veut soumettre les Bretons, restés indomptables. Il leur envoie Beppolen, qui avait épousé la nièce de Saint-Félix, évêque de Nantes; ce chef des troupes Frankes se présente devant Rennes et se voit repoussé par les habitants. Il ne peut se faire admettre dans la ville, dont il a reçu le gouvernement au nom du roi Frank. L'année suivante il revient avec de nouvelles forces, et réussit cette fois; mais, à peine est-il parti, que les habitants se soulèvent et massacrent son fils qu'il avait laissé pour commander à sa place.

590. — Sur ces entrefaites Judual, jeune prince breton, réfugié à la cour de Childebert, revient dans le pays où avait régné son père comte de Rennes. Il se ligue avec Guérech, et tous les deux font de nouvelles incursions sur les territoires de Nantes et de Rennes. Gontran y envoie de nouveau Beppolen avec un autre chef nommé Ebrocaire. Tous deux succombent. Rennes et Nantes, disent les chroniqueurs (1), n'en restent pas moins soumises au gouverneur qu'y avait établi Gontran.

Mais bientôt Guérech trouve un nouvel appui dans son fils Canas, qui l'avait déjà aidé à battre Ebracaire et Beppolen. Ils envahissent le pays de Rennes et de Nantes. Childebert II, qui avait succédé à Gontran, fait marcher une armée en Bretagne. Une bataille opiniâtre est livrée entre Rennes et Vitré, dans un lieu dont le prieuré

(1) Grégoire de Tours, liv. 10 ch. 9.

Digitized by Google

d'Allion, a depuis consacré la mémoire. Les Franks sont vaincus. Rennes et Nantes rentrent au pouvoir des Bretons, après 47 ans d'usurpation sans cesse contestée et souvent repoussée.

Après Guérech, Hoël III remporte encore une victoire sur les Franks, qui le laissent paisible possesseur de Rennes et de Nantes, ainsi que du reste de la Bretagne (1). Les rois Franks, dit Gallet, cité par D. Morice, n'en font plus mention dans leurs partages.

612. — Hoël avait régné 18 ans; Salomon II, son fils, régna 20 ans; sans que ses droits, sur les villes de Rennes et de Nantes, fussent contestés par les rois Franks. Il fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Melaine, qu'il avait fait rebâtir.

632. — Mais après Salomon, Judicaël (2), son frère, fut obligé de soutenir ses droits, les armes à la main contre les prétentions de Dagobert, dont les troupes furent vaincues, et qui eut recours alors à la diplomatie de Saint-Eloi. La piété du prince Breton céda facilement à l'adresse du saint évêque de Noyon. Cependant s'il reconnut la suprématie du roi Frank, ce que ne dit pas explicitement la Chronique de Saint-Denis, il n'en garda pas moins, sous condition d'hommage, la possession pleine et entière de son royaume, dont l'indépendance fut peut-être plus réellement compromise par les présents de Dagobert, qui ne traita pas les Gascons avec tant d'égard.

Je sais qu'on trouve le passage suivant dans la Vie de Dagobert, par un moine de Saint-Denis : « Là, demandant pardon, il (Judicaël) promit de réparer tous les

(1) Geoffroi de Montmouth, Frédegaire ch. 20 et 36, Fortunat poém. v. liv. IV.

(2) Chronique de Marmoutiers, Jugement, Vie de St.-Judicaël, Bulle du pape Adrien IV, Chroniques annaux.

Digitized by Google

» dommages que les Bretons de son royaume avaient » causés aux Franks, et il s'engagea par serment à » se soumettre lui et le royaume de Bretagne, au » pouvoir du roi Dagobert et de tous ses successeurs. » Mais l'auteur de cette chronique ne fut pas contemporain du roi Dagobert, dont il fait plutôt l'éloge que la biographie. Ce texte ne peut donc balancer l'autorité de celui de Saint-Ouen, le chancelier de Dagobert, qui a écrit la Vie de Saint-Eloi, et fut témoin oculaire du séjour de Judicaël à la cour du roi Frank. Puis, quand la soumission du roi Breton, sous condition d'hommage, eût réellement eu lieu, cela ne prouverait pas que les villes de Rennes et de Nantes fussent restées exclusivement sous le pouvoir direct de Dagobert, comme espèces d'ôtages déposés entre les mains de ses gouverneurs. L'histoire eût dit au moins les noms de ces gouverneurs, comme elle l'a fait à d'autres époques.

Mais poursuivons notre récit.

638. — L'abdication de Judicaël laissa la couronne à Alain II, son fils, qui régna jusqu'en 690, et ne fut pas inquiété par les Franks (1). Il conserva donc la possession de Rennes et de Nantes, au moins aux mêmes conditions que son père, si conditions il y eut, puisque non seulement la Chronique de Saint-Denis, mais encore la biographie de saint-Eloy, tracée par un contemporain digne de foi, n'en disent rien, et que la biographie parle au contraire d'un simple traité d'alliance entre Judicaël et le roi Frank.

690. — Alain mort, son faible successeur, Grasson, devint comte de Cornuailles. Rennes et Nantes retombent au pouvoir des Franks avec d'autres parties de la Bretagne. Elle avait aussi laissé ses rois fainéants, mais non ses maires du palais, pour sauver du moins son indépendance. Pépin lui envoie ses gouverneurs qui la

(1) Annales de Metz, Adrien de Valois t. 3. p. 304.

Digitized by Google

pressurent, usurpent les revenus des églises et se font évêques d'épée.

Les vexations exercées par ces nouveaux conquérants produisirent à la fin, dans le peuple, l'énergie qui n'existait plus dans les chefs. Les Bretons se soulèvent ; ils repoussent, pour quelque temps, le joug que la main puissante de Charlemagne allait appesantir sur leurs têtes ; mais non pas sans de longs efforts qui témoignèrent de leurs vieilles habitudes d'indépendance.

786-799-811. — Le nouvel empereur d'Occident dut envoyer deux de ses lieutenants, qui mirent douze années à soumettre le peuple Breton. Des révoltes vinrent encore, à plusieurs reprises, protester contre la conquête, qui ne fut jamais tranquille.

814.— Lorsque le grand empereur laissa, par sa mort, l'empire qu'il avait créé à son fils, Louis-le-Débonnaire, Morvan au Morman, le chef Breton, refusa le tribut aux Franks et commença cette expédition malheureuse, décrite avec tant de vérité et de couleur locale, dans le poëme contemporain d'Ermolb Nigellin, cité par M. Augustin Thierry, dans sa Lettre onzième sur l'histoire de France. Cette insurrection n'est-elle pas une nouvelle preuve du peu de racines qu'avait jetées la conquête et de la peine qu'elle avait eue à s'établir ?

822. — Quatre ans après, un autre chef Breton, Viomarch, soulève encore ses compatriotes. Tout projet d'insurrection était sûr de trouver de l'écho dans le peuple. Louis-le-Débonnaire est obligé de faire une seconde campagne pour reprendre sa conquête, toujours prête à lui échapper. Quarante jours lui suffisent pour cette expédition ; mais les Bretons, avant son arrivée, avaient lutté pendant deux ans avec succès.

825. - A peine le vainqueur s'est-il éloigné qu'une nouvelle révolte éclate sous la conduite de Diomarch, qui succombe cette fois par la trahison du comte de Nantes, Lambert, créature du roi Frank.

Digitized by Google

826. — Pour mieux assurer cette fois sa conquête, Louis-le-Débonnaire nomma son lieutenant en Bretagne, un Breton, Nominoë, dont la fidélité lui était connue comme gouverneur de Vannes.

De cette source va renaître l'ancienne indépendance de la Bretagne.

830-836. — Louis-le-Débonnaire mort, Nominoë ne se croit pas lié envers ses successeurs. Cependant Charles-le-Chauve vient au Mans, et non pas à Rennes ou à Nantes, réclamer ses droits de suzeraineté sur la Bretagne ; Nominoë se soumet ; mais il saisit bientôt l'occasion de secouer le joug des rois Franks. Lambert, l'ancien ou nouveau comte de Nantes (1), dépouillé de son gouvernement par Charles-le-Chauve, vient chercher un appui et un vengeur près de Nominoë, qui l'institue de nouveau comte de Nantes, et lui donne, sous les ordres de son fils Erispoë, des troupes pour conquérir ses états.

843. — Pendant que Lambert recouvre, perd et reprend son ancienne puissance, Nominoë s'empare d'une partie du comté de Rennes. Charles-le-Chauve le laisse faire, non pas de bon gré. La puissance des rois Franks commençait à déchoir en Bretagne.

844. — Nominoë et son allié Lambert poussent alors leurs conquêtes au-delà des pays de Rennes et de Nantes, jusqu'aux portes d'Angers. Charles-le-Chauve occupé de ses dissentions de famille, se borne à menacer les Bretons. Nominoë étend ses conquêtes dans le Poitou.

845. — Charles-le-Chauve vient enfin en Bretagne se faire battre sous les murs du monastère de Ballon, dans les landes de Bains, près Redon. Il a recours alors aux négociations. Il consent de fait, par le traité d'Angers, à

(1) Nouveau, dit la Chronique de l'Astronome.

Digitized by Google

l'indépendance de la Bretagne ; car l'amnistie qu'accorde le vaincu ne saurait être onéreuse pour le vainqueur. Il est donc probable, et le silence des Chroniques en a fait foi, que si Charles se réserva quelques droits de suzeraineté, cette réserve fut purement nominale, et qu'elle put encore moins s'étendre à la possession réelle des villes de Rennes et de Nantes.

En effet, Nominoë ne songe plus qu'à se faire reconnaître roi, malgré la défense de Charles ; mais il fallait se faire couronner par la puissance ecclésiastique, pour que ses droits ne fussent plus contestés. Les moyens énergiques qu'il employa, pour applanir les obstacles que lui suscita son clergé, prouvent encore son indépendance complète de la puissance des rois Franks.

848. — Il dépose quatre évêques opposants, leur donne des successeurs, crée deux nouveaux évêchés, Tréguier et Saint-Brieuc, puis se fait couronner dans l'église de Dol, à la quelle il rend son titre de métropole, que lui avait donné jadis Hoël, mais que lui avait sans doute fait perdre la domination des Franks.

850. — Cependant Charles-le-Chauve revient en Bretage, s'empare de Rennes et de Nantes, puis les abandonne à l'approche de Nominoë, qui rentre dans ces villes et en ruine les fortifications.

Nominoë ayant porté de nouveau la guerre sur le territoire des Franks, meurt frappé par le bâton pastoral de l'évêque d'Angers, disent les annales de Metz. Il laisse la royauté à l'un de ses fils, Erispoë ; mais, selon Dom Morice, un autre de ses enfants, nommé Gurvent, était alors comte de Rennes.

851. — Charles-le-Chauve vient se faire battre une quatrième fois en Bretagne. Vaincu dans une nouvelle bataille livrée encore près de la Vilaine, sur le territoire de Redon, l'empereur Frank dut s'estimer heureux des propositions de paix que lui fit le chef Breton.

Digitized by Google

Les chroniqueurs des pays francs, qui voyaient tous les événements de leur époque et jugeaient ceux des époques antérieures à travers le prisme de la royauté franke qui les dominait, ont écrit, il est vrai, qu'Erispoë vint trouver Charles à Angers, et lui ayant livré les mains en signe d'hommage, en reçut non seulement les insignes royaux, mais encore tout ce qui avait formé l'étendue des états de son père, et de plus les villes de Rennes et de Nantes. Nous avons vu que l'autorité de Charles-le-Chauve sur ces deux villes n'avait jamais été que celle d'un maître de passage, souvent expulsé de sa conquête. Il donnait donc ce qui ne lui appartenait pas; car le droit du plus fort, le seul titre de ses prédécesseurs depuis la conquête des Frisons au temps de Budic, était passé du côté du nouveau chef des Bretons.

Et, avant Charles-le-Chauve, les rois Francs chaque fois qu'ils revinrent en Bretagne, ne commencèrent-ils pas par s'emparer de Rennes et de Nantes? Ces deux villes leur échappaient donc toujours? Elles restaient bretonnes, malgré la domination momentanée à laquelle les soumettait la puissance des armes.

Si nous poussions nos recherches historiques en deçà du règne de Charles-le-Chauve, si nous les étendions dans les siècles suivants, nous verrions que les deux villes de Rennes et de Nantes continuèrent de changer souvent de maîtres; et que les Francs et les Bretons y commandèrent tour à tour, toujours au même titre, le droit de conquête, celui des Bretons étant le plus ancien, je ne dis pas le plus légitime. Le temps ne légitime pas la violence.

Mais nous sommes arrivés au terme de notre récit; nous avons parcouru le cercle tracé par l'auteur des Lettres sur l'histoire de France et de la conquête de l'Angleterre. Il ne conteste pas qu'à dater du traité fait, en 851, entre le chef Breton Erispoë et l'empereur Karl-le-

Digitized by Google

Chauve, Rennes et Nantes n'aient fait partie de la Bretagne.

Il ne nous reste plus rien à mettre dans la balance que cette note de Dom Morice, vol. 1er, p. 198 de ses Preuves :

« M. de Valois, liv. 6, p. 281, s'étend fort au long » sur ce passage de Grégoire de Tours (où se trouve, » liv. 4, le fameux *nam*, si peu concluant et soupçonné » d'interpolation, à propos de la mort feinte de Ma- » cliau); après avoir rapporté tout ce qui a été écrit sur » l'indépendance ou la vassalité des Bretons, il conclut » que ces peuples, quoique souvent domptés par les » rois de la 1re et de la 2e race, n'ont cependant jamais » reconnu véritablement leur empire sur eux. »

En effet, Adrien de Valois dit p. 283 :

« In agrum Namneticum, Redonicumque pagum » sæpè excurrisse, id quod Gregorius scribit de Wa- » roco, et cum Chilperici atque Gunthramni regum du- » cibus pugnavisse, nequaquàm convenire ei qui *Fran- » corum regibus pareret.* »

Or ce qu'Adrien de Valois dit ici de Guérich n'est-il pas aussi applicable à toutes les autres résistances des villes ou des chefs bretons ? Et nous avons vu que Rennes et Nantes étaient toujours prêtes à partager ces résistances. Vannes ne fut-elle pas, comme ces deux villes, soumise parfois à un tribut momentané, sans cesser pour cela d'être bretonne ?

Ces expressions : *urbes francicæ ditionis*, appliquées par les chroniqueurs aux villes de Rennes et de Nantes, ne doivent donc s'entendre, je crois, que d'un pouvoir passager au moment dont parle l'écrivain, à moins qu'on n'aime mieux les attribuer à sa partialité en faveur de la domination franke.

M. Augustin Thierry reconnaît aussi, dans le passage que nous avons déjà cité du livre 1er de l'histoire de la conquête de l'Angleterre, que *les Bretons* refusèrent de

Digitized by Google

payer le tribut imposé aux villes de Nantes, Vannes et Rennes, et que seuls ils osèrent tenter de soustraire leur petite contrée au destin de la Gaule entière.

Par ces mots : *les Bretons*, il ne faut donc pas entendre, selon lui, les habitants de Rennes, Nantes et Vannes ! Cependant Adrien de Valois n'exclut aucune des villes dont M. Augustin Thierry fait une exception trop générale, je crois, au reste de la Bretagne, à moins qu'il ne faille l'enfermer dans les limites de 508 à 511 indiquées en marge du passage.

Ainsi interprétée, l'opinion du savant historien de la conquête de l'Angleterre, se rapprocherait de notre conclusion :

Quand les villes de Rennes et de Nantes payèrent tribut aux Franks ou cessèrent de faire partie de la Bretagne, ce ne fut qu'en passant sous le joug d'une invasion momentanée.

L'autorité d'Adrien de Valois, citée par Don Morice, resterait ainsi entière, et l'auteur des Lettres sur l'histoire de France ne la recuserait pas sans doute, puisqu'elle a reçu la sanction de ses éloges.

J'attends la vôtre, Messieurs ; elle servira de document à une Histoire de Bretagne que je prépare pour les écoles primaires du pays, d'après l'étude des historiens originaux.

Digitized by Google

ESSAI

SUR L'ÉTAT

DES CORPORATIONS

INDUSTRIELLES

AU MOYEN-AGE;

PAR H. DE FORMEVILLE,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, MEMBRE DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES, CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'HISTOIRE DE FRANCE, CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE CAEN.

MESSIEURS,

Tous ceux qui se sont fait un nom dans le monde, hommes d'église ou de châteaux, hommes de camps ou de palais, n'ont jamais manqué d'écrivains pour célébrer leurs hauts-faits et leur puissance.

Le peuple, au contraire, quoique soutien naturel et agent puissant de toutes ces gloires, toujours obscur et ignoré, est demeuré jusqu'à présent sans historiens.

Digitized by Google

Pourtant aussi, il a eu son histoire, remplie de patientes misères et d'élévation, d'excès monstrueux et de grandes vertus, de poésie et d'héroïsme.

Aujourd'hui qu'il a fait son avénement jusqu'aux premiers rangs de la société, à lui enfin de débrouiller ses annales et d'en faire sortir ses longues tribulations, sa vie perpétuelle de combats, et ses progrès dans l'art difficile de la civilisation.

Des hommes éminents s'occupent maintenant, sur tous les points de la France, de remuer la poussière des archives, et de jeter les bases d'une grande œuvre, l'histoire du *Tiers-État*. Qu'ils nous servent de modèles, mais honneur avant tout au savant historien (*) qui, durant sa carrière ministérielle, conçut le premier cette pensée si nationale, et qui sut, pour la féconder, en confier l'exécution aux talents supérieurs de M. Augustin Thierry.

Qu'il me soit donc aussi permis, en suivant de loin les traces de ces grands hommes, de vous entretenir un instant de l'histoire du peuple, et, spécialement, de celle des corporations industrielles connues, au moyen-âge, sous le nom de *Confréries de Métiers et de Jurandes*.

La jurande était une charge ou office de juré, donnée à l'élection, à un prud'homme ou ancien de chaque métier, pour indiquer les assemblées de la communauté, y présider, recueillir les voix, dresser les délibérations, recevoir les apprentis, être présent à la confection de leur chef-d'œuvre pour la maîtrise, après le leur avoir donné, et les recevoir maîtres, faire des visites, afin de saisir les ouvrages défectueux; recevoir les deniers du corps, empêcher les entreprises sur le métier et en faire exécuter les statuts et réglements.

L'origine des jurandes est encore fort controversée.

Un écrivain moderne a parlé des jurandes juives,

(*) M. Guizot.

Digitized by Google

grecques et romaines. Selon lui, les corporations de métiers sont de tous les temps et de tous les pays. Elles ont eu une origine commune et elles diffèrent peu dans la forme et le but. En un mot, les Jurandes modernes ne sont que la continuation des corporations d'ouvriers de l'antiquité et surtout des *Collegia opificum* des Romains (1).

D'autres pensent au contraire que nos Jurandes ont une origine germanique qui ne remonte pas au-delà de l'invasion de l'Europe par les barbares, au V^e^ siècle. Car, disent-ils, le gouvernement romain, après ses 450 années d'existence sur notre sol, fut totalement renversé, dans les Gaules, avec ses 115 municipes ou communes, et, par conséquent, avec les corporations de métiers qui composaient ce système administratif municipal. Les Francs se mirent à leur place, du moins jusqu'à la Loire, et les institutions romaines ne purent continuer de subsister qu'au-delà de ce fleuve, au Midi de la France, dans les pays de droit écrit (2).

Selon quelques autres personnes enfin, la fusion qui s'est opérée en France entre les Gaulois, les Romains et les Francs, et qui a formé nos mœurs nationales, aurait donné, à nos corporations de métiers, le caractère d'indépendance qui leur est propre et qu'elles n'ont emprunté de personne.

Quant à nous, il nous semble en effet que si les corporations d'ouvriers ont eu un caractère théocratique dans l'antiquité (3), et administratif chez les Romains (4), elles ont été, au contraire, féodales au moyen-âge, indépendantes et communales à la chute de la féodalité, monarchiques avec la royauté, et pourtant, sous tous ces régimes, combattant sans cesse pour leur liberté politique ou industrielle, ou pour leurs monopoles jusqu'au moment où chez nous, abusant de leurs priviléges, elles ont péri, en 1791, pour faire place à la liberté du commerce.

Digitized by Google

En examinant nos Jurandes, dans leurs rapports politiques et industriels, poétiques et religieux, nous arriverons facilement aux conséquences que nous venons d'énoncer.

Quoiqu'elles nous présentent de grandes différences d'organisation et de développement en Europe, cependant elles peuvent être ramenées à une origine commune : la liberté. Si elles ont ensuite marché dans des voies différentes, c'est aux mœurs des peuples et aux événements politiques et sociaux qu'il faut en demander les raisons.

Parcourons rapidement les diverses périodes de notre histoire moderne. Elle fut successivement gauloise et romaine, chrétienne, franque et féodale, communale et populaire, puis enfin monarchique.

A l'établissement des Romains, durant près de cinq siècles, dans nos grands états européens, succéda, au V^e^ siècle, la grande invasion germanique, d'où sortirent la féodalité, les communes modernes, puis des royautés et des républiques.

Il a appartenu à chacune de ces grandes époques d'avoir son action directe ou son influence sur les Jurandes.

Durant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, sous la domination romaine en Europe, nul doute que ce fut, avec les institutions municipales de ce peuple, que furent introduites, en Italie et en Espagne, dans l'Allemagne et dans les Gaules et jusqu'en Angleterre et en Algérie, les corporations d'ouvriers déjà répandues dans tout l'Empire sous le nom de *Collegia opificum*. Non seulement toutes les industries durent être classées, mais encore certains arts libéraux jusqu'aux mimes et aux bouffons, à l'instar de ceux de la ville éternelle (5).

Lorsque ce régime fut renversé par l'invasion des barbares, au V^e^ siècle, les corporations de métiers survécurent-elles à la destruction des municipes ? non évi-

Digitized by Google

demment, excepté dans les cités qui conservèrent quelques débris du régime municipal ancien. Les barbares aimaient le luxe tout nouveau pour eux, et les belles étoffes, mais ils n'avaient point besoin de l'organisation administrative des corporations, eux qui ne relevaient que de leur épée. Ils laissèrent donc subsister les métiers, non les corporations.

Mais à la fin du IX^e^ siècle (877, sous Louis II), lorsque le démembrement du vaste empire de Charlemagne et l'invasion des pirates normands eurent fait naître la féodalité, comme une nécessité de ces temps d'anarchie; lorsque le réseau féodal se fut étendu sur les hommes et sur les terres, comment les gens de métier auraient-ils pu se soustraire à cette domination devenue européennne ? l'évêque, le seigneur laïc, le roi lui-même dans ses domaines, établirent les dîmes, les tailles et les subsides. De toutes parts on obéissait, parce qu'on achetait ainsi la protection du Donjon et du Monastère. Mais bientôt ces redevances, en quelque sorte volontaires, et de *contrat social*, devinrent soumises à toutes les tyrannies imposées par la violence féodale; et les hommes de métier furent enrégimentés, non plus dans un intérêt de commune défense, mais pour faire toutes les corvées et les *Pourveoieries* seigneuriales : de là, n'en doutons pas, l'origine des corporations de cette époque (6).

Ainsi, tous les individus, même les corps de métiers, furent enlacés dans la hiérarchie féodale, jusqu'au moment où la liberté communale apparut, à la fin du XI^e^ siècle ou au commencement du XII^e^.

Alors, sous le nom de *Confrérie de métiers*, surgit aussi la Jurande, c'est-à-dire la liberté du travail, à côté de la liberté politique proclamée par la Commune.

Déjà les gens de la cité ou du village étaient classés par métiers, pour la facilité des corvées et pour l'industrie domestique, car ainsi l'avait voulu la féodalité.

Digitized by Google

Mais, lorsque l'heure est venue où les Communes, en armes, se lèvent pour repousser ou pour venger quelques avanies seigneuriales, ce sont les hommes des métiers qui paraissent sous les bannières de leurs Jurandes pour aller au combat et conquérir des libertés municipales. L'esprit d'association est répandu par toute l'Europe. De toutes parts on est debout pour *faire commune*; et la ville, qui ne peut obtenir une charte municipale, conquiert du moins quelques libertés industrielles, c'est-à-dire quelques Jurandes (7).

Voyons en même temps ce qui se passe dans les états voisins de la France.

Du côté de la Flandre, au nord de l'Allemagne, la puissance commerciale se développe avec ardeur. Quatre-vingt villes marchandes forment, au XII^e^ siècle, la *Ligue anséatique*, puissante association qui fera souvent peur aux rois; des *Gildes* de marchands et d'autres associations s'y forment encore. La plus célèbre fut, sans doute, celle des villes Souabes, qui, quoique peu importantes pour la plupart, surent pourtant maintenir avec énergie leurs prérogatives contre les comtes et les ducs de Wurtemberg (8). Le reste de l'Allemagne demeurera encore pendant long-temps sous le joug féodal.

Les Flandres et les Pays-Bas sont déjà en rivalité de commerce avec l'Angleterre, chez laquelle paraît, en 1100, la première charte de corporation à Londres (9). Plus tard, ces luttes prendront un caractère politique féodal dans les guerres contre les rois de France et les ducs de Bourgogne. Après une lutte de cent ans, les Communes de Flandre, avec leurs cent mille hommes de métiers sous les armes, et d'accord pour cette fois avec les Anglais, les unes pour leurs fabriques, et ceux-ci pour leurs laines, sauront vaincre, en France, les derniers soutiens de la féodalité, et renverser les restes de la chevalerie française à Courtrai, à Crécy et à Poitiers.

Digitized by Google

En Italie, même spectacle et mêmes prodiges opérés par l'industrie. Dès le IX^e^ siècle, Venise est en république, d'autres villes adoptent ensuite cette forme de gouvernement. La féodalité est entièrement détruite par les Communes, et la noblesse même se fait marchande. Toute la puissance du pays est dans les villes, comme dans l'Allemagne féodale, la force s'est réfugiée dans les campagnes. En un mot, dans tout le nord de l'Italie, dans sa partie celtique, la corporation industrielle domine, elle y est au pouvoir, elle gouverne (10).

En Espagne, enfin, nous voyons le même principe insurrectionnel agiter les esprits, il produira un résultat encore plus national. Apres plus de quatre cents ans de domination, les derniers des Sarrasins sont expulsés du sol espagnol. Mais les longues guerres, entre eux et les chrétiens, avaient ruiné l'agriculture et l'industrie si florissantes au temps des Arabes; et si les rois chrétiens rétablissent, dès le XI^e^ et le XII^e^ siècles, des fabriques et des métiers, s'ils surveillent les priviléges des *Gremios* ou corporations de métiers, en les réglementant, c'est dans le but de rétablir l'ordre et la sécurité dans l'état. Mais, de son côté, la Commune stipule aussi ses droits; et c'est dans les ordonnances municipales des villes que se trouveront insérés les Statuts des *Gremios* (11).

Jusques-là, nous avons vu se former les corporations de métiers, plutôt dans un but de vague indépendance et de résistance à la tyrannie féodale, que dans des vues purement industrielles.

Maintenant, au XIII^e^ siècle, les corps de métiers vont s'organiser, prendre un caractère politique dans le gouvernement, et devenir des *Jurandes*. Sans en porter encore le nom, qu'ils ne prendront légalement que sous Henri III.

Mais dans quel but ce travail intérieur va-t-il s'opérer? Le même esprit de liberté va-t-il continuer à se pro-

Digitized by Google

duire? Non, Messieurs, l'ennemi commun, la féodalité est vaincue; il ne restera plus, à chaque corporation, qu'à s'occuper de ses intérêts privés en se conformant aux mœurs nationales.

Aussi la vie nouvelle des Jurandes deviendra-t-elle toute industrielle et communale en Flandre et en Italie, toute mystique et poétique en Allemagne, tout administrative, politique et religieuse en France et en Espagne.

Si l'on se demande pourquoi il en fut ainsi, c'est que le génie mystique de la vieille Allemagne, qui fut emporté en Europe au V^e^ siècle (12), demeura symbolique et poétique dans la moderne Allemagne, s'éteignit en tombant dans le sensualisme flamand et l'industrialisme des Pays-Bas, et se mélangeant en France avec nos mœurs gallo-romaines et notre esprit positif de guerrier-franc, s'y transforma de manière à faire vivre dans la Jurande, la pratique morale et religieuse, à côté de la règle industrielle et légale.

Rendons compte de ces transformations.

Bruges et Anvers s'associent, en 1164, à la ligue anséatique. Du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, on ne voit que rivalités sanglantes entre les villes belges, au milieu desquelles l'esprit de corps parle plus haut que le patriotisme général. Louvain occupe, en 1360, cent vingt mille ouvriers dans trois ou quatre mille fabriques de draps; Ypres et Bruges autant. Mais ces trois villes sont, tour à tour, écrasées par Gand qui se glorifie de ses quatre-vingt mille citoyens en état de porter les armes, quoique l'on y voie quatorze cents homicides, en dix mois, dans les seuls lieux de débauche. La rivalité des brasseurs et des fouleurs de la ville de Gand, en 1344 (13), y renverse la puissance de Jacques Arteveldt et lui coûte la vie; Bruges a des priviléges, elle s'oppose à ce qu'on en accorde de semblables à l'Ecluse. L'Ecluse, de son côté, se croit en possession de la mer, et en refuse l'usage à Bruges. De part et d'autre on court aux armes.

Digitized by Google

Ypres soupçonne Popéringhe de contrefaire ses étoffes; les tisserands de la ville d'Ypres vont détruire Popéringhe. Pour des questions de navigation ou de métier, on voit Malines se soulever contre Bruxelles, Anvers contre Malines, Bruges contre Anvers.

Pise et Gênes s'épuisent aussi par des rivalités qu'enfante la liberté commerciale, tandis qu'en France, c'est par des procès ruineux que se décident les questions de prééminence entre les corporations, si l'on en excepte toutefois les rivalités de Rouen contre Paris, qui voulut, au XIV^e^ siècle, lui enlever la navigation de la Seine.

Dans les associations allemandes de l'étudiant et de l'artisan, du musicien et du chasseur, c'est un tout autre ordre d'idées. Le but intéressé n'est point le premier qu'on s'efforce d'atteindre. L'essentiel, ce sont les réunions amicales, les services mutuels, et ces rites, ces symboles, ces initiations, qui constituent pour les associés une religion de leur choix. La table commune, dit Michelet, est un autel où l'Allemand immole l'égoïsme. L'homme y livre son cœur à l'homme, sa dignité et sa raison à la sensualité. Tout est mystère et symbole dans les Statuts de leurs corporations; le devoir est exprimé en termes vagues, sous forme d'aventures de voyages incidentées, de manière à faire naître des circonstances d'où puissent sortir les règles de la conduite qu'il faut tenir. Risibles et touchants mystères de la vieille Allemagne, ajoute-t-il, symbolisme sacré des forgerons et des maçons, graves initiations des tonneliers et des charpentiers, qu'est-ce que tout cela, si ce n'est uniquement de la sympathie et du désintéressement?(14).

Est-il besoin maintenant de se demander comment se formèrent, au XIV^e^ siècle, les sociétés des maîtres-chanteurs de l'Allemagne, après que la poésie des *Minnesanger*, qui, durant les XII^e^ et XIII^e^ siècles, était la langue des seigneurs et des princes, fut devenue celle de la bourgeoisie et des hommes de métier! Ainsi le voulut,

Digitized by Google

sans doute, le caractère national. Le mysticisme devait produire la poésie du cœur et s'épurer en quelque sorte en lui donnant une sainte et touchante origine; c'est en effet au sein de la vieille chevalerie allemande, que naquit le culte de la femme, et qu'il se développa en se transformant sous le nom de Marie, type idéal de toutes les perfections et de toutes les vertus. Aussi fut-ce un solennel et touchant hommage que celui rendu, en 1318, à la mémoire du chanoine Henri de Messen (dit Frauenlob, louange des femmes), fondateur de ces corporations, lorsque les femmes de Mayence obtinrent à sa mort le triste privilége de porter son corps, en grande solennité, jusqu'au parvis de l'Eglise, lieu de la sépulture (15).

Il serait trop long de rappeler ici l'histoire des Jurandes Italiennes, qui ne fut autre que l'histoire sanglante des républiques de cette contrée (16).

Il serait également superflu de vous montrer l'alliance intime des *Gremios*, ou Jurandes espagnoles, avec le système municipal des différentes provinces et des petits royaumes de l'ancienne Ibérie, puisque durant toute l'existence de ces corporations, leur développement industriel, politique et religieux, fut à peu près en tout semblable à celui des Jurandes françaises, soit avant, soit après leur conversion, à l'autorité monarchique (17).

Quant aux Jurandes françaises, leur triple caractère est facile à reconnaître.

L'institution est à la fois *Industrielle*, *Politique et Religieuse*.

Industrielle, dans le Statut de chaque métier, véritable code de travail positif et clair, comme la charte de la Commune, et dans le monopole qui en est la conséquence.

Politique, dans son alliance avec le système communal de la fin du moyen-âge, et avec la fiscalité monarchique, qui la réglementa à son tour.

Enfin *morale* et *Religieuse*, dans les réglements de la

Digitized by Google

confrérie, dont l'esprit tout chrétien rappelle les anciennes associations germaniques.

A ces caractères qui distinguent les Jurandes françaises, comment pourrait-on encore les confondre avec les Colléges d'ouvriers de l'empire Romain?

Reprenons ces trois points.

Avant que Philippe-Auguste et surtout Saint Louis eussent organisé les métiers de Paris et de la France, un ordre admirable existait déjà dans ces corps. La logique de la morale et de l'intérêt avait établi la régularité dans leurs réglements, que redigeaient eux-mêmes les prud'hommes ou anciens du métier (18). Le Prévot de Paris, sous Saint-Louis, n'en fit en effet que le récollement; chaque métier possédait donc déjà son organisation complète, qui réglait les devoirs des artisans, des apprentis, des compagnons, des maîtres et des gardes-jurés. Tout était fixé invariablement, la dimension et la forme des objets fabriqués, la limite entre les diverses industries, et jusqu'aux heures du travail; enfin, la police intérieure de chaque profession, et tant d'autres choses qu'il serait oiseux d'énumérer ici (19).

De cette organisation légale, résultèrent diverses transformations politiques : d'une part, la facilité pour les Jurandes de se joindre aux mouvements populaires des Communes; et de l'autre, pour la royauté, le moyen de les soumettre à la fiscalité, soit à titre d'ancien droit féodal, soit sous prétexte de protection.

Ainsi, d'un côté, les hommes de métier proclamaient leur indépendance; de l'autre, leurs professions s'achetaient encore soit du roi, soit des seigneurs, haut-justiciers (20). Quelques métiers restaient libres, ou devenaient francs; d'autres demeuraient à la nomination des Communes; et un petit nombre enfin, tels que les confréries de maçons se soumettaient à des règles secrètes. Se servant même de signes cabalistiques pour se reconnaître, ils se répandirent, au XII^e^ et XIII^e^ siècle, en

Digitized by Google

Europe, en une vaste franc-maçonnerie, pour construire des ponts, des routes, des églises, des tours, des murailles et des châteaux.

Concluons donc que de cette époque du XIII^e^ siècle date la véritable organisation administrative des Jurandes, organisation tellement forte qu'elle servit de base aux édits de rénovation de Henri III et de Henri IV, jusqu'en 1776, époque où les Jurandes, supprimées momentanément, ne reprirent vie que pour succomber définitivement en 1791 (21).

Quant à l'intervention active de ces corporations dans les événements politiques de notre pays, si l'on en excepte quelques heureux résultats, tels que la conquête des libertés communales de la France, leurs mouvements, durant nos mauvais jours du XIV^e^ siècle, devinrent désordonnés, anarchiques et sanguinaires.

Ici, sous la régence du Dauphin de Viennois, depuis Charles V, c'est le prévôt Marcel avec ses trois mille artisans, qui, dans la ville de Paris, se rend redoutable à l'autorité royale. La carrière de cet homme est courte et terrible. En 1336, il sauve Paris et le met en défense, puis il dicte au Dauphin, en 1357, la fameuse ordonnance de réforme du royaume. Mais ensuite, tirant de prison Charles-le-Mauvais, pour l'opposer au Dauphin dont il tue les conseillers, il donne ainsi un chef à tous les bandits; puis, après avoir désorganisé les états qui l'abandonnent, et s'être allié à la Jacquerie qui échoue, il périt, à l'une des portes de Paris, de la main d'un des Echevins, au moment où il allait en livrer les clefs aux bandes sanguinaires de Charles-le-Mauvais.

Sous Charles VI, même intervention des corporations de Paris dans les factions. Les unes sont avec les *Bourguignons*, les autres passent du côté des *Armagnacs*. C'est la corporation des Bouchers, auxiliaire des moines, qui, ayant à sa tête le bourreau Capeluche, tient prisonniers le roi et le dauphin dans l'hôtel Saint-Pôl. Les éco-

Digitized by Google

liers de l'université débordent bientôt les bouchers eux-mêmes, sous le nom *d'écorcheurs*, et leur chef, nommé *Caboche*, donne son nom à cette révolution. Ce parti sanguinaire est l'instrument des Bourguignons ; plus tard, il en devient le maître ; et son héros Capeluche, après avoir forcé les portes du palais, aborde le duc de Bourgogne, dont il se croit devenu l'égal, en lui frappant dans la main en signe d'amitié. Etrange rapprochement opéré par l'audace, et qu'une juste terreur devait bientôt faire cesser. Le bourreau Capeluche ne tarde point à être arrêté, et il périt sur l'échafaud souillé d'actions infâmes.

Cependant le gouvernement ressaisit un instant le pouvoir, et il est obligé de supprimer les *confréries de métiers*, dont la funeste énergie a mis la France à deux doigts de sa perte.

Rétablies depuis, les corporations de Paris figureront encore dans nos troubles politiques ; et, durant les guerres de la ligue, on les emploiera comme instruments pour maintenir l'esprit de révolte dans la nation.

Mais ce n'est pas seulement à Paris que les Jurandes apparaissent pour fomenter l'insurrection sous prétexte de liberté. Elle se mêlent, dans les provinces, à tous les mouvements insurrectionnels des Communes, et lorsque, en 1381, les quatre oncles de Charles VI eurent doublé certains impôts abolis par Charles V, les gens de métier de Rouen s'assemblèrent durant trois jours, 26, 27 et 28 février, sur la place du Vieux-Marché, et élurent un marchand drapier (Jean le Gras), pour roi de France. On pilla, on massacra, l'impôt subsista, et six des plus mutins, ayant porté leurs têtes sur l'échafaud, tout rentra dans l'ordre.

Sous le rapport religieux, enfin, on trouve dans chaque Jurande, à côté du Statut industriel et municipal, une confrérie religieuse qui possède aussi son réglement simple et clair.

Digitized by Google

Nulle part la charité chrétienne ne s'exerce avec plus d'intelligence et de dévouement. Les confrères se subviennent par des secours mutuels ; l'association soutient, de ses deniers communs, celui qui veut faire un pélerinage à Jérusalem. Elle paye les absoutes de l'Eglise pour celui de ses membres qui a pu encourir ses censures ou l'excommunication. Et, dans ses jours de deuil, quand elle a perdu un des siens, elle lui fait rendre avec soin les devoirs religieux, et accompagne ses restes mortels jusqu'à leur dernière demeure. Les femmes mêmes ont droit à ces touchants souvenirs de la communauté, quoiqu'elles ne fassent point, en général, partie de la Jurande. Dans ces associations, il est défendu de blasphémer, ni de s'injurier les uns les autres. La confraternité n'est point un vain mot ; mais aussi l'honneur du corps veut que tous les délits soient punis, comme les contraventions aux Statuts seront réprimés ; et que les délits graves entraînent même l'expulsion de la communauté. C'est cet esprit de corps, Messieurs, qui fait aussi prendre place à la corporation dans l'église. Elle y a son banc, son clerge et ses fondations d'offices religieux, messes et vêpres, obits et processions (22). Et lorsque arrive le jour de la fête du patron, le clergé va chercher processionnellement la roi de la confrérie à *son hôtel*, l'amène à l'église pour assister aux offices et le reconduit chez lui avec le même cérémonial, en portant, en tête du cortége, la bannière armoriée qui rappelle aussi par fois des faits glorieux.

En retour de ces services religieux, la Jurande qui s'est constituée en rentes envers l'église, fait cependant les frais du luminaire et de la sonnerie, fait maintes offrandes à la chapelle, donne des stalles magnifiquement sculptées au chœur de l'église et des verrières de couleur pour ses croisées.

Si, maintenant nous considérons les Jurandes sous un dernier point de vue, elles ont encore droit de fixer,

Digitized by Google

pour un instant, notre attention. Une espèce de blason féodal vient armorier leurs bannières; elles ont aussi leurs cris d'armes et leurs tournois. Il se trouve enfin des poètes pour chanter les métiers, leurs combats et leurs jeux.

Sur la bannière, on voit toujours d'abord le saint qui protége la corporation. Bientôt cependant à côté, ou à la place du saint, se glissent peu à peu les insignes du métier, ou armes parlantes, qu'elle imprime sur ses actes et grave sur son sceau (23).

Puis, à l'imitation des jeux chevaleresques, les classes bourgeoises exécutent des joutes et des tournois; les confréries religieuses deviennent même des espèces de chevaleries. Ils se forme des associations bizarres, dont les statuts et les exercices ne sont que des parodies de ceux des classes guerrières. Il y a des villes entières de chevalerie arquebusière. Les ducs de Bourgogne, le chevalier Bayard et d'autres grands seigneurs prennent part à ces divertissements. Les tournois de Valenciennes, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, sont aussi célèbres que la guerre des *Castellani* et des *Nicoloti*, ou des ouvriers de l'arsenal contre ceux de la ville, au XVI^e^ siècle à Venise (24).

Que dirai-je enfin, Messieurs, pour compléter autant que possible l'aperçu que je viens de vous présenter.

Il s'est trouvé des poètes, au moyen-âge, qui ont fait passer, dans leurs vers, les sujets les moins poétiques, tels que des Traités de physique, les *Institutes* de Justinien, et jusqu'à la sage Coutume de Normandie. Ils rimèrent aussi des statuts de corporation de métier, et, simples jongleurs ou ménestrels, ils chantaient, dans les carrefours, des vers composés en l'honneur des différentes classes d'artisans (25).

Il était réservé aux trouvères et aux troubadours de célébrer, dans les châteaux, les hauts-faits des cla-

Digitized by Google

ses aristocratiques qui les faisaient vivre. Mais s'ils frappaient vivement les hommes de loi dont ils n'avaient rien à espérer ni à craindre ; s'ils caricaturaient sans pitié les médecins et les jongleurs dont la science leur était également indifférente ; s'ils réservaient leurs plus amères satyres pour les moines et les prêtres dont ils encouraient journellement les justes censures, du moins ils traitaient avec une certaine distinction les marchands, les gens de la hanse et de la corporation, laborieux, sensés, qui quelquefois appuyaient bien le doigt sur la balance, mais que l'on tenait pour hommes puissans, et qu'on savait toujours exacts aux offices de la paroisse et jaloux, avant tout, de leurs priviléges et de leurs franchises.

Si je suis parvenu, Messieurs, à vous donner une idée générale, quoique fort incomplète, de nos *Jurandes* du moyen-âge, ici mon rôle d'historien doit cesser ; et je laisse à d'autres le soin d'en tirer les conséquences politiques et sociales applicables à nos temps actuels.

APPENDICE

(1) On lit, dans l'Histoire des Classes ouvrières et des Classes bourgeoises, par M. Granier de Cassagnac, que les *Jurandes* se sont montrées chez les Juifs, du temps de Salomon, avec les quatre-vingt mille ouvriers, et leurs trois mille deux cents maîtres employés à la construction du temple de Jérusalem ; qu'elles parurent en Grèce, du temps de Thésée, lorsqu'en fondant Athènes il divisa les habitants de l'Attique, en nobles, laboureurs, artisans et gens de métiers ; et qu'elles existaient, à n'en pas douter, à Rome, dans les *Collegia opificum*, ou Colléges d'ouvriers, si connus depuis Numa leur fondateur, jusqu'à la chûte de l'empire.

Digitized by Google

(2) Les Allemands pensent que l'origine de leurs corporations de métiers, (Zunfte, confraternitates, confréries,) peut être attribuée, soit aux Colléges d'artisans, existant dans leurs villes romaines, soit à la tendance constante des Germains à se réunir en association, tendance dont on rencontre les résultats de très-bonne heure dans le droit (Hofrecht), qui gouverne les hommes non libres (Ministerialem). Ils ajoutent que les corporations de métiers se formèrent dans le but d'astreindre les artisans à une étude régulière et à un exercice honnête de leurs professions, conformément à leurs statuts, ou à la tradition reçue. Leurs chefs étaient nommés par le Seigneur, plus tard aussi, par le Conseil municipal. Elles ne paraissent pas, dans le principe, avoir formé une partie intégrante de la constitution, etc. (Histoire des villes d'Allemagne, par Ch. de Lanzizolles, 1829. Revue Germanique, t. 3., p. 193.)

(3) Voir dans l'Histoire du théâtre moderne, par Magnin, t. 1., p. 73, ce que dit l'auteur de l'esprit de caste asservissant pour les corporations; de l'immutabilité de l'art en Egypte et en Orient; et des occupations des gens de métier, associés en corporations pour le service des temples.

(4) M. Granier de Cassagnac a parfaitement développé les fonctions des Colléges d'ouvriers, dans les rouages de la grande administration romaine. On ne peut que renvoyer à cette partie entièrement neuve de son excellent ouvrage.

(5) Nous trouvons, dans la Notice des dignités de l'empire, que tous les Colléges d'ouvriers, dans tout l'empire romain, étaient sous la direction du grand officier de l'empire, appelé le *Comte des largesses sacrées* : que chaque Collége ou *Gynécée* particulier, était gouverné par un *Procureur*, et que, durant la domination romaine dans les Gaules, il y fut établi six Gynécées ou manufactures de draps et de toiles, sous l'autorité de six procureurs, à Arles, Lyon, Reims, Tournai, Trèves et Metz. Cette Notice nous apprend encore qu'il y avait des fabriques d'armes, à Strasbourg, Macon, Autun, Soissons, Reims, Trèves et Amiens, et de plus un entrepôt très-considérable de lins, à Vienne en Dauphiné, et un autre en Italie. Trois procureurs surveillaient également trois fabriques de monnaie à Lyon, Trèves et Arles. Au surplus, la Notice constate que les Romains avaient établi, à l'occident de l'empire, des Gynécées dans quinze provinces différentes; deux en Illyrie, quatre en Italie, un en Afrique, deux dans la Gaule, cinq chez les Belges, et un en Angleterre. (Guidi Panciroli, Commentarium in Notitia, p. 143, chap. 38.)

On lit aussi, dans Camden Britannia, t. 1., p. 130, ou in-f°, p. 190,

Digitized by Google

que, durant la domination romaine en Angleterre, il y fut établi à *Venta Belgarum* (Winchester), une manufacture d'étoffes de laine et de fil ou *Gynécée*, pour l'usage de l'armée romaine. Sans doute, il s'y en établit ensuite d'autres pour les particuliers, à son imitation.

Quant à l'Algérie, il n'est pas douteux que les corporations industrielles organisées, que nous avons trouvées à l'époque de notre conquête, avaient également une origine romaine. Lors de nos établissements à Alger, il existait, en effet, encore dans cette ville, sous les ordres de son gouvernement civil et municipal, des chefs de corporations (Amins), chargés de maintenir l'ordre dans les différentes Classes industrielles, et de délibérer, avec les autres fonctionnaires de la cité, sur les mesures à prendre dans les circonstances importantes. Une partie des impôts que payaient ces corporations était fixée à tant par personne, et s'acquittait en raison des métiers ou professions, de sorte qu'elle était considérée comme portant sur les industries, etc. (Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, 2e partie, p. 188. 220 et 371. éd. in-4).

Le régime des Municipes avait jeté de si profondes racines, que, sur la rive gauche du Rhin et la droite du Danube, la plénitude des droits municipaux continua de résider, jusqu'à la moitié du neuvième siècle, dans les villes de Salsbourg, d'Augsbourg, de Cologne et de Trèves, qui étaient d'origine romaine; on y voyait des places de vente sous le nom de *Fora rerum venalium*; les hommes de métier y étaient en corporations, et les métiers étaient héréditaires. La ville de Cologne conserva, même assez long-temps, durant le moyen-âge, un conseil tiré de l'ancienne Curie, chargé de la police des marchés, et de la surveillance sur les corps de métiers, c'est ce qu'on appelait, avant le 12e siècle, *droit de cité, ou liberté romaine*. Les Francs, lors de leur conquête, avaient un intérêt à laisser subsister quelques-unes de ces institutions, etc. (Histoire des villes d'Allemagne, par Lansizolle, et de Strasbourg, par Grandidier). Il en fut de même en France, où les Capitulaires de Dagobert II, et de Charlemagne, et l'édit de Pistes, des 7e et 9e siècles, s'occupèrent de l'organisation des boulangers et des métiers, et où, selon Ducange, il existait alors des corporations de bahutiers, d'arbalétriers et de marchands de diverses professions, gouvernées par un chef appelé Roi des métiers. Aussi M. de Cassagnac fait-il remarquer, avec raison, que la corporation moderne des boulangers de Paris était greffée sur l'ancienne corporation romaine, puisqu'elle était sujette à un droit de hauban, consistant

Digitized by Google

en un muid de vin payé par an au roi, droit qui se trouve mentionné dans les Capitulaires de Dagobert II, de l'an 630, et de Charlemagne, de l'an 803. Il en était de même des corporations de bateliers dans la Gaule romaine.

(6) Voyez l'Evêque de Strasbourg, il distribue par Classes tous ses gens, selon les différents services qu'ils lui doivent. Tous les artisans lui font la corvée. Les marchands lui servent de messagers par tout le diocèse ; enfin, il donne une sorte de juridiction et de discipline sur tous ces hommes, à certains officiers de sa cour. Puis après, 1263, l'Evêque partage avec la bourgeoisie la moitié des offices. Indépendemment de la communauté des marchands, il y avait dans la ville douze corps de métiers, à la tête de chacun des quels était un maître nommé par le Bourgrave. (Histoire de l'Eglise et des Evêques de Strasbourg, par Grandidier. — Ancienne constitution de la ville de Strasbourg, publiée par Sciller).

Presque partout, le long du Rhin et du Danube, les artisans devinrent corvéables. L'ordre des Décurions disparaissant, on ne forma plus qu'une Classe d'hommes-liges privilégiés, seuls admissibles aux emplois seigneuriaux. On voit, d'après *le Lex salica emendatior*, t. 11. cap. 5., et d'après le *Capitulare de villis Caroli Magni*, cap. 45., quelle importance les *Seigneurs Francs* attachaient à posséder dans leurs domaines des artisans corvéables. Les artisans libres couraient risque de se voir soumettre au droit seigneurial ; de là la tendance de toutes les villes à faire revivre l'ancienne organisation municipale et libre de la commune romaine.

Les Evêques, les Abbés, et les Seigneurs laïcs donnaient donc des réglements aux corps de métiers, et ils en recevaient un droit annuel, appelé *Hanse*, ou droit d'association ; ces métiers se vendaient même comme droit seigneurial, et le produit de ces ventes était donné à des gens de la cour du Seigneur. Celui-ci, comme maître de la terre, l'était aussi des métiers, et il ne les cédait qu'à prix d'argent. (Voir la Charte de Louis VII, de l'an 1160, dans Depping, livre des métiers d'Etienne Boileau, p. 79).

Cet état de choses se prolongea même assez long-temps, après la chûte de la féodalité ; car nous voyons en Normandie, que, vers 1206, le second Abbé d'Ardennes donnait des statuts aux couteliers de la ville de Caen. (Essais sur la ville de Caen, par l'abbé Delarue, t. 2., p. 107). M. de Gerville, de Valognes, possède une charte en latin, de l'an 1234, par laquelle l'Evêque de Coutances donna des statuts aux tisserands en toile de la ville de St.-Lo. Les Evêques de Lisieux en firent autant jusqu'au XV^e^ siècle. (Voir leurs concessions de statuts de métiers, aux archives de la

Digitized by Google

préfecture du Calvados). L'abbaye de Fécamp conserva, jusqu'au XVIII• siècle au moins, par arrêt du Conseil d'état du 2 mars 1721, et du parlement de Rouen, de l'année 1737, le droit de recevoir des maîtres et gardes des métiers sur ses territoires, et de faire la police sur ces communautés, de préférence aux officiers de police de la ville de Rouen. (Mêmes archives, papiers de Fécamp).

(7) C'est ainsi que la ville de Troye, qui n'était point *ville de loi ou ville jurée*, c'est-à-dire qui n'avait point de commune, était néanmoins *ville de loi, quant au fait de la draperie*, puisque les drapiers y étaient en jurande et élisaient des maîtres et gardes, ayant autorité sur ce métier. (Ordonn. des rois de France, t. 3., p. 410).

(8) Lancizolles, revue Germanique, t. 3., p. 193.

(9) (Première charte de corporation à Londres). Revue française, t. 1., p. 51.

(10) Dans les contrées du centre, dans Rome et l'Étrurie, le Romain sans action politique, rêve encore ou mendie, sans faire aucune œuvre servile. Naples est toujours grecque, ville d'avocats, quoique aient fait les barbares. Au midi se trouve l'idéalisme, la spéculation et les Grecs, puis au nord, le sensualisme, l'action et les Celtes. Les charpentiers, les menuisiers, les colporteurs et les maçons viennent toujours de Novarre, de Como et de Bergame. Cette immobilité dure depuis des siècles. (Michelet, introduction à l'Histoire Universelle, p. 63.)

Si l'on en croit M. de Châteauneuf, dans son Histoire des *Monts de Piété*, ce serait en Italie que ces établissemonts auraient pris naissance au XV• siècle, pour se répandre de là, dans les villes industrielles de Flandre et ailleurs.

(11) A l'époque où les corporations de métiers prirent partout un caractère politique, c'est-à-dire vers le XIII• siècle, absorbées en Espagne par les rois chrétiens, elles devinrent, entre leurs mains, un moyen d'ordre et de richesse publique, par le rétablissement du commerce.

Dans les premiers temps, en effet, des royaumes de Léon et de Castille (X• et XI• siècles), les guerres continuelles contre les Sarrasins, ses conquérants, depuis le VIII• siècle, obligèrent fréquemment les habitants des plaines de la Castille à chercher, dans les places fortes, un asyle contre les brigandages. Ils préféraient l'éducation des troupeaux au travail des champs. Depuis la conquête de Tolède, les expéditions contre ces mêmes Sarrasins, maîtres des provinces de Jaen, Cordoue, Murcie et Séville, firent abandonner la culture des terres. Les Castillans suivirent le drapeau de leurs rois et de leurs seigneurs. Les guerres et les divisions intes-

Digitized by Google

tines, surtout depuis le règne d'Alphonse-le-Sage (1252), rendirent les campagnes désertes. Par suite, l'agriculture, si florissante au temps des Arabes, fut réduite à un état complet de décadence dans les Castilles, et, successivement, dans les autres provinces conquises. Une égale calamité pesait sur les fabriques; celles de cuirs, de basanes, de rubans, de modes, de tapis et de sparteries de toute espèce; celles de soie, qui avaient fait tant de progrès entre les mains des Arabes; celles d'armes et de tissus de laine, dirigées par les Castillans, possesseurs des mines de fer de la Biscaye et des nombreux troupeaux nourris dans les Castilles et dans l'Estramadure allèrent toujours en déclinant.

Ce fut alors que, parvenus au trône, les rois catholiques exécutèrent la grande pensée de rétablir l'ordre et la sécurité, par une sévère et impartiale administration de la justice, et par le rétablissement des fabriques et de l'industrie. Ces rois prescrivirent en effet un récensement général du royaume, rétablirent l'uniformité des poids et mesures, remédièrent à l'altération des monnaies, s'attachèrent principalement à restaurer l'agriculture, la fabrique et le commerce, encouragèrent la navigation, et levèrent les obstacles qui gênaient l'industrie, en facilitant la circulation de tous les produits. Aussi les arts industriels et les fabriques prirent-ils un accroissement prodigieux; celles de draps se multiplièrent; celles de soie revinrent à leur ancienne splendeur; la tannerie et tous les travaux qui en dépendent, s'étendirent et se perfectionnèrent, etc.

En même temps, de nombreuses améliorations furent introduites dans les ordonnances particulières, relatives aux priviléges des corporations d'arts et métiers, ou *Gremios*. On y ajouta quelques ordonnances générales; et depuis le commencement du XIII^e^ siècle, les hommes de métier reçurent de l'autorité royale, ou la permission de se réunir en corporations, ou l'ordre de se dissoudre. (Consulter le livre 4, t. 2., n° 10, des Constitutions de la principauté de Catalogne, et le t. 3., de l'Appendice, pour l'éducation populaire du comte de Campomanes). On trouve, dans ce dernier ouvrage, une liste de quelques emplois de la ville de Barcelone, indiquant que les tailleurs d'habits obtinrent, en 1229, la permission du roi, de se réunir en corps de métier; les orfèvres, en 1249; les cordonniers, en 1270; les fabriquants de mors, en 1290; les tisseurs de lin, en 1400; les maîtres verriers dans la même année; les peintres sur verre en 1439. On ne sait quelle fut, dans le royaume de Castille, l'origine de l'existence de ces corporations, comme corps politiques autorisés. On trouve seulement, dans le Code des ordonnances de Séville, que la corporation des brodeurs y existait

Digitized by Google

en 1473; celle des fabriquants de voiles de soie, en 1483; celle des bâtiers en 1461; celle des fourbisseurs en 1478. Il en existait dans d'autres provinces, à des époques antérieures. On peut encore remarquer dans une pragmatique de Charles Ier, de l'an 1552, formant la 4e loi, tit. 14., livre 8 du nouveau recueil (A), que les confréries existantes dans le royaume, et les diverses officialités eurent ordre de se dissoudre, sans pouvoir se reconstituer à l'avenir, à moins d'une autorisation préalable. Beaucoup d'ordonnances supprimèrent des associations de métiers qui n'étaient pas en confréries, ou les soumirent à diverses taxes et prescriptions gênantes pour l'exercice des arts et de l'industrie.

Quant au développement de ces corporations ou confréries de métiers, elles étaient, comme partout en Europe, entièrement communales. Aussi avaient-elles une grande part dans l'administration municipale, et leurs statuts et réglements faisaient-ils partie des Fueros ou ordonnances municipales des villes et bourgs. (Voir les Mémoires historiques sur la marine, le commerce et les arts de l'ancienne ville de Barcelone, par D. Antonio de Capmani, 2 vol. in-4o). Ce point y est traité avec détail, dans la 3e partie. Il y parle aussi de la fondation des corporations de cette ville, ainsi que des ordonnances et réglements relatifs à leur création et à leur réforme. Le nombre des ordonnances municipales, relatives aux corporations, était fort grand. Elles n'ont point été réunies en un corps de législation spéciale, mais on les retrouve dans le Code des ordonnances de Séville, imprimé en 1526, et réimprimé, 4 vol. in-fo., en 1682; dans celles de Tolède, publiées sans date; dans celles de Sarragosse, qui parurent en 1646; dans celles de Grenade, imprimées en 1552, et réimprimées en 1670; dans celles de Valladolid et de Murcie. (Tous livres très-rares, même en Espagne) et pour Madrid, dans les premiers tomes des Mémoires de D. Engerio Larruga, t. 4., p. 43. Quant aux ordonnances de Tolède, Séville, Grenade et Jaen, on en trouve un extrait assez étendu dans le t. 3. de l'Appendice du comte de Capomanes).

Tout porte donc à croire que l'origine de ces corporations fut d'abord simplement *industrielle* en Espagne, sous l'influence de l'autorité royale. C'est, d'ailleurs, ce que démontrent les Statuts particuliers de leurs métiers, tous remplis de dispositions relatives aux procédés de fabrication et à la police des confréries de ces métiers. (Voir une cédule royale de D. Juan II, du 21 mars 1453, qui se trouve à la suite des ordonnances sur les fabriquants de voiles de soie de Séville). On y trouve que le roi leur octroie la faculté d'élire annuellement deux Alcades inspecteurs. Il en est de

Digitized by Google

même dans le corps des tisseurs de laines et de lin, des fabriquants de soie torse et de tapis de table, des tisseurs de toiles d'or, (*confrères* ou *non confrères*).

Cependant l'esprit religieux venant successivement à prévaloir, les corporations industrielles virent se former dans leur sein, en Espagne comme en France, des confréries religieuses, ayant des ordonnances particulières pour l'application desquelles on avait recours à l'autorité ecclésiastique. (On trouve dans le recueil des ordonnances de Séville que diverses associations de cette ville avaient des hôpitaux particuliers, et même des *Monts de Piété*, destinés à assister les veuves et les orphelins des maîtres qui venaient à décéder; que des amendes étaient appliquées aux maîtres et officiers qui ne comparaissaient point aux fêtes auxquelles on les appelait; qu'ils étaient tenus d'assister avec leurs cierges et la bannière de la confrérie, à la procession *del corpus*, (de la Fête-Dieu) et que le produit des amendes s'appliquait au paiement de la cire du corps, c'est-à-dire du luminaire que la confrérie entretenait à l'Eglise. Les régiements des métiers s'occupaient, de leur côté, de la qualité des étoffes, de leurs longueurs et largeurs, du nombre de fils de chaque espèce de toiles, des amendes pour mauvaise fabrication, et des fautes que pouvaient entraîner l'interdiction temporaire ou perpétuelle du métier; puis des conditions d'apprentissage, des examens et des formalités, plus ou moins bursales et vexatoires, exigées pour entrer dans la corporation, etc. etc.

Ainsi, dans chaque corps de métier en Espagne, il y avait maîtrise, jurande et confrérie religieuse; deux centres, l'un purement administratif et l'autre religieux; deux espèces de réglements, ceux du corps de métier, et ceux de la confrérie; chaque *Gremios* avait plusieurs chefs, revêtus de divers titres, tels que ceux d'inspecteurs, de contrôleurs, etc. Ils étaient chargés de tenir la main à l'exécution des réglements qui avaient force de loi, mais seulement après la sanction du conseil royal. Quelquefois cette sanction obtenait les honneurs d'une pragmatique. Au surplus, pour arriver à la maîtrise, il fallait passer par les degrés de l'apprentissage, des examens et du chef-d'œuvre. C'était alors qu'on pouvait exercer le monopole de l'industrie, au préjudice de tous ceux qui n'avaient pas reçu ce degré d'initiation, et cela se pratiquait ainsi dans toutes sortes d'industries, car elles étaient toutes en corporation. Indépendamment des corporations de première nécessité, tels que celles des fabriquants de draps, de soieries, de toiles, de chapelleries, des boulangers, des pâtissiers, confiseurs, marchands de

Digitized by Google

vins et autres, il y avait encore celle des propriétaires de vignes à Malaga, et une foule d'autres, dans tous les genres d'industries, etc., etc.

Les nombreux documents, à l'aide desquels nous avons composé cette note, ont été recueillis sur les lieux mêmes, par les soins obligeants de M. Guttière, professeur à l'université de Madrid. Nous sommes heureux d'avoir trouvé, dans ce savant étranger, un zèle si dévoué, et sans lequel cette partie de notre travail serait demeurée pour nous d'une exécution impossible.

(12) Ce fut en effet l'Allemagne qui donna, au Vᵉ siècle, les Suèves à la Suisse et à la Suède; à l'Espagne ses Goths; ses Lombards à la Lombardie; ses Anglo-Saxons à l'Angleterre, et ses Francs à la France. Elle nomma et renouvela toutes les populations de l'Europe, langue et peuple. L'élément fécond pénétra partout.

(13) Les tisserands et les foulons de la ville de Gand, qui souvent avaient eu des débats dans les élections des magistrats, se livrèrent, en 1344, une bataille décisive sur la place publique, plus de 1,500 foulons furent tués; les autres furent chassés de la ville, et leurs métiers entièrement détruits. Cette journée fut appelée depuis, le *mauvais lundi*. Après cette victoire des tisserends, leur Doyen, Gérard Denis, acquit une grande influence, il devint l'adversaire de Jacques d'Artevelde, et sut inspirer des soupçons contre lui. Edouard III se trouvait à l'Écluse avec une armée, et négociait avec des villes flamandes, afin de faire reconnaître son fils pour leur gouverneur. D'Artevelde favorisa ce projet et introduisit les Anglais dans sa maison; mais son ennemi l'y suivit avec ses partisans, et le massacra avec un grand nombre d'Anglais.

Rarement, dit Michelet (Hist. de France, t. 2. p. 398), l'étincelle fanatique tombait envain sur ces grandes multitudes de tisserands. A Gand, ils occupaient 27 carrefours, et formaient, à eux seuls, un des trois membres de la société (Ondergherst). Autour d'Ypres, en 1332, ils étaient plus de deux cents mille. Avant l'émigration des tisserands en Angleterre, vers 1382, il y en avait à Louvain cinquante mille. En 1380, ceux de Gand sortirent avec trois armées. Les autres métiers prenaient aussi parti, et tous les gens de Gand, de Bruges, d'Ypres, armés et enrégimentés d'avance, se trouvaient, au premier son de cloche, sous la bannière du Bourgmeister.

(14) Michelet, introduction à l'Histoire Universelle.

De ce que le principal caractère des corporations Allemandes paraît avoir été pacifique et amical, il n'en faut pourtant pas

Digitized by Google

conclure que jamais elles ne sont intervenues dans la politique. Il est certain, au contraire, que lors de l'établissement des institutions municipales en Allemagne, depuis le milieu de IX^e^ siècle jusqu'au XII^e^, la participation des artisans à l'administration municipale, et la conquête des droits de bourgeoisie ne se firent pas sans combats. Il paraît même que des luttes longues et pénibles s'en suivirent, qui ne le cédèrent en rien aux révolutions des républiques de l'antiquité, et à celles qui déchirèrent l'Italie, au moyen-âge. Dans certains endroits même, cet élément politique devint si puissant que toute la constitution municipale reposa sur la division de la bourgeoisie entière, en corporations de métiers, de sorte que chaque citoyen était obligé de s'affilier à l'une de ces corporations. Un soulèvement des hommes de métier, en 1368, força le conseil municipal, composé alors des membres tirés de l'ancien ordre de la chevalerie, à changer sa constitution. On envoya des députés, dans plusieurs villes impériales, telles que Ypres, Mayence, Worms, Strasbourg, Bâle et Constance, pour y étudier les institutions qui avaient eu pour résultat l'admission des hommes de métier dans la bourgeoisie. A leur retour, il se forma une constitution qui organisa deux conseils municipaux. L'un chargé de l'administration active, composé de 15 nobles et 29 hommes de métier, était présidé par deux Bourgmestres, l'un noble et l'autre homme de métier. Les nobles devaient entrer dans les vingt-sept corporations de métiers, sauf à y former, à volonté, une association particulière entre eux. L'autre conseil municipal (grand conseil), chargé de contrôler le premier, était formé de deux cents quatre membres, tirés des corporations, etc... (Lancizolle, 2^e^ période, Revue Germanique, t. 3. p. 193).

(15) Une grande révolution s'opéra, au XIV^e^ siècle, en Allemagne, par tout l'empire, dans la poésie des *Minnesanger*. Jusqu'alors, et durant les XII^e^ et XIII^e^ siècles, cette poésie avait été exclusivement le domaine des Empereurs, des Seigneurs et des Princes. Avec les pélerins de la 2^e^ croisade, avaient pénétré les suaves compositions des poètes de la Provence et de la Catalogne, des troubadours et des trouvères, et ces poésies avaient passé dans les chants des *Minnesanger*. Cependant, vers la fin du XIII^e^ siècle, le style des poètes Souabes ne trouva plus d'imitateurs; l'art expira au sein de la noblesse, et, tout-à-coup, la scène changea. La muse quitta les châteaux, se retira dans les villes, et se livra avec abandon à la bourgeoisie et aux corporations de métiers. Les *Meister-Sanger*, et les *Minnesanger*, ces sociétés célèbres de maîtres chanteurs, se composèrent entièrement d'hommes tirés

Digitized by Google

des dernières classes de la société. Elles prirent le monopole de la versification, et étendirent leurs associations sur presque tout l'empire. On ne chanta plus les aventures romanesques des anciens preux, ni Roland, ni tant d'autres; la poésie devint grave, même sur les choses frivoles, elle prêcha la moralité du bon exemple, et répandit d'utiles enseignements, à l'imitation, sans doute, du docteur en théologie, Henri de Messen, qui avait été son premier fondateur. (Revue Germanique, 1835, t. 4. p. 294).

(16) On sait que le système féodal fut aboli en Italie, plutôt que dans aucune autre partie de l'Europe, et qu'au XII^e^ siècle, toutes les villes Italiennes étaient libres. (Sismondi, Histoire des Républiques Italiennes, t. 1. p. 361, t. 3. p. 4).

La conséquence immédiate de ce fait, fut l'institution politique des corps de métiers dans toutes les républiques. Mais c'est surtout à Florence que leur intervention dans le gouvernement se montra avec le plus d'énergie, Guelfes et Gibelins soulevèrent l'Italie, durant les XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles. C'étaient d'un côté, les défenseurs de l'Eglise et du peuple, et, de l'autre, les champions des prérogatives du monarque et, de la noblesse. Les corporations des métiers devinrent aussi Guelfes et Gibelins; mais ces dénominations changeant d'objet, à la fin du XIV^e^ siècle, la lutte de ces deux partis se confondit avec celle des républiques contre le despotisme. (id. t. 3. p. 219).

La première organisation politique des métiers eut lieu à Florence, en 1266, par Guido Novello, capitaine des gardes de Manfred, en Toscane; afin de satisfaire les Guelfes et le peuple, il forma douze corps d'arts et métiers, dont sept furent appelés *arts majeurs*, et cinq, *arts mineurs*, ayant des consuls, des capitaines et une enseigne. Cette aristocratie roturière lutta cependant bientôt contre lui-même, et plus tard contre le peuple. (t. 3. p. 361).

Lorsqu'au mois de juin 1282, les Florentins établirent leur forme de gouvernement, qu'ils nommèrent *Seigneurie*, ils la composèrent de six membres, appelés *Prieurs des arts*, pour indiquer que les premiers citoyens de chaque métier devaient représenter la république. Beaucoup de républiques, et notamment Sienne et Arezzo, adoptèrent ensuite ce *divieto*. Les nobles étaient exclus de ces seigneuries. (t. 4. p. 31 à 36).

Ces oligarchies roturières devinrent aussi odieuses au peuple qu'aux nobles. De là, les collisions violentes qui ensanglantèrent souvent la république. De là, la fameuse ordonnance de 1292, contre les Magnats (Ordinamenti della giustizia), monument de la plus odieuse tyrannie, pour l'exécution duquel on fut obligé de

Digitized by Google

créer une milice bourgeoise, soumise à un gonfalonier de justice, qui fut un officier civil. Le premier des gonfaloniers commença par faire raser la maison des Galigai. Puis une réaction s'opéra en 1294, et le pouvoir retourna aux mains de la riche bourgeoisie. (t. 4. p. 59 à 70).

Plus de 80 ans après, dans la grande révolution qui éclata à Florence, lors des luttes entre les *Ricci* et les *Albizzi*, *en* 1378, les vingt et un corps de métiers s'assemblèrent, les *arts majeurs* favorisent la noblesse populaire, la magistrature, les Guelfes et le parti des Albizzi; les *arts mineurs* accusent ceux-ci d'aristocratie; et les artisans, surtout ceux de la manufacture de laine, se plaignent de ne pouvoir obtenir justice de leurs maîtres. Ils sont en armes sur la place, sous le nom de Ciompi (compères); on parlemente inutilement, ils attaquent, pillent et brûlent les maisons des Albizzi et de plusieurs chefs du parti Guelfe; puis, après dix jours de calme apparent, ils se confédèrent de nouveau le 11 juillet; et le 21, ils livrent la ville au pillage et à l'incendie. Le lendemain, ils s'emparent du palais du Podestat, et, de là, ils dictent leurs conditions à la seigneurie qui est forcée de les accepter, et, après qu'il se sont emparés des clefs de la ville et du pouvoir, une nouvelle seigneurie est nommée par les syndics des arts et par ceux du peuple. Mais le peuple à son tour veut la renverser; alors, surgit de ses rangs un cardeur de laine qui se dévoue pour sauver la patrie, et qui plus tard sera exilé; on le nomme Gonfalonier de justice, il s'oppose à la révolte, et, après une lutte meurtrière, il fait mettre bas les armes à la populace. Ainsi, les honneurs restent partagés entre les *arts Majeurs* et *Mineurs*. Le parti Alberti ou Gibelin triomphe. (t. 7. p. 130 à 133).

Plus tard, le 11 décembre 1379, une nouvelle conspiration des Albizzi est découverte; on arrête les suspects, les juges les déclarent innocents, mais les consuls des arts leur adjoignent quatre citoyens pour assesseurs. Les interrogatoires recommencent, des condamnations à mort sont prononcées par les assesseurs seuls. Les Guelfes sont exécutés comme aristocrates, et, enfin, après trois ans, le 21 janvier 1382, le parti des Albizzi reprend l'autorité, réforme la constitution, abolit toutes les lois révolutionnaires et la nouvelle corporation des *Ciompi*. Les *arts Mineurs*, sont exclus du Gonfalon de justice, et, après vingt combats durant toute l'année, à la suite desquels sont prononcés de nouveaux exils, ils sont réduits au tiers des honneurs publics. Enfin, en 1387, une nouvelle *Balie* (commission) plus aristocratique exile les Al-

Digitized by Google

berti et consacre le triomphe des arts Majeurs, ou des Guelfes sur le peuple. (t. 7. p. 158 et 175 à 178).

Ces exemples suffisent pour donner une idée du gouvernement politique des Métiers en Italie.

(17) On peut en dire presque autant de l'Angleterre, malgré le contraste bizarre résultant des deux principes opposés qui forment la nationalité de ce pays, la féodalité et l'industrie, l'égoïsme d'isolement, et l'égoïsme d'assimilation; mais partout il s'y rencontre un point commun qui leur sert de lien, c'est l'acquisition et la jouissance de la richesse, la féodalité y a ses châteaux et l'industrie, ses corporations. Mais comme l'industrie règne sans partage, à condition de laisser vivre l'aristocratie, toutes les populations des villes y sont partagées en corporations de métier, d'origine communale, auxquelles les plus grands personnages de l'Angleterre et le roi lui-même sont obligés de s'affilier.

(18) On trouve dans les ordonnances d'Etienne Boileau, pour les métiers de Paris, au XIII^e^ siècle, que déjà sous Philippe Auguste il existait une organisation régulière dans les métiers. Le livre de Boileau ne fut que le récolement de tous les statuts déjà existants.

(19) Quant au statut en lui-même, il règle, dans une longue série d'articles législatifs, les devoirs et la hiérarchie de tous les membres de la corporation; il détermine les conditions de capacité des aspirants, et l'espèce de *chef-d'œuvre* qu'il faut faire pour devenir maître. Il veille surtout à ce que chaque industrie demeure isolée, et à ce que la ligne de démarcation reste parfaitement distincte entre les professions même qui se touchent de plus près, entre le savetier et le cordonnier, le pâtissier et le rôtisseur, le tailleur et le fripier, le *haut* et le *bas Brouetteur*, etc... Il est surtout un point qui fixe invariablement l'attention dans tous les métiers, c'est le monopole ou la conservation de chaque industrie dans la famille de celui qui l'exerce, aussi les fils de maîtres y sont-ils toujours admis de préférence à d'autres, et avec dispense de tout examen ou chef-d'œuvre. Mais ce qu'il y avait encore de plus déplorable, et qui entraîna la ruine des Jurandes, c'était la défense expresse de rien changer à la nature ou à la forme des objets manufacturés.

Immobilité fatale qui arrêtait à jamais tout élan industriel, et, par conséquent, toute découverte et tout progrès.

(20) Tel était le droit de *Hanse* que chacun payait en entrant dans une corporation industrielle.

(21) Les anciens statuts de corporations furent en effet remis en

Digitized by Google

vigueur par Henri III, après un grand nombre d'ordonnances complémentaires de la part des rois ses prédécesseurs. Henri IV confirma aussi, en 1597, l'édit rendu à ce sujet en 1581. Enfin un édit du mois de mars 1673 ajouta quelques dispositions à celles déjà établies, et créa de nouvelles communautés. Cet édit et ceux de 1581 et 1597 servirent de base jusqu'en 1776, époque de l'abolition momentanée des Jurandes françaises, à toutes les mesures dont elles furent l'objet. Ils en contiennent même pour la première fois le nom et la véritable institution. Par suite de cette organisation, les villes devinrent *jurées* ou *non jurées*, suivant qu'elles eurent ou non des chefs de communauté *Jurés*. Il y eut de grandes et de petites Jurandes, des communautés patentées et non patentées, etc... Puis, après avoir rempli leur rôle utile qui était la résistance à la féodalité, et l'organisation des industries, abusant elles-mêmes tyranniquement de leurs priviléges dans l'intérêt de leurs monopoles, elles périrent par leurs propres excès, et furent supprimées définitivement le 17 mars 1791.

(22) Dans certaines villes, les corporations de métier avaient leurs processions dites des métiers. Telle était à Caen, celle de la fête de la Pentecôte, qui avait pour but le transport et le don de tous les *deniers à Dieu* des 40 à 50 corps de métiers, à l'hôpital de cette ville, et à laquelle un nombreux clergé ne formait réellement qu'un accessoire obligé; d'anciennes traditions rapportent que ces offrandes furent instituées en expiation des usures qui se commettaient autrefois dans le commerce de Caen, mais les historiens de cette ville n'ont jamais pu constater la réalité de cette prétendue amende honorable. (Recherches sur la ville de Caen et ses origines, par de Bras, Huet, et l'abbé Delarue).

Telle était la procession du saint Sang à Bruges, à laquelle assistait le porte-croix de tous les métiers au milieu des évêques, des abbés, du bourgmestre et des conseillers de la commune, des chanoines, des échevins et d'autres magistrats, suivis des confréries de St.-Michel ou de l'escrime de St.-Georges, ou de la grande et de la petite arbalète, et des archers de St.-Sébastien ou de l'arc-en-main. (Revue du Nord. Janvier 1838, p. 61).

Telle était encore la procession du Vendredi-Saint à Séville, à laquelle figuraient, au milieu des plus grands personnages de robe et d'épée, le président de la confrérie, accompagné des corporations, etc... (Journal des débats du 13 avril 1839).

(23) Saint Eloi était le patron des forgerons, St.-Fiacre, des jardiniers, St.-Yves, des avocats, etc. La Basoche de Normandie avait pour cachet deux *écritoires croisées*. Les armoiries des épiciers apothi-

Digitized by Google

caires de Paris représentaient une main qui sort d'un nuage dans un ciel étoilé et qui tient un fléau avec des balances. Au-dessus est cette devise : *Lances et Pondera servant.* A Florence, les plumes étaient l'attribut des arts ou corporations de la soie et de la laine. D'autres avaient la roue de fortune, etc... (Voir l'Armorial général de d'Hosier, aux manuscrits de la bibliothèque du roi, les Origines du droit par Micheret, p. 220 à 226, et les curieuses recherches de notre savant confrère M. Cauvin, secrétaire général du Congrès du Mans, sur les armoiries des communautés d'arts et métiers, de plusieurs villes principales du Maine, dans son Supplément à l'Essai sur la statistique du département de la Sarthe, p. 78 et suivantes).

Du temps de St.-Louis, la classe des bourgeois se divisait en sept grands métiers dont chacun avait un Prieur ou syndic qu'ils élisaient, et des armoiries particulières servant à distinguer les quartiers qu'ils occupaient dans la ville. (Histoire du pouvoir municipal en France, par le Ber, p. 294).

On peut voir, dans le même ouvrage, p. 309, ce qui concerne l'histoire des toupiniers et des behours de Lyon; des arbalêtriers de Châlons, etc.; du prince de l'Etrille, de l'amour, de la plume en Flandre, des chevaliers du plat d'argent, de la fête de l'Epinette, à laquelle les arbalêtriers de Paris prennent part en 1349. Les joûtes de la lance, à Valenciennes, où le vainqueur recevait un éperon d'or, et auxquelles assista le duc Jean de Bourgogne, en 1416. Des ordonnances de 1311 et 1314 défendirent ces joûtes et tournois en France. Dans nos temps modernes, on célébrait encore, dans les Pays-Bas et en Flandre, ces fêtes d'institution du moyen-âge, telles étaient celles de Ste.-Marguerite de Flandre à Lille, du Gayant à Douai, des Incas à Valenciennes, du comte de la Mi-Carême à Hazebrouck. (Journal le Temps, du 24 mars 1838).

Le jour de St.-Simon à Venise, les ouvriers de l'arsenal et ceux de la ville qui habitent ordinairement des quartiers différents, et ne se mêlent jamais, se donnent rendez-vous au pont des *Serfs*, armés de bâtons et se livrent des batailles régulières. Tout le monde y accourt, et la noblesse n'y fait pas défaut. Un poète vénitien en a fait le sujet d'un fort joli poëme. (Revue des deux mondes, du mois de juin 1839, p. 690).

(25) Notre littérature du moyen-âge a conservé les dires des changeurs, des cordonniers, des tisserands, des *bochiers*, des cordiers et de beaucoup d'autres professions. (Voir une lettre de M. Jubinal au journal l'Artiste, en 1838).

Digitized by Google

(26) Il existait en Grèce de pareils chants. Outre les chansons bucoliques des pâtres, des moissonneurs, des journaliers, etc., chaque corps de métier, dans les villes, avait sa chanson particulière. Il y avait le chant des baigneurs, celui des tisserands, nommé *Elinos*; il y avait la chanson des tisseurs de laine, celle des boulangers, celle des ouvriers qui tournent la meule, des gens qui tirent de l'eau des fontaines, des bateliers et des rameurs, enfin les chansons des nourrices, que Platon approuve comme nécessaires au développement de l'âme et du corps. (Magain, Origines du théâtre moderne, t. 1).

La littérature de Venise commence au XIII^e^ siècle, avec les relations des voyageurs; ce sont des commerçants qui en sont les premiers poètes : les marchands de Venise tournent leurs regards vers l'Orient; ils partent avec leurs pacotilles et des lettres du pontife, visitent Alexandrie, Constantinople, Samarcand, et viennent raconter avec naïveté les merveilles de l'Asie. Tels sont Marco-Polo, les Zeno, et les Ca-da-Mesto. (Revue des deux mondes, juin 1839, p. 690).

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

PAROISSE ET BARONNIE DES BIARDS,

SUZERAINE D'ISIGNY, VEZINS, LANDELLES, ETC. ;

PAR M. LE VICOMTE

DE GUITTON DE LA VILLEBERGE,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

MESSIEURS,

Les Biards, *Sanctus Martinus de Biardis*, ancien prieuré-cure, dont le bénéfice valait environ deux mille francs de revenu avant la révolution de 1789, fut fondé l'an 1081.

Située dans les anciens comté de Mortain et évêché d'Avranches, cette paroisse contient 1034 hectares de terre et 1073 âmes, nulle fabrique et seulement deux usines à blé. Son sol, en côteaux, est propre à toutes les cultures, les her-

Digitized by Google

bages y sont bons, et ses habitants sont, de temps immémorial, éleveurs de chevaux et de bêtes à cornes.

On a prétendu qu'elle avait été fondée par les Ambibares (*Ambibari*), et les gens du pays montrent encore aujourd'hui la rue de la Poissonnerie, et diverses autres choses, tendantes à faire croire que leur bourg était autrefois une ville. Quoiqu'il soit possible qu'une colonie de ces peuples, que d'autres ont placés sur les bords de la Saône, à Hambie sur l'Ambiote, et même à Ambrières, (1) frontière du Maine, ait habité cette rive de la Sélune, je ne reporte pas la fondation des Biards au-delà du X^e^ siècle, parce que, dans toute l'étendue de la commune, il n'y a nul vestige *d'oppida*, ni même de construction romaine; que nul objet d'antiquité n'y a été trouvé; que l'œil le plus observateur n'y aperçoit rien d'instructif ni même de curieux, et que ce nom est évidemment danois, espèce de contraction de celui de Bier, que portait le terrible Côte-de-Fer, et de celui de l'aventureux explorateur Biarne, fils d'Heriulf, qui pénétra au Groënland en l'an 986. Biard est le nom d'une des seize runes scandinaves; les Danois appelaient anciennement leur Laponie la Biarmie, et, encore aujourd'hui, cette province est divisée en petites contrées qu'ils nomment Biars. La forêt de Cerisy, entre Saint-Lô et Bayeux, a été aussi appelée la forêt des Biards, peut-être parce qu'elle produisait beaucoup de bouleau et que biard est aussi le nom de cet arbre en langue scandinave.

Situé à un quart de lieue du bourg, le château des Biards, ruiné d'abord par Etienne de Blois, et puis en 1368, par les Bretons, au service de Charles V, était, comme ceux de l'époque des navigateurs normands, une espèce de vigie ou *exploraloratorium*, juché, comme

(1) Plusieurs géographes se sont accordés à placer dans l'Avranchin ce peuple de la Gaule Celtique, mais l'évêque Robert Cenault et le bénédictin Denis Briant, auteur du *Cenomania*, lui donnent pour capitale Ambrières, *Ambreriæ*, qui se trouve dans le pays des Diablintes.

Digitized by Google

faire d'un oiseau de proie, sur une cime escarpée et allongée en forme de cap ; la Sélune, qui coule au pied de ce rocher perpendiculaire, les y avait sans doute amenés, et ils avaient choisi ce poste pour y bâtir un fort, qui devint une demeure baronniale, d'où la vue plongeait sur le cours de cette rivière, et s'étendait sur des côteaux abruptes et sur le chemin en zig-zag qui conduit à Landelles ; sa forme était celle d'un polygone irrégulier, ayant 80 mètres sur sa plus grande longueur, et environ 30 de largeur ; ses murs étaient maçonnés à chaux et à sable ; des fossés, à peine reconnaissables aujourd'hui, en complétaient la circonvallation du côté de la terre ; enfin les habitants se sont emparés des pierres de cette forteresse pour bâtir et faire des murs de clôture, qui abondent dans son voisinage.

La chapelle, actuellement en ruine, était dans le bayle ou ballium extérieur et semble même avoir fait partie de la seconde enceinte murale du château ; ce n'est pas la primitive, on voit évidemment qu'elle a été maçonnée avec des pierres provenues de constructions plus anciennes ; il y avait une fenêtre à ogive derrière l'autel et une de chaque côté ; la porte extérieure était au bas de la nef, une autre moins grande, dans un des côtés, communiquait dans la cour du château ; sur l'autel en granit on remarque en creux, du côté de l'évangile, l'emplacement de la pierre sacrée ; le maçonnage de ce petit édifice est lié avec de l'argile et semble être du XVI^e^ siècle ; sa longueur est de 12 mètres et sa largeur de six ; elle était, ainsi que la primitive, dédiée à Saint-Nicolas, ce qui vient encore à l'appui de mon système, car on sait que les reliques et le culte de ce saint nous furent apportés par les gentilshommes normands qui conquirent et fondèrent le royaume de Naples, et rien n'annonce qu'aucun des dieux du capitole ni même de l'Edda l'aient précédé sur cet escarpement aride.

Les gens du pays sont persuadés qu'il y a des trésors

Digitized by Google

enfouis sous ses ruines, et M. l'abbé des Gripes, curé actuel des Biards, m'a dit sérieusement que, l'an dernier, des personnes venues de l'Angleterre en avaient enlevé un pendant la nuit ; un homme de la paroisse m'a fait voir le trou où l'on prétend qu'il a été trouvé.

Le premier historien qui fasse mention d'un personnage du nom de Biard, est Robert Wace, dans ces deux vers :

D'Avrancin i fu Richarz,
Ensemble od li cil de Biarz.

Par lesquels il semble dire que ce Biarz, qui suivit le duc Guillaume à la conquête, avait le prénom de Richard. (1)

(1) Je crois que ce n'est pas par erreur, ainsi qu'on le lui reproche, que ce poète porte Richard d'Avranches, surnommé Goz, au nombre des chevaliers de la conquête ; ce passage d'Orderic Vital : « Facto autem Senlatio bello et rege Guillelmo multis hostium tumultibus occupato, præfactus tyro cum Hugone suo consobrino Richardi de Abrincis cognomento Goz filio iterum ad Anglos transiit, et semper in omnibus exercitibus quæ a militibus agenda erant, inter præcipuos viguit. Deinde post multos agones prædicto Hugoni, comitatus Cestrencis datus est et Robertus princeps militiæ ejus et totius provinciæ gubernator factus est, » prouve que son fils Hugues, dit Le Loup, n'y passa qu'après la bataille de Senlac ou d'Hastings. Il est présumable même que Goz mourut en Angleterre, et que ce fut plus par cette considération et celle d'enrichir son neveu et celui de ses deux confidents, l'évêque Odon et le comte de Mortain, que pour des services personnels, que le conquérant lui donna le comté de Chester en 1070 seulement, tandis que les vainqueurs d'Hastings étaient tous récompensés depuis deux et trois ans. Il serait extraordinaire aussi que Wace n'eût pas connu l'histoire d'un des plus puissants seigneurs d'Angleterre et de Normandie, où il fonda l'abbaye de St-Sever, et qui mourut moine à Chester en 1011 ; et, puisque son fils Richard, né seulement en 1056, aussi seigneur ou gouverneur des pays que forment aujourd'hui les arrondissements d'Avranches et de Vire et le comté de Chester, périt en 1120, ainsi que la comtesse Mathilde, sa femme, dans un naufrage trop célèbre (celui de la nef blanche), pour que Orderic-Vital et surtout Wace, qui nous transmet jusqu'au cri de guerre de ces seigneurs (*Sire St-Sever*), s'y soient trompés. Enfin on lit, dans ce premier chroniqueur, que Robert était déjà passé en Angleterre sous le règne d'Edouard et l'on ne voit que dans la liste du manuscrit, publié par Taylor, que Hugues y eût passé en 1066.

Digitized by Google

Ce que l'on trouve ensuite de plus ancien est cette donation, extraite d'un manuscrit du XIV^e^ siècle, ayant appartenu à l'abbaye de la Couture du Mans :

«Johellus abbas, an. Domini 1081 abbatia potitus est hic ex diocesi abrencensi oricondus erat, cujus fratres ecclesiam de Vezins donant onde prioratus de Biards ut sequitur; anno 1082 Valterius et Radulfus d'Astinus de deprecatione domini abbatis Johelli fratris eorum Deo et sancto Petro Culturæ dederunt ecclesiam de Vezins et omnia ad eam pertinentia, scilicet decimam, sepulturam et sex acras terræ, et offerendam altaris, et quod presbyter de eis hoc et de abbate et monachis teneat suam partem ecclesiæ, sicut tenebat a supradictis duobus fratribus Walterio et Radulfo d'Asting. Dederunt etiam decimam totius suæ pecuniæ que decimatur omni vaccarum, equarum, tam illarum equarum quas apud Vezins habent quam cæterarum ubicunque habeant in Normaniæ vel in alia terra: facta est autem hæc donatio apud Traceium sub idoneis testibus Guillelmo de Traceio, Gisleberto nepote ejus, Burcardo præposito, Reginaldo infanti filio Ranulfi Avenelli, Hugone filio Herberti de Bosleio, Hugone de Tanu, Herberto de Milerio, Pagano de Vilereyo, Ernesio; de famulis abbatis Guillelmo Tustano, Guillelmo de Belino; affuit etiam Anfredus armiger d'Hastino, Ranulfus armiger, Galeterii. Post tertiam vero diem quo hæc facta sunt annuit Guillelmus de Biard in capella castri acram unam terræ quæ est juxta viridarium ad faciendam vineam sub is testibus, normanno filio Gamerii, Josselino, Hugone capellano; annuit et idem Guillemus eodem die et eodem in loco donum de Vezino astantibus tribus præfactis testibus et aliis multis. Hanc etiam donationem a supradictis militibus factam Michael Episcopus Abrencensis, de assensu Gisleberto archidiaconi sui Abrencencis in ecclesia beati Andreæ anno ab incarnatione Domini millesimo octogesimo et secundo approbavit et auctoritate sua confirmavit. Cum autem longo tempore posteà hæredes supra dictorum

Digitized by Google

militum adversus continuam et diuturnam monachorum de Cultura possessionem super ecclesia de Vezins reclamassent, scilicet Guillelmus d'Hastin et Jacobus et Gervasius fratres ejus et Guillelmus de Flacheio qui nomen uxoris suæ Havois jus in ecclesia prescripta clamabat et multas monachis et Roberto capellano eorum molestias et injurias irrogassent, tandem in presentiâ Richardi episcopi abrencensis amicabiliter inter eos compositio interessit in hunc modum: Guillemus d'Astin et fratres ejus prædicti jus quod in ecclesia et in ejus pertinentis clamabant ex integro dimiserunt in manu episcopi abrincensis et monachorum de Cultura pro se et pro hæredibus suis in perpetuum refutaverunt fide corporaliter præstita quod nihil penitus in ecclesiâ vel ejus pertinentiis de cetero reclamarent. Hoc ipsum etiam fecerunt Guillelmus de Flacheio et uxor ejus Haoys; et acceptis pro ujus modi pace ab abbate et monachis sexagenta solidos cenomanenses monetæ, in manu episcopi fide corporaliter interveniente se pacem hanc perpetuo servaturos firmaverunt. Cœterum Jacobi d'Asting fratri Guillelmo d'Asting abbas et monachi de Cultura concesserunt pro amore Dei in elemosinam quinque solidos Cenoman. monetæ redendus ei annuatim per manum prioris de Biard quousque in aliquo beneficio ecclesiastico ei providerent. Actum anno Domini incarnationis 1174, publicè Abrincensis Ricardi episcopo presente et compositionem supradictam auctoritate suæ confirmante Gilberto; testibus, Guillelmo archidiacono et Rogerio cantore, Guillelmo thesaurario et nigro et pluribus aliis tam clericis quam laicis. »—Ce manuscrit termine là cette charte, mais nous avons retrouvé dans un autre les noms des témoins et les voici : Guillaume Testard, M^e Richard et Hugues Troismonts et Guillaume de Lolif. Du côté de l'abbé, ce sont Guillaume de Champfort, prieur des Biards, et Guyard, le secrétaire et Gervais du Rosel ou le Roussel, Robert, prêtre de la même église, le prêtre Guillaume, Robert de Byarz, Gautier de Chalandrey et Raoul de Fonte-

Digitized by Google

nay ; et du côté des seigneurs, ce sont Garin Gastin, Geoffroy Paumier, Robert Macrachre, Guillaume Le Verdais, Le Crasseux et Guillaume le Normand et des paroissiens du même village, Aubert Tellier, Raoul Aveine, Gauthier le Long et Geoffroi du Jardin.

On voit par ces actes :

1° Que l'église de Vezins et le prieuré des Biards furent donnés à l'abbaye de la Couture du Mans, dans le château de Guillaume de Tracy, aïeul d'un des meurtriers de St-Thomas Beket, par les frères d'Astins ou d'Asting, d'origine danoise. Wace dit :

> Hastinz i vint primierement,
> Ki fist maint povre et maint dolent ;
> Compainz è mestre fu Bier,
> Ke l'en clamont Coste-de-Fier.

Leur nom, éteint en Normandie, se conserva célèbre en Angleterre ; on connaît entr'autre la fin tragique du grand chambellan, qui, après avoir trempé ses mains dans le sang de son prince, fut décapité, en 1483, par l'ordre de l'usurpateur qu'il avait servi.

2° Que deux jours après, Guillaume de Biard étant dans la chapelle de son château, donna aussi un acre de terre pour faire une vigne au prieur, et ratifia, sans doute comme suzerain, la donation de l'église de Vezins.

Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, visita le prieuré des Biards en 1250 ; son revenu était alors de deux-cent-vingt livres, et sept religieux le desservaient. Au commencement du XV° siècle, une ordonnance d'Henri V, roi d'Angleterre, le priva d'un faible revenu qu'il avait conservé dans ses états ; (1) enfin, l'habita-

(1) Per nos ordinatum extiterit quod omnes possessiones prioratuum alienigenorum in prædicto regno nostro Angliæ existentes in manibus nostris ad nos et hæredes nostros remaneant in perpetuum, exceptis certis possessionibus hujus modi prioratuum alienigenarum in prædicta ordinatione expressatis et declaratis. (Monastic. Anglic. t. 3, page 145).

Digitized by Google

tion prieurale et ses dépendances furent vendues, par suite de la révolution de 1789, à M. Lelièvre ; la seule largeur du cimetière sépare cette maison du chœur de l'église.

L'an 1106, après la bataille de Tinchebrai, où Robert, duc de Normandie, et son cousin, le comte de Mortain, furent pris par Henri 1^er^, roi d'Angleterre, qui les fit mourir en prison ; Robert de Vitré, à cause de sa mère, Agnès de Mortain, et du traité fait entre André de Vitré, son père, et Robert, comte de Mortain, son aïeul, se présenta pour lui succéder dans ses états, mais il n'y trouva d'obéissant que le sire des Biards qui, ayant été l'un des plèges ou garants du traité précité, crut devoir lui ouvrir les portes de son château.

Etienne de Blois, auquel Henri avait donné le comté de Mortain, assembla ses troupes dans l'intention d'assiéger cette forteresse. Robert, en ayant été averti : « commande isnelement que li corneurs cornent por faire mouvoir enseignes et banières et que li trompeurs trompent por faire issir li chivaliez », puis marche fièrement à sa rencontre, et après l'avoir battu et mis en fuite, rentra triomphant,

Grasses rendant al roi de glore
Par qui a eu si grand victore. *(M. S. du Prieuré).*

Ce fut pendant la durée de ce conflit que le château des Biards, devenu le siége d'un des prétendants au comté de Mortain, atteignit son apogée ; mais ce ne fut pas pour long-temps, car Etienne, à la tête d'une nouvelle armée, parvint à chasser son compétiteur de tout ce comté et du château des Biards qu'il ruina.

Robert de Vitré, légitime héritier du comté de Mortain, et par conséquent suzerain de la baronnie des Biards, perdit pour toujours cet état ; il mourut en l'an 1135, laissant plusieurs enfants de son mariage avec

Digitized by Google

Emma Hay, fille de Gautier Hay, seigneur de la Guerche (1).

L'an 1145, l'aîné, aussi nommé Robert, espérant toucher le cœur d'Etienne, alors roi d'Angleterre, en lui représentant que descendus l'un et l'autre de la mère du grand Guillaume, il serait blâmé s'il continuait à retenir l'héritage d'un parent aussi proche, se rendit à sa cour qui était alors en haute Normandie. Il le trouva chassant dans la forêt de Vernon et en fut bien accueilli; le hasard fit qu'Etienne et Robert, séparés de la compagnie, poursuivirent un cerf qu'ils forcèrent. Descendu de cheval, Robert se mit à défaire la bête, et ayant son couteau à la main, il demanda au roi ce qu'il avait fait du comte de Mortain? le roi inquiet de cette question répondit prudemment, je ne saurais vous dire ici ce qu'il est devenu, mais achevez votre travail et à notre retour je vous en donnerai nouvelles certaines : rentrés au château de Vernon, et après le repas, le roi prit Robert en particulier et le conjura tellement de lui dire ce qu'il eût fait s'il lui eût avoué avoir fait mourir son bisayeul, que Robert oubliant la prudence, répondit, je vous eusse tué !.... Etienne, peu généreux, s'abandonna d'abord à la colère et aux menaces les plus terribles; puis reprenant son sang-froid, il dit à son cousin : retournez dans votre pays, j'ai juré que de ma vie, aucun des hoirs de celui qui m'a battu aux Biards n'aurait terre dans mes états; exemple à la fois honteux pour les princes puissants et affligeant pour les faibles.

Il paraît que les maisons d'Hasting et de Biards furent enveloppées dans la disgrâce de celle de Vitré, car, ainsi qu'il est énoncé dans les chartes ci-dessus, l'an 1174, présent Robert des Biards et Guillaume de Champ-

(1) Cette famille Hay s'est conservée en Bretagne, où elle porte le surnom de marquis des Netumières, et en Angleterre, où elle porte celui de marquis de Tweeddale.

Digitized by Google

Fort, prieur du dit lieu, Guillaume, Jacques et Gervais d'Asting, et Guillaume de la Flèche, époux de leur sœur Havois, sont réduits à renoncer à toutes prétentions sur Vezins, moyennant soixante sous, monnaie du Mans, plus cinq sous de rente, à titre d'aumône, au dit Jacques, jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un bénéfice ecclésiastique.

Il sert bien que fortune puet fère honor et honte :
Quand fortune a fet homme per à roi ou a conte
Por un pou d'aventure, de mesdit, de méconste
Fortune la monté, fortune le desmonte.

Après avoir essuyé l'ingratitude d'un si faible secours sur les biens de leurs ayeux, ces infortunés gentilshommes se retirèrent à Mayet, proche la Flèche, (château célèbre pour s'être, au mois de juillet 1099, défendu victorieusement contre le roi Guillaume Le Roux ; il avait été apporté à la famille de leur beau-frère, dans le XI^e^ siècle, par Mathilde, fille de Gervais de Château-du Loir, qui épousa Elie de Beaugency, seigneur de la Flèche, depuis, comte du Maine, et dont les descendants devinrent rois d'Angleterre), ils firent bâtir près de là, sur le ruisseau de Sable, un château avec chapelle et moulin auquel ils donnèrent le nom de Vezins qu'ils adoptèrent. Ils possédaient aussi dans cette même paroisse le château de Vaulogé, dont Jean de Vezins fit hommage en 1394 et 1401.

Un Fouques d'Asting fut évêque de Lisieux dans le XIII^e^ siècle, on ignore s'il appartenait à cette famille.

Guillaume Avenel, sénéchal du comté de Mortain dont la famille habitait le Manoir, chef-lieu du Grand Fief du Bois-Avenel (1), situé proche le bourg actuel de

(1) Ce fief s'étendait sur la paroisse d'Hamelin et appartenait à la maison de Carbonel de Canisy à l'époque de la révolution ; le nom de Bois-Avenel que portait ce château, parce qu'il était situé dans les bois qui couvraient

Digitized by Google

Landelle à une demi-lieue des Biards, et sous la mouvance de cette baronnie ainsi que l'indique encore ce vers de Wace : « Des Biards i fu Avenels, » il est probable que ce poète parle de Ranulphe Avenel, père de Reignard, enfant dont il est fait mention dans la Charte, *ut supra* de 1081 et dans la Chronique d'Aimé, moine du Mont-Cassin, à l'article des comtes d'Avelin et dans celle de l'église de Catane en Sicile, où l'on voit l'épitaphe de son neveu Renaud Avenel. Il y a encore près des vestiges de leur château du Bois-Avenel, une belle pièce d'eau qui en alimentait les fossés; la chapelle en fut desservie par les religieux du prieuré des Biards jusqu'en l'an 1147, que, à la demande de Guillaume, précité, les bois qui forment aujourd'hui une partie de la paroisse de Landelle (1) furent distraits de celle de St.-Martin des Biards pour en former une nouvelle, toujours sous le vocable de St.-Martin et sur laquelle le prieur des Biards se conserva un trait de dîmes. Notre manuscrit indique deux autres chapelles existantes alors dans le territoire de St.-Martin de Landelle; il s'en trouve trois aujourd'hui, savoir : celle de Ste.-Madelaine et celles des manoirs de Rommilly et de la Pommeraie, cette dernière était d'une beauté assez remarquable.

L'église actuelle de Landelle est moderne, mais ses fonds baptismaux remontent à son origine, car leur dimension annonce qu'ils ont été faits pour immerger,

alors la majeure partie du sol, est une preuve d'ancienneté conservée par quelques autres du voisinage, tels que ceux de Boisferrant, du Bois-Guillaume, Bois-Chicot, du Bois-Février, et qui rappèle que les Gaulois plaçaient leurs habitations au milieu des bois et près des rivières : César dit de la maison d'Ambiorix : *ædificio circumdato sylva.*

(1) Au XIIe siècle, les forêts ne faisaient partie obligée d'aucune paroisse; mais venaient-elles à être défrichées et à se couvrir de maisons, les nouveaux habitants priaient l'évêque de leur désigner l'église où ils devaient recevoir les sacrements.

Digitized by Google

rit qui fut abandonné vers le XIII^e^ siècle, sa tour, et, à l'abside, une gracieuse fenêtre ogivale, divisée dans sa hauteur par deux meneaux bysantins qui la partagent en trois lancettes, me semblent remonter au XVI^e^ siècle. Les Pères du concile, tenu à Poitiers en 1148, ayant arrêté que chaque paroisse aurait son prêtre particulier, celle-ci fut pourvue d'un curé.

Guillaume Avenel, dis-je, épousa la fille aînée de Robert des Biards vers l'an 1180,

> Entre leurs deux hostels bien demie lieue avoit
> De bois grant et foillu qui a eulx deux estoit.

Peu de temps après, ce baron, partant pour la terre sainte avec son fils, laissa sa femme et sa seconde fille nommée Avoise, à son château des Biards; pendant son absence, cette jeune personne fut séduite par un ménestrel que sa mère avait hébergé. Pour comble de malheur, le retour imprévu de son père ne permit pas de le prévenir, et la vue de la honte de son enfant l'enflamma d'une telle colère que cette victime de l'amour, épouvantée, fut se précipiter par dessus les remparts de la forteresse; il était nuit, un ange la soutint par ses vêtements, au point que, malgré que la rivière coule au pied à une profondeur de près de cinquante mètres, elle évita le gouffre et tomba sur un monceau de paille qui était sur le bord, sans autre mal que la perte du fruit de sa faiblesse (1). La meunière du lieu, qui avait été sa nourrice, la recueillit secrètement, et puis la conduisit à Mortain, chez une ancienne domestique de sa famille, où elle resta long-temps cachée. Sa pauvre mère mourut de douleur et Robert de Biards qui venait de perdre

(1) Les personnes qui ont lu l'inscription apposée, rapport à un semblable événement sur la terrasse de la cathédrale de Berne, seront moins étonnées de ce prodige.

Digitized by Google

son unique fils en Palestine, dégoûté du monde, embrassa l'état monastique à l'abbaye de la Couture. L'infortunée Avoise, dévorée de remords, disparut de son asile, et, déguisée en hermite, vint, sous le nom de frère Guyon, se retirer dans une grotte au milieu d'un bois situé en la paroisse de Landelle, sur le versant opposé au château de son père, d'où, contemplant chaque jour le déchirant théâtre de ses fautes, elle languissait dans le jeûne et la prière.

La vesqui de racine et mangea l'herbe amère,
Totes nuis y passoit en piteuse prière,
Soffrant faim, soffrant froid, son pauvre corps meurtri
Sur la pierre gissoit implorant Jesu Crist. *(M. S. du Prieuré).*

Une main invisible déposait, chaque mois, deux pains à la porte de son hermitage. Dix hivers s'étaient ainsi écoulés, lorsque sa réputation lui attira la visite d'un vieux religieux qui, venant du Maine, avait couché au presbytère d'Hamelin; celui-ci surprit l'anachorète n'ayant plus qu'un souffle de vie et l'employant à gémir au pied d'une croix. Hélas, s'écria-t-il, à ce lugubre aspect, malheureux, vous êtes sans doute comme je suis moi-même? Après un mouvement de surprise, une voix presque éteinte répondit: Mon Dieu, qui vous amène en ce lieu, révérend père?... Les chagrins m'ont enveloppé de cette bure et guident encore mes pas chancelants vers ces bords où jadis... Ah! ministre du Rédempteur, puisque vous êtes étranger et malheureux aussi, daignez vous asseoir sur ce banc et je vais déposer dans votre sein le cruel secret de ma longue pénitence; ce prêtre écoutant sa confession tomba évanoui, et reprenant ses sens, prononça ces mots... Ah, chère Avoise, ma pauvre fille, dans quel état je te retrouve! mon Dieu, celle qui expia ainsi sa faute, ne nâquit pas pour vous offenser; ah! c'est encore mon digne sang; enfin, après

Digitized by Google

s'être reconnus et avoir versé des larmes de pardon, de tendresse et d'espérance en un monde plus heureux; obéissant aux devoirs sacrés de leurs vœux, ils s'arrachèrent aux sentiments de la nature et se séparèrent pour ne plus se revoir que dans l'éternité (1).

Avoise succomba peu après, et ses parents apprenant, à son lit de mort, ce douloureux secret, firent ériger son hermitage en une chapelle mémorative sous l'invocation de Ste.-Madelaine, dont les ruines actuelles annoncent une date postérieure, et vraisemblablement une reconstruction a remplacé celle dont parlent le manuscrit et la tradition.

Les familles Avenel et de Biards donnèrent cet oratoire à l'abbaye de Savigny, et le prieur des Biards lui transmit, en même temps, son trait de dimes dans lequel était ladite chapelle, à condition que les religieux y acquitteraient les fondations; dans la suite, ces derniers abandonnèrent ce même trait de dimes, la chapelle Ste.-Madelaine et les fondations aux curés de Landelle, moyennant un retour annuel de 45 livres tournois.

Une branche cadette de cette famille, dont Robert des Biards, qui figure dans l'accord *ut suprà* fait à Avranches en 1174, paraît être le chef, se conserva dans la paroisse des Biards, au lieu que l'on nomme encore aujourd'hui la ville des Biards; les traces du vieux manoir s'y découvrent toujours, et il est présumable que c'est cette *villa* qui a donné l'idée d'une cité antique.

Jean des Biards, sans doute fils de ce dernier, figura l'an 1221, aux assises d'Avranches. Une Avoise des Biards était prieure de l'abbaye du Pré, au Mans, en 1330; son frère Jean fut chanoine et grand dépensier de la ca-

(1) M. Guillotin, de Saint-James, a donné cette épisode en vers alexandrins.

Digitized by Google

thédrale de Bayeux, et l'autre, nommé Robert, fut tué à la bataille de Crécy.

Tant le navra l'Anglois qu'il trespassa de vie
Chascun de ses vassiaux le ploure et brait et crie. *(M.S. du Prieuré).*

Julienne Malherbe, sa veuve, s'étant remariée à Hugues de Chollet, jeune écuyer, son fils Guillaume rappela le proverbe :

Avoir si est de tel affaire
Que li fiz en traist sa mere, *(Ibidem.)*

Car ayant fait enlever son beau-père, il le fit retenir en Bretagne, où il fut long-temps enfermé dans le donjon d'un de ses parents, au grand regret de la pauvre Châtelaine dont on a conservé cette tendre complainte :

Tant là amor esprouvé en ce pays
Et Bretagne où las ! un felon l'a pris
Dix mois i fu en paour de sa vie
Et chascun jour cuidoit bien estre occis
Et l'angoisse que por li je santis
Plourer my feist es pieds de ce doulx fis
Si tendrement tenu, chier et norri,
Que tant amai, et or lui crie merci !
Et s'en plourant merci troveir ne puis
A tel dolor morir m'en voist d'ennuis.

Le roi Jean, informé de ces aventures, fit mettre Hugues en liberté et accorda à Guillaume des lettres de grâces, en décembre 1352 (1). Le 24 juillet 1486, Léon

(1) Guillelmus de Biardis scutifer de remissione captionis Huguenini de Cholet mariti matris suæ et ductionis extra regnum et incarcerationis, mense decembri 1352. Per regem P. Sunon, sine financia. (Reg. thes. 81. n. 559. Bibliothèque royale.)

Digitized by Google

Chollet, descendant de ces époux, rendit hommage à la chambre des comptes à Paris, des terres et fiefs de Bouillon, de la Godefroy et de la Planche-Jumelle, tenus d'Avranches.

L'an 1368, le connétable Duguesclin fit détruire le château des Biards par les Bretons du camp de Champeaux et de la garnison de Genets.

Sur la liste des 119 gentilshommes qui défendirent le Mont St.-Michel, en 1423, le sieur des Biards est le 14e.

L'an 1459, Guillaume de Guiton et Guyonne des Biards sa compagne et épouse, donnèrent trois vergées de terre au prieuré des Biards, laquelle donation fut acceptée par maître Thomas Bridet, alors prieur, sous le *vidimus* de Jean, évêque d'Avranches.

L'an 1460, Louis d'Arcourt rendant aveu de la baronnie de St.-Vigor à Charles VII, comprend Guyon des Biards au nombre de ses vassaux, et Montfaut, en 1463, fait mention de ce même Guyon. On croit qu'il fut le dernier mâle de cette antique maison que les Painel de Hambie mettaient au nombre de leurs plus belles alliances. (La Roques, tom. 1er, p. 415). Cependant je trouve, dans mon chartrier, une lettre datée du 20 mai 1664, d'un M. de Biards, seigneur de St.-Georges en l'élection de Bernay, dans laquelle il dit à Charles de Guiton, qu'ayant appris que la maison des Biards était tombée en quenouille dans la sienne, il le prie de vouloir bien lui envoyer quelques titres, pour lui aider à prouver sa descendance de Guyon des Biards, dont son sixième ayeul était fils naturel, mais avait été légitimé et reconnu par Louis XII. Charles de Guiton a écrit au pied de cette lettre : Le cachet de ce monsieur est le véritable écu des Biards et je lui ai envoyé sept titres en parchemin.

Pendant les malheurs de la maison des Biards, l'an 1184, un curé de leur paroisse ayant reconnu en tenir l'église de la faveur de Fouques, abbé, ce qui fut attesté

Digitized by Google

par Guillaume, évêque d'Avranches, en sa maison située devant l'église St.-Julien (1). Voici le texte latin : « Sacerdos ecclesiam St.-Martini de Biards agnoscit se istam ecclesiam ex dono Fulconis abbatis tenere quod testatus Willelmus Abrencensis Episcopus in domo suâ quæ est ante ecclesiam B. Juliani, presente Richardo abbati St.-Petri de Cultura, Gaufredo Britone, Gervasio de Feriratà, etc., anno 1184. Sig. Episcopo. » Guillaume Avenel, sénéchal de Mortain, devenu seigneur des Biards par son mariage avec l'héritière de cette baronnie, présenta un mémoire au roi Richard, à son retour d'Allemagne, l'an 1195, contre l'abbé de la Couture pour ravoir l'église des Biards; mais il paraît qu'il échoua, car Gaultier, archevêque de Rouen, en confirma la possession à cette abbaye (2). Rolland Avenel, leur fils aîné, voulut aussi faire revivre les droits de sa mère sur l'église des Biards (3), cependant l'an 1211, il en fit la remise à l'évêque d'Avranches et finit par y renoncer définitivement en 1218, sur la déclaration de ce prélat, qui affirme que cette controverse a été terminée devant les délégués du pape, et, depuis cette époque, les abbés de la Couture nommaient au prieuré-cure des Biards, et à l'église de Vezins. Voici les articles du ma-

(1) Cette église Saint-Julien aura sans doute disparu, lorsque saint Louis fit fortifier Avranches.

(2) Omnibus presentibus fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit Walterius..de eccl. de Biarz.. Rothomagensis Archiepiscopus salutem in Dom., noverit universitas vestra quod Willelmus Avenel miles dominus de Biars..apud abbatiam de Cultura publice professus est nihil reclamare... recolimus factum fuisse eo tempore quo tunc memoriæ Richardus Rex Anglorum de Alemania venit x ot... adhuc res testimonia sigillum nostrum..... p. Senuby apponendum.

(3) Au XIe siècle, les peuples ayant cru toucher à la fin du monde, une grande quantité de propriétaires épouvantés, donnèrent la majeure partie de leurs biens aux couvents et aux églises, pour sauver leurs âmes; dans le siècle suivant, les richesses et les grandes possessions des ecclésiastiques excitèrent les regrets et l'envie; de là toutes les démarches des séculiers pour recouvrer les pieusesdonations qu'une terreur superstitieuse avait arrachées à leurs pères.

Digitized by Google

nuscrit : Eodem anno 1211, Garino Abbati Rolland Avenel ecclesiæ de Biard, dimittis Guillelmo abrincensi Episcopo anno 1211-1218, Willelmus abrincensis episcopus testatur quod vidit litteras Willelmi prædecessoris sui quibus controversia circa Ecclesiam de Biard coram G. de Sancto-Vincentio et P. de Belloloco abbatibus judicibus! a papa delegatis terminatur R. abbate de Cultura Herberto de Novi Eleemosinario, etc., anno 1218.» Ce même Rolland Avenel porta bannière au service de Philippe-Auguste, comme baron des Biards. Son oncle, Robert Avenel, était curé de Gratot, en 1187; on présume que c'est lui qui, l'an 1221, donna son bois de Polwarth à l'abbaye de Kelso, en Ecosse (Collins, Peerage IX, p. 284). Guillaume, sénéchal de Mortain, fit une donation à l'abbaye de Savigny, en 1228, du consentement de Nicolas, son fils, seigneur de Terre-Gaste; on trouve encore Olivier, Henri et Thomas Avenel, fils de ce dernier, chevalier en 1243, et Guillaume, vivant en 1272, qui fit accord avec Guillaume de Marcilly, son vassal. Un Robert Avenel figura avec Pierre de Landelle et Gilbert de Malesmains, aux assises tenues à Avranches, vers la fin du XIII^e^ siècle, régnant Philippe-le-Hardi. En 1281-1303 et 1310, on trouve Nicolas Avenel, chevalier; et en l'an 1314, Robert Avenel et Geoffroy de Vezins, chanoines, comparants dans la collégiale de Aukelande. (Monast. Anglic., t. 3, p. 41). L'an 1339, Guillaume Avenel devint seigneur de Vernon et d'Anfreville, par son mariage avec Françoise de Cailletot, fille de Guillaume de Cailletot et de Marie de Vernon, baronne de l'Angle et de Nehou. Nicolas Avenel, son jeune frère, servit Charles-le-Mauvais, contre la France; le 28 décembre 1363, il remplaça Guillaume de Mutelian dans la charge de capitaine de Tinchebray, avec 300 écus par an de gages; on a voulu en faire la souche des seigneurs d'Octeville l'Avenel, près Valognes; mais, je crois que c'est à tort, car je tiens de mon savant ami, M. de Gerville, que, dès

Digitized by Google

le XII[e] siècle, Richard Avenel et Henri son fils, donnèrent à l'abbaye de Montebourg, une terre *in Octeville*. Fralin Avenel fut établi capitaine de Saint-James, le 15 septembre 1367. Jean Avenel, avec six autres écuyers avec lui, fit montre à Carentan, le 23 décembre 1378, dans la compagnie de messire Bureau de la Rivière. Guillemette Avenel, épouse de Raoul de la Champagne, rendit aveu pour moitié de la seigneurie des Biards, le 3 mars 1393; décédée sans postérité, vers l'an 1406, sa nièce Guillemette Avenel, mariée à Guillaume Le Soterel, seigneur des Chéris, garde et gruyer de la forêt de Lande-Pourrie et comté de Mortain, qui possédait déjà l'autre moitié, réunit la totalité de cette baronnie; ce Soterel avait un frère nommé Richard, seigneur de Milly, lequel n'eut qu'une fille, nommée Guillemette, qui épousa Thomas Pigace, le 29 décembre 1402. Guillaume Le Soterel, fils de ce premier, épousa Peronnelle de Husson, fille d'Émery, qui lui apporta les fiefs de Janté et Husson en Brecey. Henri V, d'Angleterre, confisqua ses biens, et le 3 mars 1419, donna la baronnie des Biards à Thomas Bowet, lequel fit quelques réparations au château, d'où, avec ses gens, il fondait comme un oiseau de proie, sur les pays environnants, et, après en avoir rançonné les malheureux habitants, ils retournaient chargés de butin, dans leur fort; enfin ce dangereux chef fut tué, revenant d'une expédition dans le Maine, et ce fut envain que ses gens cherchèrent son trésor, jamais ils ne purent découvrir le lieu où il l'avait caché; c'est ce trésor que l'on prétend avoir été enlevé par un Anglais en 1837.

On ne sait pas à quelle époque ce château fut rendu à son fils François, chambellan de Louis XI, et dernier du nom de Soterel (1), lequel n'eut qu'une fille, aussi nommée Françoise, mariée à Jean de Tardes, échanson

(1) Dans le XVII[e] siècle une famille Sautereau, du Dauphiné, prétendit avec quelque fondement être de la même souche.

Digitized by Google

du roi, qui, à cause d'elle, rendit aveu le 25 juillet 1493, des seigneuries de Vernon, l'Angle, Néhou, des Biards, d'Anfreville, de Janté, Moissé, Husson, La Bohineuse en Romagny, etc. Françoise de Tardes, fille unique, épousa, vers 1530, Nicolas de Mouy, d'une maison considérable (1); car j'ai vu un testament du 15 novembre 1520, de son aïeule Jacqueline d'Estouteville, veuve de feu Jacques de Mouy, chevalier, baron et seigneur de Mouy, châtelain hérédital de Beauvais et de Belencombre, Saint-Denis-le-Thiboust, et de Charles Mesnil, capitaine de Saint-Quentin et Ribemont, conseiller et chambellan du roi, maître des eaux et forêts en Normandie et Picardie.

Dans un aveu de 1539, on lit : Nicolas de Mouy, chevalier, baron dudit lieu de Mouy, châtelain hérédital de Belencombre, Saint-Denis-le-Thiboust, Charles-Mesnil, et à cause de madame Françoise de Tardes, sa compagne et épouse, baron aux droits d'elle, des Biards, l'Angle, Néhou et Anfreville. Cette dame était morte en 1545, laissant l'usufruit de ses biens à son mari. Leur fils Antoine, rendit aveu de la baronnie des Biards, le 20 février 1555 (2); il épousa Charlotte de Chabannes, d'où sortit Charles de Mouy, qui en rendit aussi aveu, le 30 février 1574; il avait épousé Catherine de Sezanes, comtesse de Cerny, dont il n'eut qu'une fille, nommée Claude, mariée en premières noces à Georges de Joyeuse, et ensuite à Henri de Lorraine.

L'an 1561, Michel de Crux, prieur et curé des Biards étant décédé, Jean de Guiton, seigneur du petit fief de ce nom, présenta, pour lui succéder, Me Jean Cado; mais l'abbé de la Couture s'opposa à sa nomination, sur

(1) Dont le véritable nom était Goulard ou Gueulard.

(2) La baronnie de l'Angle, de Néhou, fut vendue par lui ou son fils Charles, à Nicolas de Briroi.

Digitized by Google

quoi survint un procès que cet abbé gagna à l'official d'Avranches; il se nommait Nicolas Fumée, et je crois devoir copier ici la note suivante, qui est jointe aux pièces du procès, « successeur du bon Hugues Gaudin, originaire de ce pays, et qui a fait tant de bien à Vezins et ici. Cet abbé mourut en 1575, il était fils d'un maître d'hôtel de François Ier; son oncle Adam Fumée, évêque de Sombre et abbé de la Couture dès 1536, lui résigna cette abbaye, qu'il fut obligé de quitter pour crime d'hérésie ; ils descendaient du fameux Adam Fumée, médecin des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII ; leurs armes sont d'azur, à deux faces d'or, accompagnées de six besants d'argent ».

Charles de Mouy vendit les Biards, en 1575, à Jacques Leprevost, descendant de Guillaume Leprevost, vicomte de Mortain, en 1440, qui laissa cette terre avec celle de Montreuil et de Bieville-la-Rivière, à Marie Leprevost, sa fille unique, qui les porta en dot à François ou Jacques Duparc, seigneur de Cresnay, Chêne-Dolé, etc., dont on voit les armes à la façade du Château-de-Cresnay, qu'il avait fait bâtir ; il rendit aveu de la baronnie des Biards, le 12 juin 1583, et, en 1592, il présenta à la chapelle Saint-Michel de Mortain, Me Guillaume Chupault, et ce, comme baron et seigneur en partie des Biards. De ce mariage sortirent deux filles, savoir : Jacqueline Duparc, dame de Cresnay, mariée à Louis de Boulainvilliers, baron de Courtenay, d'où sortit Louise de Boulainvilliers, mariée, en 1626, à François Dubois, seigneur de la Fresnaye, Poillé, Precey et Saint-Quentin, dont la famille tomba en quenouille dans la personne de Françoise Dubois, fille de René, seigneur de Saint-Quentin, et de Jeanne Duquesne, qui épousa Jean de Guiton, le 30 mai 1743 (ces Dubois portaient pour armes, d'or à l'aigle éployé) ; et Antoinette Duparc, baronne des Biards, mariée à Tanneguy de Varignie, seigneur de Blainville et capitaine de Pontorson.

Digitized by Google

Les honneurs de l'église des Biards lui furent disputés par Jean de Guiton, se disant aussi seigneur des Biards (voir les recherches de Roissy); monseigneur Péricard, évêque d'Avranches, et l'officialité n'ayant pas voulu décider ce différent, renvoyèrent les parties devant Jacques Poirier, seigneur d'Anfreville, lieutenant-général civil et criminel et président du baillage d'Avranches, lequel, après avoir ouï maître Médar Martin, curé dudit lieu, par sentence de l'an 1604, adjugea lesdits honneurs au sieur de Varignie; Catherine de Guiton, fille de celui-ci, et de Jacqueline de Saint-Germain, fille de Christophe, seigneur de Juvigny, et varlet de chambre du roi, épousa, le 9 décembre 1596, Jean D'Ouillenson, seigneur d'Ouilly, Cahan et Combercourt, fils de feu Thomas, vicomte de Coulibeuf, Fribois et chevalier de l'ordre du roi, dont nous verrons la famille terminer la liste des barons des Biards; enfin, la famille de Guiton a vendu tout ce qu'elle possédait dans cette baronnie, en 1805. Adrienne de Varignie, fille de Tanneguy et d'Antoinette, porta en dot, à Jean de Saint-Ouen, cette seigneurie et celle de Montfreville. La baronnie des Biards revint ensuite à une Marguerite de Varignie, mariée à Louis de Pierrepont, qui, en 1690, la fit ériger en marquisat. Leur fils, Jean-Louis de Pierrepont, marquis des Biards, eut, de son mariage avec Colette de Géraldin, une seule fille nommée Anne Louise Marguerite, qui épousa, en 1759, Jacques Gabriel D'Oillamson, exempt aux gardes, desquels nâquit, le 26 janvier 1769, Guillaume-Louis-Gabriel Raimond, dernier marquis des Biards.

La tour de l'église est carrée, placée sur la grande porte, au bas de la nef; elle semble intérieurement être du XIII^e^ siècle; son arcade est à ogives, et les retombées des nervures de sa voûte reposent sur deux personnages allégoriques, que l'on croit être Robert des Biards, laïque et moine; mais le portail d'architecture fleurie a été depuis refait en sous-œuvre; il est surmonté d'un bas-

Digitized by Google

relief en pierre de Caen, représentant saint Martin à cheval ; cette tour est une des plus belles du pays, toute en pierre de granit ; quatre contre-forts plats existent à sa base, et quatre jolis tourillons la couronnent ; une autre tour cylindrique, beaucoup plus petite et formant saillie, est appliquée sur son côté nord ; elle contient l'escalier en spirale ; la nef est éclairée par quatre croisées modernes ; elle a été reconstruite en 1760, aux frais des paroissiens; le transept l'avait aussi été, en 1751 par les soins de monsieur Joseph Letourneur, alors curé ; le maître autel est détaché à la romaine ; le chœur paraît remonter au commencement du XVI^e^ siècle. Il était orné d'une belle vitrine, représentant l'histoire d'Avoise des Biards jusqu'à sa mort, donnée en 1532 par noble homme frère Martin de Broc, originaire de Saussaie près Coutances, alors prieur des Biards et de Berné ou Bernay, ainsi que le constatent quelques fragments conservés aux fenêtres du chœur et de la sacristie. On y voit aussi deux petits écussons, l'un d'azur à une bande chargée de trois roses, et l'autre aussi d'azur à la face lozangée ; il n'y a pas un seul tombeau dans cette église ; ils furent (m'a dit un homme du pays) tous brisés pour reconstruire le transept et la nef ; enfin, son style primitif est ogival, et comme dans toutes celles qui ont été reconstruites en partie, il gémit de son association hétéroclite avec celui des autres siècles.

On ignore s'il existe encore de ces Avenel, bienfaiteurs des abbayes de Savigny, Saint-Sauveur, Montebourg, Ambie, qui furent célèbres en Italie et en Angleterre ; mais on trouve dans Vautier, page 149, que le 1^er^ mars 1419, Henri V confisqua la terre de Chalandré, sur Guillaume Avenel et la donna à Edouard Wilson ; dans Montfaux, Guillaume Avenel, à Chalandré ; Jean, à Moulines ; Gilles, à Fontenay ; et Jean, à Brucherville, près Carentan. Sous le règne de François II, Pierre Avenel dénonça la conjuration d'Amboise et reçut

Digitized by Google

une forte récompense des Guises. En 1599, Roissy cite Thomas Avenel demeurant à l'Apenti ; Jean, à Chalandré ; Julien, à Fontenay-le-Husson ; Charles-Claude et René fils de Pierre, demeurant au Mesnil-Thebault, et Jean, sieur de la Cocherie, à Romagny. En 1617, un Claude Avenel, sieur des Touches, demeurait dans la paroisse des Biards, et enfin Chamillard cite Robert, Jean et Antoine Avenel dans le comté de Mortain.

ARMOIRIES

DES SEIGNEURS ET BARONS DES BIARDS.

1. Des Biards, d'argent fretté de sable de six pièces.
2. D'Hasting, d'Asting et même Hastins, d'or à une manche mal taillée de gueules.
3. Avenel, de gueules à trois aigles d'argent.
4. Soterel, d'azur à la croix d'or accompagnée de quatre éperviers d'argent, ou quatre sauterelles, car on ne distingue pas bien le scel.
5. Tardes, vairé et contre-vairé d'argent et d'azur.
6. Mouy ou Moy (anciennement Goulard), de gueules fretté de sable.
7. Le Prevost, d'azur au lion d'or, tenant de trois pates, un sabre la poignée en haut, la pointe en bas.
8. Du Parc, d'azur à trois molettes d'éperon d'argent.
9. Warignies ou Warignie, de gueules, à trois chevrons d'argent.

Digitized by Google

10. Guiton, d'azur à trois carseques ou angons d'argent
11. Pierrepont, d'azur au chef denché d'or.
12. D'Oilliamson ou D'Ouillenson, d'azur à l'aigle éployé d'argent bequé et membré d'or, posé sur un baril de même, cerclé d'argent.

Digitized by Google

ANTIQUITÉS

SKANDINAVES.

NOTICE

PAR M. PIERRE VICTOR,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

MESSIEURS,

Si l'étude des *antiquités skandinaves* a trouvé depuis longtemps, dans le Nord, de nombreux et passionnés amateurs, il n'en est pas de même dans nos contrées; à peine savons-nous s'il existe des antiquités skandidaves, et, dans le petit nombre d'érudits qui le savent, il en est bien peu qui les connaissent (1).

(1) Parmi les membres de la *Société des antiquaires de France*, plusieurs se sont occupés de l'histoire du Nord, mais sans s'arrêter beaucoup à ses *monuments* proprement dits. M. *Depping* lui-même, qui a publié sur les invasions et sur la littérature des anciens Normands, les meilleurs ouvrages que nous possédions, a négligé la partie archéologique de leurs annales, qu'il pourrait cependant traiter mieux que personne.

Digitized by Google

Cependant la *Suède*, la *Norvège*, le *Danemark*, renferment des monuments, d'autant plus dignes de notre attention, qu'ils sont d'un caractère particulier à ces pays et qu'ils peuvent fournir d'utiles éclaircissements à l'histoire de l'Europe entière. Ces trois états ont chacun leurs *musées d'antiquités nationales*, formés d'objets remarquables, qui ont déjà jeté sur les annales du nord, une vive lumière, et qui prouvent que ces *Normands* fameux, dont nous ne connaissons guères que les invasions et les rapines, n'ont pas toujours été plongés dans la barbarie qu'on leur a imputée communément.

Je me propose de donner, dans la relation artistique, du voyage que j'ai fait dans le Nord, un aperçu de ces monuments. Je ne veux ici qu'en signaler l'existence et montrer que le domaine des antiquités septentrionnales, n'est point aussi pauvre et aussi aride que pourraient le faire supposer le laconisme et quelquefois le silence absolu des voyageurs français, qui ont, jusqu'à ce jour, exploré la Skandinavie.

La science archéologique n'est pas encore très-avancée. Elle manque d'ensemble et de classification; pour la rendre régulière et complète, utile à l'histoire et aux arts, il faudrait parcourir tous les pays qui peuvent fournir des matériaux favorables à ses progrès; et jusqu'à présent nous avons à peu près borné nos recherches aux contrées autrefois soumises à la domination des Grecs et des Romains. Nous commençons cependant à sentir la nécessité de les étendre plus loin. Cette tendance s'est manifestée naguères dans les renseignements demandés par nos comités historiques, et par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à la Commission scientifique, envoyée dans le Nord, sous la direction de M. *Gaimard*. Mais les questions mêmes, posées à cette occasion, donnent la mesure de nos connaissances sur les antiquités de cette partie du globe.

Digitized by Google

Ces instructions, dues à des hommes de mérite et de savoir, recommandent de visiter avec soin les monuments *chrétiens*, et elles ne disent rien des monuments *païens*. Elles invitent à relever scrupuleusement dans les églises, toutes les inscriptions des mausolées, à tracer un dessin rigoureux de toutes les sculptures, de tous les tableaux qui les décorent, (ornements assez rares dans les temples protestants); et à peine touchent-elles un mot des nombreux *tumulus*, qui couvrent le territoire skandinave; et elles passent entièrement sous silence ces monuments originaux, sur le granit desquels le Nord à imprimé son cachet de fer en caractères *runiques*.

La Skandinavie offre peu de ces hardis édifices religieux, l'orgueil du moyen-âge, et encore moins de ces magnifiques antiquités architecturales, de ces brillants chefs-d'œuvre de sculpture, la gloire de la Grèce et de l'Italie. On n'y rencontre point d'arcs de triomphe, d'élégantes colonnades, de temples majestueux; mais on y voit des monuments d'une simplicité mâle et agreste, qui, pour être dénués du charme des beaux arts, n'en présentent pas moins, dans leur austère physionomie et dans les souvenirs historiques qu'ils retracent, un sujet de puissant intérêt et d'attachantes méditations.

De simples *tombeaux de terre*, de rustiques *autels de granit*, des *cercles*, et des *obélisques de pierre brute*, voilà généralement en quoi consistent les monuments païens qui restent élevés sur le sol skandinave. Mais souvent par l'étendue de leurs proportions, par la hardiesse de leur construction, par la diversité de leurs formes, par les dessins et les caractères dont le le burin du *skalde* les a sillonnés, ces vestiges massifs et pittoresques des temps passés, frappent les regards et parlent à l'âme un langage qui la captive.

Ces monuments ont eu diverses destinations: ils ont été des temples, des forteresses, des enceintes d'as-

Digitized by Google

semblées nationales ; ils honorèrent la mémoire des héros; ils rappellent de grandes actions et de patriotiques sacrifices. Ceux-là même qui offrent le moins d'intérêt à l'étranger en ont souvent un très-vif pour l'homme du Nord, auquel ils révèlent les mœurs et les coutumes de ses pères, la gloire et les hauts faits de ses ancêtres. Pour lui, de simples pierres ont quelquefois une signification éloquente et dont le sens varie selon leur emplacement, leur disposition et leur configuration. Dans ces poétiques contrées, les noms même des montagnes, des lacs et des rivières réveillent souvent en lui de glorieux ou de touchants souvenirs.

Ces tombelles de gazon, ces aires granitiques, où la plupart des historiens ne voyent que les monuments d'un temps barbare, les lieux de rassemblement de guerriers farouches, les traces de la célébration d'un culte sanguinaire, ont été souvent consacrés à de plus nobles usages. La justice y rendait ses arrêts, la poésie y faisait entendre ses accents ; cette structure grossière est moins due à la barbarie de l'époque qu'à la nature du pays, aux idées sociales et aux croyances religieuses de la nation.

Ces édifices ouverts, ces assemblées en plein air, convenaient à l'esprit d'indépendance et de liberté d'un peuple, d'ailleurs trop sensible aux beautés de la nature pour trouver beaucoup d'attraits aux prestiges de l'art. Pendant longtemps, l'habitant du Nord crut ne pouvoir donner à la divinité un sanctuaire plus digne d'elle que la voûte des cieux; il ne voyait point de temples plus beaux que ces majestueuses enceintes de rochers, ces imposantes forêts de sapins, (car les temples fameux d'*Upsala*, en Suède, et de *Leyra*, en Danemarck, dûrent leur fondation aux *Ases* d'Orient), des tertres tapissés de verdure, lui semblaient plus agréables aux morts et d'un aspect moins sombre pour les vivants, que d'arides sépulcres de marbre, couverts d'images funéraires ; et la mémoire des hommes, cultivée par les chants des Skaldes, lui paraissait

Digitized by Google

donner aux exploits des héros une consécration plus glorieuse que le témoignage inanimé d'un froid et fastueux mausolée.

Aujourd'hui encore, dans beaucoup de provinces du Nord, on conserve cette aversion pour les murailles et pour les cités. Les monuments d'architecture y sont dédaignés, comme si l'on jugeait ne pouvoir en élever que de mesquins, auprès de ces colossales édifications de la nature au milieu de ces débris grandioses et pittoresques des révolutions du globe, qui décorent de toutes parts, la péninsule skandinave. Et, aujourd'hui comme autrefois, le caractère national et les principes religieux, ne sont point étrangers à cette disposition. On sait avec quelle ardeur le Nord embrassa, dans les temps modernes, un culte qui proscrit la pompe des édifices, l'ornement des temples et l'adoration des images. Aussi, les objets d'art que les églises du Nord possédaient avant la réformation, en ont-ils disparu en grande partie, lorsqu'elles furent transformées en temples protestants. Ce n'est donc point là, qu'on peut trouver beaucoup de ces sortes d'antiquités religieuses devant lesquelles nos fervents adorateurs du genre gothique, nos romantiques séminaristes de la restauration se prosternent avec idolâtrie. Ainsi, l'on a imposé une tâche assez stérile aux explorateurs de ces contrées, en les chargeant d'examiner et de relever sur toute chose, *les trésors des Églises*, *les chasses des reliquaires*, *les figurines de la Vierge et des Apôtres*.

Parmi les *églises*, les *monastères*, les *châteaux* et autres édifices en pierre du moyen-âge, qui se rencontrent au milieu des villes et des *Gaard* en bois, de la skandinavie, beaucoup sont en ruine. Quant aux constructions des temps plus reculés, le peu de traces qu'il en reste, n'offrent guères d'intérêt que par les souvenirs qu'elles réveillent. *Leyra* et *Upsala*, ces deux an-

Digitized by Google

tiques siéges de la puissance politique et théocratique des nations septentrionales, ne consistent plus que dans quelques débris peu faits pour donner une idée de leur grandeur passée.

Les anciens édifices chrétiens de la Skandinavie ne diffèrent de ceux du reste de l'Europe, que par de légères modifications. *L'architecture du moyen-âge*, à laquelle les Skandinaves ne sont pas étrangers, ne présente, même dans leur patrie, rien qui égale les merveilles qu'elle a enfantées dans les autres pays. Cependant elle y a laissé des monuments qui peuvent intéresser l'archéologie, par divers détails de construction et par des accessoires d'ornementation empreints de l'influence des lieux.

La part que ces peuples habiles et entreprenants ont prise après leur conversion au christianisme, à cette architecture hardie, et le caractère septentrional qu'ils lui ont imprimé, ne me paraissent pas avoir été jusqu'à ce jour assez remarqués. Cette architecture, si improprement appelée *gothique* chez nous, est désignée avec bien plus de justesse par les Anglais, sous le nom d'architecture *normande*, car si l'on ne peut pas dire précisément qu'elle tire du Nord son origine, c'est du moins de là, que sont sortis les hommes qui ont le plus contribué à sa formation. Si les *Goths* d'Asie, auxquels on l'attribue et qui n'ont laissé dans leurs migrations, que des traces de dévastation, l'avaient importée en Europe, elle y eût déjà existé au VII^e^ siècle; et l'on sait qu'elle est bien postérieure à cette époque. Ce n'est qu'après que les Skandinaves eûrent envahi l'Allemagne, la Neustrie et l'Italie, lorsque, convertis au christianisme, ils réédifièrent les temples qu'ils avaient saccagés, qu'on la voit prendre naissance.

D'abord, copistes de l'arcade cintrée dont les monuments saxons et gaulois leur offrent le modèle, les hommes du Nord l'emploient dans toute sa pureté; mais

Digitized by Google

avant de s'établir dans nos contrées, ils avaient visité l'Orient, ils avaient vu Byzance, et ils associèrent bientôt à l'architecture romane l'architecture byzantine, fusion qui semble préluder à la composition du style ogival. Ils portent ensuite leurs armes en Espagne et en Syrie; ils revoient l'Orient, si plein d'attraits pour eux, l'Orient, où leurs ancêtres plaçaient *Asgard* le séjour des Dieux; et ils modifient de nouveau leurs monuments dans le goût oriental. Séduits par les longs fûts des colonnes mauresques, ils les accolent en faisceaux serrés, entrelacent les arcs à plein ceintre; et de ces combinaisons forment l'*ogive*. L'art architectural du moyen-âge est créé.

Au milieu de tout ce qu'il a emprunté à l'art méridionnal, vous y voyez toujours percer et dominer le caractère du Nord. Constamment attachés à la mère-patrie, les Skandinaves semblent avoir voulu en perpétuer le souvenir, en reproduisant, dans leurs édification, la nature gigantesque des régions hyperboréennes. Dans ces gerbes de colonnes jaillissantes, dans la forme ogivale de ces arceaux élancés, on croit voir l'image des pins altiers de leurs montagnes, la courbure et le croisement des branchages de leurs forêts pyramidales; dans ces frontons triangulaires, dans ces clochetons aigus qui couronnent les portes et les tours, la reproduction des aiguilles de leurs rochers à pic; il n'est pas jusqu'au demi-jour et aux mystérieux effets de lumière de cette architecture saisissante, qui n'aient quelque chose de la teinte sombre et mélancolique du noir feuillage des bois du Nord. Quelques modifications que lui fasse subir le cours des siècles, l'*architecture normande* conserve toujours, à travers ses altérations, l'ensemble de sa physionomie première.

Examinez en Angleterre, dans l'ouest de l'Allemagne, en Normandie et dans plusieurs autres de nos provinces, les monuments religieux du moyen-âge, notamment ceux de transition entre l'époque romane et l'époque norman-

Digitized by Google

de, ainsi que les édifices des premiers siècles de cette dernière période, et vous y rencontrerez des indices bien plus précis de leur origine *orientalo-skandinave*.

Les hommes du Nord, comme pour s'assurer dans l'avenir l'honneur de leurs œuvres, y ont souvent apposé leur sceau. Vous y voyez l'image de leur pays et le souvenir de leur ancienne religion, se reproduire dans l'ornementation et dans la statuaire, car la mémoire d'Odin enflamma leur imagination longtemps encore après qu'ils eûrent abjuré son culte. Les chapiteaux, les pilastres, les archivoltes etc., présentent d'évidents emblêmes de la nature septentrionnale. Parmi ces monstres fantastiques qui les décorent, plusieurs sont empruntés à la mythologie skandinave, et les symboles de la religion odinique y figurent associés aux mystères catholiques.

Pour qui a parcouru le Nord, observé ses usages et étudié ses antiques croyances, les traces de cette empreinte locale sont nombreuses et frappantes. Ici, ce sont des torsades, des dentelures et autres ornements sculptés, semblables à ceux qu'on voit encore dans les maisons de bois et sur les meubles de plusieurs provinces réculées de la Skandinavie, des découpures lapidaires d'un goût analogue aux broderies des vêtements de l'habitant de ces cantons; là, des casques, des boucliers qui rappellent l'armure des anciens guerriers normands, de petites calottes grecques, pareilles à celles dont se coëffent encore, de nos jours, les paysans de la Norvège centrale; ailleurs, des pommes de pin, des aigles, des dragons et autres objets caractéristiques du Nord; des serpents, entrelacés à la façon de ceux qui entourent les inscriptions runiques des monuments lapidaires de la Suède.

Sur plusieurs chapiteaux des églises normandes du X^e^ et XI^e^ siècles, on voit deux chimères ailées face à face, figures symboliques, qui ont, pour plusieurs antiquaires,

Digitized by Google

un sens caché, et que d'autres regardent comme les deux génies du bien et du mal, en prétendant qu'elles offrent l'emblême du manichéïsme, dont la religion chrétienne conserva quelque temps des traces; mais il en avait alors disparu; et l'on sait que ce dualisme, ce système d'un bon et d'un mauvais principe, d'une puissance intellectuelle régissant le monde à côté d'une puissance physique, formait l'un des dogmes fondamentaux de la religion skandinave.

Sur un chapiteau de l'église de Saint-Georges, à Bocherville, est représenté un homme armé d'un marteau; à cet attribut et à quelques autres indices, on doit être porté à y reconnaître le dieu *Thor*. Dans une église de Graville, on voit, au fond d'une niche, une figure sculptée, armée de la foudre, qu'on n'a pas manqué de prendre pour Jupiter; mais Thor était aussi le dieu de la foudre, et la divinité protectrice de ces mêmes Norvégiens, qui ont envahi et gouverné la Neustrie.

L'auteur d'un magnifique ouvrage publié en Angleterre, sur les *Antiquités architecturales de la Normandie*, M. *Cotman* remarque que « les architectes » normands se sont appliqués à copier le genre romain, » en y ajoutant des ornements originaux, inconnus et » hardis, qu'on ne peut concevoir d'un peuple étranger » aux lois de l'art et de l'humanité. Dans l'église de » Bocherville, dit-il, un chapiteau a l'air de montrer le » bon pasteur et la brebis pascale avec une croix; un » autre semble faire allusion à un combat entre les com- » pagnons d'Enée et les harpies, et beaucoup d'autres » objets à la mythologie et à l'histoire skandinave. »

Mais ici deux sujets eux-mêmes ne pourraient-ils pas s'y rapporter? j'ai vu des scènes pastorales et la figure de la croix, sur plusieurs d'antiquités septentrionales des temps païens. Plusieurs monuments lapidaires, antérieurs à l'introduction du christianisme dans le Nord, portent une croix; et le marteau, ce sceptre de

Digitized by Google

Thor, en avait quelquefois la forme. Ne serait-il pas également plus naturel de voir, dans les autres figures, une scène de la mythologie skandinave, que la représentation d'un épisode de l'Énéide?

On est frappé, en visitant les cabinets archéologiques de la Suède et du Danemarck, de l'analogie qui existe entre le dessin des diverses antiquités qu'ils renferment et l'ornementation des édifices appelés gothiques. On croit voir, dans les ornements, les armes, les parures skandinaves des IX^e^ et X^e^ siècles, ainsi que dans les entrelacements gravés sur les pierres runiques, le germe de ces arabesques bizarres, de ces découpures légères et compliquées qui distinguent la sculpture architecturale des siècles suivants.

Les Anglais, plus versés que nous dans l'histoire du Nord, plus à même de comparer leurs antiquités avec celles de la Skandinavie, ont déjà fait entr'elles des rapprochements d'un grand intérêt. Ils ne se sont pas bornés à l'étude des monuments de leur pays; ils ont encore relevé avec soin les traces de ceux que leur offrent nos provinces, et particulièrement la Normandie, si riche en anciens édifices religieux. C'est, sans contredit, dans les monuments *anglo-normands*, et dans les monuments *gallo-skandinaves*, que l'on peut puiser les documents les plus précieux sur l'iconographie de l'architecture du moyen-âge.

Grâce aux travaux de la Société des antiquaires de Normandie, aux savantes recherches de MM. *de Caumont*, *Leprévost*, *Langlois*, *Lechaudé-Danisy*, etc, l'étude des antiquités normandes a fait, depuis 1824, de notables progrès (1). Nulle part peut-être, l'architecture

(1) C'est en 1824, que l'auteur de cette notice fit paraître sa Tragédie des *Skandinaves*, et les remarques historiques et mythologiques qui l'accompagnent. C'est aussi, vers cette époque, que fut fondée *la Société des anti-*

Digitized by Google

du moyen-âge n'a été étudiée avec plus de zèle et plus de fruit que dans cette province, si avancée dans toutes les branches des sciences et des arts. Il appartiendrait à cette société patriotique d'étendre ses investigations et ses lumières, non seulement à la Bretagne, à la Picardie, au Maine, au Poitou, mais encore à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Sicile, à tous les pays où leurs ancêtres ont pu laisser des traces de leur génie varié et puissant.

Mais c'est surtout à la mère-patrie qu'il lui serait nécessaire de recourir si, comme elle se le propose, elle veut « *rassembler et publier tous les faits propres à éclaircir et à compléter l'histoire de la Normandie.* » Ce sont les régions skandinaves, leurs antiquités, leurs annales, qu'il faudrait avant tout explorer. Cette entreprise, qui intéresse l'histoire de la France entière, a été trop long-temps négligée, et je ne sais même si elle a jamais été conçue et projetée. Ce n'est pourtant que là qu'on peut espérer de trouver la clef de tant de monuments dont nous n'avons encore pu pénétrer ni le caractère, ni la destination, ni l'origine. Cette exploration, faite avec le temps et le soin qu'elle réclame, remplirait un vide immense et ne contribuerait pas peu à aggrandir la sphère étroite, dans laquelle l'archéologie a été jusqu'à présent renfermée. Elle amenerait des comparaisons qui ont échappé aux antiquaires du Nord eux-mêmes, qui n'ont peut être pas non plus assez étendu leurs investigations au-delà de leur pays. Quelquefois, ils auraient pu consulter les historiens francs et les monuments de nos contrées plus sûrement que certaines pages islandaises.

Si la Skandinavie n'est pas très-riche en anciens monuments d'architecture, elle l'est davantage en antiquités d'une autre espèce ; et c'est cette classe de mo-

antiquaires de Kopenhague, qui a donné une si grande impulsion à l'étude des antiquités septentrionales.

Digitized by Google

numents que je signale surtout à l'attention de l'archéologue, parce que c'est celle qu'il nous importe le plus d'interroger.

L'historien et l'antiquaire peuvent consulter avec fruit, dans le Nord, une grande diversité *d'objets sculptés, gravés et fabriqués*. Cette classe d'antiquités offre à la numismatique et à la paléographie, d'intéressants sujets d'étude. Sous ces rustiques monuments païens, qui ne semblent attester que la grossièreté des peuples qui les ont élevés, il en est qui donnent d'eux une opinion moins défavorable. En fouillant la terre, en remuant la cendre des sépulcres, vous y découvrez avec surprise *des armes, des outils, des ustensiles* habilement travaillés, *des monnaies, des médailles, des ornements, des parures* de cuivre, d'or et d'argent, quelquefois artistement ciselés. Beaucoup de ces objets précieux ornent déjà les musées de Stockholm et de Kopenhague. S'il en est dans le nombre, d'étrangers au pays, ceux-là même révèlent des relations avec des peuples plus policés et une adoption de leurs usages, qui prouve que le Nord était anciennement parvenu à un certain degré de civilisation.

Les beaux arts, dont la culture demande à être fécondée par le climat méridional, pour qu'ils atteignent la perfection, ne sont pas néanmoins étrangers aux peuples du nord. Le goût en est même plus répandu aujourdhui dans les trois royaumes que dans beaucoup d'autres pays; et ils y étaient déjà cultivés dans les temps païens. Les Skandinaves connaissaient non seulement plusieurs arts industriels, mais encore la poésie, la sculpture, la broderie, etc. Ils avaient acquis une grande habileté dans la construction des navires, ainsi que dans le travail des métaux. Les Sagas parlent des riches étendards brodés, des armures brillantes, des vaisseaux ornés de figures dorées qu'ils possédaient sous le règne d'Harald Haarfager. La sculpture sur bois paraît avoir été en honneur chez eux très-anciennement; on en rencontre

Digitized by Google

encore des traces dans des *gaard* isolés ; malheureusement le temps n'accorde pas, aux ouvrages de cette matière, une longue durée. D'un autre côté, lorsque la réformation détruisit les œuvres du catholicisme, celui-ci avait déjà fait disparaître la plupart des ouvrages qui, émanés de l'Odinisme, le menaçaient d'en perpétuer les croyances. Cependant, beaucoup d'objets de tout genre se sont retrouvés, depuis qu'on s'est livré aux perquisitions nécessaires, et chaque jour les musées du Nord s'enrichissent de découvertes nouvelles.

Les recherches archéologiques sont, en Suède et en Danemarck, depuis une trentaine d'années surtout, l'objet des soins et de l'intérêt de toutes les classes de citoyens ; savants, princes, particuliers, fonctionnaires publics, tous y concourent selon leur position et leurs moyens. L'habitant du Nord est fidèlement attaché à sa patrie et aux usages de ses pères ; il en vénère les traditions, il en contemple les vestiges avec un sentiment de respect et d'admiration que nous ne connaissons pas. Ces débris des temps passés sont souvent, pour lui, de saintes reliques dont son esprit national est jaloux, et qu'il montre avec orgueil à l'étranger comme monuments de la gloire de ses ancêtres.

Aussi, n'est-il point de pays où le goût pour l'étude des antiquités soit aussi répandu et aussi vif. Cet amour des sciences historiques a été poussé chez quelques anciens antiquaires jusqu'au fanatisme ; la prétention, commune à toutes les nations, de se donner une haute et illustre origine s'est élevée en eux à un degré tout particulier. L'un d'eux appelait la vindicte publique sur ceux qui ne voulaient pas reconnaître les anciens Suédois pour les vainqueurs de Rome ; un autre prétendait que tous ceux qui refusaient de regarder les runes comme la plus ancienne écriture du monde méritaient d'être assommés à coups de pierres runiques. Les antiquaires de nos jours sont plus tolérants, et leur amour de la science, par cela

Digitized by Google

même qu'il est plus modéré, est aussi plus éclairé. La science leur doit, depuis un demi-siècle, de grands et lumineux progrès.

La Suède, la Norvège et le Danemarck ont produit une foule de savants archéologues et d'historiens distingués dont tous les ouvrages ne sont pas exempts d'erreurs et de préventions, mais ils se distinguent en général par une profondeur d'érudition, une patience de recherches et une exactitude de relevés qui n'appartiennent qu'aux hommes du Nord. Quelqu'ait été le succès de leurs efforts, ils n'ont cependant encore fait qu'ouvrir la voie des explorations qu'il reste à entreprendre. L'insuffisance des fonds, le manque de bras et les difficultés du terrain sont des obstacles qui s'opposeront encore, long-temps, à la découverte de toutes les richesses archéologiques que doivent receler ces vastes contrées.

Ces considérations ne doivent pas toutefois arrêter et décourager l'antiquaire, qui peut espérer, sinon de parvenir à compléter ses découvertes, du moins de remplir plusieurs lacunes. On ne sait que peu de choses des temps antérieurs à Sigge-Odin, dans le Nord ; et les trois ou quatre siècles qui ont suivi son apparition sont même enveloppés de beaucoup d'obscurité. L'archéologie pourrait seule jeter, par la suite, quelques éclaircisssements sur ces époques importantes. Il faut donc rechercher son secours avec ardeur. Les historiographes du Nord le comprennent, et les difficultés, loin de ralentir leur zèle, semblent l'accroître de plus en plus.

Les anciennes colonies skandinaves de l'Islande et du Groënland sont elles-mêmes, depuis plusieurs années, l'objet des investigations les plus actives. La Société des antiquaires de Kopenhague y fait exécuter des fouilles qui n'ont pas été stériles, et qui promettent des résultats plus fructueux encore ; sans doute ces travaux ne s'arrêteront pas là : elle tournera aussi ses regards vers d'autres régions ; car ce n'est pas dans le Nord seul que sont ré-

Digitized by Google

pandues les antiquités skandinaves. Pour explorer leur domaine dans toute son étendue, il faudrait visiter toutes les contrées que les peuples septentrionaux ont envahies et soumises à leur domination ; il faudrait parcourir l'Europe depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranéee, depuis les côtes occidentales de la France jusqu'aux confins orientaux de la Russie, et étendre même cette exploration aux plages lointaines du nouveau monde.

Les ossements des guerriers d'Odin reposent dans les plaines du Rhône et de la Durance, sur les rives de la Loire et de la Seine, et avec eux sans doute plus d'un débris de leurs armures. *M. Lebas* qui vient de faire paraître, dans l'*Univers pittoresque*, un précis intéressant de l'histoire de Suède, où il passe en revue diverses antiquités suédoises, parle d'un monument lapidaire près de Saumur, qui a une grande ressemblance avec un monument du même genre de la Westrogothie. *Pinkerton* prétend que les roches de Carnac ne sont ni Celtiques ni Druidiques, et qu'elles appartiennent aux Goths-Belges. Qui sait si elles n'auraient pas une origine plus septentrionale encore ? et combien de tombelles, réputées gauloises, pourraient bien être skandinaves ! (1) La Normandie doit en posséder un grand nombre : plusieurs de celles qu'on y a découvertes ont fait naître des questions, qu'avec une connaissance plus approfondie des monuments du Nord, on eût peut-être plus facilement résolues. Des bouts de lance, des haches,

(1) Tout récemment on vient de découvrir dans le département de la Nièvre *un tumulus parfaitement semblable*, dit-on, *à ceux du même genre, retrouvés dans le nord de l'Europe*, et renfermant, *comme les tombelles skandinaves*, des ossements mêlés à des colliers, des bracelets et autres ornements en fer et en cuivre ; mais ces similitudes n'empêchent pas nos antiquaires de l'appeler un *tumulus* gaulois, et de considérer ces insignes comme provenant des *temps barbares de la Gaule*.

Digitized by Google

des anneaux et une espèce de hausse-col d'un caractère tout-à-fait septentrional, ont été trouvés, il y a plusieurs années, dans le département de la Manche.

Sur les bords du Rhin, près de Worms et près de Mayence, on a découvert une assez grande quantité de bracelets et de colliers, semblables à ceux que portaient autrefois les peuples du Nord. J'en ai vu, dans cette dernière ville, qui ne différaient en rien de ceux que j'ai observés depuis dans les cabinets d'antiquités suédoises et danoises.

Divers monuments skandinaves existent dans les îles britanniques, et probablement en plus grand nombre que ceux qu'on y connaît déjà. L'Angleterre offre des débris de forteresses, des pierres runiques ; l'Écosse des obélisques, des cercles de jugement ; l'Irlande des tombelles, des retranchements de guerre qui leur appartiennent.

Des buttes sépulcrales et des vestiges de fortifications, de même origine, ont été reconnus en Amérique ; des coins et autres instruments en silex, pareils à ceux qui sont renfermés dans les *tumulus* du Nord, ont été trouvés aux Antilles, il est aujourd'hui constaté que ces audacieux navigateurs ont étendu leurs excursions jusqu'aux plages du Nouveau-Monde; et une pierre runique, découverte depuis peu d'années, à Grippsholm en Suède, atteste que les anciens Suédois ont même abordé aux rivages africains.

On voit que le champ des ANTIQUITÉS SKANDINAVES est vaste. Je bornerai mon examen à la Skandinavie, domaine immense dont on pourra juger les ressources par le coup-d'œil que je me propose de jeter sur chacun des trois états qui le composent.

Digitized by Google

VERRIÈRES

DU CHŒUR DE LA SAINTE ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE TOURS.

LÉGENDE DE SAINT EUSTACHE.

PAR M. L'ABBÉ MANCEAU.

Messieurs,

Parmi les nombreux titres que le moyen âge s'est acquis à l'admiration des hommes, à la reconnaissance de tous ceux qu'unissent les doubles liens de la Religion et de l'Art, un des plus incontestables, est bien évidemment, la merveilleuse création, le gigantesque enfantement de nos somptueuses basiliques; monuments vénérables, qui rediront à tous les siècles et la vive foi et les sublimes inspirations de nos pères, de ces hommes vigoureux, que d'insensés détracteurs ont osé en blasphêmant appeler *barbares*.

Digitized by Google

Tout est beauté, tout est ravissant, tout est leçon dans nos vieilles cathédrales; depuis les parvis du temple, jusqu'à ses régions les plus intimes, depuis ses dalles jusqu'au sommet de ses tours pyramidales, mais surtout dans ses radieuses verrières, dont l'éclatante splendeur et les riches dessins procurent à l'âme un indicible rafraîchissement; un enseignement céleste la transporte dans un monde de paix et de gloire.

Et cependant, ces œuvres toutes parfumées de la plus sainte poésie, toutes palpitantes d'intérêt national, depuis trois siècles, ont été négligées, dédaignées; je dirai presque méprisées.

Si dans ces jours de progrès des arts et de renovation du goût, de véritable renaissance, de culte antique, de nouveaux hommages sont rendus à la peinture vitrifiée, à nos *gothiques* verrières, que l'action destructive du temps épargna, ceux que la main des hommes ne put défoncer, grâces solennelles en soient rendues au *restaurateur de l'Archéologie*. A sa voix, de nombreux disciples sont accourus pour arrêter la marche rapide du vandalisme : inspirés par son génie, partout ils ont publié la richesse, la haute instruction, la sublime pensée de nos brillantes verrières, ce livre scellé, depuis hélas! trop d'années, s'ouvre tous les jours; la nuit de l'ignorance disparaît pour faire place à la lumière du jour, et quand tous les trésors de notre vieille peinture sur verre auront été révélés, alors qui pourra mesurer la profondeur de l'abyme où s'était précipité le bon goût, dans les trois derniers siècles?

Alors aussi, Messieurs, un devoir sacré, un devoir national nous sera imputé, tous nos efforts d'artistes et de Français devront se réunir à l'effet de faire renaître en France l'art de la peinture sur verre, de le populariser, en veillant surtout à la conservation, à l'intelligente restauration de ces œuvres transparentes que nous ont léguées les verriers du moyen-âge.

Digitized by Google

Le savant fondateur de la Société française pour la conservation des monuments l'a dit : Le meilleur moyen de conserver, c'est de décrire. Eh bien ! Messieurs, je veux être disciple docile, et avec ses conseils et les vôtres, je vous révelerai les richesses que renferme la verrière d'une belle église de France, l'église métropolitaine de Tours.

Quinze verrières complètes forment la muraille diaphane du beau chœur de cette église; elles appartiennent, sans contredit, ainsi que les deux roses du transept, à la période dite mosaïque avec ses cartels, ses fonds d'azur réticulés; à cette époque de la peinture vitrifiée, où l'art négligeant la perfection du dessin, tendait spécialement à marier, par menues dimensions, les tons *autilnétiques* et à créer cette chaleureuse, cette ravissante harmonie des couleurs que ne pourront jamais produire les tableaux des verrières du XV^e^ siècle.

Une seule de ces verrières nous a été léguée intacte par nos pères; elle renferme avec magnificence toutes les armoiries de l'illustre famille de Laval-Montmorency, ainsi que de ses alliances. Un de nos savants compatriotes aura l'honneur de vous en développer toute l'importance.

A la droite du chœur de la métropole de Tours, à la première fenêtre, nous apparaît, Messieurs, la légende de saint Placide ou de saint Eustache, légende qui ne pouvait échapper à l'attention toute particulière de nos ayeux du moyen-âge, tant la vie qu'elle contient, renferme de merveilles et publie de touchantes leçons; et tant aussi elle flattait une de leurs passions favorites: saint Eustache était un des premiers patrons des chasseurs.

Cette verrière, haute de trente-deux pieds, large de . . . . . , se compose de vingt-quatre cartels ovales, séparée par trois meneaux légers, terminée par deux petits et un grand, quatre feuilles superposées. Le

Digitized by Google

grand médaillon contient l'image de l'Eternel, assis sur son trône et dominant tout l'ensemble de la verrière.

Ce fut vers la fin du premier siècle, sous l'empire de Trajan, que Placide édifia par ses vertus, étonna par ses malheurs, tout le monde entier. Illustre général, il s'était acquis une haute célébrité en vainquant les Parthes et réduisant, à une paix honteuse, ces fiers ennemis de Rome.

Issu de l'une des plus anciennes comme des plus nobles familles de l'Empire, la noblesse de son âme surpassait encore cette illustration originelle.

Aussi, bientôt dégoûté des basses flatteries des courtisans, de la corruption de la cour, s'empressa-t-il de gagner les profondeurs de la solitude, entre les villes de Tibur et de Préneste, dans le riche domaine de ses pères, qu'il partagea tous les jours avec l'indigence.

Une épouse belle et vertueuse répondait dignement aux charitables inclinations de Placide. Deux fils dont les précoces dispositions faisaient entrevoir les plus belles espérances, resserraient encore les liens de ces deux époux. Le bonheur habitait au sein de cette tendre famille; aussi de nombreux amis, de vieux soldats s'empressaient-ils de la visiter souvent; ils venaient souvent participer aux fêtes de la forêt, car Placide aimait ardemment les plaisirs bruyants de la chasse; la chasse avec ses dangers, ses fatigues, était pour Placide l'image de la guerre.

Une autre guerre se faisait alors avec d'autres combats, c'était la grande lutte du christianisme contre le vieux paganisme; commencée depuis cent années, elle ébranlait déjà le monde entier, le sang du martyre coulait à grands flots; mais ce sang généreux ne pouvait éteindre la patience de ces héros, leur foi vive, leur magnanimité. Spectacle étrange, qui, frappant avec force la grande âme de Placide, l'inclinait comme malgré lui, vers la croyance chrétienne si vaillemment soutenue.

Digitized by Google

Déjà il avait abandonné le culte grossier des idoles, banni loin de sa famille la superstition du paganisme, lorsqu'un événement merveilleux vint subitement ouvrir ses yeux, et les ouvrir au brillant flambeau de la vérité.

Un jour, Placide se livrant, avec ses nombreux amis, aux exercices ordinaires de la chasse, se mit à poursuivre de toute la rapidité de son coursier, un cerf d'une grandeur prodigieuse; son ardeur l'eut bientôt emporté loin de ses compagnons, au plus épais de la forêt; déjà il allait saisir sa proie, l'arc était tendu, la flèche dirigée, mais ô prodige! une croix à l'auréole éblouissante, dont la clarté brillait au loin dans l'obscurité de la forêt, lui apparaît entre les bois du cerf. Le Christ l'appelle par son nom, avec une douceur inexprimable « Placide, Placide, » il tombe à genoux de frayeur et s'écrie : « Seigneur, qui êtes-vous? Je suis le Christ, mort sur une croix pour te sauver, toi et tous les hommes. Ah! Seigneur, qu'exigez-vous de moi? — Va dans la cité voisine, chez l'évêque des chrétiens, là tu apprendras ce que tu dois faire. »

La vision disparut comme un éclair et Placide se trouva bientôt plongé dans l'obscurité de la forêt, mais son âme était éclairée.

Les cartels 1, 2, 3 et 4 contiennent cette première période de la vie de saint Eustache; on l'y voit monté sur un cheval, sonnant du cor, poursuivant le cerf lancé, puis en adoration devant la croix lumineuse qui brille entre les bois du cerf.

Sitôt que les premiers rayons de l'aurore commencèrent à dissiper les ténèbres de la nuit, Placide s'empressa de recourir vers la demeure où sa famille, ses amis l'attendaient dans la plus cruelle perplexité, qui fut bientôt remplacée par l'expression de la plus sincère allégresse. Trajana, surtout, l'épouse de Placide, ne

Digitized by Google

pouvait contenir toute l'ardeur de sa joie; elle, dont l'âme tendre avait été saisie de tant d'angoisses!

Cependant le général ne pouvait plus contenir en lui-même, toutes les émotions de la nuit, toutes les merveilles opérées en sa faveur, il se hâte donc de révéler à sa digne compagne et l'apparition lumineuse et la promesse qu'il a faite d'aller se présenter à l'évêque. Celle-ci, toute ravie, témoigne à Placide que sa félicité est sans bornes, puisqu'elle voit l'heureuse réalisation de ses vœux les plus chers, l'accomplissement si désiré des promesses que Dieu lui a faites en vision.

Tous deux se présentent donc à l'évêque Jean, lui racontent tous les prodiges opérés, le prient d'achever ce que Dieu a si merveilleusement commencé, demandant la grâce du saint baptême pour eux et leurs deux enfants.

Touché jusqu'aux larmes de cet événement miraculeux, l'évêque Jean n'oublie rien pour accélérer la réception du baptême et après s'être empressé de faire connaître les principales vérités de l'évangile, à ces fervents néophites, il leur conféra la grâce tant désirée.

Placide reçut au baptême le nom d'Eustache, Trajana, celui de Théophyta. Le fils aîné fut nommé Agapius et le plus jeune Théophytus.

Après avoir reçu le baptême d'eau, ces fervents et nouveaux chrétiens, reçurent bientôt le baptême des souffrances. Dieu, pour les éprouver, les purifier et donner au monde de rares exemples de patience et de résignation, les fit boire à la coupe amère de la vie. Une peste cruelle ravageant la contrée, fit périr leurs amis et leurs serviteurs, ils supportèrent ce fléau en véritables chrétiens qui doivent bénir la Providence, alors même que la tribulation est à son comble. Mais chose inouie! ces mêmes hommes qu'ils avaient soulagés de toutes les ressources de leur charité, oubliant les bienfaits passés, les chassèrent impitoyablement, comme la

Digitized by Google

cause de la colère des Dieux. Dépouillés de toutes leurs richesses, ils furent contraints de s'embarquer pour l'Egypte.

Les cartels 5, 6, 7 et 8 rappellent cette deuxième période de la vie du Saint. On y voit son baptême, celui de son épouse accompagnée de ses deux enfants, cette infortunée famille fuyant vers la mer et s'embarquant sur un vaissau.

Ce vaisseau était le domaine d'un marchand maure, qui voulut bien, moyennant une légère rétribution d'argent, recevoir à son bord les pauvres voyageurs. Le temps fut favorable pendant toute la traversée, et la pieuse famille put alors se refaire en paix de toutes ses fatigues et de ses longues et dures privations. Ils étaient dans le calme et pourtant un orage terrible les attendait au port.

La beauté de Théophyta avait touché le cœur du noir africain. L'infâme! il conçut l'affreux projet de la ravir à son époux, à ses enfants. C'est en vain que Eustache et sa vertueuse épouse le supplient à genoux de ne point percer leur âme de la plus affreuse douleur; sourd à leurs prières, il ordonne qu'on précipite impitoyablement vers l'Egypte Eustache et ses enfants. Le monstre fait regagner la pleine mer, entraînant avec lui la pieuse mais désolée victime.

Le malheureux époux vainement tendait les bras vers la mer, pour réclamer sa tendre Théophyta, le vaisseau fendait les ondes et disparaissait dans l'immensité des mers.

Cependant Eustache n'oubliait pas qu'il était père, et père chrétien, que sa foi et ses obligations devaient maîtriser sa douleur, qu'il avait à veiller à la conservation de ses deux enfants. La Providence, en qui il se confiait pleinement, lui offrit une grotte hospitalière, où il put faire reposer les jeunes compagnons de son infortune. Là, fatigués, abattus, ces tendres enfants ne tardèrent pas à se livrer au sommeil. Mais Eustache

Digitized by Google

ne dormait pas, sa douleur, son inquiétude avaient trop d'intensité, il priait Dieu pour ses enfants, il priait pour sa chère Théophyta.

Quand Hagapius et Théopytus ouvrirent les yeux à la lumière du jour, il fallut de nouvelles consolations, car ils demandaient leur mère, et leur mère n'était plus là pour les couvrir de ses caresses, pour leur prodiguer ses soins maternels; Eustache alors se met en chemin pour découvrir dans la plaine les aliments nécessaires à la vie. Une large rivière s'opposant au passage, le malheureux père essaya la traversée, chargé du plus jeune de ses enfants, il réussit à porter son précieux fardeau vers la rive opposée; il retournait plein de joie vers son fils aîné, lorsque tout-à-coup un énorme lion menace de le ravir, il accourt de toute sa vitesse de père, mais vainement; déjà le lion avait saisi sa proie et l'emportait vers la forêt par une course rapide. Quel désespoir!

Théophytus avait vu la bête féroce enlever son frère, il poussait des cris lamentables; hélas! trop lamentables, puisqu'attiré par leur écho, un loup furieux se précipitant sur lui l'emporta bientôt dans la solitude du désert, en présence du malheureux Eustache qui vit disparaître son second fils dans l'impossibilité de lui porter aucun secours. Quelles angoisses indicibles! Ce courageux guerrier qui, tant de fois avait exposé sa vie sur le champ de bataille, sentit son courage s'abattre, ses membres se roidir. En quelques instants, il avait perdu sa patrie, ses amis, son épouse et ses enfants, sa dernière espérance.

Mais il avait été marqué du signe de la croix au saint baptême, il voulut le porter avec honneur, en marchant courageusement dans la route des douleurs que lui avait tracée le Divin Maître; il se résigna à la volonté suprême et alors le Seigneur versa, dans son âme abreuvée de souffrances, des torrents de consolations; le fardeau devint léger, et le joug plein de douceur.

Digitized by Google

Les cartels 9, 10, 11 et 12 nous révèlent cette époque de la vie de saint Eustache. On l'y voit chassé du vaisseau, ainsi que ses enfants, par les soldats du Maure, traversant le fleuve d'où il apperçoit l'affreux enlèvement de ses fils, lesquels sont arrachés de la dent meurtrière des bêtes féroces par le dévouement de quelques bergers et bûcherons.

Soutenu par sa foi, Eustache se mit à parcourir les campagnes, cherchant une terre habitée. Enfin, après des peines et des privations inouies, il eut le bonheur de trouver un asyle dans la maison d'un vénérable vieillard, qui lui offrit charitablement, car il était chrétien, de partager avec lui les travaux et les productions des champs.

Eustache vivait depuis quinze ans dans cette humble et paisible retraite, et dans l'ignorance absolue des événements qui pouvaient intéresser sa patrie; lorsque le soir d'un beau jour, à l'ombre des monts que ne doraient déjà plus les rayons du soleil; il apperçut deux cavaliers aux armes étincelantes. Eustache avait été général, et général victorieux; aussi, la vue de ces brillantes armures jeta-t-elle dans son âme d'involontaires sentiments de joie, mais qui se manifestaient bien vifs, quand il reconnut en eux ses deux fidèles serviteurs, Acacius et Antiochus.

« Qui vous amène en ces lieux déserts, mes amis, » dans cette solitude où depuis tant d'années n'a pas » brillé une lance romaine? — Nous parcourons l'E- » gypte, dirent-ils, par ordre de l'Empereur, réclamant » partout le général Placide, jusqu'ici, nos recherches » ont été vaines et inutiles. » Le vieux général voulut feindre encore, mais impossible, tant il était pressé d'émotions; il se fait connaître à eux, leur découvre les nobles cicatrices de sa large poitrine, leur raconte ses malheurs si touchants, et après avoir pleuré avec eux, se dispose à obéir aux ordres de l'Empereur, mais non

Digitized by Google

pas encore sans regrets, sans sacrifices, car il abandonnait et le généreux Clément et la paisible vallée de Badyssus et tous ses nombreux amis.

Fidèle à la voix de son maître, Eustache se dirige donc avec les deux cavaliers vers la capitale du monde. Le voyage fut des plus heureux et bientôt l'Empereur vit à sa cour celui qu'il cherchait avec tant d'empressement; le général que l'armée réclamait pour vaincre de nouveau les Parthes indomptés. Après avoir entendu avec attendrissement le récit des longues et lamentables douleurs d'Eustache, après lui avoir prodigué toutes les consolations possibles, l'Empereur lui dit : Placide, j'ai besoin de vous nommer général en chef de l'armée qui doit marcher contre les Parthes, je remets entre vos mains le sort de la patrie, partez et répondez à mon attente, à celle de l'armée, à celle de l'empire. Trajan le revêtit ensuite des insignes du commandement, lui mit le bâton de généralissisme, aux acclamations universelles de la cour, de l'armée et du peuple romain.

On voit, aux cartels 13, 14, 15 et 16, cette quatrième période de la vie du Saint. Armé d'une houlette, il reçoit deux cavaliers, retourne avec eux vers l'Empereur, aux genoux duquel il reçoit les insignes du commandement.

Et ces insignes ne tardèrent pas à être enrichis des lauriers de la victoire.

A la voix du nouveau général, l'ordre le plus parfait se rétablit dans l'armée. A sa présence, le courage renaît dans tous les cœurs, quelques jours suffisent pour arriver, combattre et vaincre. Les Parthes sont taillés en pièce et réduits à une paix honteuse. Couverte de gloire et de richesse, l'armée, conduite par son général vainqueur, dirigea sa marche triomphale vers le capitole romain, pour assister à l'ovation du vainqueur des Parthes. Partout, sur son passage, elle fut accueillie par les plus vives acclamations.

Eustache était heureux, mais comme son bonheur

Digitized by Google

allait grandir encore, bientôt il devait revoir sa tendre épouse, ses bien aimés enfants?

Un jour, quelques officiers du général, après avoir pris leur repas dans la maison d'un riche habitant, vinrent s'asseoir à une table de pierre, au milieu d'un jardin verdoyant et non loin des tentes du camp. Là, chacun racontait à plaisir les aventures plus ou moins merveilleuses de sa vie, lorsque tout-à-coup deux jeunes officiers se précipitent avec effusion dans les bras l'un de l'autre, s'appelant mutuellement par leur propre nom, et se prodiguant les témoignages de la fraternité la plus touchante. C'était la reconnaissance des enfants d'Eustache, tous deux avaient eu le bonheur d'échapper à la dent meurtrière des bêtes féroces, grâce à un généreux dévouement.

Pendant cette scène attendrissante, une servante, une mère, Théophyta sentait défaillir son cœur, pressée qu'elle était par une émotion que nul ne saurait exprimer. Elle avait entendu Agapius dire à son frère Théophytus : « Tes yeux n'ont-ils donc jamais revu notre » bonne mère? Oh! si elle vivait? »

Elle vivait, en effet, la pauvre mère, l'épouse infortunée! mais elle était inconnue, elle était esclave. Dieu qui l'avait prise sous sa sainte protection l'avait délivrée miraculeusement de la puissance de l'infâme africain, qu'il avait frappé de mort subite avant qu'il pût mettre à exécution son infernal dessein; mais les esclaves du Maure l'avaient privée de la liberté.

Elle vivait! Mais quel moyen efficace emploiera-t-elle pour se faire reconnaître par ses enfants, elle esclave et ses enfants au milieu de toutes les jouissances de la vie! Elle n'osait, elle n'osait, et cependant elle était impétueusement excitée; enfin la mère s'approche de ses fils. « Nobles et jeunes guerriers, oserai-je, leur dit-elle, » d'une voix entrecoupée, vous adresser une prière! » Je suis Romaine; une affreuse catastrophe m'a ravi

Digitized by Google

« mon époux, autrefois vainqueur des Parthes, et mes « deux enfants en bas âge, et j'ai été vendue comme es- « clave. » Alors dit précipitamment Agapius, vous désirez donc recouvrer votre liberté, venez avec nous saluer le général, lui seul peut vous la rendre, venez et ne craignez pas.

A cette proposition si anattendue et si contraire à ses espérances, Théophyta tombe dans une subite indécision; puis s'armant d'un nouveau courage et mettant sa confiance en Dieu, elle se met à suivre de loin les deux officiers.

Ceux-ci, après avoir rendu leurs hommages au général, lui avoir raconté les malheurs de l'esclave, l'introduisent toute tremblante au milieu de la magnifique demeure du triomphateur Romain; Eustache était revêtu de toutes les marques de sa dignité! Théophyta allait ouvrir la bouche pour lui exposer ses infortunes, lorsque soudain elle reconnaît en lui son époux Eustache. Oh! quel joie délirante s'empara de l'âme de la pauvre esclave? Qui n'a pas ressenti de ces joies subites et enivrantes, ne comprendra jamais la souffrance de bonheur que Théophyta ressentit en ce moment. Elle veut se précipiter vers Eustache, les bras tendus pour l'embrasser, mais l'œil sévère du général ne la reconnaît pas, et alors au délire de la joie succède la plus poignante des douleurs.

Alors aussi, sans se laisser abattre, elle lui raconte avec énergie les moindres circonstances de leur vie privée, depuis la vision céleste jusqu'à l'affreuse séparation du vaisseau. Eustache écoute, réfléchit, écoute encore, et voilà que tout-à-coup il reconnaît visiblement les traits du visage, le doux son de la voix de Théophyta, sa tendre épouse lui est rendue, après seize années de la plus cruelle séparation. Dieu seul sait quels torrents de félicité furent versés alors dans l'âme d'Eustache et de Théophyta.

Digitized by Google

Quelle ineffable joie dut aussi pénétrer le cœur des deux fils, au moment heureux où il leur fut donné de prononcer de nouveau les doux noms de ceux qui leur avaient donné le jour.

Eustache ne pouvait en croire à ses yeux, il lui semblait habiter un autre monde, aussi invita-t-il hautement l'armée à célébrer son bonheur et surtout ses fidèles serviteurs, et tous ensemble adressèrent à Dieu l'hommage de la plus vive reconnaissance.

Les cartels 17, 18, 19 et 20 nous initient à cette période de la vie de saint Eustache, il y apparaît partant pour l'armée, livrant bataille contre les ennemis; ses enfants se reconnaissent auprès d'une table, non loin des tentes du camp, puis enfin Théophyta reconnue par Eustache.

Toute l'armée témoigna, par de vives acclamations, combien elle était heureuse du bonheur de son général; ce ne fût qu'une fête continuelle jusqu'aux portes de Rome, où l'Empereur et le peuple attendaient Eustache pour couronner en lui le vainqueur des Parthes. Mais ô dessein admirable de la divine Providence! Au lieu de la palme de laurier que lui destinait l'Empereur, le ciel lui en reservait une immortelle et inflétrissable.

L'Empereur Trajan était mort et Adrien lui avait succédé. Ce nouvel Empereur, ennemi des chrétiens, était devenu leur persécuteur acharné; et, quand, avant l'ovation, il voulut conduire Eustache au temple pour offrir de l'encens aux faux dieux; celui-ci fut aussi surpris qu'indigné de sa proposition. Comment, s'écrie l'Empereur, vous refusez d'offrir de l'encens aux dieux de la patrie; Eustache répond avec calme : Je suis Chrétien, le Dieu que j'adore m'a donné la victoire, par Jésus-Christ son Fils, à lui seul la gloire et la reconnaissance. Transporté de colère, Adrien se sentait entraîné vers la vengeance, mais il n'osait faire mourir le vainqueur des Parthes; c'est pourquoi, aux accents de la fureur succédèrent une

Digitized by Google

fausse douceur, des promesses fallacieuses, et lorsque Eustache fut de retour en son palais, de faux amis, émissaires corrupteurs d'Adrien, essayèrent, mais en vain, d'ébranler sa foi. Je suis chrétien, telle était l'incessante réponse du général.

Voyant que ni la promesse, ni la séduction ne pouvaient affaiblir la mâle conviction d'Eustache, Adrien transporté de colère, ordonne aussitôt qu'il soit amené devant lui, pour l'intimider par des menaces. « Je viens » s'écrie-t-il, d'apprendre avec le sentiment de la plus » profonde indignation, que vous persistez dans votre » refus d'offrir de l'encens aux dieux de la patrie, et que » votre épouse et vos fils loin de chercher à vous fléchir, » vous ont au contraire confirmé dans votre funeste ré- » solution. Obéissez ou je vous livre tous à la rigueur du » supplice. — Je suis prêt à obéir à l'empereur, quand » ses ordres ne seront point en opposition avec la loi de » Dieu, vous pouvez, prince, nous enlever la vie pré- » sente, cette vie misérable, mais Dieu nous donnera » promptement celle qui n'aura jamais de bornes et où » les peines et les douleurs n'habiteront jamais, brisez » nos corps; et nos âmes, rendues à la liberté, s'envole- » ront au séjour des bienheureux.

Outré de fureur, Adrien arrache lui-même au général les insignes du commandement et ordonne qu'on le traîne, lui, sa femme et ses enfants, à l'amphithéatre, pour y être broyés par la dent meurtrière des bêtes féroces; victimes héroïques de la barbarie, ces âmes généreuses s'avancent pleines de joie vers le lieu du supplice, heureuses de pouvoir mourir pour l'amour de celui qui avait donné sa vie pour la rédemption universelle.

Mais, ô prodige! Les bêtes sauvages ont moins de férocité que le tyran Adrien, elles respectent les saints martyrs, elles n'osent les saisir. elles vont ramper à leurs pieds comme de timides agneaux. Un cri unanime

Digitized by Google

se fait entendre aussitôt ; le peuple entier demande grâce, mais la colère du tyran n'est pas encore assouvie ; Eustache et ses compagnons seront condamnés à un supplice encore plus cruel, à périr dans les flancs d'un taureau d'airain rougi par les flammes.

Sitôt que le supplice est préparé, les bourreaux s'empressent de saisir leurs victimes, mais déjà le martyr Eustache, prosterné, les mains élevées vers le ciel avait fait cette prière, « O Dieu tout puissant, exaucez nos » vœux les plus chers, faites qu'après avoir été purifiés » par ce feu, nous soyons dignes d'être reçus dans le » séjour de votre gloire éternelle. »

A peine Théophyta, Agapius et Théophytus eurent-ils répondu *Amen*, qu'ils furent précipités avec Eustache dans l'horrible instrument de la colère impériale. Ils moururent bientôt, mais leurs corps restèrent intacts au milieu des flammes et leurs âmes s'envolèrent dans la cité des saints où bien vîte ils oublièrent la tribulation de la terre.

Les quatre derniers cartels contiennent cette dernière période de la légende. St.-Eustache professe sa foi devant l'empereur en présence des courtisans, il fait sa prière suprême, et enfin périt glorieusement, avec son épouse et ses deux fils, dans les flancs enflammés d'un taureau d'airain.

Au plus haut de la verrière, assis sur son trône, dans sa majesté divine, apparait le rémunérateur fidèle, le seigneur des guerriers : il assiste aux glorieux combats des martyrs, il entend tous les gémissements de la terre, promettant une gloire assurée, une gloire éternelle à tous les braves, qui semblables à son fils et aux saints martyrs auront combattu vaillamment.

Non, vous ne fûtes jamais barbares, artistes chrétiens, vous dont les œuvres sublimes peuvent aider si puissamment le pauvre exilé à porter, avec courage et résignation, le lourd poids de cette vie passagère !

Digitized by Google

RÉPONSES ET NOTES

RELATIVES AUX QUESTIONS

DU PROGRAMME.

PREMIÈRE SECTION.

SCIENCES NATURELLES.

1re *Question.*

Quel serait le meilleur mode d'exécution d'un ouvrage comprenant l'histoire et l'iconographie des animaux, des végétaux et des minéraux de la France ? Ouvrage dont le gouvernement pourrait favoriser la publication au moyen des fonds destinés aux travaux scientifiques.

Réponse. Le Congrès émet le vœu de voir le gouvernement, les conseils-généraux et les sociétés savantes favoriser de tout leur pouvoir la publication des statistiques et catalogues d'histoire naturelle dans les départements, pour parvenir à la formation d'une statistique générale.

Digitized by Google

4e *Question.*

A quelle cause peut-on rapporter les migrations accidentelles de certains oiseaux ? Ces migrations peuvent-elles devenir périodiques ?

Observations et discussion, t. 1er, p. 51 et 57.

5e *Question.*

Les différences de conformation observées dans le bec de certains individus du *Loxia curvirostra*, L., suffisent-elles pour accuser deux espèces ?

Observations et discussion, t. 1er, p. 58 et 59.

6e *Question.*

Quelles sont les causes et les résultats de l'agrégation accidentelle de certains insectes vivant naturellement isolés, et que l'on voit quelquefois voler par troupes innombrables, à la manière des *Acridium* ?

Observations et discussion, t. 1er, p. 61 à 64.

9e *Question.*

Les débris organiques, rencontrés dans l'écorce du globe, doivent-ils être considérés comme appartenant aux types et aux principes des espèces qui peuplent actuellement ce globe, ou comme les vestiges d'une création différente ?

Observations, t. 1er, p. 77 et 78. — *Réponse.* La nature a procédé par créations successives et par grandes époques géologiques dans la production des êtres organisés, plutôt que par voie de transformation et de procédé métamorphique.

10e *Question.*

De quelle valeur est la considération des végétaux vivants pour déterminer à quelle formation géologique appartient le sol qui les produit ?

Discussion, t. 1er, p. 79 et 83. — *Réponse.* La Section pense qu'il existe une relation intime entre la nature

Digitized by Google

constitutive du sol et celle des plantes qui y végètent ; elle admet également, comme à peu près prouvée, l'existence de rapports entre la nature du sol et celle des roches constituant le sous-sol, ou sol géologique. Mais elle pense que la relation qui pourrait exister entre la nature des végétaux et l'époque de formation géologique, à laquelle ce sous-sol appartient, n'est pas démontrée jusqu'à présent.

La considération des végétaux vivants est donc d'une très-faible importance et même presqu'inutile, pour déterminer à quelle formation géologique appartient le sol qui les produit, bien qu'il y ait des rapports certains entre quelques plantes et la nature du sol minéralogique

11e *Question.*

Quelles sont les causes qui ont déterminé la consolidation des sables tertiaires à leur partie supérieure, de manière à former des grès en couches plus ou moins continues, tandis que les parties inférieures de ces dépôts conservent l'état de sables incohérents ?

Observation, t. 1er, p. 84 et 85.

12e *Question.*

A quel étage du terrain jurassique doit-on rapporter les marnes bleues généralement employées dans les arts ? Peut-on les assimiler aux argiles de Dives, aux marnes d'Oxford ?

Réponse. Les marnes bleues de la Sarthe, qui se trouvent intercallées entre le *coral-rag* et la grande oolithe, doivent évidemment être rapportées aux marnes d'Oxford ou aux argiles de Dives, quoiqu'on n'y ait pas encore rencontré la gryphée dilatée, que l'on regarde comme caractéristique de ce terrain.

13e *Question.*

Quels ont été les variations et les mouvements de niveau opérés, dans le sol du département de la Sarthe, depuis la formation des

Digitized by Google

terrains primordiaux jusqu'à celle des dépôts tertiaires les plus récents ?

Réponse. Pendant la période qui s'est écoulée avant le dépôt des terrains secondaires, les mouvements opérés dans le sol du département de la Sarthe paraissent avoir été très-considérables, puisque les couches de ce terrain sont souvent redressées jusqu'à la verticale. Les terrains secondaires, quoique disloqués sur certains points, n'ont pas été autant agités, en ce que toutes leurs couches présentent encore aujourd'hui une disposition à peuprès horizontale ; enfin les terrains tertiaires ne semblent pas avoir été agités, puisqu'ils présentent, sans perturbations sensibles, toutes les conditions dans lesquelles ils ont dû se déposer.

17e *Question.*

A quelle époque géologique appartiennent les minerais de fer de la Sarthe et de la Mayenne ? Quelle différence la formation géologique de ces minerais apporte-t-elle dans leurs produits ?

Réponse. Les minerais de fer de la Sarthe appartiennent à trois époques très-différentes : au terrain de transition, aux terrains secondaires et aux terrains tertiaires supérieurs. Les minerais appartenant aux terrains de transition donnent pour produits des fers cassants, tels sont ceux du Port-Brillet, de Chaillant, etc. Les minerais des terrains secondaires donnent au contraire des fers doux, tels sont ceux des forges de Moncor, d'Antoigny et de la Gaudinière ; enfin, les minerais tertiaires donnent du fer doux, mais un peu cassant à froid, tels sont ceux des forges de Vibraye.

18e *Question.*

Quel est le niveau géologique du grès ferrifère ou roussard dans le département de la Sarthe ? Indiquer ce niveau de la manière la plus rigoureuse.

Réponse. Il existe dans la Sarthe du grès ferrifère de plusieurs époques géologiques, mais le grès ferrifère,

Digitized by Google

dit *roussard*, employé généralement dans le pays, appartient évidemment à l'étage inférieur du terrain crétacé, puisqu'on y remarque un grand nombre des coquilles de ce terrain.

19e *Question.*

A quel étage appartiennent les grès tertiaires de la Sarthe ? Sont-ils inférieurs aux dépôts d'eau douce de la même localité ? Doit-on les rapporter aux grès de Fontainebleau ?

Réponse. Il est de toute évidence que les grès tertiaires de la Sarthe sont inférieurs aux calcaires d'eau douce de la même localité, puisque, sur une foule de points, il est facile d'en constater la superposition. On doit les rapporter au grès de Fontainebleau, puisque, comme ce dernier, ils existent au-dessous du calcaire d'eau douce supérieur et de quelques marnes vertes, qui représentent le Gypse des terrains tertiaires.

20e *Question.*

Les empreintes végétales, que l'on trouve constamment dans les grès tertiaires de la Sarthe, sont-elles produites par des plantes développées sur place, ou par celles que des courants peuvent avoir amenées de lieux plus ou moins éloignés ?

Réponse. Les empreintes que l'on remarque dans le grès tertiaire ont appartenu à des plantes qui ont vécu sur place et n'ont pas été charriées. La plupart des bancs de cette roche offrent une foule d'empreintes de racines, qui, toutes, affectent une position verticale.

23e *Question.*

Est-il possible de faire des puits artésiens dans la ville du Mans ? Les essais tentés dans cette ville prouvent-ils que le terrain ne présente pas les conditions nécessaires pour fournir des sources jaillissantes ?

Observations, t. 1er, p. 92. *Réponse.* — Il n'y a pas probabilité de trouver des eaux jaillissantes sous la ville du Mans, attendu que le terrain sur lequel cette ville

Digitized by Google

repose, n'offre presqu'aucune des circonstances voulues pour le succès des puits artésiens.

Bâti sur le *grès vert* même, et sur des couches de sable qui plongent sensiblement au *sud-est*, et s'y enfoncent de manière à n'être traversées qu'à cent mètres environ sous la ville de Tours, le Mans ne peut attendre du terrain *crétacé* aucun des avantages qu'on en obtient dans cette localité, puisque les couches sablonneuses d'où sortent les eaux jaillissantes à Tours, s'y trouvent à la surface même du sol, et qu'elles y sont traversées par une foule de vallées, où elles viennent s'égoutter à des niveaux plus bas de quarante mètres au moins que le Mans.

Au-dessous du terrain *crétacé*, on ne peut guère non plus compter sur quelque succès dans les formations jurassiques :

1° Parce qu'en général ce terrain n'offre, dans cette contrée, que de très-faibles couches sablonneuses.

2° Parce que tout le terrain jurassique y est aussi traversé par des vallées profondes, et notamment par celle de la Sarthe, à des niveaux de beaucoup inférieurs également à celui de la ville du Mans.

24e *Question.*

De quelle manière se propagent *l'Uredo caries*, D. C. et les champignons du même ordre qui se développent sur les céréales ?

Observation, t. 1er, p. 93-94. *Réponse.* — Il n'y a pas de faits pour déterminer la cause de l'*Uredo caries*, et des champignons du même ordre, qui se développent sur les céréales. Mais on peut dire, en général, qu'une trop grande humidité, soit du sol, soit de l'atmosphère, ou bien encore une trop forte quantité d'engrais donnée à la terre, en favorisent le développement.

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

1ère *Question.*

Le système de culture alterne, développé dans les ouvrages de messieurs Mathieu de Dombasle, Thaer, Bella et autres agronomes modernes, étant donné comme le meilleur connu, quels sont les moyens d'en amener la prompte et fructueuse application? Quelle est, à cet égard, la tâche du gouvernement, quelle est celle des particuliers?

Discussion, t. 1er, p. 53-54.— La section émet le vœu que la méthode alterne soit propagée de préférence à toute autre, que cette propagation soit surtout faite par les exemples donnés par les propriétaires ruraux, et que le gouvernement se borne à l'encourager.

2e *Question.*

Quelle serait la meilleure organisation d'un bon enseignement agricole?

Discussion, t. 1er, p. 157-162; t. 2e, 162-163. *Réponse.* — Il est utile: 1° de maintenir et d'encourager quelques grands établissements agricoles destinés à former des propriétaires cultivateurs et des professeurs d'agriculture; 2° qu'il soit établi, dans chaque département, une ou plusieurs écoles pratiques d'agriculture où seraient admis des élèves, tant internes qu'externes, qui y recevraient l'instruction propre à en faire, soit de bons fermiers, soit de bons valets de ferme; 3° que dans les départements où il existe une école normale, l'école d'agriculture soit placée de manière à pouvoir être fréquentée par les élèves de l'école normale. 4° Le Congrès

Digitized by Google

émet en outre le vœu qu'il soit donné des leçons d'agriculture dans les maisons de hautes études ecclésiastiques, les écoles normales et les écoles primaires supérieures ; 5° le Congrès désire aussi que le projet communiqué par M. Vié, l'un de ses membres, de créer, dans le département de la Sarthe, sur sa propriété et sous sa direction gratuite, une école d'agriculture, où seraient admis également les enfants trouvés et les enfants des cultivateurs, soit adopté et imité dans les départements, à titre d'institution privée, ou comme soutenu par une société de bienfaisance.

3e *Question.*

Quelles sont les conditions géographiques, géologiques et agronomiques de la culture du lin ?

Observations., t. 1er, p. 186.

7e *Question réunie aux deux suivantes.*

Quelle est l'importance et l'utilité des chemins de fer, sous le triple rapport de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ?

8e *Question.*

Quel mode d'exécution doit-on préférer pour l'établissement des chemins de fer, et particulièrement pour les quatre lignes législativement autorisées ?

9e *Question.*

Quelle influence présenterait, sur la circulation des capitaux et sur le taux de l'intérêt de l'argent, l'exécution successive ou simultanée de ces quatre lignes de chemins de fer ?

Discours et discussions, t. 1er, p. 164-178 et 183-185.

Réponses. — La section estime que l'importance et l'utilité des chemins de fer sont incontestables, sous le rapport des intérêts généraux et locaux ; l'industrie, l'agriculture et le commerce y sont également intéressés relativement au mode d'exécution.

Digitized by Google

La Section pense que, pour les grandes lignes, il faut laisser au gouvernement comme aux entreprises particulières la faculté de les exécuter, sauf le droit pour le gouvernement d'exécuter ces grandes lignes, selon les besoins des intérêts nationaux.

Relativement aux autres lignes, elles peuvent être exécutées par le soin des compagnies particulières; toutefois, la concession de ces lignes ne devra être accordée qu'avec la plus grande réserve, et seulement lorsque le pouvoir législatif ou exécutif aura assuré, par un examen rigoureux, par tous les moyens qu'il jugera convenables, les garanties réelles de leur exécution.

Quant à l'influence de la création des chemins de fer sur la circulation des capitaux et pour les intérêts de l'argent, la Section se trouve dans l'impossibilité de formuler, quant à présent, une solution. Les lignes établies jusqu'ici en France et ailleurs, sont en trop petit nombre, et trop peu de temps s'est écoulé depuis leur exécution, pour que l'on puisse donner sur ce point des aperçus exacts et des résultats certains.

10e *Question.*

Quels avantages peut offrir l'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique ?

Discussion, t. 2, p. 144-148. (Le congrès ne se prononce pas sur cette question, et en renvoie l'examen à la prochaine Session).

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

1er *Question.*

Quelle influence l'Anatomie pathologique a-t-elle exercée dans ces derniers temps sur les progrès de la Physiologie positive et de la Médecine pratique ?

Digitized by Google

Réponse. L'anatomie pathologique a rendu et rendra toujours de grands services à la physiologie positive ; appliquée à la médecine pratique, elle offre les mêmes avantages, mais elle a souvent dépassé son but.

2e *Question.*

Quel degré d'utilité présente la Physiologie raisonnée sous le rapport de la médecine pratique ?

Réponse. La physiologie raisonnée présente un haut degré d'utilité sous le rapport de la médecine pratique, en donnant au médecin la possibilité de se rendre compte de ses déterminations, sans toutefois lui procurer cet avantage dans l'universalité des cas.

3e *Question.*

Quel degré de confiance et d'utilité devons-nous accorder à la Physiognomonie, qui consiste à déterminer les caractères moraux par l'examen des caractères physiques de l'homme ?

Réponse. La physiognomonie présente, pour déterminer les dispositions morales de l'homme par les caractères physiques, un degré de confiance borné aux traits acquis, et relatif aux expressions les plus habituelles du sujet.

4e *Question.*

La nature du sol exerce-t-elle une influence notable sur le développement des individus ?

Réponse. Dans les influences qui modifient les individus, la nature du sol doit être considérée seulement comme l'une des causes de ces modifications.

5e *Question.*

Quels sont les caractères physiologiques des populations du Maine et de l'Anjou, et en général de la France occidentale à partir de la Loire ? Quelles sont les différences appréciables entre les animaux domestiques de ces régions et ceux des autres localités ?

Digitized by Google

Mémoire, t. 1er, page 230. *Discussion*, t. 1er p. 234 et 236.

6e *Question.*

Est-il possible d'admettre, dans les organismes vivants, une nature médicatrice tendant, par un travail et par des crises favorables, au rétablissement de l'état normal plus ou moins altéré par les maladies ?

Réponse. Il existe, dans l'organisme vivant, une tendance au rétablissement de l'état normal altéré, quelque soit la dénomination employée pour désigner cette tendance, sur la réalité de laquelle repose tout le système des crises et des guérisons spontanées ; système dont la réalité se trouve consacrée par l'observation.

7e *Question.*

Existe-t-il un genre d'ophthalmie rebelle aux antiphlogistiques et aux dérivatifs les plus puissants ? Dans l'affirmative, indiquer la nature et le traitement de cette ophthalmie.

Réponse. Il existe plusieurs genres d'ophthalmies rébelles aux antiphlogistiques et aux dérivatifs, notamment les ophthalmies constitutionnelles, virulentes, épidémiques ; les moyens le plus généralement utiles dans ces cas sont : les astringents, le calomel, les cathérétiques, et surtout le nitrate d'argent.

8e *Question.*

L'action préservatrice du virus vaccin, chez l'homme, est-elle permanente ou temporaire ? Dans la dernière hypothèse, quelle est la durée moyenne de cette action, quelle est l'époque où la révaccination doit être effectuée ?

Réponse. Jusqu'ici l'expérience n'a pas démontré que l'action du virus vaccin soit seulement temporaire. Toutefois cette conséquence pratique ne doit pas exclure les révaccinations qui peuvent avoir l'avantage, lorsqu'elles réussissent, de prouver que, dans ces cas, du moins, la première vaccination aurait pu n'être pas suffisante pour prévenir l'invasion varioleuse.

Digitized by Google

9e *Question.*

A quelle opinion doit-on s'arrêter aujourd'hui relativement à la nature et au traitement du tétanos traumatique ?

Réponse. La Section pense qu'il n'existe point encore dans la science un assez grand nombre de faits pour fournir la base d'une solution définitive.

10e *Question.*

Quels sont les avantages et les inconvénients de la taille et de la lithotritie envisagées d'une manière absolue et relative dans leurs applications ?

Réponse. La lithotritie, considérée d'une manière relative, et dans la grande majorité des cas, mérite la préférence. Envisagée d'une manière absolue, la question ne peut plus avoir la même solution, la taille trouvant encore son application dans un certain nombre de cas où la lithotritie n'est pas proposable.

11e *Question.*

Dans quels tissus et jusqu'à quel point l'art doit-il admettre aujourd'hui la possibilité de réunir, par une véritable cicatrisation, les parties entièrement séparées de l'organisme ?

Réponse. Des faits déjà nombreux dans la sience prouvent, pour certains tissus, la possibilité de réunir, par une véritable cicatrisation, des parties entièrement séparées de l'organisme.

12e *Question.*

Quelle est la véritable nature de l'altération produite par le diastasis des tissus ligamenteux ? Quelle est la marche la plus ordinaire des graves accidents qu'il peut occasionner ? Quel est le meilleur traitement à mettre en usage dans les différentes phases de cette maladie ?

Réponse. La Section manque du temps suffisant pour discuter convenablement et pour donner la solution de cette question spéciale, importante et pratique.

Digitized by Google

13e *Question*, *réunie aux deux questions suivantes.*

L'Homéopathie, comme théorie médicale, offre-t-elle des bases établies sur l'expérience ?

14e *Question.*

Est-il possible d'admettre, d'après l'observation, et même sur quelques inductions positives, la réalité de ce principe fondamental d'Homéopathie : que les médicaments ont une action d'autant plus puissante, sur l'organisme vivant, qu'ils sont administrés à plus faible dose ?

15e *Question.*

La Pharmacie homéopathique offre-t-elle, comme le prétendent les partisans de cette doctrine, des procédés particuliers pour extraire la partie essentiellement active des médicaments ?

Réponse. Pour les médecins qui ne se laissent pas facilement abuser par l'attrait des systèmes les plus imaginaires, l'homéopathie ne présente actuellement aucune valeur, n'ayant point obtenu la sanction de l'expérience.

16e *Question.*

Quelle part doit-on attribuer, dans la guérison des affections typhoïdes, à l'emploi des émissions sanguines et des purgatifs ?

Réponse. Les purgatifs paraissent offrir plus d'utilité que la saignée dans le traitement des affections typhoïdes, les émissions sanguines doivent être faites avec discrétion dans les maladies, et réservées aux cas de congestions dangereuses vers les organes importants.

21e *Question.*

Quels sont les meilleurs principes d'après lesquels on doit construire les établissements publics destinés au traitement des aliénés ?

Réponse. L'établissement des aliénés de la Sarthe, sans remplir encore toutes les conditions voulues pour

Digitized by Google

le traitement de la spécialité, peut être considéré comme l'un des meilleurs modèles dans le genre, en y introduisant tous les perfectionnements qu'il est susceptible d'offrir.

22e *Question.*

Les progrès de la civilisation ont-ils exercé une heureuse influence relativement à la longévité, au nombre, à la gravité des maladies épidémiques et sporadiques ?

Réponse. La civilisation, renfermée dans les améliorations d'hygiène publique et particulière qu'elle amène tout naturellement, permet de résoudre la question par l'affirmative.

23e *Question.*

Rechercher les moyens efficaces de rendre exécutoires les dispositions de l'article du Code civil qui prescrit de constater les décès avant le permis d'inhumation ?

Réponse. Il y a urgence à ce que la législation sur la constatation du décès soit révisée et modifiée dans ce sens : 1° Que la mort soit constatée par un médecin assisté d'une officier de police ou de deux témoins, suivant les localités. 2° Que le délai de 24 heures fixé pour l'inhumation soit doublé. 3° Que l'ensevelissement soit sévèrement défendu, au moins pour ce qui concerne la tête. 4° Qu'enfin il soit établi, dans chaque commune, une ou plusieurs salles de dépôt où les morts ne pourront pas être transportés avant le délai de 12 heures.

26e *Question.*

Le magnétisme minéral, le magnétisme animal, l'électricité, le galvanisme, l'électropuncture, l'acupuncture, etc., envisagés dans leurs applications à l'organisme vivant, offrent-ils des rapports d'identité ou seulement d'analogie dans leur nature et leurs actions ? Quel usage utile peut-on faire de ces moyens dans le traitement des maladies ?

Réponse. La Section pense que les rapports sont ici

Digitized by Google

purement analogiques, et que l'observation rigoureuse n'a point encore prononcé définitivement sur l'utilité de ces moyens dans le traitement des maladies.

Le Congrès émet aussi le vœu que :

L'art. 55 du code Civil portant :

Les déclarations de naissance seront faites dans les trois jours de l'accouchement à l'officier de l'état civil du lieu, l'enfant lui sera présenté;

Soit interprété dans le sens le plus favorable à l'hygiène des enfants. C'est-à-dire que cette présentation aura lieu au domicile de l'accouchée, où, soit l'officier de l'état civil, soit un médecin assermenté et délégué à cet effet, sera tenu de se transporter pour reconnaître et constater l'identité de l'enfant. (Voir t. II, p. 122.)

28e *Question.*

Quelles sont les maladies contagieuses transmissibles des animaux à l'homme et de l'homme aux animaux ? Quelles sont les modifications relatives aux caractères, au traitement de ces maladies, suivant qu'elles affectent l'homme ou les animaux ?

Réponse. La rage, le charbon, la morve, le farcin, la gale sont aujourd'hui considérés comme pouvant se transmettre de l'homme aux animaux et *vice versâ*. Quant aux modifications des caractères morbides et du traitement, la Section pense qu'elles sont relatives aux différences de constitution de l'homme et des animaux.

4e Section.

Digitized by Google

QUATRIÈME SECTION.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

1er *Question.*

A l'époque de l'invasion de la Gaule, par Jules César, quelles étaient les limites des provinces armoricaines? Ces limites ont-elles reçu plus d'étendue dans le cours des quatre premiers siècles de l'ère chrétienne?

Discussion, t, I^er^, p. 315 à 317.

4e *Question.*

Signaler les avantages et les inconvénients de ce que l'on nomme *Philosophie de l'Histoire.* Doit-elle toujours accompagner l'exposition des faits ou s'en trouver séparée?

Observation et discussion, t. 1^er^, p. 350 à 359, et 367 à 370. — ***Réponse.*** Le Congrès, sans s'expliquer sur le mérite des divers systèmes philosophiques connus jusqu'ici, pense que la philosophie de l'histoire présente plus d'avantages que d'inconvénients et que, dans toute histoire proprement dite, elle doit nécessairement accompagner et vivifier l'exposition des faits.

5e *Question.*

Quelle est l'origine des romans historiques? Ces romans peuvent-ils nuire à l'histoire par le mélange des erreurs qu'ils propagent?

Mémoires, t. 1^er^, p. 324 et 435. — ***Discussion***, t. 1^er^, p. 331 à 334. — ***Réponse.*** 1° Le roman historique étant un récit dans lequel la fiction se mêle à la vérité des faits et des mœurs historiques, dans un intérêt d'enseignement, ne procède pas chez nous des romans grecs ou latins, mais bien des romans poëmes

Digitized by Google

du moyen-âge. 2° Il peut être plus utile que nuisible à l'histoire ; il serait bon toutefois qu'il fût accompagné de l'indication des sources historiques.

6e *Question.*

Suivant l'histoire, un incendie détruisit la cathédrale de Chartres le 7 septembre 1020, sous l'épiscopat de Fulbert, qui en commença la reconstruction. Est-il également démontré qu'un second incendie, arrivé en 1194, ait de nouveau détruit cet édifice ?

Observation, t. 1er, p. 357 et 361. — *Mémoire*, p. 421. — *Note sur ce Mémoire*, p. 433.

8e *Question.*

Rechercher les types les plus habituels des médailles gauloises ?

Mémoire, t. 1er, p. 360. — *Discussion*, p. 371 et 373. — *Réponse.* Les types les plus habituels des médailles gauloises sont, pour une époque, imitées des statères de Philippe II de Macédoine ; le beau caractère du style grec se transformant bientôt en figures bizarres, fut, à une seconde époque, régénérée par l'imitation des monnaies romaines, mais cette régénération fut de courte durée, et les monnaies gauloises retombèrent bientôt dans la barbarie.

9e *Question.*

Quelles étaient la position sociale et les attributions des Monétaires de la première race ?

Discussion, t. 1er, p. 336 et 338. *Réponse.* En général les monétaires n'ont occupé qu'une position secondaire. Leurs attributions étaient de présider à l'affinement des métaux et à la fabrication des monnaies. Ils ne mettaient leurs noms sur les pièces que comme garantie de leur travail et non par honneur. Il paraît y avoir eu des monétaires royaux et des monétaires des lieux et des établissements religieux qui avaient le droit de monnoyage.

Digitized by Google

10e *Question.*

Rechercher les origines des types des monnaies baronnales dans les provinces centrales de la France.

Discussion, t. 1er, p. 337 et suivantes. — *Réponse.*

La monnaie carlovingienne a dans le principe servi de modèle à la monnaie locale. Ce type altéré par des dégénéressences successives se continua dans certaines provinces jusqu'à la généralisation des systèmes tournois Parisis, par l'ordonnance de 1315, le roi régla le type des monnaies baronnales. Vers la fin du XIe siècle, quelques barons et quelques abbayes substituèrent au type carlovingien, quelques types originaux qui eurent le même sort; quelques barons même, imitèrent les types les plus accrédités de leurs voisins.

12e *Question.*

Déterminer le synchronisme des différents genres d'architecture dans les provinces de France ?

Mémoire, t. 1er, p. 388.

13e *Question, réunie à la suivante.*

A quelle époque vit-on paraître l'ogive dans les monuments du Maine et de l'Anjou ? Quels sont, dans les mêmes contrées, les monuments qui présentent les caractères de transition de la période *romane* à la période *ogivale* ?

14e *Question.*

Déterminer avec précision les caractères architectoniques qui distinguent, au XIe et au XIIe siècles, les monuments religieux du Maine et de l'Anjou ? Le style *ogival* était-il, au XIIIe siècle, généralement adopté dans ces contrées ?

Observation, t. 1er, p. 378-379. — *Mémoire*, p. 413.

17e *Question.*

Quel est le véritable type des autels correspondants aux différents genres d'architecture ? Quelle est la place de ces autels dans les églises ?

Digitized by Google

Observation, t. 1^er^, p. 381-382. *Réponse.* — Le type particulier des autels ne peut être positivement indiqué, que selon le genre du monument dans lequel ils sont placés.

La place de ces autels, dans les églises, a varié ; tantôt les autels se trouvèrent appuyés contre les murailles, tantôt ils en furent isolés.

18^e^ *Question.*

Quelle nuance convient-il de donner aux murs intérieurs des anciennes églises après les restaurations ? Indiquer les moyens qui donneraient le plus de fixité aux couleurs. Convient-il de laisser les voûtes en moëllon couvertes d'un enduit, et de blanchir les voûtes en pierres de taille; n'est-il pas plus convenable de laisser la pierre à découvert ?

Observation, t. 1^er^, p. 386. *Réponse.* — Dans la restauration des anciennes églises, il importe de conserver le caractère primitif auquel elles appartiennent; pour les églises construites en pierres inaltérables, on doit conserver à la pierre sa teinte naturelle. Pour les églises construites en moëllons, ou en pierres d'une altération facile, il convient d'enduire les murailles d'une couleur le plus en rapport avec le ton du monument, et la couleur de la pierre.

19^e^ *Question.*

Quels étaient les procédés ordinaires de manutention du fer dans les *magnæ ferrariæ* des Gaulois et des Romains, d'après les débris trouvés sur plusieurs points de la France ?

Observation, t. 1^er^, p. 383. *Réponse.* — Il est très-difficile de préciser avec développement les procédés de manutention du fer des *magnæ ferrariæ* des Gaulois et des Romains ; ce qu'on a reconnu, c'est que les lieux où le fer était travaillé à cette époque, présentaient un talus circulaire, au milieu duquel le feu devait être concentré et activé, au moyen de soufflets placés à l'entour. Ces talus présentent la forme des anciens fours

Digitized by Google

à chaux. Le calcaire paraît avoir été employé, dès cette époque, comme fondant. On était fort peu difficile pour le choix des minerais, qui semblent avoir été très-indistinctement employés.

Propositions et vœux émis par la Section, en dehors du Programme.

1° Inviter les administrations et les autorités locales à organiser, dans chaque mairie d'arrondissement, un dépôt des objets ou des renseignements historiques, archéologiques, etc. — Inviter les membres du Congrès à provoquer ces dépôts dans leurs localités respectives, et à les faire établir par des hommes de leur choix.

2° La Section d'archéologie pense qu'il serait utile de s'occuper des moyens de recueillir les monuments héraldiques qui se trouvent épars dans les églises et dans les constructions de toute nature, comme moyen de reconnaître l'âge de ces édifices et de les classer chronologiquement. Elle recommande cette étude aux archéologues.

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE, BEAUX ARTS, PHILOSOPHIE, PHILOLOGIE ENSEIGNEMENT.

1ere *Question.*

La littérature romantique peut-elle être considérée comme le moyen de transition vers une littérature nouvelle, ou simplement comme l'expression des idées du jour?

Discussion, t. 2, p. 4 à 7.

2e *Question.*

En admettant la décadence de la littérature actuelle, quelle en est la cause et quels sont les moyens d'y remédier?

Digitized by Google

Discussion, t. 2, p. 7 à 29. *Réponse.* — Envisagée d'une manière absolue, la littérature actuelle ne présente aucun symptôme de décadence; elle est aussi riche en écrivains et en ouvrages remarquables que la littérature des siècles précédents; elle lui est même supérieure sous divers rapports. Mais on ne peut se dissimuler que de graves abus, résultat, soit de la perturbation morale et intellectuelle qui règne dans la société, soit de l'industrialisme qui exploite le talent, soit enfin de la facilité qui ne sait pas le ménager, se sont introduits dans le système général de la composition. Le remède est dans la consolidation de la littérature sur des bases plus fixes, dans le rétablissement de l'unité et de l'ordre dans les esprits, dans une préparation plus patiente et plus consciencieuse des matériaux que les littérateurs doivent mettre en ordre.

3e *Question.*

Quelle part, en France, les provinces ont-elles prise, depuis vingt ans, aux progrès des études historiques et littéraires, au perfectionnement des arts?

Observation, t. 2, p. 95. — *Mémoire*, p. 153 et suivantes.

6e *Question.*

Ne conviendrait-il pas d'établir, en France, un Institut général pour les départements, destiné à leur servir de centre commun, en favorisant entre eux des rapports scientifiques et littéraires?

Mémoire, t. 2, p. 131. — *Discussion*, p. 136-137. *Réponse.* — L'assemblée générale se prononce pour l'affirmative, à une très-grande majorité.

11e *Question.*

Quelles ont été les tentatives effectuées, dans nos départements de l'Ouest, pour amener l'extinction de la mendicité? Quels sont les résultats obtenus? Quels sont les moyens d'accomplir cette œuvre philanthropique?

Digitized by Google

Observation, t. 2, p. 30 et 31. *Discussion*, p. 33 à 39. *Réponse.*— La Section, après avoir entendu l'exposé du système du prince de Monaco, pour l'extinction de la mendicité, émet le vœu que des essais de ce système, qui a déjà produit de bons résultats dans plusieurs communes du Calvados et de la Manche, soient faits dans d'autres départements, soit seul, soit combiné avec des ateliers de travail et des dépôts de mendicité. *Amendement.* — Le Congrès recommande, pour les secours à domicile, le mode de distribution appliqué dans plusieurs communes, par M. le prince de Monaco.

12e *Question.*

Quelles mesures conviendrait-il d'adopter dans les départements, dans celui de la Sarthe en particulier, pour donner aux sourds-muets une éducation proportionnée à leurs besoins ?

Mémoire et *discussion*, t. 2, p. 41 à 47. *Réponse.* — 1° considérant que le sourd-muet réduit à lui-même et aux moyens ordinaires, ne peut arriver à la connaissance de ses devoirs, sans l'éducation sociale, d'après les méthodes adoptées dans les maisons établies à cet effet; 2° considérant que les familles témoignent une indifférence fâcheuse, par rapport au développement intellectuel et moral des enfants sourds-muets.

Le Congrès pense que le gouvernement devrait proposer une loi qui obligerait les familles à envoyer les enfants sourds-muets dans les établissements publics, où les pauvres seraient instruits gratuitement; à moins qu'elles ne justifiassent qu'ils reçoivent, dans la maison paternelle, l'éducation et l'instruction convenables et suffisantes.

Le Congrès émet également le vœu que, dès à-présent, des recherches soient faites par les administrations départementales, à l'effet de constater d'abord le nombre des sourds-muets dans chaque localité, et de s'occuper ensuite de la création d'établissements devant pourvoir à l'éducation des sourds-muets.

Digitized by Google

Le Congrès émet encore le vœu que de semblables recherches soient faites, dans l'intérêt d'une classe non moins intéressante que les sourds-muets, les aveugles.

13e *Question.*

Quels ont été, dans l'Ouest de la France, les résultats obtenus par la création des Salles d'asile ? Quels sont les moyens de multiplier et de perfectionner ces établissements ?

Mémoire, t. 2, p. 57.—*Discussion*, 67 à 70. *Réponse.*

1° Les résultats obtenus dans l'ouest de la France, par la création des salles d'asile ont été jusqu'ici peu considérables, par suite du petit nombre et de la nouveauté de ces établissements ; mais en eux-mêmes, ces résultats ont été, en général, extrêmement satisfaisants.

2° Les moyens qui paraissent les plus propres à multiplier les asiles, sont :

Premièrement, de faire connaître, par toutes les voies possibles de publicité, le caractère qui distingue essentiellement les salles d'asile des anciennes petites écoles avec lesquelles elles sont confondues, de fait, dans un grand nombre de localités : ce caractère consistant en une méthode ingénieuse, habilement appropriée à la faiblesse de l'enfance, pour assurer et hâter les progrès de son éducation religieuse, intellectuelle et physique.

Deuxièmement, d'inviter le gouvernement à se mettre en mesure d'imposer, comme complément nécessaire du système d'instruction primaire établi par la loi du 28 juin 1833, et conformément aux intentions exprimées à l'article Ier (1); l'obligation d'avoir, au moins, une salle d'asile, aux communes que cette loi astreint, à raison de leur population, à avoir une école primaire supérieure.

(1) Le dernier paragraphe de l'art. 1er de la loi du 28 juin 1833, est ainsi conçu : « Selon les besoins et les ressources des localités, l'instruction » primaire pourra recevoir les développements qui seront jugés convena» bles ».

Digitized by Google

Troisièmement, recommander, pour la direction des asiles, mais sans exclure une concurrence utile, le choix de personnes consacrées à la vie religieuse, afin de conserver à ces établissements le caractère de bienfaisance charitable qui présida à leur création, afin d'atteindre plus aisément le but principal de l'institution, qui est une solide moralisation des classes inférieures, enfin, parce que ce système d'organisation est réellement le moins dispendieux.

3° Quant aux moyens de perfectionner les salles d'asile, le Congrès se borne à insister sur la nécessité d'appliquer, le plus tôt possible, à ces établissements, la complète séparation des sexes, déjà exigée pour les écoles des autres degrés; cette séparation, dont on sent, *à priori*, la convenance, sous le rapport moral, dans tout bon système d'éducation, étant en effet réclamée par l'expérience acquise dans la plupart des salles d'asile.

14e *Question.*

L'étude des langues vivantes est-elle d'une assez grande utilité aux professions qui exigent le titre de bachelier ès-lettres pour en faire un article du programme d'examen, et la rendre obligatoire depuis la cinquième jusqu'à la rhétorique inclusivement?

Mémoire, t. 2, p. 70. (C'est par erreur qu'on a reproduit, dans le volume, la 13e question du programme, au lieu de la 14e.)

15e *Question.*

Quelle est celle des trois méthodes suivantes qui paraît le plus propre à populariser le goût de la musique : 1° L'enseignement par le solfége ; 2° l'enseignement par le méloplaste sur des tableaux avec des chiffres au lieu de notes ; 3° l'enseignement simultané, suivant la méthode de Wilhem ?

Mémoire, t. 2, p. 75.

Digitized by Google

SIXIÈME SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

1er *Question.*

Déterminer, dans les phénomènes météréologiques, quelle est l'influence du calorique dégagé par la compression et la condensation des gaz et des vapeurs.

Mémoire, t. 1er, p. 66 à 70.

2e *Question.*

Recueillir de observations sur les étoiles filantes relativement au jour, aux lieux, à la quantité, à l'espace de temps, à la direction, aux circonstances de mouvement, de couleur, de grosseur apparente, et même à l'état de l'atmosphère.

Observations, t. 1er, p. 70.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

QUI ONT ADHÉRÉ

A LA SEPTIÈME SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

BUREAU GÉNÉRAL.

PRÉSIDENT.

M. LAIR, conseiller de préfecture, secrétaire de la Société d'agriculture et du commerce. — *Caen.*

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. DE CAUMONT, membre correspondant de l'Institut, directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques. — *Caen.*

TROLLEY, professeur à la Faculté de droit de Caen.

SECRÉTAIRES-GÉNÉRAUX,

MM.

CAUVIN, président de la Société d'agriculture sciences et arts de la Sarthe, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

Digitized by Google

RICHELET, ancien bibliothécaire, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

ANJUBAULT, bibliothécaire de la ville, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

TRÉSORIER-ARCHIVISTE.

BLISSON, membre de la Société entomologique de France, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

SECTIONS.

1re. SCIENCES NATURELLES; 6e. SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

PRÉSIDENT.

M. BINET, professeur d'astronomie au Collége de France. — *Paris.*

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. DUMAS, ingénieur-en-chef du département de la Sarthe. — *Le Mans.*

BLAVIER, ingénieur des mines, membre de la Société d'agriculture sciences et arts de la Sarthe. — *Le Mans.*

SECRÉTAIRES.

L'abbé de MARSEUL, bachelier-ès-sciences, chef d'institution à N.-D. de Sainte-Croix, membre de la Société entomologique de France et de plusieurs autres Sociétés savantes. — *Le Mans.*

VERDIER, professeur de physique et de mathématiques au Collége du Mans, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

Digitized by Google

CASTEL, membre de la Société géologique de France, et de plusieurs autres Sociétés académiques. — *Bayeux*. (Calvados.)

2° AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

PRÉSIDENT.

M. LE GALL, conseiller à la Cour royale de Rennes, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Rennes*. (Ille-et-Vilaine.)

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. DAGONEAU, juge de paix, ancien président de la Société d'agriculture sciences et arts de la Sarthe. — *Le Mans*.

TROTTÉ DE LA ROCHE, président du Tribunal de commerce, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — *Le Mans*.

SECRÉTAIRES.

MM. SÉVIN, avocat, membre du Conseil-général du département de la Sarthe. — *Le Mans*.

CHEVERAUX, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Evreux* (Eure.)

LECOMTE, chef de division à la préfecture, secrétaire du Comice agricole et de la Commission des monuments. — *Le Mans*.

VIÉ, agronome, membre correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, maire. — *Mansigné*.

3° SCIENCES MÉDICALES.

PRÉSIDENT.

M. VALLÉE (PLATON), D. M, ancien vice-président de la Société d'agriculture sciences et arts de la Sarthe,

Digitized by Google

membre de plusieurs autres Sociétés savantes. — *Le Mans.*

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. ÉTOC-DEMAZY, père, vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, membre de plusieurs autres Sociétés savantes. — *Le Mans.*

HUNAULT DE LA PELTERIE, docteur en médecine. — *Angers.* (Maine-et-Loire.)

SECRÉTAIRES.

LEPELLETIER, docteur en médecine, membre de plusieurs Académies. — *Le Mans.*

BOURJOT-SAINT-HILAIRE, professeur d'histoire naturelle au Collége de Bourbon et médecin-praticien-oculiste, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Paris.*

4° HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENT.

M. le vicomte DE GUITON DE LA VILLEBERGE, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Avranches.*

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. le vicomte DE CUSSY, officier supérieur, membre de la Société pour la conservation des monuments. — Saint-Mandé, près *Paris.*

POLLET, conservateur de la bibliothèque de Vitré, inspecteur des monuments historiques. — *Vitré.* (Ille-et-Vilaine.)

QUENTIN, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — *Le Mans.*

Digitized by Google

SECRÉTAIRES.

MM. CHEVEREAU (l'Abbé), sous-supérieur et professeur au Grand-Séminaire du Mans, membre de la Société française pour la conservation des monuments.

DUCHALLAIS, numismate.

LASICOTIÈRE (Léon de), avocat, inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments historiques. -- *Alençon.* (Orne.)

LAVILLEGILLE (Arthur de), secrétaire du Comité des chartes, chroniques et inscriptions. — *Paris.*

5° Littérature et Beaux-arts.

PRÉSIDENT.

M. EDOM, inspecteur de l'Académie de Caen, membre de plusieurs Sociétés savantes.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. GAUDIN de St-REMY, conseiller de préfecture, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

L'abbé AUBER, de Poitiers, membre de plusieurs Sociétés savantes.

SECRÉTAIRES.

MM. victor HOUDBERT, juge au Tribunal du Mans.

PAUL DELASALLE, avocat, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Mamers.*

BERGOUNIOUX, Auditeur au Conseil d'Etat.

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

MESSIEURS :

ALLARD (ALEXANDRE), négociant. — *Le Mans.*

ANFRAY (AUGUSTE), juge au Tribunal civil. — *Le Mans.*

ANJUBAULT, secrétaire-général de la 7e section, conservateur de la bibliothèque. — *Le Mans.*

ANJUBAULT, ancien notaire à Paris. — *Le Mans.*

ARNAULD (CHARLES), secrétaire de la Société de statistique. — *Niort.*

AUBER (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Ecole cléricale. — *Poitiers.*

AUCERNE, greffier en chef du Tribunal de première instance. — *Le Mans.*

AUVERGNE (d'), ancien maire. — *Meunes*, près Selles-sur-Cher. (Loir-et-Cher).

AUX (le Marquis GUSTAVE d'), — *Paris.*

AUX (Madame la marquise d') — *Le Mans.*

BACHELIER. D.-M., membre de la Société de médecine. — *Le Mans.*

BACHELIER, propriétaire. — *Ste-Scholasse.* (Orne).

BACHELIER, maître de poste. — *Sillé-le-Guillaume.*

BACOT de ROMANS, (JULES). — *Tours.* (Indre-et-Loir).

BARACÉ (RAOUL DE), naturaliste. — *Angers.*

BARBEU-DUROCHER (ALFRED), propriétaire. — *Le Mans.*

BARBIER, docteur en médecine. — *Le Mans.*

Digitized by Google

BARISEAU, professeur au Collége de Mayenne.

BASSE, député et maire de la ville du Mans.

BAUDOT, ancien magistrat, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Dijon.* (Côte-d'Or).

BAUDRY, propriétaire. — *La Ferté-Bernard.*

BAUDRY (Madame), — *La Ferté-Bernard.*

BAYLE-MOUILLARD, secrétaire de l'Académie de Clermont-Ferrand. (Puy-de-Dôme).

BAZIN, maire de St-Calais, membre du Conseil-général du département de la Sarthe. — *St-Calais.*

BEAUDE, professeur au Collége. — *Goincour*, près Beauvais. (Oise).

BEAUFILS (MICHEL), maître de pension, professeur de Botanique. — *Le Mans.*

BEAUNAY (de), membre du Conseil général du département de la Sarthe, et de la Commission pour la conservation des monuments. — *Malicorne.*

BEAUVAIS de St-PAUL, membre de la Société pour la conservation des monuments historiques. — *St-Michel-de-Chavaignes.* (Sarthe.)

BEDEL, agréé près le Tribunal de commerce du Mans, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — *Le Mans.*

BÉGUIN, géomètre-expert. — *St-Pavin-des-Champs.* (Sarthe).

BELON, libraire. — *Le Mans.*

BÉRARD de BONNIÈRE, propriétaire. — *Le Mans.*

BERARD, aîné, ancien négociant, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Pontlieue.* (Sarthe.)

BERCY (l'Abbé), directeur des études à Tessé, membre

Digitized by Google

de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

BERGOUNIOUX(EDOUARD), auditeur au Conseil-d'Etat. — *Paris.*

BERTHAULD, procureur-général, près la Cour royale. — *Caen*, (Calvados).

BERTRAND, docteur-ès-lois. — *Caen.*

BESSE, professeur de rhétorique au Collége royal militaire. — *La Flèche.* (Sarthe).

BIARDEAU (SIMON) professeur de rhétorique. — *Saumur.* (Maine-et-Loire).

BINET, professeur au Collége royal de France, président de la 1re Section. — *Paris.*

BLAVIER, ingénieur des mines, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, vice-président de la 1re Section. — *Le Mans.*

BLISSON, trésorier de la 7e Session du Congrès. —*Le Mans.*

BOILEAU (LOUIS-PIERRE), membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Tours.* (Indre-et-Loire).

BONDU. — *Le Mans.*

BORDEAU, peintre. — *Le Mans.*

BOTTIN, membre de plusieurs Sociétés savantes. *Paris.*

BOUCHER (J.-B.), professeur au Petit-Séminaire de Tours. — *Tours.* (Indre-et-Loire).

BOUCHET, architecte. — *Le Mans.*

BOUDET, propriétaire. — *Le Mans.*

BOUILLER (ISIDORE), curé de la Trinité de Laval, chanoine honoraire du Mans. — *Laval.* (Mayenne).

BOUILLET (J.-B.), inspecteur divisionnaire des

Digitized by Google

monuments historiques, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, secrétaire-général de la sixième Session du Congrès scientifique. — *Clermont.*

BOULANGER (RENÉ), agent-voyer. — *Sillé-le-Guillaume.* (Sarthe).

BOURASSÉ, professeur d'histoire naturelle au Petit-Séminaire de Tours, membre de la Société entomologique de France. — *Tours.* (Indre-et-Loire).

BOURDON (VITAL), sous-principal du Collége du Mans. — *Le Mans.*

BOURDY, avoué. — *Le Mans.*

BOURJOT-St-HILAIRE, Professeur d'histoire naturelle au Collége de Bourbon et médecin-praticien-oculiste, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Paris.*

BOURMAULT (l'Abbé), membre de la Société française pour la conservation des monuments. — *Château-du-Loir.* (Sarthe).

BOURCIER, procureur du Roi, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

BOUVET, principal du Collége du Mans, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

BOUVILLE (ANATOLE de), membre de plusieurs Sociétés savantes, au Château de Bouville, près Blois. (Loir-et-Cher.)

BOYER, ancien professeur de rhétorique, officier de l'Université, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

BRULEY-DESVARANNES, préfet du département de la Sarthe. — *Le Mans.*

BUVIGNIER (ARMAND) membre de la Société philomatique. — *Verdun.* (Meuse).

BUSSON-LAGROYE, propriétaire. — *Le Mans.*

Digitized by Google

CAILLARD-d'AILLIÈRES, ancien député, membre du Conseil-Général du département de la Sarthe, maire. — *Aillères.*

CAMPEAU-DESAINT, notaire à Savigné-l'Évêque, — *Savigné-l'Évêque.* (Sarthe).

CARIOL, banquier, ancien député, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand. — *Clermont-Ferrand.*

CARPENTIN (capitaine de cavalerie), numismate.

CARTIER, l'un des directeurs de la Revue numismatique, membre de plusieurs Sociétés savantes — *Amboise.* (Indre et Loire).

CAUMONT (de) membre correspondant de l'Institut, directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques, etc. vice-président de la 7e Session du Congrès. — *Caen.*

CAUVIN, secrétaire général de la 7e Session du Congrès. membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

CAUVIN (Mme), naturaliste. — *Le Mans.*

CELLIER, prêtre à N.-D. de Ste-Croix-lès-le-Mans.

CHAILLOU (HYPPOLITE), membre du Conseil-Général du département de la Sarthe. — *Yvré-l'Évêque.*

CHANCEREL, maire de la Ferté-Bernard. (Sarthe).

CHOURCES (de) membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Placé.* (Sarthe).

CHAPPE, ancien administrateur des lignes télégraphiques. — *Allonnes*, près le Mans.

CHAPPE (fils). — *Allonnes.*

CHASSEVANT (JULIEN), professeur de mathématiques au Collége d'Alençon. (Orne).

CHATEL, professeur de dessin et de peinture. — *Le Mans.*

Digitized by Google

CHATELAIN (JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS), homme de lettres, chevalier de l'Ordre civil de Prusse. — *Paris*.

CHAUVEL (LOUIS), licencié en droit. — *Le Mans*.

CHAUVIN-FOUCHARD, ancien négociant. — *Le Mans*.

CHAUVIN-LALANDE, naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Pizieux*. (Sarthe).

CHEROUVRIER (EMILE-BENJAMIN), notaire, maire de la ville de *Sablé*. (Sarthe).

CHEVALLIER, membre du Conseil-Général du département de la Sarthe, et maire de la *Chartre*.

CHEVEREAUX (THÉOBALD), membre de plusieurs Sociétés savantes, secrétaire de la 3e Sect.—*Évreux*.(Eure).

CHEVEREAU, sous-supérieur du Séminaire, secrétaire de la 4e Section. — *Le Mans*.

CHORIN, desservant de St-Victeur, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *St.-Victeur*. (Sarthe).

CLINCHAMP (Mme JULES de). *Le Mans*.

CLOCHEAU (l'Abbé) directeur au grand Séminaire. — *Le Mans*.

CINTRAT (PIERRE-LÉGER), membre du Comité d'agriculture de l'arrondissement de la Flèche. — *La Fontaine-Saint-Martin*. (Sarthe).

CODRE (de la), propriétaire. — *Sainte-Croix-lès-le-Mans*. (Sarthe).

COHENDET, propriétaire. — *Le Mans*.

COLETTIS (le général), ambassadeur de Grèce. — *Paris*.

CONDREN DE SUZANNE (de), inspecteur de l'Aca-

Digitized by Google

démie d'Angers, membre de la Société des sciences et arts. — *Angers*.

CORMIER, propriétaire. — *Le Mans*.

COULON, curé de Château-du-Loir, membre de la commission du département de la Sarthe pour la conservation des monuments historiques. — *Château-du-Loir*. (Sarthe).

COURONNE, agréé près le Tribunal de commerce, greffier de la Justice de paix du 3e arrondissement. — *Le Mans*.

COUTARD (le Comte de), lieutenant-général, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Paris*.

CRINIER, employé dans les Ponts-et-Chaussées. — *Paris*.

CUSSY (le vicomte de), officier supérieur, membre de la Société pour la conservation des monuments. Vice-Président de la 4e Section. — *St-Mandé*, près Paris.

DAGONEAU, juge de paix, ancien président de la Société d'agriculture sciences et arts du Mans, vice-président de la 2e Section. — *Le Mans*.

DAGOREAU (fils), docteur en médecine. — *St-Calais*. (Sarthe).

DELARUE, architecte, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans*.

DELASALLE, avocat et littérateur. — *Mamers*. (Sarthe).

DEMAUDE, receveur des Hospices. — *Le Mans*.

DAMNEY DE SAINT-LAURENT, juge-suppléant. — *Le Mans*.

DEMBOUR, graveur, membre de l'Académie royale de Metz. — *Metz*. (Moselle.)

Digitized by Google

DEPOISIER (l'abbé JOSEPH), professeur au Petit Séminaire de Paris. — *Paris*.

DERACHE, libraire. — *Paris*.

DERODE, chef d'institution. — *Esquermes*. (Nord).

DESCARS (l'Abbé), principal du Collége de Château-Gontier. — *Château-Gontier*. (Mayenne).

DESCARS, curé de Malicorne. — *Malicorne*. (Sarthe).

DESGRAVIERS, notaire. — *Le Mans*.

DESJOBERT, receveur de l'enregistrement, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans*.

DESLOGES, membre de la Société des sciences et des lettres. — *Caen*. (Calvados).

DESNEUBOURGS, juge de paix. — *Malicorne*. (Sarthe).

DESNOS, pharmacien, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Alençon*. (Orne.)

DESPORTES (NARCISSE), conservateur du Musée, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans*.

DESPORTES (FRÉDÉRIC), propriétaire. — *Ste-Croix*.

DIARD, naturaliste. — *St-Calais*. (Sarthe).

DOAZAN (GUSTAVE), inspecteur des forêts. — *Le Mans*.

DORIZE, huissier-royal. — *Le Mans*.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT, avocat, membre de la Société royale des antiquaires de France et de Normandie, conservateur de la bibliothèque de Chartres, conservateur des monuments historiques d'Eure-et-Loir. — *Chartres*.

DOUHET (F. de), membre de l'Académie de Clermont-Ferrand. — *Clermont*. (Puy-de-Dôme).

DROUET, ancien maître de forges, membre du Conseil-Général et de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans*.

Digitized by Google

DROUIN, curé de Cherré, près la Ferté-Bernard. — *Cherré.* (Sarthe).

DUCAS (CHARLES-LOUIS), agent de change. — *Lille.* (Nord).

DUCHALLAIS (ADOLPHE), numismate. — *Beaugency.* (Loiret).

DUCHEMIN DE VILLIERS, ancien magistrat. — *Laval.* (Mayenne).

DUCREST DE VILLENEUVE, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Rennes.* (Ille-et-Vilaine).

DUFOUR (THÉODORE-LOUIS), juge de paix du canton de Beaumont. — *Beaumont.* (Sarthe).

DUGAS (PIERRE), professeur de rhétorique au Collége du Mans. — *Le Mans.*

DUGUÉ, ancien notaire, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

DUGUÉ (jeune), membre de la Société française pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

DUMAS, ingénieur en chef du département de la Sarthe, vice-président de la 1re Section. — *Le Mans.*

DUMOULINET, membre correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, maire de Ste-Suzanne. — (Mayenne).

DUPONT (CHARLES), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest. — *Poitiers.* (Vienne).

DUROUSSET, receveur des impôts du premier arrondissement. — *Le Mans.*

DUTERTRE DES COURBES, membre du Conseil-Général du département de la Sarthe. — *Juillé.*

EDOM, inspecteur d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes, président de la 5e Section. — *Caen.*

Digitized by Google

ESPAULART (ADOLPHE), membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

ETOC-DEMAZY (père), vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, membre de plusieurs Sociétés savantes, vice-président de la 3e Section. — *Le Mans.*

ETOC-DEMAZY (GUSTAVE) médecin en chef de l'Asile de la Sarthe, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans et correspondant de l'Académie royale de Médecine. — *Le Mans.*

ETOC-LATOUCHE (FRÉDÉRIC), ancien pharmacien, membre de la Société française pour la conservation des Monuments. — *Sainte-Croix.* (Sarthe).

FANEAU DE LA COUR (AUGUSTE), membre de plusieurs sociétés savantes. — *Chatellerault.* (Vienne).

FANEAU DE LA COUR (EMILE), médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *St-Aignan.* (L.-et-C.).

FAUCON-DUQUESNAY, docteur en médecine. — *Caen.* (Calvados.)

FLEURIOT, imprimeur. — *Le Mans.*

FLEURY, rédacteur en chef du journal de Cherbourg. — *Cherbourg.* (Manche).

FORMEVILLE (de), président de la Société des antiquaires de Normandie, conseiller à la Cour royale de Caen, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. — *Caen.* (Calvados).

FOULARD, horticulteur, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans. — *Le Mans.*

FRÉBOURG (LOUIS-VINCENT), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans. — *Contilly.* (Sarthe).

Digitized by Google

FRESNAYE (FRÉDÉRIC de la) membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Falaise*. (Calvados).

FRET (l'Abbé), curé de Champs, près Mortagne, membre de la Société des antiquaires de Normandie.

FRUGLAYE (le comte de la), membre de plusieurs Sociétés savantes.— *Morlaix*. (Finistère).

GAIGNARD (l'Abbé), professeur au Collége du Mans.

GANDONNIÈRE (l'Abbé), secrétaire particulier de Mgr. l'évêque du Mans.

GARNIER (ÉTIENNE), propriétaire — *Sainte-Croix lès-le-Mans*.

GAUDE (AUGUSTE), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, directeur des contributions indirectes. — *Evreux*. (Eure).

GAUDIN DE SAINT-REMY, chevalier de la Légion-d'Honneur, conseiller de préfecture, membre de la Société des arts du Mans. Vice-Président de la 5e Section.— *Le Mans*.

GAUTHIER, directeur des diligences. — *Le Mans*.

GENDRON, docteur-médecin, membre du Jury médical du département de la Sarthe et correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans. — *Château-du-Loir*. (Sarthe).

GÉRAULT, curé d'Evron, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Evron*. (Mayenne).

GESLIN (PIERRE-CONSTANT), commis-greffier du Tribunal civil. — *La Flèche*. (Sarthe).

GILBERT (l'abbé), directeur de la Psallette. — *Le Mans*

Digitized by Google

GIRARD (père), propriétaire. — *Sainte-Croix-lès-le-Mans.*

GIROUARDIÈRE (Madame la comtesse CÉCILIA de la). — *Le Mans.*

GIVENCHY (DE), membre de plusieurs Sociétés savantes, secrétaire général de la 3e Session du Congrès scientifique de France. —*St-Omer.* (Pas-de-Calais.)

GOBIL (l'Abbé), membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Laval.*

GONOD, professeur au Collége royal, bibliothécaire de la ville, vice-président de l'Académie de Clermont-Ferrand.—*Clermont-Ferrand.*(Puy-de-Dôme).

GOSLIN (CHARLES), sous-inspecteur des Écoles primaires. — *Le Mans.*

GRANDMOULIN, docteur ès-lettres et licencié ès-sciences, curé archidiacre de St-Quentin, membre de la Société académique de la même ville. — *St.-Quentin.* (Aisne).

GRASLIN (de), membre de la Société entomologique de France. —*Au château de Malitourne*, près Château-du-Loir. (Sarthe).

GRENESCHE, curé. — *La Ferté-Bernard.* (Sarthe).

GUÉPIN, substitut du procureur du Roi, membre de la Société pour la conservation des monuments historiques. — *Le Mans.*

GUÉRANGER (FRÉDÉRIC), professeur de troisième au Collége du Mans, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de cette ville.

GUIET (ÉTIENNE-LOUIS), juge de paix du canton de Montfort. (Sarthe).

GUILLOIS, curé du Pré, membre de la Société

Digitized by Google

française pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

GUITON de VILLEBERGE(le Vicomte de), membre de la Société des Antiquaires de Normandie. — *Avranches.* (Manche).

HARDOUIN-DUPARC (FRANÇOIS JULIEN), Président du Tribunal Civil. — *Le Mans.*

HAURÉAU (BARTH.), Rédacteur en chef du *Courrier de la Sarthe.* — *Le Mans.*

HENRI (le Baron). — *Le Mans.*

HERMANGE (VICTOR), propriétaire.—*Le Mans.*

HERVÉ (JEAN), homme de Lettres. — *Le Mans.*

HIÉLARD (Madame ALINE) — *Le Mans.*

HIRON (ISIDORE), professeur à Notre-Dame de Ste-Croix-lès-le-Mans. (Sarthe).

HOUDBERT (père), ancien Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. — *Le Mans.*

HOUDBERT, fils, juge, secrétaire de la 5e section du Congrès. — *Le Mans.*

HOURIER (L. AUGUSTE), membre de la Société française de Statistique universelle. — *Metz.* (Moselle)

HUET-DUBIGNON, propriétaire. — *Montbizot.* (Sarthe).

HULKES, de l'Université de Cambridge.

HUNAULT de la PELTERIE, docteur en médecine.— *Angers.* (Maine-et-Loire).

HUOT, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Versailles.* (Seine-et-Oise).

ISON (le Comte d'). — *Caen.* (Calvados).

JANIN, docteur en médecine, chirurgien en chef de

Digitized by Google

l'hôpital du Mans, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

JANNART de MÉDEMANCHE, ancien adjoint au maire du Mans. — *Paris.*

JAVARY-DUGUESSEAU, président du Tribunal. — *St-Calais.* (Sarthe).

JEGOU, ingénieur des Ponts et Chaussées. — *Le Mans.*

JOUBERT (JACQUES-CHARLES), membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Beaulieu.* (Maine-et-Loire).

JOUSSET-DESBERRIES, juge d'instruction au Mans, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

JULLIEN, intendant militaire en retraite, fondateur de la Revue encyclopédique, membre de plusieurs Sociétés savantes et étrangères. — *Paris.*

LAHAYES, chirurgien. — *Foulletourte.* (Sarthe).

LAIR (P. A.), conseiller de préfecture, secrétaire de la Société d'agriculture et du commerce, membre de plusieurs Sociétés savantes. Président de la 7e Session du Congrès. — *Caen.*

LALANDE (JULES), avocat. — *Le Mans.*

LALANNE, professeur de géométrie au Collége royal militaire. — *La Flèche.*

LAMBRON DE LIGNIM, capitaine de cavalerie. — *Tours.* (Indre-et-Loire).

LANDEL, premier adjoint au maire de la ville du Mans. — *Le Mans.*

LANGLE (FERDINAND de), propriétaire. — *Vitré.* (Ille-et-Vilaine).

LANGLE (AUGUSTE de), propriétaire. — *Vitré.* (Ille-et-Vilaine.

Digitized by Google

LARGÉ, inspecteur d'Académie, membre de l'Académie royale de Clermont-Ferrand. -- *Clermont.*

LASICOTIÈRE (LÉON DE), avocat, inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments historiques. — *Alençon.* (Orne).

LATOUCHE (fils). — *Le Mans.*

LAURANCE, principal du Collége.—*Laval.* (Mayenne).

LAVILLEGILLE, (ARTHUR DE) secrétaire du Comité des chartes, chroniques et inscriptions. — *Paris.*

LEBAILLIF (l'Abbé), chanoine honoraire de la Cathédrale du Mans, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

LECHAT (ALEXANDRE), membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans.*

LÉCHAUDÉ d'ANISY, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Caen.* (Calvados).

LECOINTRE-DUPONT, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Poitiers.* (Vienne).

LECOMTE, chef de bureau à la préfecture de la Sarthe, secrétaire du Comice agricole et de la Commission des monuments. — *Le Mans.*

LECOQ, professeur d'histoire naturelle, membre de l'Académie de Clermont, secrétaire général de la 6e Session du Congrès scientifique. — *Clermont-Ferrand.*

LEFEBVRE-DU-BREUIL, ancien conseiller de Préfecture. — *Le Mans.*

LEFOYER, notaire. — *La Ferté-Bernard.* (Sarthe).

LE GALL, conseiller à la Cour royale, président de la 3e Section. — *Rennes.* (Ille-et-Vilaine.)

LEGLAY (le Docteur), membre de plusieurs Sociétés

Digitized by Google

savantes, garde général des archives de Flandre et Vice-Président de la 3me Session du Congrès Scientifique. — *Lille*. (Nord).

LEGUICHEUX, ancien pharmacien, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Fresnay*.

LEHELLOCO, élève ingénieur des Ponts et Chaussées. — *Le Mans*.

LELAIR, professeur du Petit Séminaire de Tessé. — *Le Mans*.

LELONG (PIERRE ARSÈNE), député de la Sarthe, membre du Conseil Général du département. — *Château-du-Loir*.

LEMERCIER, D.-M., médecin de l'Hôpital et des prisons, correspondant de la Société royale de médecine et du Jury médical de la Mayenne. — *Mayenne*.

LEMORE (LOUIS), contrôleur des contributions directes. — *Le Mans*.

LEPAGE, D.-M., membre de la Société académique d'Orléans. — *Orléans*. (Loiret).

LEPELLETIER, docteur-médecin, secrétaire de la 3e Section. — *Le Mans*.

LEPRINCE, adjoint de la Mairie du Mans, professeur, membre de la Société des sciences et arts du Mans. — *Le Mans*.

LERET-DAUBIGNY, ancien receveur de l'enregistrement. — *Le Mans*.

LE VER, (le Marquis) ancien colonel, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Roquefort*, par Fauville. (Seine Inférieure.)

LHERMITE, docteur en médecine. — *Saint-Calais*. (Sarthe).

Digitized by Google

LOMBARD, capitaine d'État-Major. — *Le Mans.*

LORY (aîné), avocat. — *Laval.* (Mayenne).

LOTTIN (l'Abbé), chanoine, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

LOUANDRE, membre de la Société académique d'Abville, et bibliothécaire de cette ville. — *Abbeville.* (Somme).

MAGDELAINE, ingénieur en chef du département de la Mayenne. — *Laval.* (Mayenne).

MAGNEVILLE (de), fondateur du Muséum d'histoire naturelle, membre de plusieurs Académies. — *Caen.* (Calvados).

MAILLY (le Comte de), ancien Pair de France, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Au Château de la Roche-de-Vaux,* commune de Requeil. (Sarthe).

MALLAY, Architecte, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand. — *Clermont-Ferrand.*

MALLET, pharmacien. — *Le Mans.*

MANCEAU (l'Abbé), chanoine honoraire, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Tours.* (Indre-et-Loire).

MARHALLA (de), membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Quimper.* (Finistère).

MARSEUL, chef d'institution à N.-D. de Ste-Croix, secrétaire de la 1re Section.

MATHIEU, professeur au Collége royal, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand. — *Clermont-Ferrand.* (Puy-de-Dôme).

MAUBOUSSIN, notaire. — *Le Mans.*

Digitized by Google

MAUDUIT, conservateur du Muséum d'histoire naturelle, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Poitiers*. (Vienne).

MAUTOUCHET (l'abbé), économe au Grand-Séminaire du Mans. — *Le Mans*.

MEINADIER, préfet du Puy-de-Dôme. — *Clermont*.

MÉNARD-BOURNICHON, ancien chef de bataillon du Génie, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans*.

MÉNARD DE LA GROYE (Mme HYPPOLITE). — *Le Mans*.

MÉNARD DE LA GROYE (ALPHÉE), propriétaire. — *Le Mans*.

MÉNARD DE LA GROYE (HYPPOLITE), propriétaire. *Le Mans*.

MERSON (le Commandant), membre de la Société des sciences et lettres. — *Blois*. (Loir-et-Cher).

MESNARD DE SEILLAC, correspondant de la Société d'agriculture du Mans, membre du Conseil Général du département de la Sarthe. — *Le Grand-Lucé*.

MONNOYER, membre du Conseil municipal, imprimeur. — *Le Mans*.

MONSEIGNEUR L'EVÊQUE du Mans.

MONSEIGNEUR L'EVÊQUE de Séez.

MORANCÉ (l'Abbé), membre de la Société française pour la conservation des monuments, vicaire. — *La Ferté-Bernard*. (Sarthe).

MORAND (de), propriétaire. — *Le Mans*.

MORDRET, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans*.

Digitized by Google

MOREAU (l'abbé), supérieur de la Maison de N.-D. de Sainte-Croix-lès-le-Mans.

MOREAU, membre de plusieurs Sociétés savantes, bibliothécaire de la ville de Saintes.—*Saintes*. (Charente-Inférieure).

MOUCHOT (THÉODORE), directeur de l'École primaire supérieure. — *Le Mans*.

MOUSSERON, propriétaire. — *Le Mans*.

MURR, docteur en médecine, élève du docteur Hahnemann, fondateur de l'Homéopathie.

MUSSET (le Marquis de), ancien député, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Cogners*. (Sarthe).

NEPVEU DE BELLEFILLE, membre correspondant de la Société des arts du Mans, et de la Société pour la conservation des monuments, maire. — *Chemiré-le-Gaudin*. (Sarthe).

NEUVILLE (de), propriétaire. — *Le Mans*.

NIQUEU, membre du Conseil municipal. — *Le Mans*.

ODOLANT-DESNOS, secrétaire de l'Académie de l'Industrie, ingénieur civil des Mines. — *Paris*.

OGIER (AIMÉ), propriétaire. — *Le Mans*.

OLINCOURT (d'), ingénieur-civil, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Bar-le-Duc*. (Meuse).

PAIN (FÉLIX), avocat. — *Le Mans*.

PALLU, juge au Tribunal du Mans, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans*.

PALLU, juge au Tribunal civil de la Flèche, membre de plusieurs Sociétés savantes.—*La Flèche*. (Sarthe).

PAPINEAU, ex-président de l'assemblée du Bas-Canada. — *Paris*.

Digitized by Google

PARANDIER, inspecteur des écoles primaires. — *Le Mans.*

PASTORI, directeur de la bibliographie Universelle. — *Parme.*

PATIER-DUPONCEAU, propriétaire. — *Le Mans.*

PERCHERON, curé de Saint-Pavace. (Sarthe).

PERROCHEL (le Comte de), membre du Conseil-Général du département de la Sarthe, de la Société entomologique de France et de plusieurs autres Sociétés savantes. — *Au château de St-Aubin,* près Fresnay. (Sarthe).

PESCHE (jeune), membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans.*

PESCHE, libraire. — *Le Mans.*

PETITBON-GILONNIÈRE, propriétaire. — *La Ferté-Bernard.* (Sarthe).

PIÉDOR, avoué. — *Le Mans.*

PILON, notaire. — *Le Mans.*

PITTON-DESPREZ (l'abbé), conservateur des archives épiscopales. — *Coutances.* (Manche).

PIQUET, professeur au Collége du Mans, membre de la Société d'agriculture sciences et arts. — *Le Mans.*

PHILLEMAIN (de), propriétaire. — *Vendôme.* (Loir-et-Cher).

POEY-D'AVANT, numismate et receveur de l'enregistrement. — *Ballon.* (Sarthe).

POIRRIER (AUGUSTE) directeur de l'école normale. — *Le Mans.*

POLLET (MARIE), conservateur de la bibliothèque de Vitré, inspecteur des monuments historiques. — *Vitré.* (Ille-et-Vilaine).

Digitized by Google

PORTE (de la), membre de la Société des sciences et lettres de Blois. — *Vendôme*. (Loir-et-Cher).

PORTE (AMBROISE de la), propriétaire et maire. — *Oisé*. (Sarthe).

PROUST (ALMIRE), licencié en droit. — *St-Calais*. (Sarthe).

QUENTIN, lieutenant-colonel de cavalerie, en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Vice-président de la 4e Section. — *Le Mans*.

REAL DE AJUA, poète. — *Le Chili*. (Amérique.)

RÉSIMONT (le Général), membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Saint-Pétersbourg*.

RICHARD-d'ISIGNY, ancien magistrat, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Vire*. (Calvados).

RICHEBOURG (de) jeune, propriétaire. — *Le Mans*

RICHELET, secrétaire-général de la 7e Session du Congrès. — *Le Mans*.

RIVAULT, membre de la Société pour la conservation des monuments. — *St-Julien*. (Sarthe).

RIVIÈRE-THORÉ, vérificateur des poids et mesures, membre de la Commission archéologique du département de la Sarthe. -- *La Flèche* (Sarthe).

ROBIN-MASSÉ, docteur en médecine. — *St.-Avit*, commune de St-Denis-des-Ponts, près Châteaudun. (Eure-et-Loir).

ROHRBACHER (l'abbé). — *Nancy*. (Meurthe).

ROOSMALEN (de), professeur, secrétaire perpétuel et fondateur de la Société d'Emulation, pour les sciences, les lettres et les arts de Paris ; secrétaire général de la Société d'Encouragement ; secrétaire général de l'Athénée des beaux-arts. — *Paris*.

Digitized by Google

ROSIAU, médecin de l'Hospice et des prisons. — *Mamers*. (Sarthe).

ROUSSEAU (AMABLE), professeur de dessin à l'École primaire supérieure. — *Le Mans*.

ROUSSEAU (ACHILLE), homme de lettres, membre de plusieurs Congrès. — *Angers*. (Maine-et-Loire).

ROUSSELIN, premier président à la Cour Royale. — *Caen*. (Calvados).

SAINT-MAIXENT (AUGUSTE de), chevalier de St-Louis, membre de la Société d'agriculture, sciences et Arts de la Sarthe. — *St-Maixent*. (Sarthe).

SALABERRY (le Comte de), ancien député, membre de la Société des sciences et lettres de Blois, au Château de Fossé, près Blois. (Loir-et-Cher).

SALLE (madame la comtesse de la). — *Le Mans*.

SALMON (RENÉ JOSEPH), membre du Conseil-Général du département de la Sarthe, correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.—*Sablé*. (Sarthe).

SAUSSAYE (de la), membre correspondant de l'Institut, secrétaire général de la 4e Session du Congrès, membre de la Société des sciences et lettres. — *Blois*. (Loir-et-Cher).

SAVARDAN, docteur-médecin, correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — *La Chapelle-Gaugain*. (Sarthe).

SCELLES (l'abbé), professeur de rhétorique. — *Vire*. (Calvados).

SEIGNOUX (l'Abbé), vicaire.—*Chemiré-le-Gaudin*. (Sarthe).

SIDNEY-SMITH (l'Amiral). — *Paris*.

Digitized by Google

SÉVIN, membre du Conseil-général du département de la Sarthe, secrétaire de la 2e Section.

SOCIÉTÉ de Médecine d'Angers. — Une Adhésion.

SOCIÉTÉ Royale d'Emulation d'Abbeville. — Une Adhésion.

SOCIÉTÉ d'agriculture d'Avesnes. — Deux Adhésions

Délégués : MM. AUBRY (ALFRED), membre correspondant, contrôleur des contributions directes. — *Château-du-Loir.*
DURIEUX. — *Paris.*

SOCIÉTÉ Royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — Une adhésion.

SOCIÉTÉ des sciences et des lettres de Blois. — Une adhésion.

ASSOCIATION NORMANDE DE CAEN. — Six adhésions.

Délégués : MM. GODEFROY, trésorier de la Société.
CANEL, inspecteur de l'Association.
NASSE (FRÉDÉRIC), membre de l'Association normande. — *Pontaudemer.*
RENAULT, juge d'instruction. — *Domfront. — Orne.*
DESNOS, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Alençon.*
DE CAUMONT, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Caen.*

SOCIÉTÉ des Antiquaires de Normandie. — *Caen.* Trois adhésions.

Délégués : MM. GUITON de VILLIERGE (le Vicomte de) — *Avranches.*
[illegible] — *Bayeux*
DUPRÉ (Alexandre). — *Cherbourg.*

SOCIÉTÉ Linnéenne de Normandie. — *Caen.* Deux adhésions.

Digitized by Google

Délégués : { MM. LECLERC, docteur en médecine, président de la Société. — *Caen*.
FAUCON-DUQUESNAY, docteur en médecine, archiviste. — *Caen*.

SOCIÉTÉ Française pour la conservation des monuments. — *Caen*. Trois adhésions.

Délégués : { MM. GAUGAIN, trésorier.
LÉCHAUDÉ-D'ANISY, membre de plusieurs Sociétés savantes.
MARHALLA (de). — *Quimper*.

SOCIÉTÉ d'Agriculture et de Commerce. — *Caen*. Trois adhésions.

Délégués : { MM. DESLONCHAMPS.
DESCHAMPS.
LAIR.

SOCIÉTÉ d'Agriculture, du commerce, sciences et arts de Calais. Une adhésion.

SOCIÉTÉ d'Emulation du département des Vosges. — *Épinal*. Une adhésion.

SOCIÉTÉ Philharmonique. — *Le Mans*. Délégué : M. BOYER.

SOCIÉTÉ de l'Union. — *Le Mans*. Une adhésion.

SOCIÉTÉ royale académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. — *Nantes*. Une Adhésion.

SOCIÉTÉ Nantaise d'Horticulture. — *Nantes*. Une Adhésion.

SOCIÉTÉ royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Une adhésion. Délégué : M. PAYEN.

SOCIÉTÉ Philotechnique de Paris. Deux adhésions.

Délégués : { MM. JULLIEN, membre de cette Société.
PESCHE, membre correspondant.

SOCIÉTÉ d'agriculture, sciences et arts de la ville du Mans. Trois adhésions.

Digitized by Google

Délégués : { MM. CAUVIN.
ETOC-DEMAZY, père.
BEDEL.

SOCIÉTÉ des antiquaires de l'Ouest. — *Poitiers*. Une adhésion. Délégué : M. AUBER (l'Abbé), chanoine et directeur de l'École cléricale de Poitiers.

SOCIÉTÉ Académique de Poitiers. Une Adhésion. Délégué : M. AUBER (l'Abbé), chanoine de Poitiers, supérieur du Petit Séminaire, membre de plusieurs Sociétés savantes.

SOCIÉTÉ des sciences et arts de Rennes, (Ille-et-Vilaine). Trois adhésions. Délégué : M. LE GALL.

SOCIÉTÉ d'agriculture et d'industrie de Rennes. Une adhésion. Délégué : M. LEGALL, ancien Député, conseiller à la Cour Royale. Président de la 2e Section.

SOCIÉTÉ d'Archéologie du midi de la France. — *Toulouse*. Une adhésion. Délégué : M. CASTELLANE (le Marquis de), membre de plusieurs Académies.

SOCIÉTÉ médicale du département d'Indre-et-Loire. — *Tours*. Une adhésion.

SOCIÉTÉ d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. — *Châlons-sur-Marne*. Une adhésion.

SOCIÉTÉ Polymatique du Morbihan. — *Vannes*. Une adhésion.

SOCIÉTÉ Académique de Clermont-Ferrand. Une adhésion.

SOLÉRAC (Mme de). — *Le Mans*.

SOREAU, propriétaire. — *Le Mans*.

Digitized by Google

SPENCER SMITH, membre de la Société Royale de Londres.

TAILHAND, président de chambre à la Cour royale de Riom, président de l'Académie de Clermont-Ferrand. — *Riom*. (Puy-de-Dôme).

TEILLEUX, docteur en médecine, ophtalmologiste et naturaliste. — *Le Mans*.

THÉVENOT, secrétaire de l'Académie de Clermont-Ferrand. — *Clermont-Ferrand*.

THIEULLEN, préfet des Côtes-du-Nord.—*St.-Brieux*.

THOMAS (THÉODORE), ancien préfet du département de la Sarthe, préfet du Jura. — *Lons-le-Saulnier*.

THORÉ (HENRI), ancien magistrat. — *Le Mans*.

THORÉ (CHARLES), négociant. — *Le Mans*.

TILLY (CLÉMENT DE), membre de la Société pour la conservation des monuments. — *Le Mans*.

TOUCHARD (Madame LOUISE), — *Le Mans*.

TOUPIOLLE, naturaliste. — *Le Mans*.

TOURNESAC (l'Abbé), membre de plusieurs Sociétés savantes, inspecteur des monuments historiques. — *Le Mans*.

TRIGER, géologue, chargé de la Carte géologique du département de la Sarthe, membre de plusieurs Sociétés savantes. — *Le Mans*.

TROLLEY, professeur à la Faculté de Droit, 2e Vice-Président de la 7e Session du Congrès. — *Caen*.

TROTTÉ DE LA ROCHE, président du Tribunal de commerce, membre du Conseil-Général et de la

Digitized by Google

Société des arts. Vice-président de la 2e Section. —*Le Mans.*

VALLÉE (PLATON), docteur-médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes. Président de la 3e Section. — *Le Mans.*

VANDERBACH, docteur en médecine, membre correspondant de l'Institut historique de France, et de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle. — *Thionville.*

VANSSAY (le Baron de), ancien conseiller d'état et ancien préfet. — *Au Château de la Barre*, près Saint-Calais. — *Conflans.* (Sarthe).

VANSSAY (madame de). — *Le Mans.*

VAUCHELLE-LONGCHAMP, médecin au Mans, membre de la Société de médecine de cette ville.—*Le Mans.*

VAUCHELLE-LONGCHAMP, fils, médecin. — *Le Mans.*

VEILLARD (CONSTANT), propriétaire. — *Le Mans.*

VERDIER, professeur au Collége du Mans, secrétaire de la 6e Section. -- *Le Mans.*

VIBRAYE (le Comte de), membre de la Société des sciences et lettres de Blois. — *Cheverny.* (L.-et-Ch.)

VIÉ, agronome, membre correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, maire. Secrétaire de la 2e Section. — *Mansigné.* (Sarthe).

VILLIERS (de), conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Chartres, membre de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères.

VOISIN (l'Abbé), vicaire de St.-Nicolas, membre

Digitized by Google

de la Société pour la conservation des monuments. — *Blois*. (Loir-et-Cher).

ZACKZEWSKI (MICHEL), polonais refugié, professeur de mathématiques, ancien élève de l'école polytechnique de Varsovie.

Digitized by Google

OUVRAGES

OFFERTS PAR LEURS AUTEURS,

AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

PENDANT LA SEPTIÈME SESSION

TENUE AU MANS EN SEPTEMBRE 1839.

Fabulas de don Gabriel-Alejandro Real de Ajua. Paris, 1839, in-18.

A discourse on the history and importance of the philosophy of the human mind ; by J. Hervé. Richmond, 1830, in-8°.

Angers et Paris. Août et février. (Pièce de vers de M. le docteur Hunault de la Pelterie.) Angers, 1831, in-8°.

Propositions aphoristiques touchant la nature, le siége et le traitement du choléra.... par le même. Angers, 1832, in-8°.

Sur l'appréciation théorique et pratique de la lithotritie....; par le même. Angers, 1835, in-8°.

Discours (en vers) sur le tremblement de terre de la Martinique et le désastre de la ville de Fort-royal; par le même. Angers, 1839, in-8°.

Digitized by Google

Association des médecins, chirurgiens et pharmaciens du département de Maine-et-Loire, pour la création d'une caisse de prévoyance; par le même. Angers, 1837, in-8°.

Journal de vaccine et de maladies des enfants.... par M. L. M. James, docteur-médecin. 9e année, août 1838; Paris, 1838, in-8°.

Lettre à M. Duchalais sur l'attribution de la légende Briossovico, à Brioux; par M. Eloy Johanneau. Blois, 1829, in-8°.

Lettre à M. de Saulcy, sur son attribution à la ville de Vaison, d'un denier carlovingien qui a pour légende Aquis Vason; par le même. Blois, 1830, in-8°.

Essai général d'éducation physique, morale et intellectuelle, suivi d'un plan d'éducation pratique pour l'Enfance, l'Adolescence et la Jeunesse.... par M. Marc-Antoine Jullien de Paris. Paris, 1835, in-8°.

Appel au bon sens national et à la conscience publique, sur la crise actuelle et sur les prochaines élections; par le même. Paris, 1839, in-8°.

Mémorial encyclopédique et progressif des connaissances humaines, etc.... par MM. Bailly de Merlieux et Jullien de Paris... 9e année, nos 97-104; janvier — août 1839. Paris, 1839, in-8°.

Projet d'établir à Paris une société centrale d'édilité, par M. Jullien de Paris. Versailles, 1835, in-8°.

Mémorial horaire ou thermomètre d'emploi du temps.... par M. Jullien de Paris. Milan, imp. roy. 1813; in-8°.

Comptes (17) rendus des travaux de la Société Philotechnique, par M. le baron de Ladoucette, secrétaire perpétuel. Séances des années 1832-1839. Paris, in-8°.

Discours sur la 8e exposition des produits des arts du département du Calvados, en 1806, par Pierre-Aimé Lair. Caen, 1819, in-8°, sur papier paille.

Notice sur une médaille d'Amaury-Bouchard, par M. Lecointre-Dupont. Poitiers, in-8°.

Digitized by Google

La légende de Saint-Julien-le-Pauvre, d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Alençon, par M. Lecointre-Dupont. Poitiers, 1839, in-8°.

Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de l'Ouest, pendant l'année académique 1837-1838; par le même. Poitiers, in-8°.

Rapport sur une découverte de monnaies du moyen-âge; par le même. Poitiers, in-8°.

Mémoire sur le danger des inhumations précipitées; par le docteur Lepage, d'Orléans. — Blois, 1837, in-8°.

Des hémorrhoïdes et de la chute du rectum; par M. Alm. Lepelletier (de la Sarthe). Paris, 1834, in-8°.

De l'emploi du tartre stibié à haute dose dans le traitement des maladies en général, dans celui de la pneumonie et du rhumatisme en particulier; par le même. Paris, 1835, in-8°.

Traité de l'érysipèle et des différentes variétés qu'il peut offrir; par le même. Paris, 1836, in-8°.

Physiologie médicale et philosophique; par le même. Le Mans, 4 vol. in-8°.

Eléments d'Arithmétique raisonnée à l'usage des Frères de S.-Joseph....par M. l'abbé S. A. de Marseul, 1re partie. Paris, 1839, in-12.

Epitome historiæ sacræ de l'Homond, trad. du latin en grec; par des professeurs du petit séminaire de Saint-Nicolas à Paris. Paris, 1835, in-12.

Réflexions sur les systèmes en médecine; par M. Mordret, d. m., Le Mans, 1838, in-12.

Le Musée de Versailles, poème; par Mlle Elise Moreau. In-8° (1839).

A Hahnemann, (vers de M. le D. J.-B. Murr). Paris, 1839, in-8°.

Phytotymie, ou étymologie des noms formés du grec, usités en botanique; par Emmanuel Paty, professeur. Paris, 1839, in-8°.

Etrennes Coutançaises.... concernant le diocèse de Coutances;

Digitized by Google

par M. l'abbé Martial Pitton-Desprez. 4e, 5e et 6e année. 1835-37. Coutances, 1836, in-18.

Des moyens de propager le goût de la Musique en France, et particulièrement dans les départements de l'ancienne Normandie; par M. J.-F. Porte. Caen, 1833, in-8o.

Rapport sur l'extrait du 2e cours gratuit de M. Lombard, relatif à l'éducation et à la conservation des abeilles...; par M. Revel de la Brouaize, conseiller à Caen. Caen, 1820, in-8o.

Derniers moments de la duchesse d'Abrantès; par M. de Roosmalen, professeur. Paris, 1838, in-8o.

Pensées de Mme la princesse de Salm, 3e édit. Paris, 1836, in-8o.

Ouvrages divers en prose, suivis de mes soixante ans; par la même. Paris, 1835: 2 vol. in-18.

Poésies de Mme la princesse de Salm, 3e édition. Paris, 1835, 2 vol. in-18.

L'Imitation de J.-C., trad. en vers français; par M. de Sapinaud de Boishuguet. Angers, 1839, in-18.

Etudes de micromammologie. Revue des musaraignes, des rats et des campagnols, suivie d'un index méthodique des mammifères de l'Europe; par M. Ed. de Selys-Longchamps. Paris, 1839, in-8e avec fig.

Observation sur une pupille artificielle; par M. Teilleux, oculiste au Mans. Paris, 1826, in-8o.

Espérance et foi; par Mme Louise Touchard, avec une préface de M. Hauréau. Le Mans, 1839, in-18.

Ecole d'application pour l'agriculture et l'industrie rurale établie dans le département de la Sarthe, commune de Mansigné... fondée par une Société d'agronômes.... dirigée par M. Vié, maire de Mansigné. Le Mans, 1836, in-8o.

Projet d'une école pratique d'agriculture pour le département de la Sarthe, proposé à M. le Préfet par M. Vié.... Le Mans, 1839, in-4o.

Digitized by Google

Origines blésoises; par M. l'abbé Voisin. Blois, 1839, in-8°.

Notice sur Matoval ou origines de Saint-Calais; par le même. Blois, 1839, in-8°.

Société française pour la conservation des monuments historiques. Procès-verbaux des séances générales tenues depuis 1836 jusqu'en 1839; par les secrétaires MM. Cardin, Anjubault, Manceau, etc... Caen, 1837-39, in-8°.

Assemblée générale annuelle de la Société de la morale chrétienne. Séance du 22 avril 1839. Paris, in-8°.

Annales du parlement français; par un Société de publicistes sous les auspices des deux Chambres, session de 1839. 1re et 2e livraison. Paris, 1839, in-8°.

Bibliographie universelle. Résumé périodique des publications nouvelles de tous les pays.... Paris, 1839, 2e année, 1re, 2e et 3e livr. in-8°.

Mémoires de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen. Caen, 1827-37, 4 vol. in-8°.

Notions de Géométrie et de Cosmographie à l'usage des maisons d'éducation; par M. l'abbé.... Le Mans, 1837, in-18.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Souvenirs de l'exposition de peinture et de sculpture ancienne de 1839. 2 cahiers in-8°.

Des comices agricoles de la Sarthe. Le Mans, 1839, in-8°.

Le Cultivateur, journal du progrès agricole et bulletin du cercle agricole de Paris. Août, 1839, Paris, in-8°.

Rapport sur une jambe artificielle imaginée par M. Ferdinand Martin, chirurgien, fait par M. Blandin à l'Académie de méd. le 17 avril 1838. Paris, 1838, in-8°.

La Ruche, journal d'études familières; par MMes L.-S. Belloc et Ad. Montgolfier. N° 31, 1er juillet 1838. Paris, in-8°.

Abrégé des études élémentaires de la Musique d'après les meil-

Digitized by Google

leurs auteurs de France et d'Italie ; par C. Blin, maître de chapelle au collége du Mans. Le Mans, 1838, in-12.

Almanach-Bottin du commerce de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde...; par Séb. Bottin, 1839. Paris, in-8°.

Tableau figuratif de la structure minérale du globe ou résumé synoptique du cours de géographie de M. Nérée Boubée. Paris, 1839.

Histoire naturelle des perroquets, 3e vol. supplémentaire pour faire suite aux deux volumes de Levaillant, contenant les espèces laissées inédites par cet auteur et récemment découvertes...; par M. Bourjot Saint-Hilaire.... Paris, 1837-38, grand in-4°, 1re livr.

Lettre à un médecin de province sur les établissements médicaux et particulièrement sur les dispensaires ophtalmiques de Londres ; par le docteur Bourjot Saint-Hilaire. Paris, 1836, in-4°.

Considérations générales sur les voies lacrymales ; par le même. Paris, 1837, in-8° avec fig.

Notice biographique sur François Pichon, ancien maître de musique au Mans ; par M. Boyer, régent de rhétorique. Le Mans, 1836, in-8°.

Notice biographique sur M. l'abbé Dubreuil, principal du collége du Mans; par le même. Le Mans, 1839, in-12.

Notice biographique sur René Renvoisé, sous-principal du collége du Mans ; par le même. Le Mans, 1838. in-12.

L'Éducation, poème en douze chants ; par le même. Le Mans, 1838, 2 vol. in-8°.

Balsamelœon, eau hémostatique et antiscorbutique ; par M. Pierre Brocchieri, napolitain. Paris, 1839, broch. in-4°.

Epitre à M. de Caumont, président de l'Associatiou Normande...; par M. E. Castillon de Saint-Victor (en vers). Avranches, 1839, in-8°.

Essai sur la distribution géographique des roches dans le dépar-

Digitized by Google

tement de la Manche ; par M. de Caumont. 2e partie. Caen, 1838, 23 pag. in-4o.

Revue Normande rédigée par une Société de savants.... sous la direction de M. de Caumont. 2e vol. Caen, 1833, in-8o.

De l'état de la Musique en Normandie depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours ; par Mlle Emma Chuppin. Caen, 1837, in-8o.

De l'état de l'Agriculture en France et de l'abaissement du droit d'importation sur les bestiaux étrangers ; par Ad. Delacour. Paris, 1838, in-8o.

Génération des courbes, dites sections coniques, ramenées à une question de géométrie élémentaire; par Victor Derode. Lille, 1839, in-8o.

Introduction à l'étude des Langues ; 3e partie de la méthode ; par le même. Lille, 1836, in-8o.

Introduction à l'étude des Langues. Principes élémentaires de grammaire destinés aux commençants ; par le même. 2e et 3e partie, 2e édition. Lille, 1838, in-8o.

Notice sur la méthode d'enseignement de M. Jacotot ; par le même. Lille, 1830, in-8o.

Eloge du haut et noble prince Louis-Antoine-Henri de Bourbon Condé, duc d'Enghien ; par le même. Lille, 1827, in-8o.

L'Autorité considérée comme principe de la certitude ; par le même. Lille, 1830, in-8o.

La Foi considérée comme le fondement de toutes nos connaissances, et quelques mots sur la méthode de Descartes; par le même. Lille, 1829, in-8o.

Introduction à l'étude de l'Harmonie ou exposition d'une nouvelle théorie de cette science ; par le même. Paris, 1828, in-8o.

Sur M. de La Mennais, à l'occasion des Paroles d'un Croyant. Broch. in-8o.

Digitized by Google

Carte du diocèse du Mans, ancien et moderne, comprenant la Sarthe et la Mayenne, partie de l'Orne, Loir-et-Cher, Indre-et-Loir. (Offert par M. Pesche, libraire.)

Description topographique et industrielle du diocèse du Mans, suivie du guide du voyageur dans la Sarthe, la Mayenne et les départements limitrophes; par N. Desportes, 2e édition. Le Mans, 1838, in-18. (Offert par M. Pesche, libraire.)

Flore de la Sarthe et de la Mayenne, disposée d'après la méthode naturelle, avec l'indication des propriétés médicales des plantes et leur usage dans les arts; par N. Desportes. Le Mans, 1838, in-8o.

Le Bandoulier, histoire du temps de Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne; par M. E. Ducrest de Villeneuve. Paris, 1837, 2 vol. in-8o.

Discours sur l'amour de son état, prononcé à la distribution des prix du collége royal de Caen, le 10 août 1825; par M. Edom, professeur. Caen, 1825, in-8o.

Notice biographique sur M. l'abbé Rousseau, inspecteur de l'académie de Caen; par M. Edom. Caen, 1836, in-8o.

Visite au collége royal de Caen, ancienne abbaye de St-Etienne, fondée dans le XIe siècle, par Guillaume-le-Conquérant; par le même. Caen, 1829, in-8o.

Notice historique sur la manufacture d'étoffes de Lisieux, depuis sa fondation comme corporation en 1435, jusqu'à la suppression des Communautés d'arts et métiers en 1791; par M. H. de Formeville, conseiller à la Cour royale de Caen. Caen, 1837, in-8o.

Examen critique du projet de loi sur l'Instruction secondaire, présenté par le Ministre de l'Instruction à la Chambre des députés, dans la séance du 1er février 1836; par M. J.-P. Gasc, professeur. Paris, 1836, in-8o.

Considérations sur la nécessité et les moyens de réformer le ré-

Digitized by Google

gime universitaire adressées au ministre de l'instruction publique... par J.-P. Gasc. Paris, 1829, in-8°.

Pétition adressée à la chambre des députés sur les réformes qu'exigent, dans l'éducation publique, l'état actuel de la civilisation.... par J.-P. Gasc. Paris, 1833, in-8°.

Procédé pour lancer des navires à la mer; par M. Gasc, constructeur à Caen. Caen, 1839, in-8°.

Fourier et son système; par M° Gatti de Gamond. Paris, 1838, in-8°.

Recherches sur les épidémies des petites localités; par Esprit Gendron. Paris, 1834, in-8°.

Propositions sur le croup et la trachéotomie; par le même. Paris, 1835, in-8°.

Du cathétérisme curatif, du rétrécissement de l'œsophage; par le même. In-8°.

Recherches sur la confession auriculaire; par M. l'abbé Guillois, curé du Pré. Le Mans, 1836, in-12.

Essai sur les superstitions; par le même. Lille, 1836, in-8°.

Nouvelle explication du catéchisme, où le dogme et la morale sont expliqués par 400 traits historiques; par le même. Le Mans, 1835, in-12.

Explication historique, dogmatique et morale du nouveau catéchisme, à l'usage du diocèse du Mans; par le même. Le Mans, 1839, in-12.

Essai de statistique minéralogique et géologique du département de la Mayenne; par M. Ed. Blavier. Le Mans, 1837, in-8°.

Annuaire Normand, rédigé par l'Association normande; 5e année. Caen, 1839, in-8°.

NOTA. *Ces ouvrages ont été, par décision du Congrès, déposés à la Bibliothèque publique de la ville du Mans.*

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

Préface ; *page* v-ix.

Arrêté, pris à Clermont-Ferrand, pour la tenue, au Mans, de la septième Session du Congrès Scientifique de France ; *p.* ix-xi.

Circulaire de convocation au Congrès Scientifique de France, par MM. les Secrétaires-Généraux de la septième Session ; *page* xii-xvi.

Circulaire de MM. les Secrétaires-Généraux à MM. les Présidents des Sociétés Savantes ; *page.* xvii.

Circulaire de MM. les Secrétaires-Généraux aux habitants des départements de la Sarthe et de la Mayenne ; *page* xviii-xix.

Programme arrêté par le comité d'organisation de la septième Session ; *page.* xx-xxii.

Questions proposées pour chaque Section ; *page* xxii-xxxiii.

Excursions ; *page* xxxiv.

Séance d'ouverture de la Septième Session du Congrès ; *p.* xxxv.
Discours de M. Cauvin, Secrétaire-Général ; *page* xxxv-xxxix.
Formation du Bureau Général ; *page* xl.

Fixation des heures et de la durée des séances de chaque Section ; *page* xlii.

Digitized by Google

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES.

HISTOIRE NATURELLE, SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1839 ; *page* 43.—Organisation du Bureau ; *p.* 44. Hommage fait par M. Boubée, d'un *Tableau figuratif de la structure minérale du globe ; p.* 44. Communication, par Mme Cauvin, d'une liste des plantes observées, par elle, en Bretagne ; *page* 45. Hommages d'ouvrages, par MM. Bourjot St-Hilaire et Em. Paty ; 45.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE. — Proposition faite de traiter une question d'arithmétique, par M. Zachrewski ; *p.* 45. Communication d'un fascicule d'Hydrophytes du Morbihan, extrait d'un herbier publié par livraison, par M. Lelièvre De la Morinière; *p.* 46. Carte du canton de Montfort, présentée par M. Guiet ; *p.* 46. Ouvrages offerts par MM. Binet et Blavier ; *p.* 46. Discussion de la première question du Programme, par MM. Le Gall, Bourjot St-Hilaire et Hunault de la Pelterie ; *page* 46–48. Résolution à ce sujet; *page* 48. Examen, par M. Castel, du tableau figuratif du globe, offert par M. Boubée ; *page* 49. Notice sur l'*Éphémère diptère*, par M. Drouet ; *pages* 49–50. Discussion de la quatrième question du Programme, par M. Bourjot St-Hilaire ; *pages* 50–57. Remarques, à ce sujet, par M. Hunault de la Pelterie ; *page* 57.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE. — Dépôt, sur le bureau, par M. de Lasicotière, d'ossements fossiles et de fragments de murs vitrifiés; *page* 57. Commission nommée pour leur examen ; *page* 58. Autre commission chargée de faire un rapport sur le catalogue des plantes de Bretagne, présenté par Mme Cauvin ; *page* 58. Discussion de la cinquième question du programme, par MM. Bourjot St-Hilaire, Hunault de la Pelterie et le Gall ; *pages* 58–59. Discussion de la sixième question, par MM. le Gall, Bourjot St-Hilaire et de Lasicotière ; *pages* 60–64. Ordre du jour pour la séance suivante ; *page* 65.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE. — Médaille d'argent mise à la disposition de la Section, par M. de Caumont, pour être décernée au savant qui aura rendu le plus de services, dans le pays, aux sciences naturelles, physiques ou mathématiques ; *page* 65. Commission nommée pour désigner les personnes reconnues les plus dignes de recevoir cette médaille et des mentions honorables;

Digitized by Google

page 65. Dépôt sur le bureau, par M. de Marseul, d'un Mémoire de M. le Dr Bravais, sur l'*inflorescence des graminées*; *pages* 65–66. Hommage de la *Flore de la Sarthe et de la Mayenne*, par M. N. Desportes; *page* 66. Communication de M. Zackrewski, sur les améliorations à introduire dans l'enseignement de l'arithmétique; *p.* 66. Mémoire de M. Verdier, sur la sixième question du programme; *pages* 66–70. Communications de MM. Binet et Hunault de la Pelterie, sur les étoiles filantes; *page* 70. Mise à l'ordre du jour, pour la Séance du 17 septembre, des questions de géologie du programme; *page* 71.

Séance du 17 septembre. — Ouvrage d'arithmétique, offert par M. de Marseul; *page* 71. Rapport de M. Bourjot St-Hilaire, sur les ossements fossiles des cavernes de l'Erve; *pages* 71–73. Examen des fragments de murs vitrifiés de Ste-Suzanne, par M. Bourjot St-Hilaire; *pages* 73–75. Observations de M. de Lasicotière, sur le même sujet; *page* 75. Renseignements de M. de Caumont, sur les remparts vitrifiés de la Courbe; *pages* 75–76. Discussion de la neuvième question du Programme par MM. Bourjot St-Hilaire et Le Gall; *pages* 76–78. Réponse à cette question formulée par M. Bourjot St-Hilaire et adoptée par la Section; *page* 78. Discussion de la dixième question du Programme, par M. Le Gall; *p.* 79–80.

Séance du 18 septembre. — Communications, par M. Chorin, de la Carte géologique de St-Victeur, et par M. Gilbert, de la traduction manuscrite d'un ouvrage anglais de M. Lozivy, sur la *Concordance des époques géologiques avec celles de la Bible*; *page* 80. Suite de la discussion de la dixième question du Programme, par MM. Le Gall, Cauvin, Blavier, Triger, etc.; *p.* 80–83. Réponse à la dixième question arrêtée par la Section; *p.* 83. Ordre du jour pour la séance du 19 septembre; discussion de la dixième question du Programme, par M. Triger; *pages* 84–85.

Séance du 19 septembre. — Commission nommée pour l'examen de la traduction de l'ouvrage de M. Lozivy; *page* 86. Rapport de M. Le Gall sur le catalogue des plantes de Bretagne, communiqué par Me Cauvin; *pages* 86–88. Renvoi à la Commission de publication du Mémoire de M. Bravais *sur l'inflorescence des graminées*; *page* 88. Impression votée, du Mémoire de M. Blisson sur la recherche des larves des Lépidoptères; *page* 88. Ordre du jour pour la prochaine séance; *page* 89.

Séance du 20 septembre. — Rapport de M Hunault de la Pelterie, sur la médaille d'argent à décerner et les mentions ho-

Digitized by Google

norables à accorder aux personnes qui ont rendu le plus de service, dans le pays, aux sciences naturelles ; *pages* 89–90. Notice de M. Le Gall sur une Fumeterre ; *pages* 90–91. Discussion de la vingt-troisième question du Programme, par M. Triger, etc. Réponse à cette question ; *page* 92.

Séance du 21 septembre. — Communication, par M. Zackrewski d'un Mémoire sur l'origine des mathématiques ; *page* 92. Hommage, par M. de Caumont, d'un ouvrage sur les Roches de la Manche ; *page* 93. Rapport de M. Triger sur la Carte géologique de Saint-Victeur ; *page* 93. Opinion de M. Le Gall sur l'*Uredo caries*, et formule, par le même, de la réponse à la vingt-quatrième question du Programme ; *pages* 93–94. Clôture des travaux de la Section ; *page* 94.

Examen sur l'inflorescence des graminées, par M. Bravais *pages* 95–126.

Essai sur une méthode propre à faciliter la recherche et l'étude des larves des Lépidoptères, par M. Blisson ; *pages* 127–149.

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Séance du 13 septembre. — Organisation du Bureau ; *p.* 150. Inscription des membres qui ont l'intention de prendre la parole sur les questions posées dans le Programme ; *page* 151. Choix de trois commissions chargées de recueillir des renseignements sur l'état de l'agriculture, etc. ; *pages* 151–152.

Séance du 14 septembre. — Discussion sur la première question du Programme, par MM. Vié, Quentin, Bachelier et Chevreaux ; *pages* 153–156. Discussion sur la sixième question, par MM. de Caumont, Lair, Hunault de la Pelterie et Vié ; *p.* 154–156.

Séance du 15 septembre. — Discussion sur la deuxième question, par MM. Vié, Anfray et Le Gall ; *pages* 157–160.

Séance du 16 septembre. — Addition au Programme d'une nouvelle question sur les Haras ; *page* 161. Suite de la discussion sur la deuxième question, par MM. Girard, Bottin, Jullien, Couronne, Chevereaux et Le Gall ; *pages* 161–162. Formule de la réponse à la deuxième question ; *pages* 162–163.

Digitized by Google

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE. — Discussion des questions sept à douze, relatives aux chemins de fer, par MM. Quentin, Hervé, Hunault de la Peltrie, Binet, Doublet de Boisthibault, Vié et Jullien ; *pages* 164–178.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE. — Hommages de brochures, par MM. Delacour, Lair, et Jullien ; *pages* 178-179. Extrait du Mémoire de M. Magneville, *sur l'écorcement du chêne* ; *pages* 179–183. Observations de MM. Bottin et Delaroche à ce sujet ; *page* 183. Suite de la discussion des questions sept à douze sur les chemins de fer, par MM. Binet, Odolant-Dénos, Doublet de Boisthibault, Hunault de la Peltrie et H. Thoré ; *pages* 183-186. Discussion de la question relative à la culture du lin, par MM. de Caumont, Vié, Hunault, Chevereaux et Bottin ; *pages* 186–187.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE. —Propositions de la Commission des médailles ; *page* 187. Discussion sur ces propositions par MM. Vié et Trollé-Delaroche ; *pages* 187-190. Extrait d'un Mémoire, de M. Chauvin, *sur les charges qui pèsent sur l'agriculture* ; *p.* 190-194. Suite de la discussion sur la culture du lin, et renvoi de la question au Congrès prochain ; *page* 194. Renvoi, en assemblée générale, de la question relative aux avantages que peut offrir l'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique ; *page* 195.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE. — Notice sur le Pin maritime ; *pages* 196–198. Hommage de deux brochures, par M. Lecomte ; *page* 198.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE. — Discussion de la question relative à l'emploi de l'armée dans les travaux publics, renvoyée à la Section par l'assemblée générale, pour un premier examen ; *page* 198. Opinions à ce sujet, de MM. de Lasicotière, Doublet de Boisthibault, Jullien et Vié ; *page* 198. Vœu exprimé par la Section ; *page* 198. Proposition de M. Jullien relative au procédé employé par M. l'Ingénieur en chef de la Sarthe, pour l'entretien des routes départementales ; *page* 199. Décision de la Section sur cette proposition ; *page* 99.

RAPPORT, au nom des trois Commissions réunies d'Agriculture, d'Industrie et de Commerce, par M. Lecomte ; *p.* 200–212.

RAPPORT sur l'agriculture de l'arrondissement de la Flèche, par M. Vié ; *pages* 212–219.

APERÇU sur la fabrique des toiles de Fresnay, par M. Leguicheux ; *pages* 219–225.

Digitized by Google

RAPPORT sur le commerce de la Sarthe, par M. Trotté-Delaroche; *pages* 225–226.

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE. — Formation du Bureau; *p.* 227.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE. — Discussion de la troisième question, par MM. Bourjot, de Lasicotière, Trolley, Bouvet et Hunault; *page* 229. Communication de M. de Caumont sur la troisième question; *page* 230–234. Discussion à ce sujet, par MM. Trolley, Bourjot, Hervé, de Lasicotière, Bouvet et Bachelier; *p.* 234–236.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE. — Discussion de la première question, par MM. Lepelletier, Bachelier, Hunault, Bourjot, Mordret et Longchamp; *pages* 236–239.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE. — Réponse à la première question arrêtée par la Section; *page* 239. Hommages d'ouvrages, par MM. Bourjot et Lepelletier; *p.* 239–240. Mémoire, en réponse à la vingt-cinquième question, par M. Vallée; *pages* 240–245. Proposition à ce sujet; *pages* 246–247.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE. — Présentation de Mémoires manuscrits, par MM. Gendron et Lepelletier; *page* 248. Hommages de brochures par MM. Teilleux et Gendron; *page* 248. Discussion de la troisième question, par MM. Bourjot, Lepelletier et Gendron; *pages* 249–254.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE. — Discussion de la dixième question par MM. Gendron, Hunault, Bourjot, Lemercier et Lepelletier; *pages* 255–256. Mémoire de M. Desnos sur la *gélatine minérale* découverte dans les eaux de Dangeul; *pages* 257-260.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE. Discussion sur la septième question, par MM. Bourjot, Barbier, Gendron, Hunault, Lepelletier et Lonchamp; *pages* 261–263. Impression votée de la Statistique de l'établissement des Aliénés, par M. Etoc-Démazy fils; *page* 263. Lecture accordée, pour la prochaine Séance, des Mémoires de MM. Lemercier et Mordret; *page* 263.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE. — Hommage de trois opuscules de divers auteurs; *page* 264. Commission nommée pour proposer les

Digitized by Google

candidats au concours des médailles ; *page* 264. Propositions adoptées, de M. Bourjot, pour servir de complément à la solution de la vingt-cinquième question ; *page* 264. Impression votée (en totalité ou par extrait), de la statistique médicale de la Mayenne, par M. Lemercier ; *page* 265. Discussion sur la huitième question, par M. Mordret ; *page* 265.

Séance du 21 septembre. — Rapport de la Commission pour les médailles ; *page* 266. Observations, adressées par M. Faneau de la Cour, relative à la solution de la sixième question ; *p.* 267. Discusssion de la même question, par M. Lepelletier et autres ; *page* 268. Réponse adoptée ; *page* 268. Discussion de la neuvième question, sur le traitement du tétanos traumatique, par M. Lepelletier ; *page* 269. Discussion de la onzième question, par divers membres et réponse adoptée ; *page* 270. Examen de la douzième question, par M. Lepelletier ; *pages* 270–271.

Séance du 22 septembre. — Discussion des questions treize à quinze sur l'homéopathie, par M. Lepelletier ; *pages* 273–274. Notes de M. le docteur Murr, communiquées par M. Jullien, sur ce sujet ; *pages* 274–276.

Observations. Pratiques de lithotritie, par M. Gendron ; *pages* 277–284.

Note sur la Statistique médicale de l'Asile des Aliénés, par M. Etoc-Demazy ; *pages* 285–294.

Aperçu sur la Statistique et sur la topographie médicales du département de la Mayenne, par M. Lemercier ; *pages* 295–305.

QUATRIÈME SECTION.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Séance du 13 septembre. — Formation du bureau ; *p.* 306–307. Hommage d'opuscules, par MM. Voisin et Pitton-Després ; *p.* 307. Dépôt, sur le bureau, de deux mémoires de M. Ducrest de Villeneuve, Commission nommée pour leur examen ; *page* 307. Notice de feu M. l'abbé de Larue, sur le prix du blé et des autres denrées à Caen, depuis St-Louis jusqu'à 1607, communiquée par M. de Caumont ; *pages* 307–311. Observations, à ce sujet, par MM. de Lasicotière, Bottin et Pollet ; *page* 312.

Digitized by Google

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE. — Extrait d'un ouvrage inédit sur la *Numismatique* et la *Glyptique*, par M. Quentin, *pages* 312-315. Discussion de la première question du programme, par MM. Voisin, Delasalle et Duchallais, *pages* 315-317. Hommage, par M. Pesche, aîné, d'une Carte du diocèse du Mans, accompagnée d'une Description topographique du même diocèse, par M. N. Desportes, *p.* 317.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE.— Question présentée par M. de Lasicotière, relative aux forts vitrifiés, *page* 318. Tableaux du prix du blé dans la Flandre française aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, par M. Bottin, *pages* 318-321. Relevé du prix des grains vendus sur le marché du département du Nord de 1780 à 1789, par le même, *page* 322.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE. — Depôt, sur le bureau, de propositions sur la science héraldique, par M. Lambron de Lignim, *p.* 323-324. Mémoire de M. Ducrest-de-Villeneuve sur le roman historique, *p.* 324-331. Discussion sur ce sujet, par MM. de Lasicotière, Duchallais, de Cussy et divers, *pages* 333-334. Conclusions adoptées par la Section, *page* 334. Hommage d'ouvrages de MM. de Formeville, Doublet de Boisthibault et Eloy Johanneau, *page* 335. Note de M. Baude sur la conservation des monuments, *page* 335.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE. — Discussion des neuvième et dixième Questions, par MM. le Cointre-Dupont et Duchallais, *p.* 336-345. Dessin d'un vitrail légendaire de la cathédrale de Tours, présenté par M. l'abbé Manceau, *page* 345. Hommage de trois opuscules, par M. le Cointre, *pages* 345-346.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE. — Questions présentées par M. de Formeville, *page* 346. Opinion de M. Doublet de Boisthibault sur l'âge des constructions de la cathédrale de Chartres, *page* 346. Discussion sur la philosophie de l'histoire, par MM. Delasalle, de Lasicotière, de Formeville et Quentin, *pages* 347-359. Hommage d'ouvrages de M. Porte et de mademoiselle Chappin, *page* 359.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE.—Réclamation de M. de Caumont contre l'opinion de M. Doublet de Boisthibault sur l'âge des constructions de la cathédrale de Chartres, *page* 360. Mémoire de M. Drouet sur les types les plus habituels des médailles gauloises, *page* 360-367. Suite de la discussion sur la philosophie de l'histoire, par MM. de Formeville, Delasalle, l'abbé Auber et autres, *pages* 367-370. Réponse adoptée par la Section, *pages* 370-371.

Digitized by Google

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE. — Divers membres chargés de l'examen de Mémoires présentés à la Section, *page* 371. Discussion sur la Question relative aux types des monnaies gauloises, par MM. Duchallais, Quentin et Drouet, *pages* 371-373. Réponse adoptée par la Section, *pages* 373-374. Note sur les collections de médailles et d'antiquités qui existaient en Normandie, par M. de Caumont, *pages* 374-377. Passages d'un Mémoire sur la douzième Question, par M. de Caumont, *page* 377-378. Réponse à la proposition déposée par M. Lambron sur la conservation des monuments héraldiques, *pages* 378. Discussion sur les Questions treizième à quinzième, par MM. Tournesac, Delasalle, de Caumont, Duchallais, Cauvin et de Lasicotière, *pages* 278-380. Proposition de M. Delasalle, tendante à organiser des dépôts d'antiquités dans les chefs-lieux d'arrondissement, *page* 380. Discussion et résolution prise à ce sujet, *page* 380. Note de M. Beaude sur la direction que les provinces doivent donner à leurs travaux historiques, *page* 380-381. Nouvelles observations sur les murs vitrifiés de Sainte-Suzanne, par MM. Delasalle et Pollet, *page* 381.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE. — Discussion sur la dix-septième Question, par MM. de Caumont, Tournesac, Doublet de Boisthibault, de Lasicotière et Quentin, *pages* 381-383. Réponse à la Question, *page* 283. Discussion sur la dix-neuvième Question, par MM. Triger et de Lasicotière, *pages* 383-384. Réponse proposée par M. Pollet et adoptée par la Section, *page* 384. Considérations sur les monuments druidiques de la Sarthe, par M. Triger, *page* 384. Observations de MM. de Lasicotière, de Cussy et Bottin sur le même sujet, *pages* 384-385. Notes du prix des denrées, au XVI^e^ siècle, dans le Bas-Poitou, d'après un manuscrit de M. Bernard, communiquées par M. Poey-d'Avant, *pages* 385-386. Discussion sur la dix-huitième Question, par MM. Doublet de Boisthibault, Tournesac, de Caumont, l'abbé Auber et Quentin, *pages* 386-387. Solution adoptée, *page* 387.

SYNCHRONISME des différents genres d'architecture dans les provinces de France, par M. de Caumont, *pages* 388-412.

RÉPONSES aux treizième et quatorzième Questions du Programme (quatrième Section), par M. Tournesac, *page* 413-420.

MÉMOIRE pour servir de réponse à la seizième Question du Programme (quatrième Section), par M. Doublet de Boisthibault, *p.* 421-423.

Digitized by Google

RÉPONSE de M. de Caumont à M. Doublet de Boisthibault, *pages* 433–434.

MÉMOIRE sur le roman historique, par M. de Lasicotière, *p.* 435–487.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

TABLE

DU SECOND VOLUME.

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE. — Formation du bureau, *page* 1. Inscription des membres qui se proposent de parler sur les questions du Programme, *page* 2. Offres par divers membres de communiquer des Mémoires, *pages* 2–3. Dépôt, sur le bureau, d'un Mémoire de l'abbé Maupoint sur la réforme morale des jeunes détenus, *page* 3. Choix d'une Commission chargée de constater l'état actuel de la littérature et des arts dans la Sarthe et les départements circonvoisins, *page* 3. Offre, par M. de Caumont, de quatre médailles pour être distribuées aux personnes qui auront mérité cet encouragement dans les arts, les lettres, etc., *page* 3.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE.—Communication de trois pièces de vers de M. Leflaguais, *page* 4. Hommage d'une pièce de vers de mademoiselle Élise Moreau, *page* 4. Discussion de la première Question du programme, par MM. Trolley, Delasalle, Bouvet, Lasicotière, Auber et Jullien, *pages* 4–7. Discussion sur la deuxième Question, par M. Trolley, *page* 8.

Digitized by Google

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE. — Suite de la discussion sur la deuxième Question, par MM. Boyer, de Lasicotière, Hervé et Bouvet, *pages* 9–14.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE. — Continuation de la discussion sur la deuxième Question, par MM. de Lasicotière, Hervé et Bouvet, *pages* 15–29. Commission nommée pour formuler une réponse à la Question, *page* 29. Discussion sur la première Question du paragraphe III, par MM. de Caumont et Auber, *pages* 30–31.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE.—Rapport de M. Étoc-Demazy, père, sur un Mémoire de l'abbé Maupoint, ayant pour titre : *de la Réforme des jeunes détenus, page* 21. Lecture d'une pièce de vers de M. Leflaguais (*Aspiration du poète*), renvoyée à la Séance générale, *p.* 32. Rapport de M. Mouchot sur une nouvelle méthode de lecture, par M. Menard-Bournichon, 32. Commission nommée pour donner son avis sur les conclusions du rapport, *page* 32. Réponse à la deuxième Question présentée par la Commission chargée de ce travail, *p.* 32–33. Rapport de M. de Lasicotière sur la *Critique des hypothèses métaphysiques de Manès et de Pélage, et de l'idéalisme transcendental de saint Augustin*, par M. Hauréau, *page* 33. Décision prise sur ce rapport, *page* 33. Suite de la discussion sur la onzième Question, par MM. Castel, Gendron, Hunot de la Pelterie, Carpentin, de Caumont, Vié et Étoc-Demazy, *pages* 33–35.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE.—Hommage d'ouvrages de MM. Mancel, Pattu et Hervé, *page* 36. Continuation de la discussion sur la onzième Question, par MM. Carpentin, Trolley, Vié, Bouvet, Gosselin, Doublet de Boisthibault, Hunault de la Pelterie, et réponse à la Question, *pages* 36–40. Hommage d'un poëme sur l'*Éducation*, et de trois Notices biographiques, par M. Boyer, *page* 40. Mémoire de M. Boyer sur la douzième Question, *pages* 40–44.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE. — Suite de la discussion sur la douzième Question, par MM. Doublet de Boisthibault, Boyer, Hunault de la Pelterie, Trolley, Étoc-Demazy, Houdbert et Josselin, *page* 44–47. Réponse à faire à la Question renvoyée à une commission, *page* 47. Lecture d'une pièce de vers (*une Mère*), par madame Touchard, renvoyé à la Séance générale, *page* 47. Notice d'un anonyme sur l'enseignement secondaire, lue par M. Delassale, *pages* 47–49.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE. — Mise aux voix et adoption de la réponse à la douzième Question, *page* 49. Rapport de M. Bariseau

Digitized by Google

sur les médailles et encouragements à accorder, *page* 50. Décision prise à ce sujet, *pages* 50-51. Rapport de M. Parandier au nom de la Commission chargée d'examiner la méthode de M. Menard-Bournichon sur l'accord parfait de la parole et de l'écriture, *pages* 50-56.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE. — Décision de la Section sur le rapport de M. Parandier, relatif à la méthode de M. Menard-Bourdichon, *page* 57. Examen de la Question douze *bis* du Programme ; mémoire de M. Edom sur l'importance des salles d'asile, *pages* 57-67. Observations sur le Mémoire de M. Edom, par MM. Guillois, Auber, Jullien, de Lasicotière, Parandier et Trolley, *pages* 67-70. Note de M. Verdier en réponse à la douzième Question, *page* 70-74

MÉMOIRE pour servir de réponse à la seizième Question du Programme (cinquième Section), par M. Boyer, *pages* 75-79.

SÉANCES GÉNÉRALES.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE. — Adoption de diverses décisions des Sections, *page* 80-81. Discussion de la Question déjà résolue affirmativement par la Section sur l'utilité d'imposer aux domestiques l'obligation de se munir de livrets, par MM. Hunault, Bourjot Saint-Hilaire, Le Gall, Lepellelier, Hervé, Pesche jeune et Trolley, *page* 81-86. Approbation donnée à la décision prise par la Section sur ce sujet, *page* 86. Discussion sur les quatrième et cinquième Questions de la Section des sciences médicales, par MM. de Caumont, Pesche jeune, Hunault, Le Gall et Lepelletier, *page* 86. Renvoi de la quatrième Question à la Section.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE. — Excursion dans le grand Perche, par M. Delasalle, *pages* 87-92. Résumé des travaux de la Société des antiquaires de Normandie depuis la tenue du dernier Congrès, par M. de Caumont, *pages* 92-93. Résumé, par le même, des derniers travaux de la Société linnéenne de Normandie, et de l'association normande, *pages* 93-94. Notice de M. Delasalle sur la part que les provinces ont prise, depuis vingt ans, aux progrès des études historiques, etc., *pages* 95-97.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE. — Adoption de diverses réponses aux questions du Programme, *pages* 98-99.

Digitized by Google

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE. — Décision de l'Assemblée pour le dépôt, à la Bibliothèque du Mans, des ouvrages offerts au Congrès, *page* 100. Résultat du compte de gestion des secrétaires généraux de la Sixième session, communiqué par M. de Caumont, *page* 100. Rapport verbal fait par M. Lecointre-Dupont sur les travaux de la Société des antiquaires de l'Ouest, *page* 101. Communication, par M. de Caumont, des renseignements adressés par M. de Crazannes sur les travaux des Sociétés savantes de la France méridionale, *pages* 101–105. Précis des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, par M. Bedel, *pages* 105–111.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE. — Extrait d'un mémoire envoyé par la Société d'émulation d'Abbeville, contenant la statistique de ses travaux, lue par M. Trolley, *pages* 112–118. Lectures diverses, par MM. Houdbert, Lepelletier et Auber, *pages* 118–119.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE. — Lecture des réponses à diverses questions adoptées dans les Sections, *page* 119. Discussion à ce sujet, par MM. Achille Rousseau, Hunault, Bouvet et Trolley, *p.* 119–120. Compte rendu des travaux de la Société d'Orléans, par M. Lepage, *pages* 120–121.

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE. — Interprétation de l'art. 55 du Code civil dans le sens favorable à l'hygiène des enfants, proposée, au nom de la Section des sciences médicales, par M. Bourjot-Saint-Hilaire, *pages* 122–125. Observations à ce sujet, par MM. Vié et Guillois, et décision de l'Assemblée, *page* 125. Notice biographique sur J. C. Giroust, par M. Doublet de Boisthibault, *page* 126. Souvenir, par le même, à la mémoire de M. Gaillard, vice-président au Congrès de Blois, *pages* 126–127. Rapport de M. Jullien sur divers Sociétés académiques de Paris, *pages* 127–129.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE.—Rapport verbal de M. Duchallais sur la Société bibliophile historique, fondée à Paris, *pages* 130–131 Mémoire de M. Richelet sur la Question du Programme, relative à l'établissement d'un Institut général pour les départements, *pages* 131-136. Discussion sur ce mémoire par MM. Lepelletier, Hunault, de Lasicotière, Doublet de Boisthibault, etc., *pages* 136–137. Approbation donnée par l'assemblée au projet de M. Richelet, *page* 137. Adoption du programme présenté par les commissions des médailles, *page* 138.

Digitized by Google

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE. — Programme des médailles et mentions honorables accordées par le Congrès, *pages* 138–141. Projet d'arrêté proposé par les Bureaux pour la désignation du lieu où se tiendra la huitième Session du Congrès, et pour la publication du Compte-rendu de la septième, *pages* 142–143. Discussion sur ce projet d'arrêté, par MM. Hunault et de Caumont, et décision de l'Assemblée, *page* 144. Discussion sur la question relative à l'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique, par MM. de Lasicotière, Vié, Trolley, Delasalle, Doublet de Boisthibault, Hervé, Jullien et Hunault, *pages* 144–148. Renvoi de l'examen de la Question au prochain Congrès, *page* 148.

Discours de MM. de Caumont, Richelet, Lair et Lepelletier, sur la clôture de la Session, *pages* 148–152.

ESQUISSE sur l'histoire scientifique, littéraire et artistique du Maine, par M. Houdbert, *pages* 153–200.

ETUDES physiologiques de l'univers, de l'homme, des rapports de l'homme avec l'univers, par M. Lepelletier; *pages* 201–235.

RAPPORT sur la réforme des jeunes détenus, par M. l'abbé Maupoint, *pages* 233–249.

MÉMOIRE sur l'histoire de Bretagne, par M. Ducrest de Villeneuve; *pages* 250–263.

ESSAI sur l'état des corporations industrielles au moyen-âge, par M. de Formeville, *pages* 264–294.

NOTICE historique sur la paroisse et baronnie des Biards, etc., par M. de Guiton de Villeberge, *pages* 295–319.

ANTIQUITÉS skandinaves, par M. Victor, *pages* 320–335.

VERRIÈRES du chœur de l'église métropolitaine de Tours, par M. l'abbé Manceau, *pages* 336–360.

RÉPONSES et notes relatives aux Questions du Programme, *pages* 350–375.

COMPOSITION DU BUREAU, pour la 7e Session du Congrès scientifique de France, *page* 376.

LISTE des membres qui ont adhéré à la septième Session du Congrès scientifique de France; *pages* 381–408.

Digitized by Google

OUVRAGES offerts par leurs auteurs, au Congrès scientifique de France, pendant la 7e Session, tenue au Mans en septembre 1839; *page* 409.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google